This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

JUDICIUM
PARIUM AUT
LEX TERRÆ
Lord Camden

LE

SIECLE

DE

LOUIS XIV.

PUBLIE

Par M. DE FRANCHEVILLE

Conſeiller aulique de ſa Majeſté, & membre de l'académie roiale des ſciences & belles lettres de PRUSSE.

TOME SECOND.

Suivant la Copie de BERLIN.

A EDIMBOURG:
Chez HAMILTON, BALFOUR, & NEILL.
M,DCC,LII.

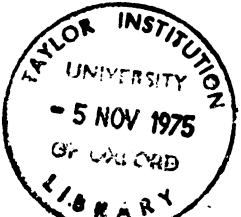
TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
5 NOV 1975
OF OXFORD
LIBRARY

TABLE

DES

CHAPITRES.

TOME II.

CHAP. XXIV.

Particularités & anecdotes du regne de LOUIS XIV.

CHAP. XXV.

Suite des particularités & anecdotes.

CHAP. XXVI.

Suite des particularités & anecdotes.

CHAP. XXVII.

Gouvernement intérieur : commerce : police : loix : discipline militaire : marine.

CHAP. XXVIII.

Finances.

CHAP. XXIX.

Sciences & arts.

CHAP.

CHAP. XXX.

Suite des arts.

CHAP. XXXI.

Affaires eccléſiaſtiques : diſputes mémorables.

CHAP. XXXII.

Du Calviniſme.

CHAP. XXXIII.

Du Janſéniſme.

CHAP. XXXIV.

Du Quiétiſme.

CHAP. XXXV.

Diſputes ſur les cérémonies Chinoiſes.

LE

LE SIECLE

DE

LOUIS XIV.

CHAP. XXIV.

Particularités & anecdotes du regne de LOUIS XIV.

LOUIS XIV. mit dans ſa cour, comme dans ſon regne, tant d'éclat & de magnificence, que les moindres détails de ſa vie ſemblent intéreſſer la poſtérité, ainſi qu'ils étaient l'objet de la curioſité de toutes les cours de l'Europe & de tous les contemporains.

La ſplendeur de ſon gouvernement s'eſt répandue ſur ſes moindres actions. On eſt plus avide, ſurtout en France, de ſavoir les particularités de ſa cour, que les révolutions de quelques autres états. Tel eſt l'effet de la grande réputation. On aime mieux apprendre ce qui ſe paſſait dans le cabinet & dans la cour d'Auguſte, que le détail des conquêtes d'Attila ou de Tamerlan.

Voilà pourquoi il n'y a gueres d'hiſtoriens, qui n'aient publié les premiers goûts de Louis XIV. pour la baronne de Beauvais, pour mademoiſelle d'Argencourt, pour la niece du cardinal Mazarin, qui fut mariée au comte de Soiſſons pere du prince Eugene, ſurtout pour Marie Mancini ſa ſœur, qui épouſa enſuite le connêtable Colonne.

Il ne regna pas encore, quand ces amuſemens occupaient l'oiſiveté où le cardinal Mazarin, qui gouvernait deſpotiquement, le laiſſait languir. L'attachement ſeul pour Marie Mancini fut une affaire importante, parce qu'il l'aima aſſez pour être tenté de l'épouſer, & fut aſſez maître de lui-même pour s'en ſéparer. Cette victoire, qu'il remporta ſur ſa paſſion, commença à faire connaître qu'il était né avec une grande ame. Il en remporta une plus forte & plus difficile, en laiſſant le cardinal Mazarin maître abſolu. La reconnaiſſance l'empêcha de ſecouer le joug qui commençait à lui peſer. C'était une anecdote très connue à la cour, qu'il avait dit après la mort du cardinal : " je ne ſai pas ce que j'aurais " fait, s'il avait vécu plus long-tems."

Il s'occupa à lire des livres d'agrément dans ce loiſir ; & ſurtout il en liſait avec la connêtable, qui avait de l'eſprit ainſi que toutes ſes ſœurs. Il ſe plaiſait aux vers & aux romans, qui, en peignant la galanterie & l'héroïſme, flattaient en ſecret ſon caractere. Il liſait les tragédies de Corneille, & ſe formait le goût, qui n'eſt que la ſuite d'un ſens droit & le ſentiment prompt d'un eſprit bienfait. La converſation de ſa mere & des dames de ſa cour ne contribuerent pas peu à lui faire goûter cette fleur d'eſprit, & à le former à cette politeſſe ſinguliere, qui commençait

mençait dès-lors à caractériſer la cour. Anne d'Aûtriche y avait apporté une certaine galanterie noble & fiere, qui tenait du génie Eſpagnol de ces tems-là ; & y avait joint les graces, la douceur & une liberté décente, qui n'étaient qu'en France. Le roi fit plus de progrès dans cette école d'agrémens depuis dix-huit ans juſqu'à vingt, qu'il n'en avait fait dans les ſciences, ſous ſes précepteurs, l'abbé de Beaumont & le préſident de Périgni. On ne lui avait preſque rien appris. Il eût été à deſirer, qu'au moins on l'eût inſtruit de l'hiſtoire, & ſurtout de l'hiſtoire moderne ; mais ce qu'on en avait alors était trop mal écrit. Il était triſte, qu'on n'eût encor réuſſi que dans des romans inutiles ; & que ce qui était néceſſaire fût rebutant. On fit imprimer ſous ſon nom une traduction des commentaires de Céſar, & une de Florus ſous le nom de ſon frere. Mais ces princes n'y eurent d'autre part, que celle d'avoir eû inutilement pour leurs themes quelques endroits de ces auteurs.

Les deux hommes, qui préſidaient à l'éducation du roi ſous le maréchal de Villeroi ſon gouverneur, étaient tels qu'il les falait, ſavans & aimables. Périgni était un des plus beaux eſprits de France. C'eſt de lui que ſont ces vers, mis depuis en muſique par Lulli.

Dans vos concerts nouveaux, muſes, faites entendre
A l'empire Français ce qu'il doit eſpérer,
Au monde entier ce qu'il doit admirer,
Aux rois ce qu'ils doivent apprendre.

Cependant leur disciple n'apprit presque rien sous eux. Les guerres civiles en furent la cause; & le cardinal Mazarin souffrait volontiers, qu'on donnât au roi peu de lumieres. Lorsqu'il s'attacha à Marie Mancini, il apprit aisément l'Italien pour elle; & dans le tems de son mariage il s'appliqua à l'Espagnol moins heureusement. L'étude qu'il avait trop négligée avec ses précepteurs au sortir de l'enfance, une timidité qui venait de la crainte de se compromettre, & l'ignorance où le tenait le cardinal Mazarin, firent penser à toute la cour, qu'il serait toûjours gouverné comme Louis XIII. son pere.

Il n'y eut qu'une occasion, où ceux qui savent juger de loin, prévirent ce qu'il devait être; ce fut lorsqu'en 1655 après l'extinction des guerres civiles, après sa premiere campagne & son sacre, le parlement voulut encor s'assembler au sujet de quelques édits; le roi, qui n'avait pas dix-sept ans, partit de Vincennes en habit de chasse, suivi de toute sa cour; entra au parlement en grosses bottes & le fouet à la main; & prononça ces propres mots: " on sait les malheurs " qu'ont produit vos assemblées; j'ordonne qu'on " cesse celles qui sont commencées sur mes édits. " Monsieur le premier président, je vous défends " de souffrir des assemblées, & à pas un de vous " de les demander.

Sa taille déja majestueuse, la noblesse de ses traits, le ton & l'air de maître dont il parla, imposerent plus que l'autorité de son rang, qu'on avait jusques-là peu respectée. Mais ces prémices de sa grandeur semblerent se perdre le moment d'après; & les fruits n'en parurent qu'après la mort du cardinal.

La

La cour, depuis le retour triomphant de Mazarin, s'occupait de jeu, de ballets, de la comédie qui à peine née en France n'était pas encor un art, & de la tragédie qui était devenue un art ſublime entre les mains de Pierre Corneille. Un curé de ſaint-Germain-l'auxerrois, qui penchait vers les idées rigoureuſes des janſéniſtes, avait écrit ſouvent à la reine contre ces ſpectacles, dès les premieres années de la régence. Il prétendit que l'on était damné pour y aſſiſter; il fit même ſigner cet anatheme par ſept docteurs de Sorbonne: mais l'abbé de Beaumont, précepteur du roi, ſe munit de plus d'approbations de docteurs, que le rigoureux curé n'avait apporté de condannations. Il calma ainſi les ſcrupules de la reine; & quand il fut archévêque de Paris, il autoriſa le ſentiment qu'il avait défendu étant abbé.

Il faut obſerver, que depuis que le cardinal de Richelieu avait introduit à la cour les ſpectacles réguliers, qui ont enfin rendu Paris la rivale d'Athenes; non ſeulement il y eut toûjours un banc pour l'académie, qui poſsédait pluſieurs eccléſiaſtiques dans ſon corps, mais qu'il y en eut un particulier pour les évêques.

Le cardinal Mazarin, en 1646 & en 1654, fit repréſenter ſur le théatre du palais roial & du petit Bourbon près du louvre, des opéra Italiens, exécutés par des voix qu'il fit venir d'Italie. Ce ſpectacle nouveau était né depuis peu à Florence, contrée alors favoriſée de la fortune comme de la nature, & à laquelle on doit la reproduction de pluſieurs arts anéantis pendant des ſiecles, & la création de quelques-uns. C'était en France

un reſte de l'ancienne barbarie, de s'oppoſer à l'établiſſement de ces arts.

Les janſéniſtes, que les cardinaux de Richelieu & de Mazarin voulurent réprimer, s'en vengerent contre les plaiſirs que ces deux miniſtres procuraient à la nation. Les luthériens & les calviniſtes en avaient uſé ainſi du tems du pape Léon X.: il ſuffit d'ailleurs d'être novateur, pour être auſtere. Les mêmes eſprits, qui bouleverſeraient un état pour établir une opinion ſouvent abſurde, anathématiſent les plaiſirs innocens néceſſaires à une grande ville, & des arts qui contribuent à la ſplendeur d'une nation. L'abolition des ſpectacles ſerait une idée plus digne du ſiecle d'Attila, que du ſiecle de Louis XIV.

La danſe qu'on peut encor compter parmi les arts, parce qu'elle eſt aſſervie à des regles & qu'elle donne de la grace au corps, était un des plus grands amuſements de la cour. Louis XIII. n'avait danſé qu'une fois dans un ballet en 1625; & ce ballet était d'un goût groſſier, qui n'annonçait pas ce que les arts furent en France trente ans après. Louis XIV. excellait dans les danſes graves, qui convenaient à la majeſté de ſa figure, & qui ne bleſſaient pas celles de ſon rang. Les courſes de bagues, qu'on faiſait quelquefois & où l'on étalait déja une grande magnificence, faiſaient paraître avec éclat l'adreſſe qu'il avait à tous les exercices. Tout reſpirait les plaiſirs & la magnificence qu'on connaiſſait alors. C'était peu de choſe en comparaiſon de ce qu'on vit, quand le roi regna par lui-même; mais c'était dequoi étonner, après les horreurs d'une guerre civile, & après la triſteſſe de la vie ſombre & retirée de Louis XIII. Ce prince, ma-

lade

lade & chagrin, n'avait été ni servi, ni logé, ni meublé en roi. Il n'y avait pas pour cent-mille écus de pierreries appartenantes à la couronne. Le cardinal Mazarin n'en laissa que pour douze-cent-mille ; & aujourd'hui il y en a pour plus de vingt-millions de livres.

Tout prit, au mariage de Louis XIV. un caractere plus grand de magnificence & de goût, qui augmenta toûjours depuis. Quand il fit son entrée avec la reine son épouse, tout Paris vit avec une admiration respectueuse & tendre, cette jeune reine qui avait de la beauté, portée dans un char superbe d'une invention nouvelle ; le roi à cheval à côté d'elle, paré de tout ce que l'art avait pu ajoûter à sa beauté mâle & héroïque, qui arrêtait tous les regards.

On prépara au bout des allées de Vincennes, un arc de triomphe dont la base était de pierre ; mais le tems qui pressait, ne permit pas qu'on l'achevât d'une matiere durable : il ne fut élevé qu'en plâtre ; & il a été depuis totalement démoli. Claude Perrault en avait donné le dessein. La porte saint-Antoine fut rebâtie pour la même cérémonie ; monument d'un goût moins noble, mais orné d'assez beaux morceaux de sculpture. Tous ceux qui avaient vu, le jour de la bataille de saint-Antoine, rapporter à Paris par cette porte alors garnie d'une herse, les corps morts ou mourans de tant de citoiens, & qui volaient cette entrée si différente, benissaient le ciel, & rendaient grace d'un si heureux changement.

Le cardinal Mazarin, pour solenniser ce mariage, fit représenter au louvre l'opéra Italien intitulé *Ercole amanté*. Il ne plut pas aux Français.

çais. Ils n'y virent avec plaiſir, que le roi & la reine qui y danſerent. Le cardinal voulut ſe ſignaler par un ſpectacle plus au goût de la nation. Le ſecrétaire d'état de Lionne ſe chargea de faire compoſer une eſpece de tragédie allégorique, dans le goût de celle de l'*Europe*, à laquelle le cardinal de Richelieu avait travaillé. Ce fut un bonheur pour le grand Corneille, qu'il ne fut pas choiſi pour remplir ce mauvais canevas. Le ſujet était *Liſis & Heſpérie*. Liſis ſignifiait la France, & Heſpérie l'Eſpagne. Quinaut fut chargé d'y travailler. Il venait de ſe faire une grande réputation par la piece du *faux tibérinus*, qui quoique mauvaiſe, avait eû un prodigieux ſuccès. Il n'en fut pas de même de Liſis. On l'exécuta au louvre. Il n'y eut de beau que les machines. Le marquis de Sourdac du nom de Rieux, à qui l'on dut depuis l'établiſſement de l'opéra en France, fit exécuter dans ce tems-là même à ſes dépens, dans ſon château de Neubourg, *la toiſon d'or* de Pierre Corneille, avec des machines. Quinaut, jeune & d'une figure agréable, avait pour lui la cour. Corneille avait ſon nom & la France.

Ce ne fut qu'un enchaînement de fêtes, de plaiſirs, de galanterie depuis le mariage du roi. Elles redoublerent à celui de monſieur frere du roi, avec Henriette d'Angleterre ſœur de Charles ſecond; & elles n'avaient été interrompues qu'en 1661, par la mort du cardinal Mazarin.

Quelques mois après la mort de ce miniſtre, il arriva un événement qui n'a point d'exemple; & ce qui eſt non moins étrange, c'eſt que tous les hiſtoriens l'ont ignoré: on envoia dans

dans le plus grand secret au château de l'île sainte-Marguerite dans la mer de Provence, un prisonnier inconnu, d'une taille au dessus de l'ordinaire, jeune, & de la figure la plus belle & la plus noble. Ce prisonnier dans la route portait un masque, dont la mentonnière avait des ressorts d'acier, qui lui laissaient la liberté de manger avec le masque sur le visage. On avait ordre de le tuer, s'il se découvrait. Il resta dans l'île, jusqu'à ce qu'un officier de confiance nommé saint-Mars gouverneur de Pignerol aiant été fait gouverneur de la Bastile l'an 1690, l'alla prendre à l'île de sainte-Marguerite, & le conduisit à la Bastile toûjours masqué. Le marquis de Louvois alla le voir dans cette île avant la translation, & lui parla debout & avec une considération qui tenait du respect. Cet inconnu fut mené à la Bastile, où il fut logé aussi bien qu'on peut l'être dans ce château. On ne lui refusait rien de ce qu'il demandait. Son plus grand goût était pour le linge d'une finesse extraordinaire, & pour les dentelles. On lui faisait la plus grande chere, & le gouverneur s'asseïait rarement devant lui. Un vieux médecin de la Bastile, qui avait souvent traité cet homme singulier dans ses maladies, a dit qu'il n'avait jamais vu son visage, quoiqu'il eût souvent examiné sa langue & le reste de son corps. Il était admirablement bien fait, disait ce médecin ; sa peau était un peu brune ; il intéressait par le seul son de sa voix, ne se plaignait jamais de son état, & ne laissait point entrevoir ce qu'il pouvait être. Un fameux chirurgien, gendre du médecin dont je parle, est témoin de ce que j'avance ; & monsieur de Bernaville, successeur de saint-Mars, l'a souvent confirmé.

Cet

Cet inconnu mourut en 1704, & fut enterré la nuit à la paroiſſe ſaint-Paul. Ce qui redouble l'étonnement, c'eſt que quand on l'envoia aux îles ſainte-Marguerite, il ne diſparut dans l'Europe aucun homme conſidérable. Monſieur de Chamillard fut le dernier miniſtre, qui eut cet étrange ſecret. Le ſecond maréchal de la Feuillade ſon gendre, m'a dit qu'à la mort de ſon beaupere, il le conjura à genoux de lui apprendre ce que c'était que cet homme, qu'on ne connut jamais que ſous le nom de *l'homme au maſque de fer*. Chamillard lui répondit, que c'était le ſecret de l'état, & qu'il avait fait ſerment de ne le révéler jamais.

Louis XIV. cependant partageait ſon tems, entre les plaiſirs qui étaient de ſon âge, & les affaires qui étaient de ſon devoir. Il tenait conſeil tous les jours, & travaillait enſuite ſecrettement avec Colbert. Ce travail ſecret fut l'origine de la cataſtrophe du célebre Fouquet, dans laquelle furent enveloppés le ſecrétaire d'état Guénégaud, Péliſſon, Gourville, & tant d'autres. La chûte de ce miniſtre, à qui on avait peut-être moins de reproches à faire qu'au cardinal Mazarin, fit voir qu'il n'appartient pas à tout le monde de faire les mêmes fautes. Sa perte était déja réſolue, quand le Roi accepta la fête magnifique, que ce miniſtre lui donna dans ſa maiſon de Vaux. Ce palais & les jardins lui avaient coûté dix-huit millions de livres, qui en valent près de trente-ſix d'aujourd'hui. Il avait bâti le palais deux fois, & acheté trois villages entiers, dont le terrein fut enfermé dans ces jardins immenſes, plantés en partie par *Le nôtre*, & regardés alors comme les plus beaux de l'Europe.

Les

Les eaux jailliſſantes de Vaux, qui parurent depuis au deſſous du médiocre après celles de Verſailles, de Marly & de ſaint-Clou, étaient alors des prodiges. Mais, quelque belle que ſoit cette maiſon, cette dépenſe de dix-huit millions, dont les comptes exiſtent encore, prouve qu'il avait été ſervi avec auſſi peu d'économie qu'il ſervait le roi. Il eſt vrai, qu'il s'en falait beaucoup que ſaint-Germain & Fontainebleau, les ſeules maiſons de plaiſance habitées par le roi, approchaſſent de la beauté de Vaux. Louis XIV. le ſentit & en fut irrité. On voit partout dans cette maiſon les armes & la deviſe de Fouquet. C'eſt un écureuil avec ces paroles : *quò non aſcendam ? où ne monterai-je point ?* le roi ſe les fit expliquer. L'ambition de cette deviſe ne ſervit pas à appaiſer le monarque. Les courtiſans remarquerent, que l'écureuil était peint partout pourſuivi par une couleuvre, qui était les armes de Colbert. La fête fut au deſſus de celles que le cardinal Mazarin avait données, non ſeulement pour la magnificence, mais pour le goût. On y repréſenta pour la premiere fois, *les facheux* de Moliere. Péliſſon avait fait le prologue, qu'on admira. Les plaiſirs publics cachent ou préparent ſi ſouvent à la cour des déſaſtres particuliers, que ſans la reine mere, Péliſſon & lui auraient été arrêtés dans Vaux le jour de la fête. Ce qui augmentait le reſſentiment du maître, c'eſt que mademoiſelle de la Valiere, pour qui le roi commençait à ſentir une vraie paſſion, avait été un des objets des goûts paſſagers du ſurintendant, qui ne ménageait rien pour les ſatisfaire. Il avait offert à mademoiſelle de la Valiere deux-cent-mille livres ; & cette offre avait été reçue avec indignation,

avant

avant qu'elle eût aucun deſſein ſur le cœur du roi. Le ſurintendant, s'étant apperçu depuis quel puiſſant rival il avait, voulut être le confident de celle dont il n'avait pu être le poſſeſſeur; & cela même irritait encore.

Le roi, qui dans un premier mouvement d'indignation avait été tenté de faire arrêter le ſurintendant au milieu même de la fête qu'il en recevait, uſa enſuite d'une diſſimulation peu néceſſaire. On eût dit, que le monarque déja tout puiſſant eût craint le parti que Fouquet s'était fait.

Il était procureur-général du parlement; & cette charge lui donnait le privilege d'être jugé par les chambres aſſemblées. Mais après que tant de princes, de maréchaux & de ducs, avaient été jugés par des commiſſaires, on eût pu traiter comme eux un magiſtrat, puiſqu'on voulait ſe ſervir de ces voies extraordinaires, qui, ſans être injuſtes, laiſſent toûjours un ſoupçon d'injuſtice.

Colbert l'engagea par un artifice peu honorable, à vendre ſa charge. Il s'en défit pour douze-cent-mille livres, qui reviennent aujourd'hui à plus de deux millions. Le prix exceſſif des places au parlement, ſi diminué depuis, prouve quel reſte de conſidération ce corps avait conſervé dans ſon abaiſſement même. Le duc de Guiſe, grand-chambellan du roi, n'avait vendu cette charge de la couronne au duc de Bouillon, que huit-cent-mille livres.

Fouquet, pour avoir diſſipé les finances de l'état, & pour en avoir uſé comme des ſiennes propres, n'en avait pas moins de grandeur dans l'ame. Ses déprédations n'avaient été que des magnificences & des libéralités. Il fit porter à l'épargne

l'épargne le prix de ſa charge; & cette belle action ne le ſauva pas. On attira avec adreſſe à Nantes un homme, qu'un exemt & deux gardes pouvaient arrêter à Paris. Le roi lui fit des careſſes avant ſa diſgrace. Je ne ſai pourquoi la plupart des princes affectent d'ordinaire de tromper par de fauſſes bontés, ceux de leurs ſujets qu'ils veulent perdre. La diſſimulation alors eſt l'oppoſé de la grandeur. Elle n'eſt jamais une vertu, & ne peut devenir un talent eſtimable, que quand elle eſt abſolument néceſſaire. Louis XIV. parut ſortir de ſon caractere; mais on lui avait fait entendre, que Fouquet faiſait faire de grandes fortifications à Belle-île, & qu'il pouvait avoir trop de liaiſons au dehors & au dedans du roiaume. Il parut bien, quand il fut arrêté & conduit à la Baſtile & à Vincennes, que ſon parti n'était autre choſe que l'avidité de quelques courtiſans & de quelques femmes, qui recevaient de lui des penſions, & qui l'oublierent dès qu'il ne fut plus en état d'en donner. Il ne lui reſta d'amis que Péliſſon, Gourville, mademoiſelle Scudéri, ceux qui eurent part à ſa diſgrace & quelques gens de lettres. On connaît ces vers de Hainault le traducteur de Lucrece, contre Colbert le perſécuteur de Fouquet:

Miniſtre avare & lâche, eſclave malheureux,
Qui gémis ſous le poids des affaires publiques,
Victime dévouée aux chagrins politiques,
Fantôme révéré ſous un titre onéreux.

Voi combien des grandeurs le comble eſt dangereux;
Contemple de Fouquet les funeſtes reliques;
Et tandis qu'à ſa perte en ſecret tu t'appliques,
Crains qu'on ne te prépare un deſtin plus affreux.

Sa chûte quelque jour te peut être commune.
Crains ton poſte, ton rang, la cour & la fortune.
Nul ne tombe innocent d'où l'on te voit monté.

Ceſſe donc d'animer ton prince à ſon ſupplice.
Et prêt d'avoir beſoin de toute ſa bonté,
Ne le fais pas uſer de toute ſa juſtice.

Monſieur Colbert, à qui l'on parla de ce ſonnet injurieux, demanda ſi le roi y était offenſé. On lui dit que non: " Je ne le ſuis donc pas," répondit le miniſtre.

Il eſt vrai que faire le procès au ſurintendant, c'était accuſer la mémoire du cardinal Mazarin. Les plus grandes déprédations dans les finances, étaient ſon ouvrage. Il s'était approprié en ſouverain pluſieurs branches des revenus de l'état. Il avait traité en ſon nom & à ſon profit des munitions des armées. " Il impoſait, (dit Fouquet " dans ſes défenſes) par lettres de cachet, des " ſommes extraordinaires ſur les généralités; ce " qui ne s'était jamais fait que par lui & pour " lui, & ce qui eſt puniſſable de mort par les " ordonnances." C'eſt ainſi que le cardinal avait amaſſé des biens immenſes, que lui-même ne connaiſſait plus.

J'ai entendu conter à feu monſieur de Caumartin intendant des finances, que dans ſa jeuneſſe quelques années après la mort du cardinal, il avait été au palais Mazarin, où logeaient le duc ſon héritier & la ducheſſe Hortenſe; qu'il y vit une grande armoire de marqueterie, fort profonde, qui tenait du haut juſqu'en bas tout le fond d'un cabinet. Les clés en avaient été perdues

dues depuis long-tems, & on avait négligé d'ouvrir les tiroirs. Monsieur de Caumartin, étonné de cette négligence, dit à la duchesse de Mazarin qu'on trouverait peut-être des curiosités dans cette armoire. On l'ouvrit: elle était toute remplie de quadruples, de jettons d'or, & de médailles d'or. Madame de Mazarin en jetta au peuple des poignées par les fenêtres, pendant plus de huit jours.

L'abus, que le cardinal Mazarin avait fait de sa puissance despotique, ne justifiait pas le surintendant; mais l'irrégularité des procédures faites contre lui, la longueur de son procès, le tems qui éteint l'envie publique & qui inspire la compassion pour les malheureux, enfin les sollicitations toûjours plus vives en faveur d'un infortuné, que les manœuvres pour le perdre ne sont pressantes; tout cela lui sauva la vie. Le procès ne fut jugé qu'au bout de trois ans en 1644. De vingt-deux juges qui opinerent, il n'y en eut que neuf qui conclurent à la mort; & les treize autres, parmi lesquels il y en avait à qui Gourville avait fait accepter des présens, opinerent à un banniſſement perpétuel. Le roi commua la peine en une plus dure. Il fut enfermé au château de Pignerol. Tous les historiens disent, qu'il y mourut en 1680; mais il est constant, qu'avant sa mort il eut permission de se retirer dans une terre de sa femme. C'est ce que m'assûra, il y a long-tems, la comtesse de Vaux sa belle-fille, & ce que depuis les mémoires de Gourville ont confirmé.

Le secretaire d'état Guénégaud, qui vendit sa charge à Colbert, n'en fut pas moins poursuivi

par la chambre de juſtice, qui lui ôta la plus grande partie de ſa fortune.

Saint-évremond, attaché au ſurintendant, fut enveloppé dans ſa diſgrace. Colbert, qui cherchait par-tout des preuves contre celui qu'il voulait perdre, fit ſaiſir des papiers confiés à madame du Pleſſis-bellievre ; & dans ces papiers on trouva la lettre manuſcrite de Saint-évremond ſur la paix des Pirénées. On lut au roi cette plaiſanterie, qu'on fit paſſer pour un crime d'état. Colbert, qui dédaignait de ſe venger de Hainault homme obſcur, perſécuta dans Saint-évremond l'ami de Fouquet qu'il haïſſait, & le bel eſprit qu'il craignait. Le roi eut l'extreme ſévérité de punir une raillerie innocente faite, il y avait long-tems, contre le cardinal Mazarin qu'il ne regrettait pas, & que toute la cour avait outragé, calomnié & proſcrit impunément pendant pluſieurs années. De mille écrits faits contre ce miniſtre, le moins mordant fut le ſeul puni, & le fut après ſa mort.

Saint-évremond, retiré en Angleterre, vécut chez une nation libre & philoſophe. Le marquis de Miremont, ſon ami, me diſait autrefois à Londres, qu'il y avait une autre cauſe de ſa diſgrace, & que Saint-évremond n'avait jamais voulu s'en expliquer.

Le nouveau miniſtre des finances, ſous le ſimple titre de contrôleur-général, juſtifia la ſévérité de ſes pourſuites, en rétabliſſant l'ordre que ſes prédéceſſeurs avaient troublé, & en travaillant ſans relâche à la grandeur de l'état.

La cour devint le centre des plaiſirs & le modele des autres cours. Le roi ſe piqua de donner des fêtes, qui fiſſent oublier celle de Vaux. Il

ſem-

ſemblait, que la nature prît plaiſir alors à produire en France les plus grands hommes dans tous les arts, & à raſſembler à la cour ce qu'il y avait jamais eû de plus beau & de mieux fait en hommes & en femmes.

Le roi l'emportait ſur tous ſes courtiſans, par la richeſſe de ſa taille & par la beauté majeſtueuſe de ſes traits. Le ſon de ſa voix, noble & touchant, gagnait les cœurs qu'intimidait ſa préſence. Il avait une démarche, qui ne pouvait convenir qu'à lui & à ſon rang, & qui eût été ridicule en tout autre. L'embarras, qu'il inſpirait à ceux qui lui parlaient, flattait en ſecret la complaiſance avec laquelle il ſentait ſa ſupériorité. Ce vieil officier, qui ſe troublait, qui béguéiait en lui demandant une grace, & qui ne pouvant achever ſon diſcours, lui dit: " Sire, que votre " majeſté daigne croire, que je ne tremble pas " ainſi devant vos ennemis :" n'eut pas de peine à obtenir ce qu'il demandait.

Le goût de la ſociété n'avait pas encor reçu toute ſa perfection à la cour. La reine mere, Anne d'Autriche, commençait à aimer la retraite. La reine regnante ſavait à peine le Français, & la bonté faiſait ſon ſeul mérite. La princeſſe d'Angleterre, belle-ſœur du roi, apporta à la cour les agrémens d'une converſation douce & animée; ſoûtenus bientôt par la lecture des bons ouvrages & par un goût ſûr & délicat. Elle ſe perfectionna dans la connaiſſance de la langue, qu'elle écrivait mal encor au tems de ſon mariage. Elle inſpira une émulation d'eſprit nouvelle, & introduiſit à la cour une politeſſe & des graces, dont à peine le reſte de l'Europe avait l'idée. Madame avait tout l'eſprit de Charles II. ſon

frere, embelli par les charmes de ſon ſexe, par le don & par le deſir de plaire. La cour de Louis XIV. reſpirait une galanterie pleine de décence. Celle qui regnait à la cour de Charles II. était plus hardie; & trop de groſſiereté en déſhonorait les plaiſirs.

Il y eut d'abord entre madame & le roi beaucoup des ces coquetteries d'eſprit & de cette intelligence ſecrette, qui ſe remarquerent dans de petites fêtes ſouvent répétées. Le roi lui envoiait des vers; elle y répondait. Il arriva que le même homme fut à la fois le confident du roi & de madame dans ce commerce ingénieux. C'était le marquis de Dangeau. Le roi le chargeait d'écrire pour lui; & la princeſſe l'engageait à répondre au roi. Il les ſervit ainſi tous deux, ſans laiſſer ſoupçonner à l'un, qu'il fût emploié par l'autre; & ce fut une des cauſes de ſa fortune.

Cette intelligence jetta des alarmes dans la famille roiale. Le roi réduiſit l'éclat de ce commerce à un fonds d'eſtime & d'amitié, qui ne s'altéra jamais. Lorſque madame fit depuis travailler Racine & Corneille à la tragédie de *Bérénice*, elle avait en vue non ſeulement la rupture du roi avec la connêtable Colonne, mais le frein qu'elle-même avait mis à ſon propre penchant, de peur qu'il ne devînt dangereux. Louis XIV. eſt aſſez déſigné dans ces deux vers de la *Bérénice* de Racine:

Qu'en quelque obſcurité, que le ciel l'eût fait naître,
Le monde en le voiant eût reconnu ſon maître.

Ces

Ces amuſemens firent place à la paſſion plus ſérieuſe & plus ſuivie, qu'il eut pour mademoiſelle de la Valiere, fille d'honneur de madame. Il goûta avec elle le bonheur rare d'être aimé uniquement pour lui-même. Elle fut deux ans l'objet caché de tous les amuſemens galans, & de toutes les fêtes que le roi donnait. Un jeune valet de chambre du roi, nomme Belloc, compoſa pluſieurs récits qu'on mêlait à des danſes, tantôt chez la reine, tantôt chez madame; & ces récits exprimaient avec miſtere le ſecret de leurs cœurs, qui ceſſa bientôt d'être un ſecret.

Tous les divertiſſemens publics, que le roi donnait, étaient autant d'hommages à ſa maîtreſſe. On fit en 1622. un carrouſel, non pas dans la place roiale (comme le dit l'hiſtoire de la Hode ou la Motte ſous le nom de la Martiniere: cette place n'y eſt pas propre); mas vis-à-vis les tuileries, dans une vaſte enceinte, qui en a retenu le nom de la place du carrouſel. Il y eut cinq quadrilles. Le roi était à la tête des Romains; ſon frere, des Perſans; le prince de Condé, des Turcs; le duc d'Enguien ſon fils, des Indiens; le duc de Guiſe, des Américains. Ce duc de Guiſe était petit-fils du balafré. Il s'était rendu célebre dans le monde, par l'audace malheureuſe avec laquelle il avait entrepris de ſe rendre maître de Naples. Sa priſon, ſes duels, ſes amours romaneſques, ſes profuſions, ſes aventures, le rendaient ſingulier en tout. Il ſemblait être d'un autre ſiecle. On diſait de lui, en le voiant courir avec le grand Condé: *Voilà les héros de l'hiſtoire & de la fable.*

La reine mere, la reine regnante, la reine d'Angleterre veuve de Charles II. oubliant alors

ſes

ſes malheurs, étaient ſous un dais à ce ſpectacle. Le comte de Sault, fils du duc de Les diguieres, remporta le prix, & le reçut des mains de la reine mere. Ces fêtes ranimerent plus que jamais le goût des deviſes & des emblemes, que les tournois avaient mis autrefois à la mode, & qui avaient ſubſiſté après eux.

Un antiquaire, nommé d'Ouvrier, imagina alors pour Louis XIV. l'embleme d'un ſoleil dardant ſes rayons ſur un globe avec ces mots, *nec pluribus impar*. L'idée était un peu imitée d'une deviſe Eſpagnole, faite pour Philippe II, & plus convenable à ce roi qui poſſédait la plus belle partie du nouveau monde & tant d'états dans l'ancien, qu'à un jeune roi de France qui ne donnait encor que des eſpérances. Cette deviſe eut un ſuccès prodigieux. Les armoires du roi, les meubles de la couronne, les tapiſſeries, les ſculptures, en furent ornées. Le roi ne la porta jamais dans ſes carrouſels. On a reproché injuſtement à Louis XIV, le faſte de cette deviſe, comme s'il l'avait choiſie lui-même; & elle a été peut-être plus juſtement critiquée pour le fond. Le corps ne repréſente pas ce que la légende ſignifie; & cette légende n'a pas un ſens aſſez clair & aſſez déterminé. Ce qu'on peut expliquer de pluſieurs manieres, ne mérite d'être expliqué d'aucune. Les deviſes, ce reſte de l'ancienne chevalerie, peuvent convenir à des fêtes; et ont de l'agrément, quand les alluſions ſont juſtes, nouvelles & piquantes. Il vaut mieux n'en point avoir, que d'en ſouffrir de mauvaiſes & de baſſes, comme celle de Louis douze; c'était un porc-épic avec ces paroles: *qui s'y frotte, s'y pique*. Les deviſes ſont par rapport aux inſcriptions,

ſcriptions, ce que ſont des maſcarades en comparaiſon des cérémonies auguſtes.

La fête de Verſailles en 1664 ſurpaſſa celle du carrouſel, par ſa ſingularité, par ſa magnificence, & par les plaiſirs de l'eſprit, qui ſe mêlant à la ſplendeur de ces divertiſſemens, y ajoûtaient un goût & des graces dont aucune fête n'avait encor été embellie. Verſailles commençait à être un ſéjour délicieux, ſans approcher de la grandeur dont il fut depuis.

Le cinq mai, le roi y vint avec une cour compoſée de ſix-cent perſonnes, qui furent défraiées avec leur ſuite, auſſi bien que tous ceux qui ſervirent aux apprêts de ces enchantemens. Il ne manqua jamais à ces fêtes, que des monumens conſtruits exprès pour les donner, tels qu'en éleverent les Grecs & les Romains. Mais la promptitude, avec laquelle on conſtruiſit des théatres, des amphithéatres, des portiques, ornés avec autant de magnificence que de goût, était une merveille qui ajoûtait à l'illuſion, & qui diverſifiée depuis en mille manieres, augmentait encor le charme de ces ſpectacles.

Il y eut d'abord une eſpece de carrouſel. Ceux qui devaient courir, parurent le premier jour comme dans une revue; ils étaient précédés de hérauts-d'armes, de pages, d'écuiers, qui portaient leurs deviſes & leurs boucliers; & ſur ces boucliers étaient écrits en lettres d'or des vers compoſés par Périgni & par Benſerade. Ce dernier ſurtout avait un talent ſingulier pour ces pieces galantes, dans leſquelles il faiſait toûjours des alluſions délicates & piquantes, aux caracteres des perſonnes, aux perſonnages de l'antiquité ou de la fable qu'on repréſentait, & aux paſſions.

passions qui animaient la cour. Le roi représentait Roger : tous les diamans de la couronne brillaient sur son habit & sur le cheval qu'il montait. Les reines & trois-cent dames, sous des arcs de triomphe, voiaient cette entrée.

Le roi, parmi tous les regards attachés sur lui, ne distinguait que ceux de mademoiselle de la Valiere. La fête était pour elle seule ; elle en jouissait, confondue dans la foule.

La cavalcade était suivie d'un char doré de dix-huit pieds de haut, de quinze de large, de vingt-quatre de long, représentant le char du soleil. Les quatre âges d'or, d'argent, d'airain & de fer, les signes célestes, les saisons, les heures, suivaient à pied ce char. Tout était caractérisé. Des bergers portaient les pieces de la barriere, qu'on ajustait au son des trompettes, auxquelles succédaient par intervalles les musettes & les violons. Quelques personnages qui suivaient le char d'Apollon, vinrent d'abord réciter aux reines, des vers convenables au lieu, au tems & aux personnes. Les courses finies, & la nuit venue, quatre-mille gros flambeaux éclairerent l'espace, où se donnaient les fêtes. Des tables y furent servies par deux-cent personnages, qui représentaient les saisons, les faunes, les sylvains, les dryades, avec des pasteurs, des vendangeurs, des moissonneurs. Pan & Diane avançaient sur une montagne mouvante, & en descendirent pour faire poser sur les tables ce que les campagnes & les forêts produisent de plus délicieux. Derriere les tables en demi cercle, s'éleva tout d'un coup un théatre chargé de concertans. Les Arcades, qui entouraient la table & le théatre, étaient ornées de cinq-cent girandoles vertes

vertes & argent, qui portaient des bougies ; & une balustrade dorée fermait cette vaste enceinte.

Ces fêtes, si supérieures à celles qu'on invente dans les romans, durerent sept jours. Le roi remporta quatre fois le prix des jeux, & laissa disputer ensuite aux autres chevaliers, les prix qu'il avait gagnés, & qu'il leur abandonnait.

La comédie de la *princesse d'Elide*, quoiqu'elle ne soit pas une des meilleures de Moliere, fut un des plus agréables ornemens de ces jeux, par une infinité d'allégories fines sur les mœurs du tems, & par des à-propos qui font l'agrément de ces fêtes, mais qui sont perdus pour la postérité. On était encor très entêté à la cour de l'astrologie judiciaire. Plusieurs princes pensaient par une superstition orgueilleuse, que la nature les distinguait jusqu'à écrire leur destinée dans les astres. Le duc de Savoie Victor Amédée, pere de la duchesse de Bourgogne, eut un astrologue auprès de lui, même après son abdication. Moliere osa attaquer cette illusion dans son ouvrage.

On y avoit aussi un fou de cour. Ces misérables étaient encor fort à la mode. C'était un reste de barbarie, qui a duré plus long-tems en Allemagne qu'ailleurs. Le besoin des amusemens, l'impuissance de s'en procurer d'agréables & d'honnêtes dans les tems d'ignorance & de mauvais goût, avaient fait imaginer ce triste plaisir, qui dégrade l'esprit humain. Le fou, qui était alors auprès de Louis XIV. avait appartenu au prince de Condé. Il s'appellait l'Angeli. Le comte de Grammont disait, que de tous les fous qui avaient suivi monsieur le prince, il n'y avait que l'Angeli qui eût fait fortune. Ce bouffon ne manquait pas d'esprit. C'est lui qui dit,

dit, *qu'il n'allait pas au ſermon, parce qu'il n'aimait pas le brailler, & qu'il n'entendait pas le raiſonner.*

La farce du *mariage forcé* fut auſſi jouée à cette fête. Mais ce qu'il y eut de véritablement admirable, ce fut la premiere repréſentation des trois premiers actes du *Tartuffe*. Le roi voulut voir ce chef-d'œuvre, avant même qu'il fût achevé. Il le protégea depuis contre les faux dévots, qui voulurent intéreſſer la terre & le ciel pour le ſupprimer; & il ſubſiſtera, comme on l'a déja dit ailleurs, tant qu'il y aura en France du goût & des hypocrites.

La plupart de ces ſolennités brillantes ne ſont ſouvent que pour les yeux & les oreilles. Ce qui n'eſt que pompe & magnificence paſſe en un jour; mais quand des chef-d'œuvres de l'art, comme le Tartuffe, ſont l'ornement de ces fêtes, elles laiſſent après elles une éternelle mémoire.

On ſe ſouvient encor de pluſieurs traits de ces allégories de Benſerade, qui ornaient les ballets de ce tems-là. Je ne citerai que ces vers pour le roi repréſentant le ſoleil.

Je doute qu'on le prenne avec vous ſur le ton
De Daphné ni de Phaéton.
Lui trop ambitieux, elle trop inhumaine:
Il n'eſt point là de piege, où vous puiſſiez donner;
Le moien de s'imaginer,
Qu'une femme vous fuie, & qu'un homme vous mene?

La principale gloire de ces amuſemens, qui perfectionnaient en France le goût, la politeſſe & les

les talens, venait de ce qu'ils ne dérobaient rien aux travaux assidus du monarque. Sans ces travaux, il n'aurait fû que tenir une cour : il n'aurait pas fû regner ; & si les plaisirs magnifiques de cette cour avaient insulté à la misere du peuple, ils n'eussent été qu'odieux. Mais le même homme qui avait donné ces fêtes, avait donné du pain au peuple dans la disette de 1662 ; il avait fait venir des grains, que les riches acheterent à vil prix, & dont il fit des dons aux pauvres familles à la porte du louvre : il avait remis au peuple trois millions de tailles : nulle partie de l'administration intérieure n'était négligée ; son gouvernement était respecté au dehors. Le roi d'Espagne obligé de lui céder la préséance, le pape forcé de lui faire satisfaction, Dunkerque ajoûté à la France par un marché glorieux à l'acquéreur & honteux pour le vendeur ; enfin toutes ses démarches depuis qu'il tenait les rênes, avaient été ou nobles ou utiles : il était beau après cela de donner des fêtes.

Le légat *à latere*, Chigi, neveu du pape Alexandre VII. venant au milieu de toutes les réjouissances de Versailles faire satisfaction au roi de l'attentat des gardes du pape, étala à la cour un spectacle nouveau. Ces grandes cérémonies sont des fêtes pour le public. Les honneurs qu'on lui fit, rendaient la satisfaction plus éclatante. Il reçut sous un dais les respects des cours supérieures, du corps de ville, du clergé. Il entra dans Paris au bruit du canon, aiant le grand Condé à sa droite & le fils de ce prince à sa gauche, & vint dans cet appareil s'humilier, lui, Rome & le pape, devant un roi qui n'avait pas encor tiré l'épée. Il dîna avec le roi après

l'audience ; & on ne fut occupé que de le traiter avec magnificence, & de lui procurer des plaisirs. On traita depuis le doge de Genes avec moins d'honneurs, mais avec ce même empressement de plaire, que le roi concilia toûjours avec ses démarches altieres.

Tout cela donnait à la cour de Louis XIV. un air de grandeur qui éclipsait toutes les autres cours de l'Europe. Il voulait que cet éclat, attaché à sa personne, rejaillît sur tout ce qui l'environnait ; que tous les grands fussent honorés, & qu'aucun ne fût puissant, à commencer par son frere & par monsieur le prince. C'est dans cette vue, qu'il jugea en faveur des pairs leur ancienne querelle avec les présidens du parlement. Ceux-ci prétendaient devoir opiner avant les pairs, & s'étaient mis en possession de ce droit. Il régla dans un conseil extraordinaire, que les pairs opineraient aux lits de justice, en présence du roi, avant les présidens, comme s'ils ne devaient cette prérogative qu'à sa présence ; & il laissa subsister l'ancien usage dans les assemblées qui ne sont pas des lits de justice.

Pour distinguer ses principaux courtisans, il avait inventé des casaques bleues, brodées d'or & d'argent. La permission de les porter était une grande grace pour des hommes que la vanité mene. On les demandait presque comme le collier de l'ordre. On peut remarquer, puisqu'il est ici question de petits détails, qu'on portait alors des casaques par dessus un pourpoint orné de rubans ; & sur cette casaque passait un baudrier auquel pendait l'épée. On avait une espece de rabat à dentelles, & un chapeau orné de deux rangs de plumes. Cette mode, qui dura

dura jusqu'à l'année 1684, devint celle de toute l'Europe, excepté de l'Espagne & de la Pologne. On se piquait déja d'imiter presque par-tout la cour de Louis XIV.

Il établit dans sa maison un ordre qui dure encore; régla les rangs & les fonctions; créa des charges nouvelles auprès de sa personne, comme celle de grand-maître de sa garderobe. Il rétablit les tables instituées par François premier, & les augmenta. Il y en eut douze pour les officers commensaux, servies avec autant de propreté & de profusion que celles de beaucoup de souverains: il voulait que les étrangers y fussent tous invités: cette attention dura pendant tout son regne. Il en eut une autre plus recherchée & plus polie encore. Lorsqu'il eut fait bâtir les pavillons de Marli en 1679, toutes les dames trouvaient dans leur apartement une toilette complette; rien de ce qui appartient à un luxe commode n'était oublié: quiconque était du voiage, pouvait donner des repas dans son apartement: on y était servi avec la même délicatesse que le maître. Ces petites choses n'acquierent du prix, que quand elles sont soûtenues par les grandes. Dans tout ce qu'il faisait, on voiait de la splendeur & de la générosité. Il faisait présent de deux-cent-mille francs aux filles de ses ministres à leur mariage.

Ce qui lui donna dans l'Europe le plus d'éclat, ce fut une libéralité qui n'avait point d'exemple. L'idée lui en vint d'un discours du duc de Saint-Aignan, qui lui conta que le cardinal de Richelieu avait envoié des présens à quelques savans étrangers, qui avaient fait son éloge. Le roi n'attendit pas qu'il fût loué; mais fut de mériter de

l'être, il recommanda à ſes miniſtres, Lionne & Colbert, de choiſir un nombre de Français & d'étrangers diſtingués dans la littérature, auxquels il donnerait des marques de ſa généroſité. Lionne aiant écrit dans les païs étrangers, & s'étant fait inſtruire autant qu'on le peut dans cette matiere ſi délicate, où il s'agit de donner des préférences aux contemporains, on fit d'abord une liſte de ſoixante perſonnes : les uns eurent des préſens, les autres des penſions, ſelon leur rang, leurs beſoins, & leur mérite. Le bibliothécaire du Vatican, Allati, le comte Graziani ſecrétaire d'état du duc de Modène, le célebre Viviani mathématicien du grand-duc de Florence, Voſſius l'hiſtoriographe des provincies-unies, l'illuſtre mathématicien Huygens, un réſident Hollandais en Suede ; enfin juſqu'à des profeſſeurs d'Altorf & de Helmſtadt, villes preſque inconnues des Français, furent étonnés de recevoir des lettres de monſieur Colbert, par leſquelles il leur mandait, que ſi le roi n'était pas leur ſouverain, il les priait d'agréer qu'il fût leur bienfaiteur. Les expreſſions de ces lettres étaient meſurées ſur la dignité des perſonnes ; & toutes étaient accompagnées, ou de gratifications conſidérables, ou de penſions.

Parmi les Français, on ſut diſtinguer Racine, Quinaut, Fléchier depuis évêque de Nîmes, encor fort jeunes ; ils eurent des préſens. Il eſt vrai que Chapelain & Cotin eurent des penſions ; mais c'etait principalement Chapelain que le miniſtre Colbert avait conſulté. Ces deux hommes, d'ailleurs ſi décriés pour la poéſie, n'étaient pas ſans mérite. Chapelain avait une littérature immenſe ; & ce qui peut ſurprendre, c'eſt

c'eſt qu'il avait du goût, & qu'il était un des critiques des plus éclairés. Il y a une diſtance immenſe de tout cela au génie. La ſcience & l'eſprit conduiſent un artiſte, mais ne le forment en aucun genre. Perſonne en France n'eut plus de réputation de ſon tems, que Ronſard & Chapelain. C'eſt qu'on était barbare dans le tems de Ronſard, & qu'à peine on ſortait de la barbarie dans celui de Chapelain. Coſtar, le compagnon d'étude de Balzac & de Voiture, appelle Chapelain le premier des poetes héroïques.

Boileau n'eut point de part à ces libéralités; il n'avait encor fait que des ſatires; & l'on ſait que ces ſatires attaquaient les mêmes ſavans que le miniſtre avait conſultés. Le roi le diſtingua quelques années après, ſans conſulter perſonne.

Les préſens, faits dans les païs étrangers, furent ſi conſidérables, que Viviani fit bâtir à Florence une maiſon, des libéralités de Louis XIV. Il mit en lettres d'or ſur le frontiſpice, *ædes à deo datæ:* alluſion au ſurnom de *dieu-donné*, dont la voix publique avait nommé ce prince à ſa naiſſance.

On ſe figure aiſément l'effet qu'eut dans l'Europe cette magnificence extraordinaire; & ſi on conſidere tout ce que le roi fit bientôt après de mémorable, les eſprits les plus ſéveres & les plus difficiles doivent ſouffrir les éloges immodérés, qu'on lui prodigua. Les Français ne furent pas les ſeuls qui le louerent. On prononça douze panégyriques de Louis XIV. en diverſes villes d'Italie; & le marquis Zampiere les lui envoia reliés avec des filigrames d'or.

Il continua toûjours à répandre ſes bienfaits ſur les lettres & ſur les arts. Des gratifications par-

particulieres d'environ quatre-mille louis d'or à Racine, la fortune de Despréaux, celle de Quinaut, sur-tout celle de Lulli & de tous les artistes qui lui consacrerent leurs travaux, en sont des preuves. Il donna même mille louis à Benserade, pour faire graver les tailles douces de ses métamorphoses d'Ovide en rondeaux : libéralité mal appliquée, qui prouve seulement la générosité du souverain. Il récompensait dans Benserade, le petit mérite qu'il avait eû dans ses ballets.

On ne voit pas après cela, sur quel fondement quelques écrivains ont reproché l'avarice à ce monarque. Un prince, qui a des domaines absolument séparés des revenus de l'état, peut être avare comme un particulier ; mais un roi de France, qui n'est réellement que le dispensateur de l'argent de ses sujets, ne peut gueres être atteint de ce vice. L'attention & la volonté de récompenser peuvent lui manquer ; mais c'est ce qu'on ne peut reprocher à Louis XIV.

Dans le tems même qu'il commençait à encourager les talens par tant de bienfaits, l'usage que le comte de Bussi fit des siens, fut rigoureusement puni. On le mit à la Bastile en 1675. Les amours des Gaules furent le prétexte de sa prison. La véritable cause était cette chanson, où le roi était trop compromis, & dont on renouvella alors le souvenir, pour perdre Bussi à qui on l'imputait.

Que desdatus est heureux,
De baiser ce bec amoureux,
Qui d'une oreille à l'autre va !

Ses ouvrages n'étaient pas assez bons, pour compenser le mal qu'ils lui firent. Il parlait purement sa langue; il avait du mérite, mais plus d'amour-propre encore; & il ne se servit gueres de ce mérite, que pour se faire des ennemis. Louis XIV. aurait agi généreusement, s'il lui avait pardonné: il vengea son injure personnelle, en paraissant céder au cri public. Cependant le comte de Bussi fut relâché au bout de dix-huit mois; mais il fut dans la disgrace tout le reste de sa vie, protestant en vain à Louis XIV. une tendresse, que ni le roi, ni personne ne croiait sincere.

CHAP.

CHAP. XXV.

Suite des particularités & Anecdotes.

A La gloire, aux plaiſirs, à la grandeur, à la galanterie, qui occupaient les premieres années de ce gouvernement, Louis XIV. voulut joindre les douceurs de l'amitié; mais il eſt difficile à un roi, de faire des choix heureux. De deux hommes auxquels il marqua le plus de confiance, l'un le trahit indignement, l'autre abuſa de ſa faveur. Le premier était le marquis de Vardes, confident du goût du roi pour madame de la Valiere. On ſait que des intrigues de cour le firent chercher à perdre madame de la Valiere, qui par ſa place devait avoir des jalouſes, & qui par ſon caractere ne devait point avoir d'ennemis: on ſait qu'il oſa, de concert avec le comter de Guiche & la comteſſe de Soiſſons, écrire à la reine regnante une lettre contrefaite, au nom du roi d'Eſpagne ſon pere. Cette lettre apprenait à la reine ce qu'elle devait ignorer, & ce qui ne pouvait que troubler la paix de la maiſon roiale. Il ajoûta à cette perfidie la méchanceté de faire tomber les ſoupçons ſur les plus honnêtes gens de la cour, le duc & la ducheſſe de Navailles. Ces deux perſonnes innocentes furent ſacrifiées au reſſentiment du monarque trompé. L'atrocité de la conduite de Vardes fut trop tard connue; & Vardes, tout criminel qu'il était, ne fut gueres plus puni que les innocens qu'il avait ac-

accusés; & qui furent obligés de se défaire de leurs charges, & de quitter la cour.

L'autre favori était le comte, depuis duc de Lausun, tantôt rival du roi dans ses amours passagers, tantôt son confident, & si connu depuis par ce mariage qu'il voulut faire trop publiquement avec mademoiselle, & qu'il fit ensuite secrettement malgré sa parole donnée à son maître.

Le roi, trompé dans ses choix, dit qu'il avait cherché des amis, & qu'il n'avait trouvé que des intrigans. Cette connaissance malheureuse des hommes, qu'on acquiert trop tard, lui faisait dire aussi; *toutes les fois que je donne une place vacante, je fais cent mécontens & un ingrat.*

Ni les plaisirs, ni les embellissemens des maisons roiales & de Paris, ni les soins de la police du roiaume, ne discontinuerent pendant la guerre de 1666.

Le roi dansa dans les ballets jusqu'en 1670. il avait alors trente-deux ans. On joua devant lui à Saint-Germain, la tragédie de *Britannicus*; il fut frappé de ces vers:

Pour mérite premier, pour vertu singulière,
Il excelle à trainer un char dans la carrière;
A disputer des prix indignes de ses mains,
A se donner lui-même en spectacle aux Romains.

Dès-lors il ne dansa plus en public: & le poete réforma le monarque. Son union avec madame de la Valiere subsistait toujours, malgré les infidélités fréquentes qu'il lui faisait. Ces infidélités lui coutaient peu de soins. Il ne trouvait guères de femmes qui lui résistassent; & revenait toujours

jours à celle, qui par la douceur & par la bonté de ſon caractere, par un amour vrai & même par les chaînes de l'habitude, l'avait ſubjugué ſans art. Mais dès l'an 1669, elles s'apperçut que madame de Monteſpan prenait de l'aſcendant; elle combattit avec ſa douceur ordinaire; elle ſupporta le chagrin d'être témoin long-tems du triomphe de ſa rivale, & ſans preſque ſe plaindre; elle ſe crut encor heureuſe dans ſa douleur, d'être conſidérée du roi qu'elle aimait toûjours, & de le voir ſans en être aimée.

Enfin, en 1673 elle embraſſa la reſſource des ames tendres, auxquelles il faut des ſentiments profonds qui les ſubjuguent. Elle crut que Dieu ſeul pouvait ſuccéder dans ſon cœur à ſon amant. Sa converſion fut auſſi célebre que ſa tendreſſe. Elle ſe fit Carmélite à Paris, & perſévéra. Se couvrir d'un cilice, marcher pieds nuds, jeûner rigoureuſement, chanter la nuit au chœur dans une langue inconnue; tout cela ne rebuta point la délicateſſe d'une femme accoûtumée à tant de gloire, de molleſſe & de plaiſirs. Elle vécut dans ces auſtérités depuis 1675 juſqu'en 1710, ſous le nom de ſœur Louiſe de la miſéricorde. Un roi, qui punirait ainſi la perſonne la plus coupable, ſerait un tyran; & c'eſt ainſi que tant de femmes ſe ſont punies d'avoir aimé. Il n'y a preſque point d'exemples de politiques qui aient pris ce parti rigoureux. Les crimes de la politique ſembleraient cependant exiger plus d'expiations que les faibleſſes de l'amour; mais ceux qui gouvernent les ames, n'ont gueres d'empire que ſur les faibles.

On fait que quand on annonça à ſœur Louiſe de la miſéricorde la mort du duc de Vermendois qu'elle

qu'elle avait eû du roi, elle dit; *je dois pleurer ſa naiſſance encor plus que ſa mort.* Il lui reſta une fille, qui fut de tous les enfans du roi la plus reſſemblante à ſon pere, & qui épouſa le prince Armand de Conti petit-neveu du grand Condé.

Cependant la marquiſe de Monteſpan jouiſſait de ſa faveur, avec autant d'éclat & d'empire que madame de la Valiere avait eû de modeſtie.

Tandis que madame de la Valiere & madame de Monteſpan ſe diſputaient encor la premiere place dans le cœur du roi, toute la cour était occupée d'intrigues d'amour. Louvois même était ſenſible. Parmi pluſieurs maîtreſſes qu'eut ce miniſtre, dont le caractere dur ſemblait ſi peu fait pour l'amour, il y eut une madame du Frénoi, femme d'un de ſes commis, pour laquelle il eut depuis le crédit de faire ériger une charge chez la reine: on la fit dame du lit: elle eut les grandes entrées. Le roi, en favoriſant ainſi juſqu'aux goûts de ſes miniſtres, voulait juſtifier les ſiens.

C'eſt un grand exemple du pouvoir des préjugés & de la coûtume, qu'il fût permis à toutes les femmes mariées d'avoir des amans, & qu'il ne le fût pas à la petite-fille de Henri IV. d'avoir un mari. Mademoiſelle, après avoir refuſé tant de ſouverains, après avoir eû l'eſpérance d'épouſer Louis XIV. voulut faire à quarante-trois ans la fortune d'un gentilhomme. Elle obtint la permiſſion d'épouſer Péguilin du nom de Caumont, comte de Lauſun, capitaine d'une des deux compagnies des cent gentilſhommes au bec-de-corbin qui ne ſubſiſtent plus, & pour qui le roi avait créé la charge de colonel-général des dragons. Il y avait cent exemples de princeſſes,

qui

qui avaient épouſé des gentilhommes : les empereurs Romains donnaient leurs filles à des ſénateurs : les filles des ſouverains de l'Aſie, plus puiſſans & plus deſpotiques qu'un roi de France, n'épouſent jamais que des eſclaves de leurs peres.

Mademoiſelle donnait tous ſes biens, eſtimés vingt-millions, au comte de Lauſun ; quatre duchés, la ſouveraineté de Dombes, le comté d'Eu, le palais d'Orléans qu'on nomme le Luxembourg. Elle ne ſe réſervait rien, abandonnée toute entiere à l'idée flatteuſe de faire à ce qu'elle aimait une plus grande fortune, qu'aucun roi n'en a fait à aucun ſujet. Le contrat était dreſſé. Lauſun fut un jour duc de Montpenſier. Il ne manquait plus que la ſignature. Tout était prêt, lorſque le roi, aſſailli par les repréſentations des princes, des miniſtres, des ennemis d'un homme trop heureux, retira ſa parole & défendit cette alliance. Il avait écrit aux cours étrangeres pour annoncer le mariage ; il écrivit la rupture. On le blâma de l'avoir permis ; on le blâma de l'avoir défendu. Il pleura de rendre mademoiſelle malheureuſe. Mais ce même prince, qui s'était attendri en lui manquant de parole, fit enfermer Lauſun, en Novembre 1670, au château de Pignerol, pour avoir épouſé en ſecret la princeſſe, qu'il lui avait permis quelques mois auparavant d'épouſer en public. Il fut enfermé dix années entieres. Il y a plus d'un roiaume, où un monarque n'a pas cette puiſſance : ceux qui l'ont, ſont plus chéris quand ils n'en font pas d'uſage. Le citoien, qui n'offenſe point les loix de l'état, doit-il être puni ſi ſévérement par celui qui repréſente l'état ?

tat? N'y a-t-il pas une très grande différence entre déplaire à son souverain, & trahir son souverain? Un roi doit-il traiter un homme plus durement que la loi ne le traiterait?

Ceux qui ont écrit * que madame de Montespan, après avoir empêché le mariage, irritée contre le comte de Lausun qui éclatait en reproches violens, éxigea de Louis XIV. cette vengeance; ont fait bien plus de tort à ce monarque. Il y aurait eû à la fois de la tyrannie & de la pusillanimité, à sacrifier à la colere d'une femme, un brave homme, un favori, qui privé par lui de la plus grande fortune, n'aurait fait d'autre faute que de s'être trop plaint de madame de Montespan. Qu'on pardonne ces réflexions: les droits de l'humanité les arrachent. Mais en même tems l'équité veut que Louis XIV. n'aiant fait dans tout son regne aucune action de cette nature, on ne l'accuse pas d'une injustice si cruelle. C'est bien assez qu'il ait puni avec tant de sévérité, un mariage clandestin, une liaison innocente, qu'il eût mieux fait d'ignorer. Retirer sa faveur était très-juste: la prison était bien cruelle.

Ceux qui ont douté de ce mariage secret, n'ont qu'à lire attentivement les mémoires de mademoiselle. Ces mémoires apprennent ce qu'elle ne dit pas. On voit que cette même princesse, qui s'était plaint si amerement au roi de la rupture de son mariage, n'osa se plaindre de la pri-

* L'origine de cette imputation, qu'on trouve dans tant d'historiens, vient du *Segraisiana*. C'est un recueil posthume de quelques conversations de Ségrais, presque toutes falsifiées. Il est plein de contradictions; & l'on sait qu'aucun de ces *ana* ne mérite de créance.

ſon de ſon mari. Elle avoue qu'on la croiait mariée; elle ne dit point qu'elle ne l'était pas: & quand il n'y aurait que ces paroles: *je ne peux ni ne dois changer pour lui:* elles ſeraient déciſives.

Lauſun & Fouquet furent étonnés de ſe rencontrer dans la même priſon; mais Fouquet ſurtout, qui dans ſa gloire & dans ſa puiſſance avait vu de loin Péguilin dans la foule comme un gentilhomme de province ſans fortune, le crut fou, quand celui-ci lui conta qu'il avait été le favori du roi, & qu'il avait eû la permiſſion d'épouſer la petite-fille de Henri IV. avec tous les biens & les titres de la maiſon de Montpenſier.

Après avoir langui dix ans en priſon, il en ſortit enfin. Mais ce ne fut qu'après que madame de Monteſpan eut engagé mademoiſelle à donner la ſouveraineté de Dombes & le comté d'Eu, au duc du Maine encor enfant, qui les poſſéda après la mort de cette princeſſe. Elle ne fit cette donation, que dans l'eſpérance que monſieur de Lauſun ſerait reconnu pour ſon époux; elle ſe trompa: le roi lui permit ſeulement de donner à ce mari ſecret & infortuné les terres de Saint-Fargeau & de Thiers, avec d'autres revenus conſidérables que Lauſun ne trouva pas ſuffiſans. Elle fut réduite à être ſecrettement ſa femme, & à n'en être pas bien traitée en public. Malheureuſe à la cour, malheureuſe chez elle, ordinaire effet des paſſions; elle mourut en 1693. *

Pour.

* On a imprimé à la fin de ſes mémoires, une hiſtoire des amours de mademoiſelle & de monſieur de Lauſun. C'eſt l'ouvrage de quelque valet de chambre. On y a joint des vers, dignes de l'hiſtoire & de toutes les inepties qu'on était en poſſeſſion d'imprimer en Hollande.

Pour le comte de Lauſun, il paſſa enſuite en Angleterre en 1688. Toûjours deſtiné aux aventures extraordinaires, il conduiſit en France la reine épouſe de Jâques II. & ſon fils au berceau. Il fut fait duc. Il commanda en Irlande avec peu de ſuccès, & revint avec plus de réputation attachée à ſes aventures, que de conſidération perſonnelle. Nous l'avons vu mourir fort âgé, & oublié comme il arrive à tous ceux qui n'ont eû que de grands événemens, ſans avoir fait de grandes choſes.

Cependant madame de Monteſpan était toute-puiſſante dès le commencement des intrigues dont on vient de parler.

Athénaïs de Mortemar femme du marquis de Monteſpan, ſa ſœur aînée la marquiſe de Thiange, & ſa cadette pour qui elle obtint l'abbaïe de Fontévraud, étaient les plus belles femmes de leur tems; & toutes trois joignaient à cet avantage, des agrémens ſinguliers dans l'eſprit. Le duc de Vivonne leur frere, maréchal de France, était auſſi un des hommes de la cour, qui avait le plus de goût & de lecture. C'était lui à qui le roi diſait un jour: *mais à quoi ſert de lire?* Le duc de Vivonne répondit. " La lec-" ture fait à l'eſprit, ce que vos perdrix font à " mes joues." C'eſt qu'il avait de l'embonpoint & de belles couleurs.

Ces quatre perſonnes plaiſaient univerſellement par un tour ſingulier de converſation mêlé de plaiſanterie, de naïveté & de fineſſe, qu'on appellait l'eſprit des Mortemar. Elles écrivaient toutes avec une legéreté & une grace particuliere. On voit par-là, combien eſt ridicule ce conte que j'ai entendu encor renouveler, que madame

de Monteſpan était obligée de faire écrire ſes lettres au roi par madame Scarron; & que c'eſt là ce qui en fit ſa rivale heureuſe.

Madame Scarron, depuis madame de Maintenon, avait à la vérité plus de lumieres acquiſes par la lecture; ſa converſation était plus douce, plus inſinuante. Il y a des lettres d'elle, écrites d'une élégance qui étonne. Mais madame de Monteſpan n'avait beſoin d'emprunter l'eſprit de perſonne; & elle fut long-tems favorite, avant que madame de Maintenon lui fût préſentée.

Le triomphe de madame de Monteſpan éclata au voiage que le roi fit en Flandre en 1670. La ruine des Hollandais fut préparée dans ce voiage, au milieu des plaiſirs. Ce fut une fête continuelle, dans l'appareil le plus pompeux.

Le roi, qui fit tous ſes voiages de guerre à cheval, fit celui-ci pour la première fois dans un caroſſe à glaces. Les chaiſes de poſte n'étaient point encor inventées. La reine, *madame* ſa belle-ſœur, la marquiſe de Monteſpan, étaient dans cet équipage ſuperbe, ſuivi de beaucoup d'autres, & quand madame de Monteſpan allait ſeule, elle avait quatre gardes du corps aux portieres de ſon caroſſe. Le Dauphin arriva enſuite avec ſa cour, mademoiſelle avec la ſienne: c'était avant la fatale aventure de ſon mariage: elle partageait en paix tous ces triomphes, & voiait avec complaiſance ſon amant favori du roi, à la tête de ſa compagnie des gardes. On faiſait porter dans les villes où l'on couchait, les plus beaux meubles de la couronne. On trouvait dans chaque ville un bal maſqué ou paré, ou des feux d'artifice. Toute la maiſon de guerre accompagnait le roi, & toute la maiſon de ſervice pré-

précédait ou ſuivait. Les tables étaient tenues comme à Saint-Germain. La cour viſita dans cette pompe toutes les villes conquiſes. Les principales dames de Bruxelles, de Gand, venaient voir cette magnificence. Le roi les invitait à ſa table; il leur faiſait des préſens pleins de galanterie. Tous les officiers des troupes en garniſon recevaient des gratifications. Il en coûta pluſieurs fois quinze-cent louis d'or par jour en libéralités.

Tous les honneurs, tous les hommages, étaient pour madame de Monteſpan, excepté ce que le devoir donnait à la reine. Cependant cette dame n'était pas du ſecret. Le roi ſavait diſtinguer les affaires d'état, des plaiſirs.

Madame, ſeule chargée de l'union des deux rois & de la deſtruction de la Hollande, s'embarqua à Dunkerque ſur la flote du roi d'Angleterre, Charles II. ſon frere, avec une partie de la cour de France. Elle menait avec elle mademoiſelle de Kerowal, depuis ducheſſe de Portſmouth, dont la beauté égalait celle de madame de Monteſpan. Elle fut depuis en Angleterre, ce que madame de Monteſpan était en France, mais avec plus de crédit. Le roi Charles fut gouverné par elle, juſqu'au dernier moment de ſa vie; & quoique ſouvent infidele, il fut toûjours maîtriſé. Jamais femme n'a conſervé plus long-tems ſa beauté; nous lui avons vu à l'âge de près de ſoixante & dix ans, une figure encor noble & agréable, que les années n'avaient point flétrie.

Madame alla voir ſon frere à Cantorbéri, & revint avec la gloire du ſuccès. Elle en jouiſſait, lorſqu'une mort ſubite & douloureuſe l'enleva à l'âge de vingt-ſix ans, le 30. Juin 1672. La

cour fut dans une douleur & dans une consternation que le genre de mort augmentait. Cette princesse s'était cru empoisonnée. L'ambassadeur d'Angleterre, Montaigu, en était persuadé; la cour n'en doutait pas; & toute l'Europe le disait. Un des anciens domestiques de la maison de son mari, m'a nommé celui, qui (selon lui) donna le poison. " Cet homme, me disait-il, " qui n'était pas riche, se retira immédiatement " après en Normandie, où il acheta une terre " dans laquelle il vécut long-tems avec opulence. " Ce poison (ajoutait-il) était de la poudre de dia- " mant mise au lieu de sucre dans des fraises." La cour & la ville penserent que madame avait été empoisonnée dans un verre d'eau de chicorée, après lequel elle éprouva d'horribles douleurs, & bientôt les convulsions de la mort. Mais la malignité humaine & l'amour de l'extraordinaire furent les seules raisons de cette persuasion générale. Le verre d'eau ne pouvait être empoisonné, puisque madame de la Faïette & une autre personne burent le reste sans ressentir la plus legere incommodité. La poudre de diamant n'est pas plus un venin, que la poudre de corail. Il y avait long-tems que madame était malade d'un abscès qui se formait dans le foie. Elle était très mal-saine, & même avait accouché d'un enfant absolument pourri. Son mari, trop soupçonné dans l'Europe, ne fut ni avant ni après cet événement accusé d'aucune action qui eût de la noirceur: & on trouve rarement des criminels qui n'aient fait qu'un grand crime. Le genre humain serait trop malheureux, s'il était aussi commun de commettre des choses atroces, que de les croire.

On

On prétendit, que le chevalier de Lorraine favori de monſieur, pour ſe venger d'un exil & d'une priſon que ſa conduite coupable auprès de madame lui avait attirés, s'était porté à cette horrible vengeance. On ne fait pas attention, que le chevalier de Lorraine était alors à Rome, & qu'il eſt bien difficile à un chevalier de Malthe de vingt ans, qui eſt à Rome, d'acheter à Paris la mort d'une grande princeſſe.

Il n'eſt que trop vrai, qu'une faibleſſe & une indiſcrétion du vicomte de Turenne avaient été la premiere cauſe de toutes ces rumeurs odieuſes, qu'on ſe plaît encor à réveiller. Il était à ſoixante ans l'amant de madame de Coatquen & ſa dupe, comme il l'avait été de madame de Longueville. Il révéla à cette dame le ſecret de l'état, qu'on cachait au frere du roi. Madame de Coatquen, qui aimait le chevalier de Lorraine, le dit à ſon amant: celui-ci en avertit monſieur. l'intérieur de la maiſon de ce prince fut en proie à tout ce qu'ont de plus amer les reproches & les jalouſies. Ces troubles éclaterent avant le voiage de madame. L'amertume redoubla à ſon retour. Les emportemens de monſieur, les querelles de ſes favoris avec les amis de madame, remplirent la maiſon de confuſion & de douleur. Madame, quelque tems avant ſa mort, reprochait avec des plaintes douces & attendriſſantes, à la marquiſe de Coatquen, les malheurs dont elle était cauſe. Cette dame, à genoux auprès de ſon lit & arroſant ſes mains de larmes, ne lui répondit que par ces vers de Venceſlas:

Jallais . . . j'étais . . . l'amour a ſur moi tant d'empire;
Je m'égare, madame, & ne puis que vous dire . . . .

Le

Le chevalier de Lorraine, auteur de ces diſſenſions, fut d'abord envoié par le roi à Pierre-enciſe; le comte de Marſan de la maiſon de Lorraine, & le marquis depuis maréchal de Villeroi, furent exilés. Enfin on regarda comme la ſuite coupable de ces démêlés, la mort naturelle de cette malheureuſe princeſſe.

Ce qui confirma le public dans le ſoupçon de poiſon, c'eſt que vers ce tems on commença à connaître ce crime en France. On n'avait point emploié cette vengeance des lâches dans les horreurs de la guerre civile. Ce crime, par une fatalité ſinguliere, infecta la France dans le tems de la gloire & des plaiſirs qui adouciſſaient les mœurs, ainſi qu'il ſe gliſſa dans l'ancienne Rome aux plus beaux jours de la république.

Deux Italiens, dont l'un ſe nommait Exili, travaillerent long-tems avec un apoticaire Allemand nommé Glaſer, à chercher ce qu'on appelle *la pierre philoſophale*. Les deux Italiens y perdirent le peu qu'ils avaient, & voulurent par le crime réparer le tort de leur folie. Ils vendirent ſecrettement des poiſons. La confeſſion, le plus grand frein de la méchanceté humaine, mais dont on abuſe en croiant pouvoir faire des crimes qu'on croit pouvoir expier: la confeſſion, dis-je, fit connaître au grand-pénitencier de Paris, que quelques perſonnes étaient mortes empoiſonnées. Il en donna avis au gouvernement. Les deux Italiens ſoupçonnées furent mis à la Baſtile: l'un des deux y mourut. Exili y reſta ſans être convaincu; & du fond de ſa priſon, il répandit dans Paris ces funeſtes ſecrets, qui coûterent la vie au lieutenant-civil d'Aubrai & à ſa famille, & qui

firent

firent enfin ériger la chambre des poiſons, qu'on nomma *la chambre ardente*.

L'amour fut la premiere ſource de ces horribles aventures. Le marquis de Brinvilliers, gendre du lieutenant-civil d'Aubrai, logea chez lui Sainte-Croix, * capitaine de ſon régiment, d'une trop belle figure. Sa femme lui en fit craindre les conſéquences. Le mari s'obſtina à faire demeurer ce jeune homme avec ſa femme, jeune, belle & ſenſible. Ce qui devait arriver, arriva : ils s'aimerent. Le lieutenant-civil, pere de la marquiſe, fut aſſez ſévere & aſſez imprudent, pour ſolliciter une lettre de cachet, & pour faire envoier à la Baſtile le capitaine, qu'il ne falait envoier qu'à ſon régiment. Sainte-Croix fut mis malheureuſement dans la chambre où était Exili. Cet Italien lui apprit à ſe venger. On en ſait les ſuites qui font frémir. La marquiſe n'attenta point à la vie de ſon mari, qui avait eû de l'indulgence pour un amour dont lui-même était la cauſe ; mais la fureur de la vengeance la porta à empoiſonner ſon pere, ſes deux freres & ſa ſœur. Au milieu de tant de crimes, elle avait de la religion : elle allait ſouvent à confeſſe ; & même, lorſqu'on l'arrêta dans Liége, on trouva une confeſſion générale écrite de ſa main, qui ſervit non pas de preuve contre elle, mais de préſomption. Il eſt faux, qu'elle eût eſſaïé ſes poiſons dans les hôpitaux, comme le diſait le peuple, & comme il eſt écrit dans les *cauſes célebres*, ouvrage d'un avocat ſans cauſe, & fait pour le peuple. Mais il eſt vrai qu'elle eut,

* L'hiſtoire de Louis XIV. ſous le nom de la Martiniere, le nomme l'abbé de la Croix. Cette hiſtoire, fautive en tout, confond les noms, les dates & les événemens.

eut, ainſi que Sainte-Croix, des liaiſons ſecrettes avec des perſonnes accuſées depuis des mêmes crimes. Elle fut brûlée en 1679, après avoir eu la tête tranchée. Mais depuis 1670, qu'Exili avait commencé à faire des poiſons juſqu'en 1680, ce crime infecta Paris. On ne peut diſſimuler, que Pennautier le receveur-général du clergé, ami de cette femme, fut accuſé quelque tems après d'avoir mis ſes ſecrets en uſage; & qu'il lui en coûta la moitié de ſon bien pour ſupprimer les preuves.

La voiſin, La vigoureux, un prêtre nommé Le ſage, & d'autres, trafiquerent des ſecrets d'Exili, ſous prétexte d'amuſer les ames curieuſes & faibles par des prédictions & par des apparitions d'eſprits. On crut le crime plus répandu qu'il n'était en effet. La chambre ardente fut établie à l'arſenal près de la Baſtile en 1680. Les plus grands ſeigneurs y furent cités: entre autres, deux nieces du cardinal Mazarin, la ducheſſe de Bouillon, & la comteſſe de Soiſſons mere du prince Eugene. Elles ne furent point décrétées de priſe de corps, comme le dit l'hiſtoire de Réboulet. Il ne ſe trompe pas moins en diſant, que la ducheſſe de Bouillon parut devant les juges avec tant d'amis, qu'elle n'avait rien à craindre, quand même elle eût été coupable. Quels amis dans ce tems-là euſſent pu ſouſtraire quelqu'un à la juſtice? La ducheſſe de Bouillon ne fut accuſée que d'avoir eû des curioſités ridicules. On imputait des choſes plus ſérieuſes à la comteſſe de Soiſſons, qui ſe retira à Bruxelles. Le maréchal de Luxembourg fut mis à la Baſtile, & ſubit un long interrogatoire, après lequel il reſta encor quatorze mois en priſon. On peut

juger

juger quelles rumeurs affreuſes toutes ces accuſations excitaient dans Paris. Le ſupplice du feu, dont La voiſin & ſes complices furent punis, mirent fin aux recherches & aux crimes. Cette abomination ne fut que le partage de quelques particuliers, & ne corrompit point les mœurs douces de la nation; mais elle laiſſa dans les eſprits un penchant funeſte à ſoupçonner des morts naturelles, d'avoir été violentes.

Ce qu'on avait cru de la deſtinée malheureuſe de madame Henriette d'Angleterre, on le crut enſuite de ſa fille Marie-Louiſe, qu'on maria en 1679 au roi d'Eſpagne Charles II. Cette jeune princeſſe partit à regret pour Madrid. Mademoiſelle avoit ſouvent dit à monſieur, frere du roi: *ne menez pas ſi ſouvent votre fille à la cour; elle ſera trop malheureuſe ailleurs.* Cette jeune princeſſe voulait épouſer monſeigneur. *Je vous fais reine d'Eſpagne*, lui dit le roi. *Que pourrais-je de plus pour ma fille?* "Ah! répondit-elle, "vous pourriez plus pour votre niece." Elle fut enlevée au monde en 1689, au même âge que ſa mere. Il paſſa pour conſtant, que le conſeil Autrichien de Charles II. voulait ſe défaire d'elle, parce qu'elle aimait ſon païs, & qu'elle pouvait empêcher le roi ſon mari de ſe déclarer pour les alliés contre la France. On lui envoia même de Verſailles de ce qu'on croit du contrepoiſon, précaution très incertaine, puiſque ce qui peut guérir une eſpece de mal peut envenimer l'autre, & qu'il n'y a point d'antidote général. Le contrepoiſon prétendu arriva après ſa mort. Ceux qui ont lû les mémoires compilés par le marquis de Dangeau, trouveront que le roi dit en ſoupant: "la reine d'Eſpagne eſt

"morte

" morte empoiſonnée dans une tourte d'anguille: " la comteſſe de Pernits, les camériſtes Zapata " & Nina, qui en ont mangé après elle, ſont " mortes du même poiſon."

Après avoir lû cette étrange anecdote dans ces mémoires manuſcrits, qu'on dit faits avec ſoin par un courtiſan, qui n'avait preſque point quitté Louis XIV. pendant quarante ans; je ne laiſſai pas d'être encor en doute: je m'informai à d'anciens domeſtiques du roi, s'il était vrai que ce monarque, toûjours retenu dans ſes diſcours, eût jamais prononcé des paroles ſi imprudentes. Ils m'aſſûrerent tous, que rien n'était plus faux. Je demandai à des perſonnes conſidérables qui arrivaient d'Eſpagne, s'il était vrai que ces trois perſonnes fuſſent mortes avec la reine; elles me donnerent des atteſtations, que toutes trois avaient ſurvécu long-tems à leur maîtreſſe. Enfin je ſus que ces mémoires du marquis de Dangeau, qu'on regarde comme un monument précieux, n'étaient que *des nouvelles à la main*, écrites tous les jours par un de ſes domeſtiques; & je puis répondre qu'on s'en apperçoit aſſez au ſtile, aux inutilités & aux fauſſetés dont ce recueil eſt rempli. Après toutes ces idées funeſtes, où la mort de Henriette d'Angleterre nous a conduits, il faut revenir aux événemens de la cour qui ſuivirent ſa perte.

La princeſſe Palatine lui ſuccéda un an après, & fut mere du duc d'Orléans, régent du roiaume. Il falut qu'elle renonçât au calviniſme pour épouſer monſieur; mais elle conſerva toûjours pour ſon ancienne religion, un reſpect ſecret qu'il eſt difficile de ſecouer, quand l'enfance l'a imprimé dans le cœur.

L'a-

L'aventure infortunée d'une fille d'honneur de la reine en 1673, donna lieu à un nouvel établiſſement. Ce malheur eſt connu par le ſonnet de l'avorton, dont les vers ont été tant cités :

Toi que l'amour fit par un crime,
Et que l'honneur défait par un crime à ſon tour,
Funeſte ouvrage de l'amour,
De l'honneur funeſte victime . . . &c.

Les dangers, attachés à l'état de fille dans une cour galante & voluptueuſe, déterminerent à ſubſtituer aux douze filles d'honneur qui embelliſſaient la cour de la reine, douze dames du palais ; & depuis la maiſon des reines fut ainſi compoſée. Cet établiſſement rendait la cour plus nombreuſe & plus magnifique, en y fixant les maris & les parens de ces dames, ce qui augmentait la ſociété & répandait plus d'opulence.

La princeſſe de Baviere, épouſe de monſeigneur, ajoûta dans les commencemens, de l'éclat & de la vivacité à cette cour. La marquiſe de Monteſpan attirait toûjours l'attention principale : mais enfin elle ceſſait de plaire ; & les emportemens altiers de ſa douleur ne ramenaient pas un cœur qui s'éloignait. Cependant elle tenait toûjours à la cour par une grande charge, étant ſurintendante de la maiſon de la reine ; & au roi, par ſes enfans, par l'habitude & par ſon aſcendant.

On lui conſervait tout l'extérieur de la conſidération & de l'amitié, qui ne la conſolait pas ; & le roi, affligé de lui cauſer des chagrins violens & entraîné par d'autres goûts, trouvait déja dans la converſation de madame de Maintenon, une

douceur qu'il ne goûtait plus auprès de ſon ancienne maîtreſſe. Il ſe ſentait à la fois partagé, entre madame de Monteſpan qu'il ne pouvait quitter, mademoiſelle de Fontange qu'il aimait, & madame de Maintenon de qui l'entretien devenait néceſſaire à ſon ame tourmentée. Ces trois rivales de faveur tenaient toute la cour en ſuſpens. Il paraît aſſez honorable pour Louis XIV. qu'aucune de ces intrigues n'influât ſur les affaires générales, & que l'amour, qui troublait la cour, n'ait jamais mis le moindre trouble dans le gouvernement. Rien ne prouve mieux, ce me ſemble, que Louis XIV. avait une ame auſſi grande que ſenſible.

Je croirais même que ces intrigues de cour, étrangeres à l'état, ne devraient point entrer dans l'hiſtoire, ſi le nom de Louis XIV. ne rendait tout intéreſſant; & ſi le voile de ces miſteres n'avait été levé par tant d'hiſtoriens, qui pour la plupart les ont défigurés.

CHAP.

TAYLOR INST. OXFORD.

CHAP. XXVI.

Suite des particularités & Anecdotes.

MAdame de Fontange devint groſſe en 1680. On la fit ducheſſe. Elle ne jouit pas long-tems de ſa fortune : elle mourut un an après, des ſuites de ſa couche ; & le fils qu'elle avait eû du roi, ne ſurvécut pas à ſa mere.

La marquiſe de Monteſpan, n'aiant plus de rivale déclarée, n'en poſſéda pas plus un cœur fatigué d'elle & de ſes murmures. Quand les hommes ne ſont plus dans leur jeuneſſe, ils ont preſque tous beſoin de la ſociété d'une femme complaiſante. Le poids des affaires rend ſurtout cette conſolation néceſſaire. La nouvelle favorite, madame de Maintenon, qui ſentait le pouvoir ſecret qu'elle acquérait tous les jours, ſe conduiſait avec cet art, qui eſt ſi naturel aux femmes & qui ne déplaît pas aux hommes.

Elle écrivait un jour à madame de Frontenac ſa couſine, en qui elle avait une entiere confiance : " je le renvoie toûjours affligé & jamais " déſeſpéré." Dans ce tems, où ſa faveur croiſſait & où madame de Monteſpan touchait à ſa chûte, ces deux rivales ſe voiaient tous les jours, tantôt avec une aigreur ſecrette, tantôt avec une confiance paſſagere, que la néceſſité de ſe parler & la laſſitude de la contrainte mettaient quelquefois dans leurs entretiens, elles convinrent de faire, chacune de leur côté, des mémoires de

tout ce qui ſe paſſait à la cour. L'ouvrage ne fut pas pouſſé fort loin. Madame de Monteſpan ſe plaiſait à lire quelque choſe de ces mémoires à ſes amis, dans les dernieres années de ſa vie. La dévotion, qui ſe mêlait à toutes ces intrigues ſecrettes, affermiſſait encor la faveur de madame de Maintenon, & éloignait madame de Monteſpan. Le roi ſe reprochait ſon attachement pour une femme mariée, & ſentait ſurtout ce ſcrupule, depuis qu'il ne ſentait plus d'amour. Cette ſituation embaraſſante ſubſiſta juſqu'en 1685, année mémorable par la révocation de l'édit de Nantes. On voiait alors des ſcenes bien différentes: d'un côté, le déſeſpoir & la fuite d'une partie de la nation; de l'autre, de nouvelles fêtes à Verſailles, Trianon & Marli bâtis, la nature forcée dans tous ces lieux de délices, & des jardins où l'art était épuiſé. Le mariage du petit-fils du grand Condé, & de mademoiſelle de Nantes fille du roi de madame de Monteſpan, fut le dernier triomphe de cette maîtreſſe, qui commençait à ſe retirer de la cour.

Le roi maria depuis deux enfans qu'il avait eûs d'elle, mademoiſelle de Blois avec le duc de Chartres que nous avons vu régent du roiaume, & le duc du Maine à Louiſe Bénédicte de Bourbon petite-fille du grand Condé & ſœur de monſieur le duc, princeſſe célebre par ſon eſprit & par le goût des arts. Ceux qui ont ſeulement approché du palais roial & de Sceaux, ſavent combien ſont faux tous les bruits populaires, recueillis dans tant d'hiſtoires concernant ces mariages. Il y a plus de vingt volumes, dans leſquels vous verrez que la maiſon d'Orléans & la maiſon de Condé s'indignerent de ces pro-

propoſitions; vous lirez que la princeſſe mere du duc de Chartres menaça ſon fils; vous lirez même qu'elle le frapa. Les anecdotes de la conſtitution rapportent ſérieuſement, que le roi s'étant ſervi de l'abbé du Bois ſous-précepteur du duc de Chartres, pour faire réuſſir la négociation, cet abbé n'en vint à bout qu'avec peine, & qu'il demanda pour récompenſe le chapeau de cardinal. Tout ce qui regarde ſa cour eſt écrit ainſi dans beaucoup d'hiſtoires.

Avant la célébration du mariage de monſieur le duc avec mademoiſelle de Nantes, le marquis de Seignelai, à cette occaſion, donna au roi une fête digne de ce monarque, dans les jardins de Sceaux plantés par *Le notre* avec autant de goût que ceux de Verſailles. On y exécuta l'idylle de *la paix*, compoſée par Racine. Il y eut dans Verſailles un nouveau carrouſel; & après le mariage, le roi étala une magnificence ſinguliere, dont le cardinal Mazarin avait donné la premiere idée en 1656. On établit dans le ſalon de Marli quatre boutiques, remplies de ce que l'induſtrie des ouvriers de Paris avait produit de plus riche & de plus recherché. Ces quatre boutiques étaient autant de décorations ſuperbes, qui repréſentaient les quatre ſaiſons de l'année. Madame de Monteſpan en tenait une avec monſeigneur. Sa rivale en tenait une autre avec le duc du Maine. Les deux nouveaux mariés avaient chacun la leur; monſieur le duc avec madame de Thiange; & madame la ducheſſe, à qui la bienſéance ne permettait pas d'en tenir une avec un homme à cauſe de ſa grande jeuneſſe, était avec la ducheſſe de Chévreuſe. Les dames & les hommes nommés du voiage tiraient au ſort les

bijoux dont ces boutiques étaient garnies. Ainſi le roi fit des préſens à toute la cour, d'une maniere digne de lui. La lotterie du cardinal Mazarin fut moins ingénieuſe & moins brillante. Ces lotteries avaient été miſes en uſage autrefois par les empereurs Romains; mais aucun d'eux n'en releva la magnificence par tant de galanterie.

Après le mariage de ſa fille, madame de Monteſpan ne reparut plus à la cour. Elle vécut à Paris avec beaucoup de dignité. Elle avait un grand revenu, mais viager; & le roi lui fit païer toûjours une penſion de mille louis d'or par mois. Elle allait prendre tous les ans les eaux à Bourbon, & y mariait des filles du voiſinage qu'elle dotait. Elle n'était plus dans l'âge où l'imagination frapée par de vives impreſſions, envoie aux Carmélites. Elle mourut à Bourbon en 1707.

L'année même du mariage de mademoiſelle de Nantes avec monſieur le duc, mourut à Chantilli le prince de Condé à l'âge de ſoixante-ſix ans, d'une maladie qui empira par l'effort qu'il fit d'aller voir madame la ducheſſe, qui avait la petite vérole. On peut juger par cet empreſſement qui lui coûta la vie, s'il avait eû de la répugnance au mariage de ſon petit-fils, avec cette fille du roi & de madame de Monteſpan, comme l'ont écrit tous ces gazetiers de menſonges, dont la Hollande était alors infectée. On trouve encor dans une hiſtoire du prince de Condé, ſortie de ces mêmes bureaux d'ignorance & d'impoſture, que le roi ſe plaiſait en toute occaſion à mortifier ce prince; & qu'au mariage de la princeſſe de Conti fille de madame de la Valiere, le

le ſecretaire d'état *lui refuſa le titre de haut & puiſſant ſeigneur*, comme ſi ce titre était celui qu'on donne aux princes du ſang. L'écrivain, qui a compoſé l'hiſtoire de Louis XIV. dans Avignon en partie ſur ces malheureux mémoires, pouvait-il aſſez ignorer le monde & les uſages de notre cour, pour rapporter des fauſſetés pareilles?

Cependant, après le mariage de madame la ducheſſe, après l'éclipſe totale de la mere, madame de Maintenon victorieuſe prit un tel aſcendant, & inſpira à Louis XIV. tant de tendreſſe & de ſcrupules, que le roi, par le conſeil du pere de la Chaiſe, l'épouſa ſecrettement en 1686, dans une petite chapelle qui était au bout de l'appartement occupé depuis par le duc de Bourgogne. Il n'y eut aucun contrat, aucune ſtipulation. L'archevêque de Paris, Harlai de Chamvalon, leur donna la bénédiction; le confeſſeur y aſſiſta; Montchevreuil & Bontems premier valet de chambre y furent comme témoins. Il n'eſt plus permis de ſupprimer ce fait, rapporté dans tous les auteurs, qui d'ailleurs ſe ſont trompés ſur les noms, ſur le lieu & ſur les dates. Louis XIV. était alors dans ſa quarante-huitieme année, & la perſonne qu'il épouſait, dans ſa cinquante-deuxieme. Ce prince, comblé de gloire, voulait mêler aux fatigues du gouvernement les douceurs innocentes d'une vie privée. Ce mariage ne l'engageait à rien d'indigne de ſon rang. Il fut toûjours problématique à la cour, ſi madame de Maintenon était mariée. On reſpectait en elle le choix du roi, ſans la traiter en reine.

La deſtinée de cette dame paraît parmi nous fort étrange, quoique l'hiſtoire fourniſſe beaucoup d'exemples

d'exemples de fortunes plus grandes & plus marquées, qui ont eû des commencemens plus petits. La marquiſe de Saint-Sébaſtien, que le roi de Sardaigne Victor-Amédée épouſa, n'était pas au deſſus de madame de Maintenon ; & l'impératrice Catherine était fort au deſſous.

Elle était d'une très ancienne maiſon, petite-fille de Théodore-Agrippa d'Aubigné, gentilhomme ordinaire de la chambre de Henri IV. Son pere, Conſtant d'Aubigné, aiant voulu faire un établiſſement à la Caroline & s'étant adreſſé aux Anglais, fut mis en priſon au château Trompette, & en fut délivré par la fille du gouverneur nommé de Cardillac, gentilhomme Bourdelois. Conſtant d'Aubigné épouſa ſa bienfaitrice en 1627, & la mena à la Caroline. De retour en France avec elle au bout de quelques années, tous deux furent enfermés à Niort en Poitou par ordre de la cour. Ce fut dans cette priſon de Niort, que nâquit en 1635 Françoiſe d'Aubigné, deſtinée à éprouver toutes les rigueurs & toutes les faveurs de la fortune, menée à l'âge de trois ans en Amérique, laiſſée par la négligence d'un domeſtique ſur le rivage, prête à y être dévorée d'un ſerpent, ramenée orpheline à l'âge de douze ans, élevée avec la plus grande dureté chez madame de Neuillant, mere de la ducheſſe de Navailles ſa parente, elle fut trop heureuſe d'épouſer en 1651 Paul Scarron, qui logeait auprès d'elle dans la rue d'enfer. Scarron était d'une ancienne famille du parlement, illuſtrée par de grandes alliances ; mais le burleſque, dont il faiſait profeſſion, l'aviliſſait en le faiſant aimer. Ce fut pourtant une fortune pour mademoiſelle d'Aubigné d'épouſer cet homme diſgracié de la nature,

ture, impotent, & qui n'avait qu'un bien très médiocre : elle fit avant ce mariage abjuration de la religion calviniſte, qui était la ſienne comme celle de ſes ancêtres. Sa beauté & ſon eſprit la firent bientôt diſtinguer. Elle fut recherchée avec empreſſement de la meilleure compagnie de Paris ; & ce tems de ſa jeuneſſe fut ſans doute le plus heureux de ſa vie. Après la mort de ſon mari arrivée en 1660, elle fit long-tems ſolliciter auprès du roi une petite penſion de quinze-cent livres, dont Scarron avait joui. Enfin au bout de quelques années, le roi lui en donna une de deux-mille, en lui diſant : " madame, je vous " ai fait attendre long-tems ; mais vous avez " tant d'amis, que j'ai voulu avoir ſeul ce mé- " rite auprès de vous."

Ce fait m'a été conté par le cardinal de Fleury, qui ſe plaiſait à le rapporter ſouvent, parce qu'il diſait que Louis XIV. lui avait fait le même compliment, en lui donnant l'évêché de Fréjus.

En 1671 la naiſſance du duc du Maine était encor un ſecret. Ce prince, âgé d'un an, avait un pied difforme. Le premier médicin d'Aquin, qui était dans la confidence, jugea qu'il falait envoier l'enfant aux eaux de Barege. On chercha une perſonne de confiance, qui pût ſe charger de ce dépôt. Le roi ſe ſouvint de madame Scarron. Monſieur de Louvois alla ſecrettement à Paris lui propoſer ce voiage. Elle eut ſoin depuis ce tems-là de l'éducation du duc du Maine, nommée à cet emploi par le roi, & non point par madame de Monteſpan, comme on l'a dit. Elle écrivait au roi directement ; ſes lettres plurent beaucoup. Voilà l'origine de ſa fortune : ſon mérite fit tout le reſte. Le roi lui acheta la terre

de

de Maintenon en 1679. Ce fut le seul bien-fonds qu'elle eut jamais.

Son élévation ne fut pour elle qu'une retraite. Renfermée dans son appartement qui était de plein-pied à celui du roi, elle se bornait à une société de deux où trois dames retirées comme elle; encor les voiait-elle rarement. Le roi venait tous les jours chez elle après son dîner, avant & après le souper; et y demeurait jusqu'à minuit. Il y travaillait avec ses ministres, pendant que madame de Maintenon s'occupait à la lecture, ou à quelque ouvrage des mains; ne s'empressant jamais de parler d'affaires d'état, paraissant souvent les ignorer, rejettant bien loin tout ce qui avait la plus légere apparence d'intrigue & de cabale, beaucoup plus occupée de complaire à celui qui gouvernait que de gouverner, & ménageant son crédit en ne l'emploiant qu'avec une circonspection extrême. Elle ne profita point de sa place, pour faire tomber toutes les dignités & tous les grands emplois dans sa famille. Son frere, le comte d'Aubigné ancien lieutenant-général, ne fut pas même maréchal de France. Un cordon bleu & quelques parts secrettes dans les fermes générales furent sa seule fortune; aussi disait-il au maréchal de Vivonne, frere de madame de Montespan, *qu'il avait eû son bâton de maréchal en argent comptant.* Ce fut une fortune pour la fille de ce comte, d'épouser le duc de Noailles, plutôt que pour le duc. Deux autres nieces de madame de Maintenon, l'une mariée au marquis de Caylus, l'autre au marquis de Villette, n'eurent presque point de bien. Une pension modique, donnée par Louis XIV. fut presque la seule dot de madame de Caylus. Ma-

dame

dame de Villette n'eut gueres que des eſpérances. C'eſt elle qui épouſa en ſecondes nôces le vicomte deBullingbrock, célebre par ſon miniſtere, ſa diſgrace & ſon éloquence. Elle m'a conté ſouvent, qu'elle avait reproché à ſa tante le peu qu'elle faiſait pour ſa famille, & qu'elle lui avait dit en colere : " vous voulez jouir de votre modération, " & que votre famille en ſoit la victime." Madame de Maintenon oubliait tout, quand elle craignait de choquer les ſentimens de Louis XIV. elle n'oſa pas même ſoûtenir le cardinal de Noailles contre le pere le Tellier. Elle avait beaucoup d'amitié pour Racine ; mais cette amitié ne fut pas aſſez courageuſe, pour le protéger contre un léger reſſentiment du roi. Un jour touchée de l'éloquence avec laquelle il lui avait parlé de la miſere du peuple en 1698, miſere toûjours exagérée, mais qui fut portée réellement depuis juſqu'à une extrémité déplorable, elle engagea ſon ami à faire un mémoire, qui montrât le mal & le remede. Le roi le lut ; & en aiant témoigné du chagrin, elle eut la faibleſſe d'en nommer l'auteur & celle de ne le pas défendre. Racine, plus faible encor, fut pénétré d'une douleur qui le mit au tombeau.

Du même fond de caractere, dont elle était incapable de rendre ſervice, elle l'était auſſi de nuire. L'abbé de Choiſi rapporte, que le miniſtre Louvois s'était jetté aux pieds de Louis XIV. pour l'empêcher d'épouſer la veuve Scarron. Si l'abbé de Choiſi ſavait ce fait, madame de Maintenon en était inſtruite ; & non ſeulement elle pardonna à ce miniſtre, mais elle appaiſa le roi dans les mouvemens de colere, que l'humeur bruſque

bruſque du marquis de Louvois inſpirait quelquefois à ſon maître.

Louis XIV. en épouſant madame de Maintenon, ne ſe donna donc qu'une compagne agréable & ſoûmiſe. La ſeule diſtinction publique qui faiſait ſentir ſon élévation ſecrette, c'était qu'à la meſſe elle occupait une de ces deux petites tribunes ou lanternes dorées, qui ne ſemblaient faites que pour le roi & la reine. D'ailleurs, nul extérieur de grandeur. La dévotion qu'elle avait inſpirée au roi, & qui avait ſervi à ſon mariage, devint peu-à-peu un ſentiment vrai & profond, que l'âge & l'ennui fortifierent. Elle s'était déja donnée à la cour & auprès du roi la conſidération d'une fondatrice, en reſſemblant à Noiſi pluſieurs filles de qualité; & le roi avait affecté déja les revenus de l'abbaïe de Saint-Denis, à cette communauté naiſſante. Saint-Cyr fut bâti au bout du parc de Verſailles en 1686. Elle donna alors à cet établiſſement toute ſa forme, en fit les réglemens avec Godet Deſmarêts évêque de Chartres, & fut elle-même ſupérieure de ce couvent. Elle y allait ſouvent paſſer quelques heures; & quand je dis que l'ennui la déterminait à ces occupations, je ne parle que d'après elle. Qu'on liſe ce qu'elle écrivait à madame de la Maiſonfort, dont il eſt parlé dans le chapitre du quiétiſme:

" Que ne puis-je vous donner mon expérience! " que ne puis-je vous faire voir l'ennui qui dé- " vore les grands, & la peine qu'ils ont à remplir " leurs journées! ne voiez-vous pas que je " meurs de triſteſſe, dans une fortune qu'on au- " rait eû peine à imaginer? J'ai été jeune & " jolie; j'ai goûté des plaiſirs; j'ai été aimée par-

" par-tout, dans un âge plus avancé, j'ai passé " des années dans le commerce de l'esprit ; je suis " venue à la faveur ; & je vous proteste, ma " chere fille, que tous les états laissent un vuide " affreux."

Si quelque chose pouvait détromper de l'ambition, ce serait assûrément cette lettre. Madame de Maintenon, qui pourtant n'avait d'autre chagrin que l'uniformité de sa vie auprès d'un grand roi, disait un jour au comte d'Aubigné, son frere : " je n'y peux plus tenir ; je voudrais être " morte." On fait quelle réponse il lui fit : *vous avez donc parole d'épouser Dieu le pere.*

A la mort du roi, elle se retira entierement à Saint-Cyr. Ce qui peut surprendre, c'est que Louis XIV. ne lui avait rien assûré. Il la recommanda seulement au duc d'Orléans. Elle ne voulut qu'une pension de quatre-vingt-mille livres, qui lui fut exactement païée jusqu'à sa mort, arrivée en 1719 le 15 d'avril. On a trop affecté d'oublier dans son épitaphe le nom de Scarron : ce nom n'est point aviliſſant, & l'omission ne sert qu'à faire penser qu'il peut l'être.

La cour fut moins vive & plus sérieuse, depuis que le roi commença à mener avec madame de Maintenon une vie plus retirée ; & la maladie considérable, qu'il eut en 1686, contribua encor à lui ôter le goût de ces fêtes galantes, qui avaient jusques-là signalé presque toutes ses années. Il fut attaqué d'une fistule dans le dernier des intestins. L'art de la chirurgie, qui fit sous ce regne plus de progrès que dans tout le reste de l'Europe, n'était pas encor familiarisé avec cette maladie. Le cardinal de Richelieu en était mort, faute d'avoir été bien traité. Le danger

du roi émut toute la France. Les égliſes furent remplies d'un peuple innombrable, qui demandait la guériſon de ſon roi, les larmes aux yeux, ce mouvement d'un attendriſſement général fut preſque ſemblable à ce qui s'eſt paſſé de nos jours, lorſque ſon ſucceſſeur fut en danger de mort à Metz en 1744. Ces deux époques apprendront à jamais aux rois, ce qu'ils doivent à une nation qui ſait aimer ainſi.

Dès que Louis XIV. reſſentit les premieres atteintes de ce mal, ſon premier chirurgien Félix alla dans les hôpitaux chercher des malades, qui fuſſent dans le même péril; il conſulta les meilleurs chirurgiens; il inventa avec eux des inſtrumens, qui abrégeaient l'opération, & qui la rendaient moins douloureuſe. Le roi la ſouffrit ſans ſe plaindre. Il fit travailler ſes miniſtres auprès de ſon lit le jour même; & afin que la nouvelle de ſon danger ne fît aucun changement dans les cours de l'Europe, il donna audience le lendemain aux ambaſſadeurs. A ce courage d'eſprit ſe joignait la magnanimité avec laquelle il récompenſa Félix: il lui donna une terre, qui valait alors plus de cinquante-mille écus.

Depuis ce tems, le roi n'alla plus aux ſpectacles. La dauphine de Baviere, devenue mélancolique & attaquée d'une maladie de langueur qui la fit enfin mourir en 1690, ſe refuſa à tous les plaiſirs, & reſta obſtinément dans ſon appartement. Elle aimait les lettres; elle avait même fait des vers; mais dans ſa mélancolie, elle n'aimait plus que la ſolitude.

Ce fut le couvent de Saint-Cyr, qui ranima le goût des choſes d'eſprit. Madame de Maintenon pria Racine, qui avait renoncé au théatre pour

le

le janſéniſme & pour la cour, de faire une tragédie qui pût être repréſentée par ſes éleves. Elle voulait un ſujet tiré de la bible. Racine compoſa Eſther. Cette piece, aiant d'abord été jouée dans la maiſon de Saint-Cyr, le fut enſuite pluſieurs fois à Verſailles devant le roi dans l'hiver de 1689. Des prélats, des jéſuites, s'empreſſaient d'obtenir la permiſſion de voir ce ſingulier ſpectacle, il me paraît remarquable, que cette piece eut alors un ſuccès univerſel; & que deux ans après, Athalie jouée par les mêmes perſonnes, n'en eut aucun. Ce fut tout le contraire, quand on joua ces pieces à Paris, longtems après la mort de l'auteur & après le tems des partialités. Athalie repréſentée en 1717, fut reçue comme elle devait l'être, avec tranſport; & Eſther en 1721 n'inſpira que de la froideur & ne reparut plus. Mais alors il n'y avait plus de courtiſans, qui reconnuſſent avec flatterie Eſther dans madame de Maintenon, & avec malignité Vaſthi dans madame de Monteſpan, Aman dans monſieur de Louvois, & ſurtout les huguenots perſécutés par ce miniſtre, dans la proſcription des hébreux. Le public impartial ne vit qu'une aventure ſans intérêt & ſans vraiſemblance; un roi inſenſé, qui a paſſé ſix mois avec ſa femme ſans ſavoir qui elle eſt, & qui aiant ſans le moindre prétexte donné ordre de faire égorger toute une nation, fait enſuite pendre ſon favori tout auſſi légerement. Mais malgré le vice du ſujet, trente vers d'Eſther valent mieux que beaucoup de tragédies, qui ont eû de grands ſuccès.

Ces amuſemens ingénieux recommencerent, pour l'éducation d'Adelaïde de Savoie ducheſſe

de Bourgogne, amenée en France à l'âge de onze ans.

C'eſt une des contradictions de nos mœurs, que d'un côté on ait laiſſé un reſte d'infamie attaché aux ſpectacles publics, & que de l'autre on ait regardé ces repréſentations comme l'exercice le plus noble & le plus digne des perſonnes roiales. On éleva un petit théatre dans l'apartement de madame de Maintenon. La ducheſſe de Bourgogne, le duc d'Orléans, y jouaient avec les perſonnes de la cour qui avaient le plus de talens. Le fameux acteur Baron leur donnait des leçons, & jouait avec eux. La plupart des tragédies de Duché, valet de chambre du roi, furent compoſées pour ce théatre; & l'abbé Genêt, aumônier de la ducheſſe d'Orléans, en faiſait pour la ducheſſe du Maine, que cette princeſſe & ſa cour repréſentaient.

Ces occupations formaient l'eſprit & animaient la ſociété. Comment le marquis de la Fare peut-il dire dans ſes mémoires, que *depuis la mort de madame, ce ne fut que jeu, confuſion & impoliteſſe?* On jouait beaucoup dans les voiages de Marli & de Fontainebleau, mais jamais chez madame de Maintenon; & la cour fut en tout tems le modele de la plus parfaite politeſſe. La ducheſſe d'Orléans alors ducheſſe de Chartres, la ducheſſe du Maine, la princeſſe de Conti, madame la ducheſſe, démentaient bien ce que le marquis de la Fare avance. Cet homme, qui dans le commerce était de la plus grande indulgence, n'a preſque écrit qu'une ſatire. Il était mécontent du gouvernement: il paſſait ſa vie dans une ſociété qui ſe faiſait un mérite de condanner la cour;

cour ; & cette ſociété fit d'un homme très aimable, un hiſtorien quelquefois injuſte.

Ni lui, ni aucun de ceux qui ont trop cenſuré Louis XIV. ne peuvent diſconvenir, qu'il ne fût juſqu'à la journée d'Hochſtet, le ſeul puiſſant, le ſeul magnifique, le ſeul grand preſque en tout genre. Car quoiqu'il y eût des héros comme Jean Sobieſki & des rois de Suede, qui effaçaſſent en lui le guerrier, perſonne n'effaça le monarque. Il faut avouer encor, qu'il ſoûtint ſes malheurs & qu'il les répara. Il a eû des défauts ; il a fait des fautes : mais ceux qui le condamnent, l'auraient-ils égalé, s'ils avaient été à ſa place ?

La ducheſſe de Bourgogne croiſſait en graces & en mérite. Les éloges, qu'on donnait à ſa ſœur en Eſpagne, lui inſpirerent une émulation qui redoubla en elle le talent de plaire. Ce n'était pas une beauté parfaite ; mais elle avait le regard tel que ſon fils, un grand air, une taille noble. Ces avantages étaient embellis par ſon eſprit, & plus encor par l'envie extrême de mériter les ſuffrages de tout le monde. Elle était comme Henriette d'Angleterre, l'idole & le modele de la cour, avec un plus haut rang : elle touchait au trône. La France attendait du duc de Bourgogne un gouvernement, tel que les ſages de l'antiquité en imaginerent, mais dont l'auſtérité ſerait tempérée par les graces de cette princeſſe, plus faites encor pour être ſenties que la philoſophie de ſon époux. Le monde ſait, comme toutes ces eſpérances furent trompées. Ce fut le ſort de Louis XIV. de voir périr en France toute ſa famille par des morts prématurées ; ſa femme à quarante-cinq ans, ſon fils unique à

cinquante; & un an après que nous eûmes perdu ſon fils, nous vîmes ſon petit-fils le dauphin duc de Bourgogne, la dauphine ſa femme, leur fils aîné le duc de Bretagne, portés à Saint-Denis dans le même char, au mois d'avril 1712; tandis que le dernier de leurs enfans, monté depuis ſur le trône, était dans ſon berceau aux portes de la mort, le duc de Berri, frere du duc de Bourgogne, les ſuivit deux ans après; & ſa fille, dans le meme tems, paſſa du berceau au cercueil.

Ce tems de déſolation laiſſa dans les cœurs une impreſſion ſi profonde, que dans la minorité de Louis XV. j'ai vu pluſieurs perſonnes, qui ne parlaient de ces pertes qu'en verſant des larmes. Le plus à plaindre de tous les hommes, au milieu de tant de morts précipitées, était celui qui ſemblait devoir hériter bientôt du roiaume.

Ces mêmes ſoupçons, qu'on avait eûs à la mort de madame & à celle de Marie-Louiſe reine d'Eſpagne, ſe réveillerent avec une fureur qui n'a point d'exemple. L'excès de la douleur publique aurait preſque excuſé la calomnie, ſi elle avait été excuſable. Il y avait du délire à penſer, qu'on eût pu faire périr par un crime tant de perſonnes roiales, en laiſſant vivre le ſeul qui pouvait les venger. La maladie, qui emporta le dauphin de Bourgogne, ſa femme & ſon fils, était une rougeole pourprée épidémique. Ce mal fit périr à Paris en moins d'un mois plus de cinq-cent perſonnes, monſieur le duc de Bourbon petit-fils du prince de Condé, le duc de la Tremouille, madame de la Vrilliere, madame de Liſtenai, en furent attaqués à la cour. Le marquis de Gondrin, fils du duc d'Antin, en mourut

mourut en deux jours. Sa femme, depuis comteſſe de Toulouſe, fut à l'agonie. Cette maladie parcourut toute la France. Elle fit périr en Lorraine les aînés de ce duc de Lorraine François, deſtiné à être un jour empereur & à relever la maiſon d'Aûtriche.

Cependant, ce fut aſſez qu'un médecin nommé Boudin, homme de plaiſir, hardi & ignorant, eût proféré ces paroles : " nous n'entendons rien à de pareilles maladies." C'en fut aſſez, dis-je, pour que la calomnie n'eût point de frein.

Un prince avait un laboratoire, & étudiait la chimie ainſi que beaucoup d'autres arts : c'était une preuve ſans replique. Le cri public était affreux. Il faut en avoir été témoin pour le croire. Pluſieurs écrits & quelques malheureuſes hiſtoires de Louis XIV. éterniſeraient les ſoupçons, ſi des hommes inſtruits ne prenaient ſoin de les détruire. J'oſe dire, que frapé de tout tems de l'injuſtice des hommes, j'ai fait bien des recherches pour ſavoir la vérité. Voici ce que m'a répété pluſieurs fois le marquis de Canillac, l'un des plus honnêtes hommes du roiaume, intimement attaché à ce prince ſoupçonné, dont il eut depuis beaucoup à ſe plaindre. Le marquis de Canillac, au milieu de cette clameur publique, va le voir dans ſon palais. Il le trouve étendu à terre, verſant des larmes, aliéné par le déſeſpoir. Son chimiſte Homberg court ſe rendre à la Baſtile, pour ſe conſtituer priſonnier : mais on n'avait point d'ordre de le recevoir ; on le refuſe. Le prince (qui le croirait !) demande lui-même, dans l'excès de ſa douleur, à être mis en priſon ; il veut que des formes

formes juridiques éclaircissent son innocence; sa mere demanda avec lui cette justification cruelle. La lettre de cachet s'expédie; mais elle n'est point signée: & le marquis de Canillac, dans cette émotion d'esprit conserva seul assez de sang-froid, pour sentir les conséquences d'une démarche si désespérée. Il fit que la mere du prince s'opposa à cette lettre de cachet ignominieuse. Le monarque qui l'accordait, & son neveu qui la demandait, étaient également malheureux.

Louis XIV. dévorait sa douleur en public: il se laissa voir à l'ordinaire. Mais en secret les ressentimens de tant de malheurs le pénétraient & lui donnaient des convulsions. Il éprouvait toutes ces pertes domestiques à la suite d'une guerre malheureuse, avant qu'il fût assûré de la paix, & dans un tems où la misere désolait le roiaume. On ne le vit pas succomber un moment à ses afflictions.

Le reste de sa vie fut triste. Le dérangement des finances, auquel il ne put remédier, aliéna les cœurs. Sa confiance entiere pour le pere le Tellier, homme trop violent, acheva de les révolter. C'est une chose très remarquable, que le public, qui lui pardonna toutes ses maîtresses, ne lui pardonna pas son confesseur. Il perdit les trois dernieres années de sa vie, dans l'esprit de la plupart de ses sujets, tout ce qu'il avait fait de grand & de mémorable.

Privé de presque tous ses enfans, sa tendresse, qui redoublait pour le duc du Maine & pour le comte de Toulouse ses fils légitimés, le porta à leur donner en 1715, les droits, les honneurs, le rang, le nom de princes du sang, par un édit qui fut enregistré sans aucune remontrance. Il

assûrait

assûrait, par cet édit, la couronne à leur maison, au défaut de tous les princes du sang de France; & tempérait ainsi par la loi naturelle, la sévérité des loix positives, qui privent les enfans nés hors du mariage, de tous droits à la succession paternelle. Les rois dispensent de cette loi. Il crut pouvoir faire pour son sang, ce qu'il avait fait en faveur de plusieurs de ses sujets. Il crut surtout pouvoir établir pour deux de ses enfans, ce qu'il avait fait passer au parlement sans opposition, pour les princes de la maison de Lorraine. Cependant on murmura. Le procès, que les princes du sang intenterent depuis aux princes légitimés, est connu. Ceux-ci ont conservé pour leurs personnes & pour leurs enfans les honneurs donnés par Louis XIV. Ce qui regarde leur postérité dépendra du tems, du mérite & de la fortune.

Louis XIV. fut attaqué vers le milieu du mois d'août 1715, au retour de Marli, de la maladie qui termina ses jours. Ses jambes s'enflerent; la gangrene commença à se manifester. Le comte de Stairs ambassadeur d'Angleterre paria, selon le génie de sa nation, que le roi ne passerait pas le mois de septembre. Le duc d'Orléans, qui au voiage de Marli avait été absolument seul, eut alors toute la cour auprès de sa personne. Un empirique, dans les derniers jours de la maladie du roi, lui donna un élixir qui ranima ses forces. Il mangea, & l'empirique assûra qu'il guérirait. La foule, qui entourait le duc d'Orléans, diminua dans le moment. " Si le roi mange une " seconde fois, dit le duc d'Orléans, nous n'au- " rons plus personne." Mais la maladie était mortelle. Les mesures étaient prises, pour donner

ner la régence absolue au duc d'Orléans. Le roi ne la lui avait laissée que très limitée par son testament déposé au parlement; ou plutôt, il ne l'avait établi que chef d'un conseil de régence, dans lequel il n'aurait que la voix prépondérante. Cependant il lui dit: *je vous ai conservé tous les droits que vous donne votre naissance.* C'est qu'il ne croiait pas, qu'il y eût de loi fondamentale qui donnât dans une minorité un pouvoir sans bornes à l'héritier présomptif du roiaume. Cette autorité suprême, dont on peut abuser, est dangereuse; mais l'autorité partagée l'est encor davantage. Il crut qu'aiant été si bien obéi pendant sa vie, il le serait après sa mort, & ne se souvenait pas qu'on avait cassé le testament de son pere.

D'ailleurs, personne n'ignore avec quelle grandeur d'ame il vit approcher la mort, disant à madame de Maintenon: *j'avais cru qu'il était plus difficile de mourir*; disant à ses domestiques: *pourquoi pleurez-vous? M'avez vous cru immortel?* donnant tranquillement ses ordres sur beaucoup de choses & même sur sa pompe funebre. Quiconque a beaucoup de témoins de sa mort, meurt toûjours avec courage. Louis XIII. dans sa derniere maladie, avait mis en musique le *de profundis*, qu'on devait chanter pour lui. Le courage d'esprit avec lequel Louis XIV. vit sa fin, fut dépouillé de cette ostentation répandue sur toute sa vie. Ce courage alla jusqu'à avouer ses fautes. Son successeur a toûjours conservé écrites au chevet de son lit, les paroles remarquables que ce monarque lui dit, en le tenant sur son lit entre ses bras: ces paroles ne sont point telles, qu'elles sont rapportées dans toutes les

les hiſtoires. Les voici fidelement copiées: " vous allez être bientôt roi d'un grand roiaume. " Ce que je vous recommande plus fortement, " eſt de n'oublier jamais les obligations que vous " avez à Dieu. Souvenez-vous que vous lui " devez tout ce que vous êtes. Tâchez de con- " ſerver la paix avec vos voiſins. J'ai trop " aimé la guerre: ne m'imitez pas en cela, non " plus que dans les trop grandes dépenſes que " j'ai faites. Prenez conſeil en toutes choſes, " & cherchez à connaître le meilleur pour le " ſuivre toûjours. Soulagez vos peuples le plu- " tôt que vous le pourrez, & faites ce que j'ai " eû le malheur de ne pouvoir faire moi-même."

Il eſt à croire que ces paroles n'ont pas peu contribué, trente ans après, à cette paix que Louis XV. a donnée à ſes ennemis; dans laquelle on a vû un roi victorieux rendre toutes ſes conquêtes pour tenir ſa parole, rétablir tous ſes alliés, & devenir l'arbitre de l'Europe par ſon déſintéreſſement plus encor que par ſes victoires.

Quoique la vie & la mort de Louis XIV. euſſent été glorieuſes, il ne fut pas auſſi regretté qu'il le méritait. L'amour de la nouveauté, l'approche d'un tems de minorité où chacun ſe figurait une fortune, l'affaire de la *conſtitution* qui aigriſſait les eſprits; tout fit recevoir la nouvelle de ſa mort avec un ſentiment qui allait plus loin que l'indifférence. Nous avons vû ce même peuple, qui en 1686 avait demandé au ciel avec larmes la guériſon de ſon roi malade, ſuivre ſon convoi funebre aves des démonſtrations bien différentes. On prétend que la reine ſa mere lui avait dit un jour dans ſa grande jeuneſſe:

mon

mon fils, reſſemblez à votre grand-pere & non pas à votre pere. Le roi en aiant demandé la raiſon: *c'eſt*, dit-elle, *qu'à la mort de Henri* IV. *on pleurait, & qu'on a ri à celle de Louis* XIII. Quoi qu'il en ſoit, il paraît que le tems, qui mûrit les opinions des hommes, a mis le ſceau à ſa réputation; & malgré tout ce qu'on a écrit contre lui, on ne prononcera point ſon nom ſans reſpect, & ſans avoir l'idée d'un ſiecle à jamais mémorable.

Si on le conſidere dans ſa vie privée, on le voit bon fils ſans vouloir que ſa mere gouverne, bon mari même ſans être jamais fidele, bon pere, bon maître, & toûjours aimable avec dignité.

J'ai déja remarqué * ailleurs, qu'il ne prononça jamais les paroles qu'on lui fait dire, lorſque le premier gentilhomme de la chambre & le grand maître de la garderobe ſe diſputaient l'honneur de le ſervir: *qu'importe lequel de mes valets me ſerve.* Un diſcours ſi groſſier ne pouvait partir d'un homme auſſi poli & auſſi attentif qu'il l'était, & ne s'accordait gueres avec ce qu'il lui dit un jour en effet au ſujet de ſes dettes: *que ne parlez-vous à vos amis?* Mot bien différent, qui par lui-même valait beaucoup, & qui fut accompagné d'un don de cinquante-mille écus.

Il n'eſt pas même vrai, qu'il ait écrit au duc de la Rochefoucault: "je vous fais mon compliment comme votre ami, ſur la charge de "grand-maître de la garderobe, que je vous "donne comme votre roi." Les hiſtoriens lui font honneur de cette lettre. C'eſt ne pas ſentir combien

* Tout cela eſt tiré des anecdotes imprimées parmi Les mêlanges du même auteur, & fondues dans cette hiſtoire.

combien il eſt peu délicat, combien même il eſt dur de dire à celui dont on eſt le maître, qu'on eſt ſon maître. Cela ſerait à ſa place, ſi on écrivait à un ſujet qui aurait été rebelle: c'eſt ce que Henri IV. aurait pu dire au duc de Maienne avant l'entiere réconciliation. Le ſecrétaire du cabinet *Roſe* écrivit cette lettre; & le roi avait trop de bon goût pour l'envoier. C'eſt ce bon goût qui lui fit ſupprimer les inſcriptions faſtueuſes, dont Charpentier de l'académie Françaiſe avait chargé les tableaux de *Le brun* dans la galerie de Verſailles; *l'incroiable paſſage du Rhin, la merveilleuſe priſe de Valenciennes, &c.* Le roi ſentit que la priſe de Valenciennes, le paſſage du Rhin, diſaient davantage. Charpentier avait eû raiſon d'orner d'inſcriptions en notre langue les monumens de notre patrie; la flatterie ſeule avait nui à l'exécution.

On a recueilli quelques réponſes, quelques mots de ce prince, qui ſe réduiſent à très peu de choſe. On prétend, que quand il réſolut d'abolir en France le calviniſme, il dit: " mon " grand-pere aimait les huguenots & ne les crai- " gnait pas; mon pere ne les aimait point & les " craignait: moi je ne les aime ni ne les " crainds."

Il s'exprimait toûjours noblement & avec préciſion, s'étudiant en public à parler comme à agir en ſouverain. Lorſque le duc d'Anjou partit pour aller regner en Eſpagne, il lui dit, pour marquer l'union qui allait déſormais joindre les deux nations: *il n'y a plus de Pirénées.*

Louis XIV. avait dans l'eſprit plus de juſteſſe & de dignité, que de ſaillies; & d'ailleurs on

n'exige pas qu'un roi diſe des choſes mémorables, mais qu'il en faſſe.

Ce qui eſt néceſſaire à tout homme en place, c'eſt de ne laiſſer ſortir perſonne mécontent de ſa préſence, & de ſe rendre agréable à tous ceux qui l'approchent. On ne peut faire du bien à tout moment, mais on peut toûjours dire des choſes qui plaiſent. Il s'en était fait une heureuſe habitude. C'était entre lui & ſa cour un commerce continuel, de tout ce que la majeſté peut avoir de graces ſans jamais ſe dégrader, & de tout ce que l'empreſſement de ſervir & de plaire peut avoir de fineſſe, ſans l'air de la baſſeſſe. Il était, ſurtout avec les femmes, d'une attention & d'une politeſſe qui augmentait encor celle de ſes courtiſans; & il ne perdit jamais l'occaſion de dire aux hommes de ces choſes, qui flattent l'amour-propre en excitant l'émulation, & qui laiſſent un long ſouvenir.

Un jour madame la ducheſſe de Bourgogne encor fort jeune, voiant à ſon ſouper un officier qui était très laid, plaiſanta beaucoup & très haut ſur ſa laideur: " je le trouve, madame, (dit " le roi encor plus haut) un des plus beaux " hommes de mon roiaume; car c'eſt un des " plus braves."

Le comte de Marivaux lieutenant-général, homme un peu brutal & qui n'avait pas adouci ſon caractere dans la cour même de Louis XIV. avait perdu un bras dans une action, & ſe plaignait au roi qui l'avait pourtant récompenſé, autant qu'on le peut faire pour un bras caſſé: " je voudrais avoir perdu auſſi l'autre, dit-il, & " ne plus ſervir votre majeſté." *J'en ſerais bien fâché pour vous & pour moi*, lui répondit Louis

Louis XIV. & ce discours fut suivi d'une grace qu'il lui accorda. Il était si éloigné de dire des choses désagréables, qui sont des traits mortels dans la bouche d'un prince, qu'il ne se permettait pas même les plus innocentes & les plus douces railleries ; tandis que des particuliers en font tous les jours de si cruelles & de si funestes.

Il se plaisait & se connaissait à ces choses ingénieuses, aux impromptus, aux chansons agréables ; & quelquefois même il faisait sur le champ de petites parodies sur les airs qui étaient en vogue, comme celle-ci :

Chez mon cadet de frene,
Le chancelier ferrant
N'est pas trop nécessaire ;
Et le sage Boifrand
Est celui qui sait plaire.

Et cette autre, qu'il fit en congédiant un jour le conseil :

Le conseil à ses yeux a beau se présenter ;
Sitôt qu'il voit sa chienne, il quitte tout pour elle :
Rien ne peut l'arrêter,
Quand la chasse l'appelle.

Ces bagatelles servent au moins à faire voir, que les agrémens de l'esprit faisaient un des plaisirs de sa cour, qu'il entrait dans ces plaisirs ; & qu'il savait dans le particulier vivre en homme, aussi bien que repr senter en monarque sur le théatre du monde.

Sa lettre à l'archevêque de Rheims au ſujet du marquis de Barbéſieux, quoiqu'écrite d'un ſtile extrémement négligé, fait plus d'honneur à ſon caractere, que les penſées les plus ingénieuſes n'en auraient fait à ſon eſprit. Il avait donné à ce jeune homme la place de ſecrétaire d'état de la guerre, qu'avait eû le marquis de Louvois ſon pere. Bientôt mécontent de la conduite de ſon nouveau ſecrétaire d'état, il veut le corriger ſans le trop mortifier. Dans cette vue il s'adreſſe à ſon oncle l'archevêque de Rheims; il le prie d'avertir ſon neveu. C'eſt un maître inſtruit de tout, c'eſt un pere qui parle.

" Je ſai, dit-il, ce que je dois à la mémoire " de monſieur de Louvois; mais ſi votre neveu " ne change de conduite, je ſerai forcé de pren- " dre un parti. J'en ſerai fâché; mais il en " faudra prendre un. Il a des talens; mais il " n'en fait pas un bon uſage. Il donne trop " ſouvent à ſouper aux princes, au lieu de tra- " vailler; il néglige les affaires pour ſes plaiſirs; " il fait attendre trop long-tems les officiers dans " ſon antichambre; il leur parle avec hauteur, " & quelquefois avec dureté.

Voilà ce que ma mémoire me fournit de cette lettre, que j'ai vue autrefois en original. Elle fait bien voir, que Louis XIV. n'était pas gouverné par ſes miniſtres comme on l'a cru, & qu'il ſavait gouverner ſes miniſtres.

Il aimait les louanges; & il eſt à ſouhaiter qu'un roi les aime, parce qu'alors il s'efforce de les mériter: mais Louis XIV. ne les recevait pas toûjours, quand elles étaient trop fortes. Lorſque notre académie, qui lui rendait toûjours compte des ſujets qu'elle propoſait pour ſes prix,

lui

lui fit voir celui-ci : *quelle eſt de toutes les vertus du roi celle qui mérite la préférence ?* Le roi rougit, & ne voulut pas qu'un tel ſujet fût traité. Il ſouffrit les prologues de Quinaut ; mais c'était dans les plus beaux jours de ſa gloire, dans le tems où l'ivreſſe de la nation excuſait la ſienne. Virgile & Horace par reconnaiſſance, & Ovide par une indigne faibleſſe, prodiguerent à Auguſte des éloges plus forts, & (ſi on ſonge aux proſcriptions) bien moins mérités.

Le duc d'Antin ſe diſtingua dans ce ſiecle par un art ſingulier, non pas de dire des choſes flatteuſes, mais d'en faire. Le roi va coucher à Petit-bourg : il y critique une grande allée d'arbres, qui cachait la vue de la riviere. Le duc d'Antin la fait abattre pendant la nuit. Le roi, à ſon réveil, eſt étonné de ne plus voir ces arbres qu'il avait condannés. *C'eſt parce que votre majeſté les a condannés, qu'elle ne les voit plus*, répond le duc.

Nous avons auſſi rapporté ailleurs, que le même homme aiant remarqué qu'un bois aſſez grand au bout du canal de Fontainebleau déplaiſait au roi, il prit le moment d'une promenade, & tout étant préparé, il ſe fit donner un ordre de couper ce bois, & on le vit dans l'inſtant abattu tout entier. Ces traits ſont d'un courtiſan ingénieux, & non pas d'un flatteur.

On a accuſé Louis XIV. d'un orgueil inſupportable, parce que les baſes de ſes ſtatues, à la place des victoires & à celle de Vendôme, ſont entourées d'eſclaves enchainés. Mais ce n'eſt point lui qui fit ériger ces ſtatues. Celle de la place des victoires eſt le monument de la grandeur d'ame & de la reconnaiſſance du premier

maréchal de la Feuillade pour ſon maître. Il y dépenſa cinq-cent-mille livres, qui ſont près d'un million aujourd'hui; & la ville en ajoûta autant pour rendre la place réguliere. J'ai toûjours été révolté contre l'injuſtice qui imputait à Louis XIV. le faſte de cette ſtatue, & contre l'indifférence qui ne rend pas aſſez de juſtice à la magnanimité du maréchal.

On ne parlait que de ces quatre eſclaves; mais ils figurent des vices domtés, encor plus que des nations vaincues; le duel aboli, l'héréſie détruite. Les inſcriptions le témoignent aſſez. Elles célebrent auſſi la jonction des mers, la paix de Nimegue, & ne parlent que de bienfaits; & aucun de ces eſclaves n'a rien qui caractériſe les peuples vaincus par Louis XIV. d'ailleurs c'eſt un ancien uſage des ſculptures, de mettre des eſclaves aux pieds des ſtatues des rois. Il vaudrait mieux y repréſenter des citoiens libres & heureux. Mais enfin on voit des eſclaves aux pieds du clément Henri IV. & de Louis XIII. à Paris; on en voit à Livourne ſous la ſtatue de Ferdinand de Médicis, qui n'enchaîna aſſûrément aucune nation; on en voit à Berlin ſous la ſtatue d'un électeur, qui repouſſa les Suédois, mais qui ne fit point de conquêtes.

Les voiſins de la France, & les Français eux-mêmes, ont rendu très injuſtement Louis XIV. reſponſable de cet uſage. L'inſcription, *viro immortali, à l'homme immortel*, a été traitée d'idolâtrie; comme ſi ce mot ſignifiait autre choſe, que l'immortalité de ſa gloire. L'inſcription de Viviani, à ſa maiſon de Florence,

Ædes

Ædes à deo datæ,
Maiſon donnée par un dieu,

ſerait bien plus idolâtre: elle n'eſt pourtant qu'une alluſion au ſurnom de *dieu-donné*, & au vers de Virgile, *deus nobis hæc otia fecit.*

A l'égard de la ſtatue de la place Vendôme, c'eſt la ville qui l'a érigée. Le roi avait deſtiné les bâtimens de cette place, pour ſa bibliotheque publique. La place était plus vaſte; elle avait d'abord trois faces, qui étaient celles d'un palais immenſe, dont les murs étaient déja élevés, lorſque le malheur des tems, en 1701, força la ville de bâtir des maiſons de particuliers ſur les *ruines* de ce palais commencé. Ainſi le louvre n'a point été fini; ainſi la fontaine & l'obéliſque, que Colbert voulait faire élever vis-à-vis le portail de Perrault, n'ont paru que dans les deſſeins; ainſi le beau portail de Saint-gervais eſt demeuré offuſqué; & la plupart des monumens de Paris laiſſent des regrets.

La nation deſirait, que Louis XIV. eût préféré ſon louvre & ſa capitale au palais de Verſailles, que le duc de Crêqui appellait un favori ſans mérite. La poſtérité admire avec reconnaiſſance, ce qu'on a fait de grand pour le public; mais la critique ſe joint à l'admiration, quand on voit ce que Louis XIV. a fait de ſuperbe & de défectueux pour ſa maiſon de campagne.

Il réſulte de tout ce qu'on vient de rapporter, que Louis XIV. aimait en tout la grandeur & la gloire. Un prince, qui aiant fait d'auſſi grandes choſes que lui, ſerait encor ſimple & modeſte,

modeſte, ſerait le premier des rois, & Louis XIV. le ſecond *.

S'il ſe repentit en mourant, d'avoir entrepris légérement des guerres, il faut convenir, qu'il ne jugeait pas par les événemens; car de toutes ſes guerres, la plus juſte & la plus indiſpenſable, celle de 1701, fut la ſeule malheureuſe.

Il eut de ſon mariage, outre *monſeigneur*, deux fils & trois filles morts dans l'enfance. Ses amours furent plus heureux: il n'y eut que deux de ſes enfans naturels qui moururent au berceau; huit autres vécurent, furent légitimés, & cinq eurent poſtérité. Il eut encor d'une demoiſelle attachée à madame de Monteſpan, une fille non reconnue, qu'il maria à un gentilhomme d'auprès de Verſailles, nommé De la queue.

On ſoupçonna avec beaucoup de vraiſemblance, une religieuſe de l'abbaïe de Moret, d'être ſa fille. Elle était extrémement baſanée, & d'ailleurs lui reſſemblait. Le roi lui donna vingt-mille écus de dot, en la plaçant dans ce couvent. L'opinion qu'elle avait de ſa naiſſance, lui donnait un orgueil dont ſes ſupérieures ſe plaignirent. Madame de Maintenon, dans un voiage de Fontainebleau, alla au couvent de Moret; & voulant inſpirer plus de modeſtie à cette religieuſe, elle fit ce qu'elle put pour lui ôter l'idée qui nourriſſait ſa fierté. " Madame, (lui dit cette perſonne) la peine que " prend une dame de votre élévation, de venir " exprès ici me dire que je ne ſuis pas fille du " roi,

* Paroles tirées des anecdotes ſur Louis XIV. refondues dans cette hiſtoire.

" roi, me perſuade que je le ſuis." Le couvent de Moret ſe ſouvient encor de cette anecdote.

Tant de détails pourraient rebuter un philoſophe : mais la curioſité, cette faibleſſe ſi commune aux hommes, ceſſe preſque d'en être une, quand elle a pour objet des tems & des hommes qui attirent les regards de la poſtérité.

CHAP.

CHAP. XXVII.

Gouvernement intérieur : commerce : police : loix : discipline militaire : marine, &c.

ON doit cette justice aux hommes publics qui ont fait du bien à leur siecle, de regarder le point dont ils sont partis, pour mieux voir les changemens qu'ils ont faits dans leur patrie. La postérité leur doit une éternelle reconnaissance des exemples qu'ils ont donnés, lors même qu'ils sont surpassés. Cette juste gloire est leur unique récompense. Il est certain que l'amour de cette gloire anima Louis XIV. lorsque, commençant à gouverner par lui-même, il voulut réformer son roiaume, embellir sa cour, & perfectionner les arts.

Non seulement il s'imposa la loi de travailler régulierement avec chacun de ses ministres ; mais tout homme connu pouvait obtenir de lui une audience particuliere, & tout citoien avait la liberté de lui présenter des requêtes & des projets. Les placets étaient reçus d'abord par un maître des requêtes, qui les rendait apostillés : ils furent dans la suite renvoiés aux bureaux des ministres. Les projets étaient examinés dans le conseil, quand ils méritaient de l'être ; & leurs auteurs furent admis plus d'une fois à discuter leurs propositions avec les ministres, en présence du maître. Ainsi on vit entre le trône & la nation

tion une correſpondence, qui ſubſiſta malgré le pouvoir abſolu.

Louis XIV. ſe forma & s'accoûtuma lui-même au travail; & ce travail était d'autant plus pénible, qu'il était nouveau pour lui, & que la ſéduction des plaiſirs pouvait aiſément le diſtraire. Il écrivit les premieres dépêches à ſes ambaſſadeurs. Les lettres les plus importantes furent ſouvent depuis minutées de ſa main: & il n'y en eut aucune écrite en ſon nom, qu'il ne ſe fit lire.

A peine Colbert, après la chûte de Fouquet, eut-il rétabli l'ordre dans les finances, que le roi remit aux peuples tout ce qui était dû d'impôts, depuis 1647 juſqu'en 1656, & ſurtout trois millions de tailles. On abolit pour cinq-cent-mille écus par an de droits onéreux. Ainſi l'abbé de Choiſi paraît, ou bien mal-inſtruit, ou bien injuſte, quand il dit qu'on ne diminua point la recette. Il eſt certain, qu'elle fut diminuée par ces remiſes & augmentée par le bon ordre.

Les ſoins du premier préſident de Bellievre, aidés des libéralités de la ducheſſe d'Aiguillon & de pluſieurs citoiens, avaient établi l'hôpital-général. Le roi l'augmenta, & en fit élever dans toutes les villes principales du roiaume.

Les grands chemins, juſqu'alors impraticables, ne furent plus négligés; & peu-à-peu ils devinrent ce qu'ils ſont aujourd'hui ſous Louis XV. l'admiration des étrangers. De quelque côté qu'on ſorte de Paris, on voiage à préſent environ quarante lieues, à quelques endroits près, dans des allées fermes, bordées d'arbres. Les chemins conſtruits par les anciens Romains étaient

taient plus durables, mais non pas plus ſpacieux & plus beaux.

Le génie de Colbert ſe tourna principalement vers le commerce, qui était faiblement cultivé, & dont les grands principes n'étaient pas connus. Les Anglais, & encor plus les Hollandais, faiſaient par leurs vaiſſeaux preſque tout le commerce de la France. Les Hollandais ſurtout chargeaient dans nos ports nos denrées, & les diſtribuaient dans l'Europe. Le roi commença, dès 1662, à exemter ſes ſujets d'une impoſition nommée le droit de fret, que païaient tous les vaiſſeaux étrangers; & il donna aux Français toutes les facilités de tranſporter eux-mêmes leurs marchandiſes à moins de frais. Alors le commerce maritime naquit. Le conſeil de commerce, qui ſubſiſte aujourd'hui, fut établi; & le roi y préſidait tous les quinze jours.

Les ports de Dunkerque & de Marſeille furent déclarés francs; & bientôt cet avantage attira le commerce du Levant à Marſeille, & celui du nord à Dunkerque.

On forma une compagnie des Indes occidentales en 1664; & celle des grandes Indes fut établie la même année. Avant ce tems, il falait que le luxe de la France fût tributaire de l'induſtrie Hollandaiſe. Les partiſans de l'ancienne économie, timide, ignorante & reſſerrée, déclamerent envain contre un commerce, dans lequel on échange ſans ceſſe de l'argent qui ne périrait pas, contre des effets qui ſe conſomment. Ils ne faiſaient pas réflexion, que ces marchandiſes de l'Inde devenues néceſſaires auraient été païées plus cherement à l'étranger. Il eſt vrai, qu'on porte aux Indes orientales, plus d'eſpeces qu'on n'en

n'en retire, & que par-là l'Europe s'appauvrit. Mais ces eſpeces viennent du Pérou & du Mexique ; elles ſont le prix de nos denrées portées à Cadix ; & il reſte plus de cet argent en France, que les Indes orientales n'en abſorbent.

Le roi donna plus de ſix-millions de notre monnoie d'aujourd'hui à la compagnie. Il invita les perſonnes riches à s'y intéreſſer. Les reines, les princes & toute la cour fournirent deux-millions numéraires de ce tems-là. Les cours ſupérieures donnerent douze-cent-mille livres, les financiers deux-millions, le corps des marchands ſix-cent-cinquante-mille livres. Toute la nation ſecondait ſon maître.

Cette compagnie a toûjours ſubſiſté. Car encor que les Hollandais euſſent pris Pontichéri en 1694, & que le commerce des Indes languit depuis ce tems, il a repris de nos jours une force nouvelle. Pontichéri eſt devenue la rivale de Batavia ; & cette compagnie des Indes, fondée avec des peines extrêmes par le grand Colbert, reproduite de nos jours par des ſecouſſes ſingulieres, eſt devenue une des plus grandes reſſources du roiaume. Le roi forma encor une compagnie du nord en 1669 : il y mit des fonds comme dans celle des Indes. Il parut bien alors que le commerce ne déroge pas, puiſque les plus grandes maiſons s'intéreſſaient à ces établiſſemens, à l'exemple du monarque.

La compagnie des Indes occidentales ne fut pas moins encouragée que les autres : le roi fournit le dixieme de tous les fonds.

Il donna trente francs par tonneau d'exportation, & quarante d'importation. Tous ceux qui firent conſtruire des vaiſſeaux dans les ports

du roiaume, reçurent cinq livres pour chaque tonneau que leur navire pouvait contenir.

On ne peut encor trop s'étonner, que l'abbé de Choisi ait censuré ces établissemens, dans ses mémoires, qu'il faut lire avec défiance. Nous sentons aujourd'hui tout ce que le ministre Colbert fit pour le bien du roiaume; mais alors on ne le sentait pas: il travaillait pour des ingrats, on lui fut à Paris beaucoup plus mauvais gré de la suppression de quelques rentes sur l'hôtel-de-ville acquises à vil prix depuis 1656, & du décri où tomberent les billets de l'épargne prodigués sous le précédent ministere, qu'on ne fut sensible au bien général qu'il faisait. Il y avait plus de bourgeois que de citoiens. Peu de personnes portaient leurs vues sur l'avantage public. On sait combien l'intérêt particulier fascine les yeux, rétrécit l'esprit & l'intérêt non seulement d'un commençant, mais d'une compagnie, mais d'une ville. La réponse grossiere d'un marchand nommé Hazon (qui consulté par ce ministre, lui dit: *vous avez trouvé la voiture renversée d'un côté, & vous l'avez renversée de l'autre.*) était encor citée avec complaisance dans ma jeunesse; & cette anecdote se retrouve dans le Moréri. Il a falu, que l'esprit philosophique introduit fort tard en France, ait réformé les préjugés du peuple, pour qu'on rendît enfin une justice entiere à la mémoire de ce grand homme. Il avait la même exactitude que le duc de Sulli, & des vues beaucoup plus étendues. L'un ne savait que ménager; l'autre savait faire de grands établissemens.

Presque tout fut, ou réparé, ou créé de son tems. La réduction de l'intérêt au denier vingt, des emprunts du roi & des particuliers, fut la preuve

preuve ſenſible, en 1665, d'une abondante circulation. Il voulait enrichir la France & la peupler. Les mariages dans les campagnes furent encouragés, par une exemption de tailles pendant cinq années, pour ceux qui s'établiraient à l'âge de vingt ans; & tout pere de famille qui avait dix enfans, était exemt pour toute ſa vie, parce qu'il donnait plus à l'état par le travail de ſes enfans, qu'il n'eût pu donner en païant la taille. Ce réglement aurait dû être à jamais ſans atteinte.

Depuis l'an 1663 chaque année de ce miniſtere, juſqu'en 1672, fut marquée par l'établiſſement de quelque manufacture. Les draps fins, qu'on tirait auparavant d'Angleterre, de Hollande, furent fabriqués dans Abbeville. Le roi avançait au manufacturier deux-mille livres par chaque métier battant, outre des gratifications conſidérables. On compta dans l'année 1669, quarante-quatre-mille-deux-cent métiers en laine dans le roiaume. Les manufactures de ſoie perfectionnées produiſirent un commerce de plus de cinquante-millions de ce tems-là; & non ſeulement l'avantage qu'on en tirait était beaucoup au deſſus de l'achat des ſoies néceſſaires, mais la culture des meuriers mit les fabriquans en état de ſe paſſer des ſoies étrangeres pour la chaîne des étoffes.

On commença, dès 1666, à faire d'auſſi belles glaces qu'à Veniſe, qui en avait toûjours fourni toute l'Europe; & bientôt on en fit, dont la grandeur & la beauté n'ont pu jamais être imitées ailleurs. Les tapis de Turquie & de Perſe furent ſurpaſſés à la Savonnerie. Les tapiſſeries de Flandre céderent à celles des Gobe-

lins. Ce vaſte enclos des Gobelins était rempli alors de plus de huit-cent ouvriers; il y en avait trois-cent qu'on y logeait. Les meilleurs peintres dirigeaient l'ouvrage, ou ſur leurs propres deſſeins, ou ſur ceux des anciens maîtres d'Italie. Outre les tapiſſeries, on y fabriqua des ouvrages de rapport, eſpece de moſaïque admirable; & l'art de la marqueterie fut pouſſé à ſa perfection.

Outre cette belle manufacture des tapiſſeries aux Gobelins, on en établit une autre à Beauvais. Le premier manufacturier eut ſix-cent ouvriers dans cette ville; & le roi lui fit préſent de ſoixante-mille livres.

Seize-cent filles furent occupées aux ouvrages de dentelles: on fit venir trente principales ouvrieres de Veniſe & deux-cent de Flandre; & on leur donna trente-ſix-mille livres pour les encourager.

Les fabriques des draps de Sédan, celles des tapiſſeries d'Aubuſſon, dégénerées & tombées, furent rétablies.

On ſait que le miniſtere acheta en Angleterre le ſecret de cette machine ingénieuſe, avec laquelle on fait les bas dix fois plus promptement qu'à l'aiguille. Le fer-blanc, l'acier, la belle faïence, les cuirs maroquinés qu'on avait toûjours fait venir de loin, furent travaillés en France. Mais des calviniſtes, qui avaient le ſecret du fer-blanc & de l'acier, emporterent en 1686 ce ſecret avec eux; & firent partager cet avantage à des nations étrangeres.

Le roi achetait tous les ans pour environ quatre-cent-mille livres de tous les ouvrages de goût,

goût, qu'on fabriquait dans ſon roiaume; & il en faiſait des préſens.

Il s'en falait beaucoup, que la ville de Paris fût ce qu'elle eſt aujourd'hui. Il n'y avait ni clarté, ni ſûreté, ni propreté. Il falut pourvoir à ce nettoiement continuel des rues, à cette illumination que cinq-mille fanaux forment toutes les nuits; paver la ville toute entiere; y conſtruire deux nouveaux ports; rétablir les anciens; faire veiller une garde continuelle à pied & à cheval, pour la ſûreté des citoiens. Le roi ſe chargea de tout, en affectant des fonds à ces dépenſes néceſſaires. Il créa en 1667 un magiſtrat, uniquement pour veiller à la police. La plupart des grandes villes de l'Europe ont à peine imité ces exemples long-tems après; mais aucune ne les a égalés. Il n'y a point de ville pavé comme Paris; & Rome même n'eſt pas éclairée.

Tout commençait à tendre tellement à la perfection, que le ſecond lieutenant de police, qu'eut Paris, acquit dans cette place une réputation, qui le mit au rang de ceux qui ont fait honneur à ce ſiecle; auſſi était-ce un homme capable de tout. Il fut depuis dans le miniſtere; & il eût été bon général d'armée. La place de lieutenant de police était au deſſous de ſa naiſſance & de ſon mérite; & cependant cette place lui fit un bien plus grand nom, que le miniſtere gêné & paſſager, qu'il obtint ſur la fin de ſa vie.

On doit obſerver ici, que monſieur d'Argenſon ne fut pas le ſeul, à beaucoup près, de l'ancienne chevalerie, qui eût exercé la magiſtrature. La France eſt preſque l'unique païs de l'Europe, où l'ancienne nobleſſe ait pris ſouvent

le parti de la robe. Presque tous les autres états, par un reste de barbarie Gothique, ignorent encor qu'il y ait de la grandeur dans cette profession.

Le roi ne cessa de bâtir au louvre, à Saint-germain, à Versailles, depuis 1661. Les particuliers, à son exemple, éleverent dans Paris mille édifices superbes & commodes. Le nombre s'en est accru tellement, que depuis les environs du palais roial & ceux de Saint-sulpice, il se forma dans Paris deux villes nouvelles, fort supérieures à l'ancienne. Ce fut en ce tems-là, qu'on inventa la commodité magnifique de ces caroſſes ornés de glaces & suspendus par des ressorts; de sorte qu'un citoien de Paris se promenait dans cette grande ville avec plus de luxe, que les premiers triomphateurs Romains n'allaient autrefois au capitole. Cet usage, qui a commencé dans Paris, fut bientôt reçu dans toute l'Europe; & devenu commun, il n'est plus un luxe.

Louis XIV. avait du goût pour l'architecture, pour les jardins, pour la sculpture; & ce goût était en tout dans le grand & dans le noble. Dès que le contrôleur-général Colbert eût, en 1664, la direction des bâtimens, qui est proprement le ministere des arts, il s'appliqua à seconder les projets de son maître. Il falut d'abord travailler à achever le louvre. François Mansard, l'un des plus grands architectes qu'ait eû la France, fut choisi pour construire les vastes édifices qu'on projettait. Il ne voulut pas s'en charger, sans avoir la liberté de refaire ce qui lui paraîtrait défectueux dans l'exécution. Cette défiance de lui-même, qui eût entraîné trop

trop de dépenſes, le fit exclure. On appela de Rome le cavalier Bernini, dont le nom était célebre par la colonnade qui entoure le parvis de Saint-Pierre, par la ſtatue équeſtre de Conſtantin, par la fontaine Navonne. Des équipages lui furent fournis pour ſon voiage. Il fut conduit à Paris, en homme qui venait honorer la France. Il reçut, outre cinq louis par jour pendant huit mois qu'il y reſta, un préſent de cinquante mille écus, avec une penſion de deux mille écus, & une de cinq-cent pour ſon fils. Cette généroſité de Louis XIV. envers le Bernin, fut encor plus grande que la magnificence de François premier pour Raphael. Le Bernin par reconnaiſſance fit depuis à Rome la ſtatue équeſtre du roi, qu'on voit à Verſailles. Mais quand il arriva à Paris avec tant d'appareil, comme le ſeul homme digne de travailler pour Louis XIV. il fut bien ſurpris de voir le deſſein de la façade du louvre, du côté de Saint-germain l'Auxerrois, qui devint bientôt après dans l'exécution un des plus auguſtes monumens d'architecture, qui ſoient au monde. Claude Perrault avait donné ce deſſein, exécuté par Louis le Vau & d'Orbay. Il inventa les machines, avec leſquelles on tranſporta des pierres de cinquante-deux pieds de long, qui forment le frontiſpice de ce majeſtueux édifice. On va chercher quelquefois bien loin ce qu'on a chez ſoi. Aucun palais de Rome n'a une entrée comparable à celle du louvre, dont on eſt redevable à ce Perrault, que Boileau oſa vouloir rendre ridicule. Ces vignes ſi renommées ne ſont pas, de l'aveu des voiageurs, ſupérieures au ſeul château de *Maiſons*, qu'avait bâti François Manſard.

Manſard à ſi peu de frais. Bernini fut magnifiquement récompenſé, & ne mérita pas ces récompenſes: il donna ſeulement des deſſeins, qui ne furent pas exécutés.

Le roi, en faiſant bâtir ce louvre dont l'achévement eſt tant deſiré, en faiſant une ville à Verſailles près de ce château qui a coûté tant de millions, en bâtiſſant Trianon, Marli, & en faiſant embellir tant d'autres édifices, fit élever l'obſervatoire, commencé en 1666, dès le tems qu'il établit l'académie des ſciences. Mais le monument le plus glorieux par ſon utilité, par ſa grandeur & par ſes difficultés, fut ce canal de Languedoc, qui joind les deux mers, & qui tombe dans le port de *Cette*, conſtruit pour recevoir ſes eaux. Tout ce travail fut commencé dès 1664; & on le continua ſans interruption juſqu'en 1681. La fondation des invalides, & la chapelle de ce bâtiment la plus belle de Paris, l'établiſſement de Saint-Cyr le dernier de tant d'ouvrages conſtruits par ce monarque, ſuffiraient ſeuls pour faire bénir ſa mémoire. Quatre-mille ſoldats & un grand nombre d'officiers, qui trouvent dans l'un de ces grands aſiles une conſolation dans leur vieilleſſe & des ſecours pour leurs bleſſures & pour leurs beſoins; deux-cent-cinquante filles nobles, qui reçoivent dans l'autre une éducation digne d'elles, ſont autant de voix qui célebrent Louis XIV. L'établiſſement de Saint-Cyr ſera ſurpaſſé par celui que Louis XV. vient de former, pour élever cinq-cent gentilshommes; mais loin de faire oublier Saint-Cyr, il en fait ſouvenir. C'eſt l'art de faire du bien, qui s'eſt perfectionné.

Louis

Louis XIV. voulut en même tems faire des choſes plus grandes & d'une utilité plus générale ; mais d'une exécution plus difficile : c'était de réformer les loix. Il y fit travailler le chancelier Séguier, les Lamoignon, les Talon, les Bignon, & ſurtout le conſeiller d'état Puſſort. Il aſſiſtait quelquefois à leurs aſſemblées. L'année 1667 fut à la fois l'époque de ſes premieres loix & de ſes premieres conquêtes. L'ordonnance civile parut d'abord ; enſuite le code des eaux & forêts ; puis des ſtatuts pour toutes les manufactures ; l'ordonnance criminelle ; le code du commerce ; celui de la marine : tout cela ſe ſuivit preſque d'année en année. Il y eut même une juriſprudence nouvelle, établie en faveur des negres de nos colonies ; eſpece d'hommes, qui n'avait pas encor joui des droits de l'humanité.

Une connaiſſance approfondie de la juriſprudence n'eſt pas le partage d'un ſouverain. Mais le roi était inſtruit des loix principales ; il en poſsédait l'eſprit, & ſavait ou les ſoûtenir ou les mitiger à propos. Il jugeait ſouvent les cauſes de ſes ſujets, non ſeulement dans le conſeil des ſecrétaires d'état, mais dans celui qu'on appelle le conſeil des parties. Il y a de lui deux jugemens célebres, dans leſquels ſa voix décida contre lui-même.

Dans le premier en 1680, il s'agiſſait d'un procès entre lui & des particuliers de Paris qui avaient bâti ſur ſon fonds. Il voulut que les maiſons leur demeuraſſent, avec le fonds qui lui appartenait & qu'il leur céda.

L'autre regardait un Perſan nommé *Roupli*, dont les marchandiſes avaient été ſaiſies par les commis

commis de ſes fermes en 1687. Il opina que tout lui fût rendu & y ajoûta un préſent de trois-mille écus. *Roupli* porta dans ſa patrie ſon admiration & ſa reconnoiſſance. Lorſque nous avons vu depuis à Paris l'ambaſſadeur Perſan *Mehemet Rizabeg*, nous l'avons trouvé inſtruit dès long-tems de ce fait par la renommée.

L'abolition des duels fut un des plus grands ſervices rendus à la patrie. Ces combats avaient été autoriſés autrefois par les rois, par les parlemens même & par l'égliſe ; & quoiqu'ils fuſſent défendus depuis Henri IV. cette funeſte coûtume ſubſiſtait plus que jamais. Le fameux combat des *La frette*, de quatre contre quatre en 1663, fut ce qui détermina Louis XIV. à ne plus pardonner. Son heureuſe ſévérité corrigea peu à peu notre nation, & même les nations voiſines, qui ſe conformerent à nos ſages coûtumes après avoir pris nos mauvaiſes. Il y a dans l'Europe cent fois moins de duels aujourd'hui, que du tems de Louis XIII.

Légiſlateur de ſes peuples, il le fut de ſes armées. Il eſt étrange qu'avant lui on ne connût point les habits uniformes dans les troupes. Ce fut lui, qui la premiere année de ſon adminiſtration ordonna, que chaque régiment fût diſtingué par la couleur des habits ou par différentes marques ; réglement adopté bientôt par toutes les nations. Ce fut lui, qui inſtitua les brigadiers, & qui mit les corps dont la maiſon du roi eſt formée, ſur le pied où ils ſont aujourd'hui. Il fit une compagnie de mouſquetaires des gardes du cardinal Mazarin, & fixa à cinq-cent hommes le nombre des deux compagnies, aux-

auxquelles il donna l'habit qu'elles portent encore.

Sous lui plus de connêtable, & après la mort du duc d'Epernon, plus de colonel-général de l'infanterie; ils étaient trop maîtres: il voulait l'être, & le devait. Le maréchal de Grammont, ſimple Meſtre-de-camp des gardes-Françaiſes ſous le duc d'Epernon, & prenant l'ordre de ce colonel-général, ne le prit plus que du roi, & fut le premier qui eut le nom de colonel des gardes. Il inſtalait lui-même ces colonels à la tête du regiment, en leur donnant de ſa main un hauſſe-col doré avec une pique, & enſuite un eſponton quand l'uſage des piques fut aboli. Il inſtitua les grenadiers, d'abord au nombre de quatre par compagnie dans le régiment du roi, qui eſt de ſa création; enſuite il forma une compagnie de grenadiers dans chaque régiment d'infanterie; il en donna deux aux gardes-Françaiſes, qui maintenant en ont trois. Il augmenta beaucoup le corps des dragons, & leur donna un colonel-général. Il ne faut pas oublier l'établiſſement des haras en 1667. Ils étaient abſolument abandonnés auparavant; & ils furent d'une grande reſſource, pour remonter la cavalerie.

L'uſage de la baionnette au bout du fuſil, eſt de ſon inſtitution. Avant lui on s'en ſervait quelquefois; mais il n'y avait que quelques compagnies, qui combattiſſent avec cette arme. Point d'uſage uniforme, point d'exercice: tout était abandonné à la volonté du général. Les piques paſſaient pour l'arme la plus redoutable. Le premier régiment, qui eut des baionnettes & qu'on forma à cet exercice, fut celui des fuſiliers, établi en 1671.

La

La maniere dont l'artillerie eſt ſervie aujourd'hui, lui eſt due toute entiere. Il en fonda des écoles à Douai, puis à Metz & à Straſbourg : & le régiment d'artillerie s'eſt vu enfin rempli d'officiers, preſque tous capables de bien conduire un ſiege. Tous les magazins du roiaume étaient pourvus, & on y diſtribuait tous les ans huit-cent milliers de poudre. Il forma un régiment de bombardiers & un de houſards : avant lui on ne connaiſſait les houſards que chez les ennemis.

Il établit en 1688 trente régimens de milice, fournis & équipés par les communautés. Ces milices s'exerçaient à la guerre, ſans abandonner la culture des campagnes.

Des compagnies de cadets furent entretenues dans la plupart des places frontieres : ils y apprenaient les mathématiques, le deſſein & tous les exercices, & faiſaient les fonctions de ſoldats. Cette inſtitution dura dix années. On ſe laſſa enfin de cette jeuneſſe, trop difficile à diſcipliner. Mais les corps des ingénieurs, que le roi forma & auquel il donna les réglemens qu'il ſuit encore, eſt un établiſſement à jamais durable. Sous lui l'art de fortifier les places fut porté à la perfection, par le maréchal de Vauban & ſes éleves, qui ſurpaſſerent le comte de Pagan. Il conſtruiſit ou répara cent-cinquante places de guerre.

Pour ſoûtenir la diſcipline militaire, il créa des inſpecteurs-généraux, enſuite des directeurs, qui rendirent compte de l'état des troupes ; & on voiait par leur rapport, ſi les commiſſaires des guerres avaient fait leur devoir.

Il

Il inſtitua l'ordre de Saint-Louis, récompenſe honorable, plus briguée ſouvent que la fortune. L'hôtel des invalides mit le comble aux ſoins qu'il prit, pour mériter d'être bien ſervi.

C'eſt par de tels ſoins, que dès l'an 1672. il eut cent-quatre-vingt-mille hommes de troupes réglées, & qu'augmentant ſes forces à meſure que le nombre & la puiſſance de ſes ennemis augmentaient, il eut enfin juſqu'à quatre-cent-cinquante-mille hommes en armes, en comptant les troupes de la marine.

Avant lui on n'avait point vû de ſi fortes armées. Ses ennemis lui en oppoſerent à peine d'auſſi conſidérables; mais il falait qu'ils fuſſent réunis. Il montra ce que la France ſeule pouvait; & il eut toûjours, ou de grands ſuccès, ou de grandes reſſources.

Cette même attention qu'il eut à former des armées de terre nombreuſes & bien diſciplinées, même avant d'être en guerre, il l'eut à ſe donner l'empire de la mer. D'abord le peu de vaiſſeaux que le cardinal Mazarin avait laiſsé pourir dans les ports, ſont réparés. On en fait acheter en Hollande, en Suede; & dès la troiſieme année de ſon gouvernement, il envoie ſes forces maritimes s'eſſaïer à Gigeri ſur la côte d'Afrique. Le duc de Beaufort purge les mers de pirates dès l'an 1665.; & deux ans après, la France a dans ſes ports ſoixante vaiſſeaux de guerre. Ce n'eſt là qu'un commencement. Mais tandis qu'on fait de nouveaux réglemens & de nouveaux efforts, il ſent déja toute ſa force. Il ne veut pas conſentir que ſes vaiſſeaux baiſſent leur pavillon devant celui d'Angleterre. Envain le conſeil du roi Charles II. inſiſte ſur ce

droit, que la force, l'induſtrie & le tems avaient donné aux Anglais. Louis XIV. écrit au comte d'Eſtrade ſon ambaſſadeur: " Le roi " d'Angleterre & ſon chancelier peuvent voir " quelles ſont mes forces; mais ils ne voient pas " mon cœur. Tout ne m'eſt rien à l'égard de " l'honneur."

Il ne diſait que ce qu'il était réſolu de ſoûtenir; & en effet l'uſurpation des Anglais céda au droit naturel & à la fermeté de Louis XIV. Tout fut égal entre les deux nations ſur la mer: mais tandis qu'il veut l'égalité avec l'Angleterre, il ſoûtient ſa ſupériorité avec l'Eſpagne. Il fait baiſſer le pavillon aux amiraux Eſpagnols devant le ſien, en vertu de cette préſeance ſolennelle accordée en 1662.

Cependant on travaille de tous côtés à l'établiſſement d'une marine, capable de juſtifier ces ſentimens de hauteur. On bâtit la ville & le port de Rochefort à l'embouchure de la Charente. En enrôle, on enclaſſe des matelots, qui doivent ſervir, tantôt ſur les vaiſſeaux marchands, tantôt ſur les flotes roiales. Il s'en trouve bientôt ſoixante-mille d'enclaſsés.

Des conſeils de conſtruction ſont établis dans les ports, pour donner aux vaiſſeaux la forme la plus avantageuſe. Cinq arſenaux de marine ſont bâtis à Breſt, à Rochefort, à Toulon, à Dunkerque, au Havre de grace. Dans l'année 1672, on a ſoixante vaiſſeaux de ligne & quarante frégates. Dans l'année 1681, il ſe trouve cent-quatre-vingt-dix-huit vaiſſeaux de guerre, en comptant les alleges; & trente galeres ſont dans le port de Toulon, ou armées, ou prêtes à l'être. Onze-mille hommes de troupes

troupes réglées ſervent ſur les vaiſſeaux : les galeres en ont trois-mille. Il y a cent-ſoixante & ſix-mille hommes d'enclaſsés, pour tous les ſervices divers de la marine. On compta les années ſuivantes dans ce ſervice, mille gentilſhommes, ou enfans de famille, faiſant la fonction de ſoldats ſur les vaiſſeaux & apprenant dans les ports tout ce qui prépare à l'art de la navigation & à la manœuvre : ce ſont les gardes marines : ils étaient ſur mer ce que les cadets étaient ſur terre, on les avait inſtitués en 1672, mais en petit nombre. Ce corps à été l'école, d'où ſont ſortis les meilleurs officiers de vaiſſeaux.

Il n'y avait point eû encor de maréchaux de France dans le corps de la marine : & c'eſt une preuve, combien cette partie eſſentielle des forces de la France avait été négligée. Jean d'Etrée fut le premier maréchal en 1681. Il paraît, qu'une des grandes attentions de Louis XIV. était d'animer dans tous les genres cette émulation ſans laquelle tout languit.

Dans toutes les batailles navales que les flotes Françaiſes livrerent, l'avantage leur demeura toûjours, juſqu'à la journée de la Hogue en 1692 ; lorſque le comte de Tourville, ſuivant les ordres de la cour, attaqua, avec quarante-quatre voiles, une flote de quatre-vingt-dix vaiſſeaux Anglais & Hollandais : il falut céder au nombre : on perdit quatorze vaiſſeaux du premier rang, qui échouerent & qu'on brûla pour ne les pas laiſſer au pouvoir des ennemis. Malgré cet échec, les forces maritimes ſe ſoûtinrent ; mais elles déclinerent toûjours dans la guerre de la ſucceſſion. Elles n'ont commencé à ſe bien rétablir qu'en 1751, dans le tems d'une

heureuſe paix, ſeul tems propre à établir une bonne marine, qu'on n'a ni le loiſir ni le pouvoir d'établir pendant la guerre.

Ces forces navales ſervaient à protéger le commerce. Les colonies de la Martinique, de Saint-Domingue, du Canada, auparavant languiſſantes, fleurirent; non pas au point où on les voit proſpérer aujourd'hui, mais avec un avantage qu'on n'avait point eſpéré juſqu'alors; car depuis 1635 juſqu'à 1665, ces établiſſemens avaient été à charge.

En 1664 le roi envoie une colonie à la Cayenne, bientôt après une autre à Madagaſcar. Il tente toutes les voies de réparer le tort & le malheur, qu'avait eû ſi long-tems la France, de négliger la mer, tandis que ſes voiſins s'étaient formé des empires aux extrémités du monde.

On voit par ce ſeul coup d'œuil, quels changemens Louis XIV. fit dans l'état; changemens utiles, puiſqu'ils ſubſiſtent. Ses miniſtres le ſeconderent à l'envi. On leur doit ſans doute tout le détail, toute l'exécution; mais on lui doit l'arrangement général. Il eſt certain, que les magiſtrats n'euſſent pas réformé les loix; que l'ordre n'eût pas été remis dans les finances, la diſcipline introduite dans les armées, la police générale dans le roiaume; qu'on n'eût point eû de flotes; que les arts n'euſſent point été encouragés, & tout cela de concert, & en même tems, & avec perſévérance, & ſous différens miniſtres, s'il ne ſe fût trouvé un maître, qui eût en général toutes ces grandes vues, avec une volonté ferme de les remplir.

Il ne ſépara point ſa propre gloire de l'avantage de la France, & il ne regarda pas le roiaume

du

du même œuil dont un ſeigneur regarde ſa terre, de laquelle il tire tout ce qu'il peut, pour ne vivre que dans les plaiſirs. Tout roi qui aime la gloire, aime le bien public. Il n'avait plus ni Colbert ni Louvois, lorſque vers l'an 1698 il ordonna, pour l'inſtruction du duc de Bourgogne, que chaque intendant fît une deſcription détaillée de ſa province. Par là on pouvait avoir une notice exacte du roiaume, & un dénombrement juſte des peuples. L'ouvrage fut utile, quoique tous les intendans n'euſſent pas la capacité & l'attention de monſieur de Lamoignon de Bâville. Si on avait rempli les vues du roi ſur chaque province, comme elles le furent par ce magiſtrat dans le dénombrement du Languedoc, ce recueil de mémoires eût été un des plus beaux monumens du ſiecle. Il y en a quelques-uns de bien faits; mais on manqua le plan en n'aſſujettiſſant pas tous les intendans au même ordre. Il eût été à deſirer, que chacun eût donné par colonnes un état du nombre des habitans de chaque élection, des nobles, des citoiens, des laboureurs, des artiſans, des manœuvres, des beſtiaux de toute eſpece, des bonnes, des médiocres & des mauvaiſes terres, de tout le clergé régulier & ſéculier, de leurs revenus, de ceux des villes, de ceux des communautés.

Tous ces objets ſont confondus dans la plupart des mémoires qu'on a donnés: les matieres y ſont peu approfondies & peu exactes: il faut y chercher ſouvent avec peine les connaiſſances dont on a beſoin, & qu'un miniſtre doit trouver ſous ſa main & embraſſer d'un coup d'œuil, pour découvrir aiſément les forces, les beſoins, & les reſſources. Le projet était excellent; & une

exécution uniforme ſerait de la plus grande utilité.

Voilà en général ce que Louis XIV. fit & eſſaïa, pour rendre ſa nation plus floriſſante. Il me ſemble, qu'on ne peut gueres voir tous ces travaux & tous ces efforts, ſans quelque reconnaiſſance & ſans être animé de l'amour du bien public, qui les inſpira. Qu'on ſe repréſente ce qu'était le roiaume du tems de la fronde, & ce qu'il eſt de nos jours. Louis XIV. fit plus de bien à ſa nation, que vingt de ſes prédéceſſeurs enſemble ; & il s'en faut beaucoup, qu'il fît ce qu'il aurait pû. La guerre, qui finit par la paix de Riſwick, commença la ruine de ce grand commerce, que ſon miniſtre Colbert avait établi ; & la guerre de la ſucceſſion l'acheva.

S'il avait emploié à embellir Paris, à finir le louvre, les ſommes immenſes que coûterent les aquéducs & les travaux de Maintenon, pour conduire des eaux à Verſailles ; travaux interrompus & devenus inutiles : s'il avait dépenſé à Paris la cinquieme partie de ce qu'il en a coûté, pour forcer la nature à Verſailles ; Paris ſerait dans toute ſon étendue auſſi beau qu'il l'eſt du côté des tuileries & du pont-roial, & ſerait devenu la plus magnifique ville de l'univers.

C'eſt beaucoup, d'avoir réformé les loix : mais la chicane n'a pû être écraſée par la juſtice. On penſa à rendre la juriſprudence uniforme ; elle l'eſt dans les affaires criminelles, dans celles du commerce, dans la procédure : elle pourrait l'être dans les loix qui reglent les fortunes des citoiens. C'eſt un très grand inconvénient, qu'un même tribunal ait à prononcer ſur plus de cent coûtumes différentes. Des droits de terres,

ou

ou équivoques ou onéreux ou qui gênent la ſociété, ſubſiſtent encore, comme des reſtes du gouvernement féodal, qui ne ſubſiſte plus. Ce ſont des décombres d'un bâtiment Gothique ruiné. L'uniformité en tout genre d'adminiſtration eſt une vertu; mais les difficultés de ce grand ouvrage ont effraié.

Louis XIV. aurait pû ſe paſſer plus aiſément de la reſſource dangereuſe des traitans, où le reduiſit l'anticipation qu'il fit preſque toûjours ſur ſes revenus, comme on le verra dans le chapitre des finances.

S'il n'eût pas cru, qu'il ſuffiſait de ſa volonté pour faire changer de religion un million d'hommes, la France n'eût pas perdu tant de citoiens. * Ce païs cependant, malgré ſes ſecouſſes & ſes pertes, eſt aujourd'hui le païs le plus floriſſant de la terre, parce que tout le bien qu'a fait Louis XIV. ſubſiſte, & que le mal qu'il était difficile de ne pas faire dans des tems orageux, a été réparé. Enfin la poſtérité, qui juge les rois & dont ils doivent avoir toûjours le jugement devant les yeux, avouera en peſant les vertus & les faibleſſes de ce monarque, que quoiqu'il eût été trop loué pendant ſa vie, il mérita de l'être à jamais; & qu'il fut digne de la ſtatue qu'on lui a érigée à Montpelier, avec une inſcription latine, dont le ſens eſt: *à Louis le grand après ſa mort.*

Tous les changemens, qu'on vient de voir dans le gouvernement & dans tous les ordres de l'état, en produiſirent néceſſairement un très grand dans les mœurs. L'eſprit de faction, de fureur

* Voiez le chapitre du calviniſme.

fureur & de rébellion, qui poſſédait les citoiens depuis le tems de François ſecond, devint une émulation de ſervir le prince. Les ſeigneurs des grandes terres n'étant plus cantonnés chez eux; les gouverneurs des provinces n'aiant plus de poſtes importans à donner; chacun ſongea à ne mériter de graces, que celles du ſouverain; & l'état devint un tout régulier, dont chaque ligne aboutit au centre.

C'eſt là ce qui délivra la cour des factions & des conſpirations, qui avaient toûjours troublé l'état pendant tant d'années. Il n'y eut ſous l'adminiſtration de Louis XIV. qu'une ſeule conjuration en 1674, imaginée par La Truaumont, gentilhomme Normand perdu de débauches & de dettes, & embraſſée par un homme de la maiſon de Rohan, réduit par la même conduite à la même indigence. Il n'entra dans ce complot qu'un chevalier de Préaux, neveu de La Truaumont, qui ſéduit par ſon oncle, ſéduiſit ſa maitreſſe madame de Villiers. Leur but & leur eſpérance n'étaient pas & ne pouvaient être de ſe faire un parti dans le roiaume. Ils prétendaient ſeulement vendre & livrer Quillebuf aux Hollandais, & introduire les ennemis en Normandie. Ce fut plutôt une lâche trahiſon mal ourdie, qu'une conſpiration. Le ſupplice de tous les coupables fut le ſeul événement, que produiſit ce crime inſenſé & inutile, dont à peine on ſe ſouvient aujourd'hui.

S'il y eut quelques ſéditions dans les provinces, ce ne furent que de faibles émeutes populaires aiſément réprimées. Les huguenots même furent toûjours tranquiles, juſqu'au tems où l'on démolit leurs temples. Enfin le roi parvint à faire,

faire, d'une nation jusques-là turbulente, un peuple paisible, qui ne fut dangereux qu'aux ennemis, après l'avoir été à lui-même pendant plus de cent années. Les mœurs s'adoucirent, sans faire tort au courage.

Les maisons, que tous les seigneurs bâtirent ou acheterent dans Paris, & leurs femmes qui y vécurent avec dignité, formerent des écoles de politesse, qui retirerent peu-à-peu les jeunes gens de cette vie de cabaret, qui fut encor long-tems à la mode, & qui n'inspirait qu'une débauche hardie. Les mœurs tiennent à si peu de chose, que la coûtume d'aller à cheval dans Paris entretenait une disposition aux querelles fréquentes, qui cesserent quand cet usage fut aboli. La décence, dont on fut redevable principalement aux femmes qui rassemblerent la société chez elles, rendit les esprits plus agréables ; & la lecture les rendit à la longue plus solides. Les trahisons & les grands crimes, qui ne déshonorent point les hommes dans les tems de faction & de trouble, ne furent presque plus connus. Les horreurs des Brinvilliers & des Voisins ne furent que des orages passagers, sous un ciel d'ailleurs serein ; & il serait aussi déraisonnable de condanner une nation sur les crimes éclatans de quelques particuliers, que de la canoniser sur la réforme de La trappe.

Tous les différens états de la vie étaient auparavant reconnaissables, par des défauts qui les caractérisaient. Les militaires & les jeunes gens qui se destinaient à la profession des armes, avaient une vivacité emportée ; les gens de justice une gravité rebutante, à quoi ne contribuait pas peu l'usage d'aller toûjours en robe, même à la cour.

cour. Il en était de même des univerſités & des médecins. Les marchands portaient encor de petites robes, lorſqu'ils s'aſſemblaient & qu'ils allaient chez les miniſtres ; & les plus grands commerçans étaient alors des hommes groſſiers. Mais les maiſons, les ſpectacles, les promenades publiques, où l'on commençait à ſe raſſembler pour goûter une vie plus douce, rendirent peu-à-peu l'extérieur de tous les citoiens preſque ſemblable. On s'apperçoit aujourd'hui juſques dans le fond d'une boutique, que la politeſſe a gagné toutes les conditions. Les provinces ſe ſont reſſenties avec le tems de tous ces changemens.

On eſt parvenu enfin à ne plus mettre de luxe, que dans le goût & dans la commodité. La foule de pages & de domeſtiques de livrée a diſparu, pour mettre plus d'aiſance dans l'intérieur des maiſons. On a laiſſé la vaine pompe & le faſte extérieur aux nations, chez leſquelles on ne ſait encor que ſe montrer en public, & où l'on ignore l'art de vivre.

L'extreme facilité introduite dans le commerce du monde, l'affabilité, la ſimplicité, la culture de l'eſprit, ont fait de Paris une ville, qui pour la douceur de la vie l'emporte probablement de beaucoup ſur Rome & ſur Athenes, dans le tems de leur ſplendeur.

On s'eſt plaint de ne plus voir à la cour autant de hauteur dans les eſprits, qu'autrefois. Il n'y a plus en effet de petits tyrans, comme du tems de la fronde & ſous Louis XIII. & dans les ſiecles précédens. Mais la véritable grandeur s'eſt retrouvée dans cette foule de nobleſſe, ſi long-tems avilie à ſervir auparavant des ſujets trop

trop puiſſans. On voit des gentilſhommes, des citoiens, qui ſe ſeraient cru honorés autrefois d'être domeſtiques de ces ſeigneurs, devenus leurs égaux & très ſouvent leurs ſupérieurs dans le ſervice militaire; & plus le ſervice en tout genre prévaut ſur les titres, plus un état eſt floriſſant.

On a comparé le ſiecle de Louis XIV. à celui d'Auguſte. Ce n'eſt pas que la puiſſance & les événemens perſonnels ſoient comparables. Rome & Auguſte étaient dix fois plus conſidérables dans le monde, que Louis XIV & Paris. Mais il faut ſe ſouvenir, qu'Athenes a été égale à l'empire Romain, dans toutes les choſes qui ne tirent pas leur prix de la force & de la puiſſance. Il faut encor ſonger, que s'il n'y a rien aujourd'hui dans le monde tel que l'ancienne Rome & qu'Auguſte, cependant toute l'Europe enſemble eſt très ſupérieure à tout l'empire Romain. Il n'y avait du tems d'Auguſte qu'une ſeule nation, & il y en aujourd'hui pluſieurs, policées, guerrieres, éclairées, qui poſſedent des arts que les Grecs & les Romains ignorerent; & de ces nations il n'y en a aucune, qui ait eû plus d'éclat en tout genre depuis environ un ſiecle, que la nation formée en quelque ſorte par Louis XIV.

CHAP.

CHAP. XXVIII.

FINANCES.

SI on compare l'adminiſtration de Colbert à toutes les adminiſtrations précédentes, la poſtérité chérira cet homme, dont le peuple inſenſé voulut déchirer le corps, après ſa mort. Les Français lui doivent certainement leur induſtrie & leur commerce, & par conſéquent cette opulence, dont les ſources diminuent quelquefois dans la guerre, mais qui ſe rouvrent toûjours avec abondance dans la paix. Cependant en 1702, on avait encor l'ingratitude de rejetter ſur Colbert, la langueur, qui commençait à ſe faire ſentir dans les nerfs de l'état. Un financier de Normandie fit imprimer dans ce tems-là le détail de la France en deux petits volumes, & prétendit que tout avait été en décadence depuis 1660. C'était préciſément le contraire. La France n'avait jamais été ſi floriſſante, que depuis la mort du cardinal Mazarin juſqu'à la guerre de 1689; & même dans cette guerre le corps de l'état, commençant à être malade, ſe ſoûtint par la vigueur que Colbert avait répandue dans tous ſes membres. L'auteur du détail prétendit, que depuis 1660 les biens-fonds du roiaume avaient été diminués de quinze-cent-millions. Rien n'était, ni plus faux, ni moins vraiſemblable. Cependant ſes argumens captieux perſuaderent ce paradoxe ridicule, à ceux qui

qui voulurent être persuadés. C'est ainsi qu'en Angleterre, dans les tems les plus florissans, on voit cent papiers publics, qui démontrent que l'état est ruiné.

Il était plus aisé en France qu'ailleurs, de décrier le ministere des finances dans l'esprit des peuples. Ce ministere est le plus odieux, parce que les impôts le sont toûjours: il regnait d'ailleurs en général dans la finance, autant de préjugés & d'ignorance, que dans la philosophie.

On s'est instruit si tard, que de nos jours même, on a entendu en 1718 le parlement en corps dire au duc d'Orleans, que *la valeur intrinseque du marc d'argent est de vingt-cinq livres*; comme s'il y avait une autre valeur réelle intrinseque, que celle du poids & du titre; & le duc d'Orleans, tout éclairé qu'il était, ne le fut pas assez, pour relever cette mépriſe du parlement.

Il est vrai, que Colbert ne fit pas tout ce qu'il pouvait faire, encor moins ce qu'il voulait. Les hommes n'étaient pas alors assez éclairés; & dans un grand roiaume il y a toûjours de grands abus. La taille arbitraire, la multiplicité des droits, les douanes de province à province qui rendent une partie de la France étrangere à l'autre & même ennemie, l'inégalité des mesures d'une ville à l'autre, vingt autres maladies du corps politique ne purent être guéries.

Colbert, pour fournir à la fois aux dépenses des guerres, des bâtimens & des plaisirs, fut obligé de rétablir vers l'an 1672, ce qu'il avait voulu d'abord abolir pour jamais; impôts en partie, rentes, charges nouvelles, augmentations

de gages; enfin ce qui ſoûtient l'état quelque tems, & l'obere pour pluſieurs années.

Il fut emporté hors de ſes meſures; car, par toutes les inſtructions qui reſtent de lui, on voit qu'il était perſuadé, que la richeſſe d'un païs ne conſiſte que dans le nombre des habitans, la culture des terres, le travail induſtrieux & le commerce: on voit, que le roi poſſédant très peu de domaines particuliers, & n'étant que l'adminiſtrateur des biens de ſes ſujets, ne peut être véritablement riche, que par des impôts aiſés à percevoir & également répartis.

Il craignait tellement de livrer l'état aux traitans, que quelque-tems après la diſſolution de la chambre de juſtice, qu'il avait fait ériger contre eux, il fit rendre un arrêt du conſeil, qui établiſſait la peine de mort contre ceux qui avanceraient de l'argent ſur de nouveaux impôts. Il voulait par cet arrêt comminatoire, qui ne fut jamais imprimé, effraïer la cupidité des gens d'affaires. Mais bientôt après il fut obligé de ſe ſervir d'eux, ſans même révoquer l'arrêt: le roi preſſait, & il falait des moiens prompts.

Cette invention, apportée d'Italie en France par Catharine de Médicis, avait tellement corrompu le gouvernement, par la facilité funeſte qu'elle donne, qu'après avoir été ſupprimée dans les belles années de Henri IV. elle reparut dans tout le regne de Louis XIII. & infecta ſurtout les derniers tems de Louis XIV.

Six ans après la mort de Colbert en 1689, on fut tout d'un coup précipité dans une guerre, qu'il falut ſoûtenir contre toute l'Europe, ſans avoir de fonds en réſerve. Le miniſtre Le pelletier crut, qu'il ſuffiſait de diminuer le luxe. Il

fut

fût ordonné que tous les meubles d'argent massif, qu'on voiait alors en assez grand nombre chez les grands seigneurs & qui étaient une preuve de l'abondance, seraient portés à la monnoie. Le roi donna l'exemple ; il se priva de toutes ces tables d'argent, de ces grands guéridons, de ces consoles, de ces candélabres, de ces grands canapés d'argent massif, & de tous ces autres meubles qui étaient des chefs-d'œuvre de ciselure des mains de *Balin*, homme unique en son genre, & tous exécutés sur les desseins de *Le brun*. Ils avaient coûté dix-millions ; on en retira trois. Des meubles d'argent orfévri des particuliers produisirent trois autres millions. La ressource était faible.

Vers les années 1691 & 1692, les finances de l'état parurent sensiblement dérangés. Ceux qui attribuaient l'affaiblissement des sources de l'abondance aux profusions de Louis XIV. dans ses bâtimens, dans les arts & dans les plaisirs, ne savaient pas, qu'au contraire les dépenses qui encouragent l'industrie, enrichissent un état. C'est la guerre, qui appauvrit nécessairement le trésor public, à moins que les dépouilles des vaincus ne le rempliſſent. Depuis les anciens Romains, je ne connais aucune nation, qui se soit enrichie par des victoires. L'Italie au 16. siecle n'était riche que par le commerce. La Hollande n'eût pas subsisté long-tems, si elle se fût bornée à enlever la flote d'argent des Espagnols, & si les grandes Indes n'avaient pas été l'aliment de sa puissance. L'Angleterre s'est toûjours appauvrie par la guerre, même en détruisant les flotes Françaises ; & le commerce seul l'a soûtenue. Les Algériens, qui n'ont gue-

res que ce qu'ils gagnent par les pirateries, ſont un peuple très miſérable.

Parmi les nations de l'Europe, la guerre au bout de quelques années, rend le vainqueur preſqu'auſſi malheureux que le vaincu. C'eſt un gouffre, où tous les canaux de l'abondance s'engloutiſſent. L'argent comptant, ce principe de tous les biens & de tous les maux, levé avec tant de peine dans les provinces, ſe rend dans les coffres de cent entrepreneurs, dans ceux de cent partiſans qui avancent les fonds, & qui achettent par ces avances le droit de dépouiller la nation au nom du ſouverain. Les particuliers alors, regardant le gouvernement comme leur ennemi, enfouiſſent leur argent; & le défaut de la circulation fait languir le roiaume.

Nul remede précipité ne peut ſuppléer à un arrangement fixe & ſtable, établi de longue main, & qui pourvoit de loin aux beſoins imprévus. Le contrôleur-général de Pontchartrain vendit des lettres de nobleſſe pour deux-mille écus en 1696: cinq-cent particuliers en achetèrent: mais la reſſource fut paſſagere, & la honte durable. On obligea tous les nobles, anciens & nouveaux, de faire enregiſtrer leurs armoiries, & de païer la permiſſion de cacheter leurs lettres avec leurs armes. Des maltôtiers traiterent de cette affaire, & avancerent l'argent. Le miniſtere n'eut preſque jamais recours qu'à ces petites reſſources, dans un païs qui en eût pu fournir de plus grandes.

On n'oſa impoſer le dixieme, que dans l'année 1710. Mais ce dixieme, levé à la ſuite de tant d'autres impôts onéreux, parut ſi dur, qu'on n'oſa pas l'exiger avec rigueur. Le gouverne-

ment

ment n'en retira pas vingt-cinq-millions annuels, à quarante francs le marc.

Colbert avait peu changé la valeur numéraire des monnoies. Il vaut mieux ne la point changer du tout : l'argent & l'or, ces gages d'échange, doivent être des mesures invariables. Il n'avait poussé la valeur numéraire du marc d'argent, de vingt-six francs où il l'avait trouvée, qu'à vingt-sept ; & après lui, dans les dernieres années de Louis XIV. on étendit cette dénomination jusqu'à quarante livres idéales ; ressource fatale, par laquelle le roi était soulagé un moment pour être ruiné ensuite : car au lieu d'un marc d'argent, on ne lui en donnait presque plus que la moitié. Celui qui devait vingt-sept livres en 1683, donnait un marc ; & qui devait quarante livres en 1710, ne donnait qu'à-peu-près ce même marc. Les diminutions qui suivirent, dérangerent le peu qui restait de commerce, autant qu'avait fait l'augmentation.

On aurait trouvé une vraie ressource dans un papier de crédit ; mais ce papier doit être établi dans un tems de prospérité, pour se soûtenir dans un tems malheureux.

Le ministre Chamillard commença an 1706 à payer en billets de monnoie, en billets de subsistance, d'ustencile ; & comme cette monnoie de papier n'était pas reçue dans les coffres du roi, elle fut décriée presqu' aussitôt qu'elle parut. On fut réduit à continuer de faire des emprunts onéreux, à consommer d'avance quatre années des revenus de la couronne.

Le contrôleur-général Desmarêts neveu de l'illustre Colbert, aiant en 1708 succédé à Chamillard,

millard, ne put guérir un mal que tout rendait incurable.

La nature conspira avec la fortune, pour accabler l'état. Le cruel hiver de 1709 força le roi de remettre aux peuples neuf-millions de tailles, dans le tems qu'il n'avait pas dequoi païer ses soldats. La disette des denrées fut si excessive, qu'il en coûta quarante-cinq-millions pour les vivres de l'armée. La dépense de cette année 1709 montait à deux-cent-vingt & un millions; & le revenu ordinaire du roi n'en produisit pas quarante-neuf. Il falut donc ruïner l'état, pour que les ennemis ne s'en rendissent pas les maîtres. Le désordre s'accrut tellement & fut si peu réparé, que long-tems après la paix, au commencement de l'année 1715, le roi fut obligé de faire négocier trente-deux-millions de billets, pour en avoir huit en especes. Enfin il laissa à sa mort deux-milliars-six-cent-millions de dettes, à vingt-huit livres le marc, à quoi les especes se trouverent alors réduites, ce qui fait environ quatre-milliars-cinq-cent-millions de notre monnoie courante en 1750.

Il est étonnant, mais il est vrai, que cette immense dette n'aurait point été un fardeau impossible à soûtenir, s'il y avait eû alors en France un commerce florissant, un papier de crédit établi, & des compagnies solides qui eussent répondu de ce papier comme en Suede, en Angleterre, à Venise & en Hollande. Car lorsqu'un état puissant ne doit qu'à lui-même, la confiance & la circulation suffisent pour païer. Mais il s'en falait beaucoup, que la France eût alors assez de ressorts, pour faire mouvoir une machine si vaste & si compliquée dont le poids l'écrasait.

Louis

Louis XIV. dans ſon regne, dépenſa dix-huit milliars; ce qui revient, année commune, à trois-cent-trente-millions d'aujourd'hui, en compenſant, l'une par l'autre, les augmentations & les diminutions numéraires des monnoies.

Sous l'adminiſtration du grand Colbert, les revenus ordinaires de la couronne n'allaient qu'à cent-dix-ſept-millions, à vingt-ſept livres le marc d'argent. Ainſi tout le ſurplus fut toûjours fourni en affaires extraordinaires. Colbert fut obligé, par exemple d'en faire pour quatre-cent-millions en ſix années de tems, dans la guerre de 1672.

Ceux qui ont voulu comparer les revenus de Louis XIV. avec ceux de Louis XV. ont trouvé, en ne s'arrêtant qu'au revenu fixe & courant, que Louis XIV. était beaucoup plus riche en 1683, époque de la mort de Colbert, avec cent-dix-ſept-millions de revenu, que ſon ſucceſſeur ne l'était en 1730, avec près de deux-cent-millions: & cela eſt très vrai, en ne conſidérant que les rentes fixes & ordinaires de la couronne. Car cent-dix-ſept-millions numéraires, au marc de vingt-ſept livres, ſont une ſomme plus forte que deux-cent-millions, à quarante-neuf livres; à quoi ſe montait le revenu du roi en 1730: & de plus, il faut compter les charges augmentées par les emprunts de la couronne. Mais auſſi les revenus du roi, c'eſt-à-dire de l'état, ſont accrûs depuis; & l'intelligence des finances s'eſt perfectionnée au point, que dans la guerre ruineuſe de 1741. il n'y a pas eû un moment de diſcrédit. On a pris le parti de faire des fonds d'amortiſſement, comme chez les Anglais: il a falu adopter une partie de leur ſyſteme de finance; ainſi

ainſi que leur philoſophie : & ſi, dans un état purement monarchique, on pouvait introduire ces papiers circulans, qui doublent au moins la richeſſe de l'Angleterre, la puiſſance de la France acquerrait ſon dernier degré de perfection.

Il y avait environ cinq-cent-millions numéraires d'argent monnoié dans le roiaume en 1683 ; & il y en a environ douze-cent, de la maniere dont on compte aujourd'hui. Mais le numéraire de notre tems eſt preſque le double du numéraire du tems de Colbert. Il paraît donc, que la France n'eſt environ que d'un ſixieme plus riche en eſpeces circulantes, depuis la mort de ce miniſtre. Elle l'eſt beaucoup davantage en matieres d'argent & d'or, travaillées & miſes en œuvre pour le ſervice & pour le luxe. Il n'y en avait pas pour quatre-cent-millions de notre monnoie d'aujourd'hui en 1690 ; & à préſent on en poſſede autant qu'il y a d'eſpeces circulantes. Rien ne fait voir plus évidemment, combien le commerce, dont Colbert ouvrit les ſources, s'eſt accru, lorſque ſes canaux fermés par les guerres ont été débouchés. L'induſtrie s'eſt perfectionnée, malgré l'émigration de tant d'artiſtes, que diſperſa la révocation de l'édit de Nantes ; & cette induſtrie augmente encor tous les jours. La nation eſt capable d'auſſi grandes choſes, & de plus grandes encor que ſous Louis XIV. parce que le génie & le commerce ſe fortifient toûjours, quand on les encourage.

A voir l'aiſance des particuliers, ce nombre prodigieux de maiſons agréables bâties dans Paris & dans les provinces, cette quantité d'équipages, ces commodités, ces recherches qu'on nomme luxe ; on croirait que l'opulence eſt vingt fois

plus

plus grande qu'autrefois. Tout cela eſt le fruit d'un travail ingénieux, encor plus que de la richeſſe. Il n'en coûte gueres plus aujourd'hui pour être agréablement logé, qu'il en coûtait pour l'être mal ſous Henri IV. Une belle glace de nos manufactures orne nos maiſons à bien moins de frais, qu'on ne faiſait venir les petites glaces de Veniſe. Nos belles & parantes étoffes ſont moins cheres, que celles qu'on tirait de l'étranger & qui ne les valaient pas. Ce n'eſt point en effet l'argent & l'or qui procurent une vie commode, c'eſt le génie. Un peuple qui n'aurait que ces métaux, ſerait très miſérable. Un peuple, qui ſans ces métaux mettrait heureuſement en œuvre toutes les productions de la terre, ſerait véritablement le peuple riche. La France a cet avantage, avec beaucoup plus d'eſpeces qu'il n'en faut pour la circulation.

La campagne eſt reſtée à-peu-près dans le même état ou elle a toûjours été. Il ſemble, que le plus grand nombre des hommes ſoit deſtiné à être réduit au néceſſaire pour travailler. La taille proportionnelle, ſubſtituée à l'arbitraire dans preſque toutes les provinces, a ſeulement mis plus de juſtice dans les contributions, & ſoulagé un peu les païſans, qui ne doivent pas être riches, mais qui ne doivent pas être miſérables.

Le moien ordre s'eſt enrichi à force d'induſtrie. Les miniſtres & les courtiſans ont été moins opulens, parce que l'argent aiant augmenté numériquement de près de moitié, les appointemens & les penſions ſont reſtés les mêmes, & le prix des denrées eſt monté à plus du double. Par-là il s'eſt trouvé moins d'opulence qu'autrefois chez

chez les grands, & beaucoup plus chez les petits ; & cela même a mis moins de distance entre les hommes. Enfin, de quelque maniere que les finances soient administrées, la France possede, dans l'industrie de plus de vingt-millions d'habitans, un trésor inestimable.

CHAP.

CHAP. XXIX.

SCIENCES ET ARTS.

CE ſiecle heureux, qui vit naître une révolution dans l'eſprit humain, n'y ſemblait pas deſtiné ; car, à commencer par la philoſophie, il n'y avait pas d'apparence du tems de Louis XIII. qu'elle ſe tirât du cahos où elle était plongée. L'inquiſition d'Italie, d'Eſpagne, de Portugal, avait lié les erreurs philoſophiques aux dogmes de la religion. Les guerres civiles en France, & les querelles du calviniſme n'étaient pas plus propres à cultiver la raiſon humaine, que le fut le fanatiſme du tems de Cromwel en Angleterre. Si un chanoine de Thorn avait renouvelé l'ancien ſiſteme planétaire des Caldéens oublié depuis ſi long-tems, cette vérité était condanné à Rome : & la congrégation du ſaint-office compoſée de ſept cardinaux aiant déclaré non ſeulement hérétique mais abſurde le mouvement de la terre ſans lequel il n'y a point de véritable aſtronomie, le grand Galilée aiant demandé pardon à l'âge de ſoixante & dix ans d'avoir eû raiſon, il n'y avait pas d'apparence que la vérité pût être reçue ſur la terre. Le chancelier Bacon avait montré de loin la route qu'on pouvait tenir : Galilée avait fait quelques découvertes ſur la chûte des corps : Torricelli commençait à connaître la peſanteur de l'air qui nous environne : on avait fait quelques expériences à Magdebourg. Avec ces faibles eſſais, toutes les écoles

écoles restaient dans l'absurdité, & le monde dans l'ignorance. Descartes parut alors ; il fit le contraire de ce qu'on devait faire. Au lieu d'étudier la nature, il voulut la deviner. Il était le plus grand géometre de son siecle ; mais la géométrie laisse l'esprit comme elle le trouve. Celui de Descartes était trop porté à l'invention. Le premier des mathématiciens ne fit gueres que des romans de philosophie. Un homme qui dédaigna les expériences, qui ne cita jamais Galilée, qui voulait bâtir sans matériaux, ne pouvait élever qu'un édifice imaginaire.

Ce qu'il y avait de romanesque réussit ; & le peu de vérités mêlé à ces chimeres nouvelles, fut d'abord combattu. Mais enfin ce peu de vérités perça, à l'aide de la méthode qu'il avait introduite : car avant lui, on n'avait point de fil dans ce labyrinthe ; & du moins il en donna un, dont on se servit après qu'il se fût égaré. C'était beaucoup, de détruire les chimeres du péripatétisme, quoique par d'autres chimeres. Ces deux fantômes se combattirent. Ils tomberent l'un après l'autre ; & la raison s'éleva enfin sur leurs ruines. Il y avait à Florence une académie d'expériences sous le nom *del' cimento*, établie par le cardinal Léopold de Médicis vers l'an 1655. On sentait déja dans cette patrie des arts, qu'on ne pouvait comprendre quelque chose du grand édifice de la nature, qu'en l'examinant piece à piece. Cette académie, après les jours de Galilée & dès le tems de Torricelli, rendit de grands services.

Quelques philosophes en Angleterre, sous la sombre administration de Cromwel, s'assemblerent pour chercher en paix des vérités, tandis que

le

le fanatiſme opprimait toute vérité. Charles II. rappellé ſur le trône de ſes ancêtres par le repentir & par l'inconſtance de ſa nation, donna des lettres-patentes à cette académie naiſſante; mais c'eſt tout ce que le gouvernement donna. La ſociété roiale, ou plutôt la ſociété libre de Londres, travailla pour l'honneur de travailler. C'eſt de ſon ſein que ſortirent de nos jours les découvertes ſur la lumiere, ſur le principe de la gravitation, ſur l'aberration des étoiles fixes, ſur la géométrie tranſcendente, & cent autres inventions qui pourraient à cet égard faire appeller ce ſiecle, le ſiecle des Anglais, auſſi bien que celui de Louis XIV.

En 1666, monſieur Colbert, jaloux de cette nouvelle gloire, voulut que les Français la partageaſſent; & à la priere de quelques ſavans, il fit agréer à Louis XIV. l'établiſſement d'une académie des ſciences. Elle fut libre juſqu'en 1699, comme celle d'Angleterre & comme l'académie Françaiſe. Colbert attira d'Italie Dominique Caſſini & Huygens de Hollande par de fortes penſions. Ils découvrirent les ſatellites & l'anneau de Saturne. On eſt redevable à Huygens des horloges à pendule. On acquit peu-à-peu des connaiſſances de toutes les parties de la vraie phyſique, en rejettant tout ſiſteme. Le public fut étonné de voir une chimie, dans laquelle on ne cherchait, ni le grand-œuvre, ni l'art de prolonger la vie au de-là des bornes de la nature; une aſtronomie, qui ne prédiſait pas les événemens du monde; une médecine indépendante des phaſes de la lune. La corruption ne fut plus la mere des animaux & des plantes. Il

n'y eut plus de prodiges, dès que la nature fut mieux connue.

On l'étudia dans toutes ſes productions. La géographie reçut des accroiſſemens étonnans. A peine Louis XIV. a-t-il fait bâtir l'obſervatoire, qu'il fait commencer en 1669 une méridienne par Dominique Caſſini & par Picart. Elle eſt continuée vers le nord en 1683 par la Hire; & enfin Caſſini la prolonge en 1700, juſqu'à l'extrémité du Rouſſillon. C'eſt le plus beau monument de l'aſtronomie, & il ſuffit pour éterniſer ce ſiecle.

On envoie en 1672 des phyſiciens à la Caienne, faire des obſervations utiles. Ce voiage a été la premiere origine de la connaiſſance d'une nouvelle loi de la nature, qué le grand Neuton a démontrée; & il a préparé à ces voiages plus fameux, qui depuis ont illuſtré le regne de Louis XV.

On fait partir en 1700 Tournefort pour le Levant. Il y va recueillir des plantes, qui enrichiſſent le jardin royal, autrefois abandonné, remis alors en honneur, & aujourd'hui devenu digne de la curioſité de l'Europe. La bibliotheque royale, déja nombreuſe, s'enrichit ſous Louis XIV. de plus de trente-mille volumes; & cet exemple eſt ſi bien ſuivi de nos jours, qu'elle en contient déja plus de cent-quatre-vingt-mille. Il fait rouvrir l'école de droit, fermée depuis cent ans. Il établit dans toutes les univerſités de France un profeſſeur de droit Français. Il ſemble, qu'il ne devrait pas y en avoir d'autres, & que les bonnes loix Romaines, incorporées à celles du païs, devraient former un ſeul corps des loix de la nation.

Sous

Sous lui, les journaux s'établiſſent. On n'ignore pas que le journal des ſavans, qui commença en 1665, eſt le pere de tous les ouvrages de ce genre, dont l'Europe eſt aujourd'hui remplie, & dans leſquels trop d'abus ſe ſont gliſſés, comme dans les choſes les plus utiles.

L'académie des belles lettres, formée d'abord en 1663 de quelques membres de l'académie Françaiſe, pour tranſmettre à la poſtérité par des médailles les actions de Louis XIV. devint utile au public, dès qu'elle ne fut plus uniquement occupée du monarque, & qu'elle s'appliqua aux recherches de l'antiquité, & à une critique judicieuſe des opinions & des faits. Elle fit à-peu-près dans l'hiſtoire, ce que l'académie des ſciences faiſait dans la phyſique; elle diſſipa des erreurs.

L'eſprit de ſageſſe & de critique, qui ſe communiquait de proche en proche, détruiſit inſenſiblement beaucoup de ſuperſtitions. C'eſt à cette raiſon naiſſante qu'on dut la déclaration du roi de 1672, qui défendit aux tribunaux d'admettre les ſimples accuſations de ſorcellerie. On ne l'eût pas oſé ſous Henri IV. & ſous Louis XIII; & ſi depuis 1672 il y a eu encor des accuſations de maléfices, les juges n'ont condamné les accuſés, que comme des profanateurs, qui d'ailleurs emploiaient le poiſon.

Il était très commun auparavant, d'éprouver les ſorciers en les plongeant dans l'eau, liés de cordes. S'ils ſurnageaient, ils étaient convaincus. Pluſieurs juges de province avaient ordonné ces épreuves; & elles continuerent encor long-tems parmi le peuple. Tout berger était ſorcier; & les amuletes, les anneaux conſtellés,

étaient en uſage dans les villes. Les effets de la baguette de coudrier, avec laquelle on croit découvrir les ſources, les tréſors & les voleurs, paſſaient pour certains, & ont encor beaucoup de crédit dans plus d'une province d'Allémagne. Il n'y avait preſque perſonne, qui ne ſe fit tirer ſon horoſcope. On n'entendait parler que de ſecrets magiques; preſque tout était illuſion. Des ſavans, des magiſtrats, avaient écrit ſérieuſement ſur ces matieres. On diſtinguait parmi les auteurs, une claſſe de démonographes. Il y avait des regles pour diſcerner les vrais magiciens, les vrais poſſédés, d'avec les faux; enfin, juſques vers ces tems-là l'on n'avait gueres adopté de l'antiquité, que des erreurs en tout genre.

Les idées ſuperſtitieuſes étaient tellement enracinées chez les hommes, que les cometes les effraïaient encor en 1680. On oſait à peine combattre cette crainte populaire. Jâques Bernouilli, l'un des grands mathématiciens de l'Europe, en répondant à propos de cette comete aux partiſans du préjugé, dit que la chevelure de la comete ne peut être un ſigne de la colere divine, parce que cette chevelure eſt éternelle; mais que la queue pourrait bien en être un. Cependant, ni la tête, ni la queue, ne ſont éternelles. Il falut que Bayle écrivît contre le préjugé vulgaire, un livre alors fameux, que les progrès de la raiſon ont rendu aujourd'hui inutile.

On ne croirait pas, que les ſouverains euſſent obligation aux philoſophes. Cependant il eſt vrai, que cet eſprit philoſophique, qui a gagné preſque toutes les conditions excepté le bas peuple, a beaucoup contribué à faire valoir les droits des ſouverains. Des querelles, qui auraient

raient produit autrefois des excommunications, des interdits, des schismes, n'en ont point causé. Si on a dit, que les peuples seraient heureux quand ils auraient des philosophes pour rois; il est très vrai de dire, que les rois en sont plus heureux, quand il y a beaucoup de leurs sujets, philosophes.

Il faut avouer, que cet esprit raisonnable, qui commence à présider à l'éducation dans les grandes villes, n'a pu empêcher les fureurs des fanatiques des Cévennes, ni prévenir la démence du petit peuple de Paris autour d'un tombeau à Saint-Médard, ni calmer des disputes aussi acharnées que frivoles, entre des hommes qui auraient dû être sages. Mais avant ce siecle, ces disputes eussent causé des troubles dans l'état; les miracles de Saint-Médard eussent été accrédités par les plus considérables citoiens; & le fanatisme, renfermé dans les montagnes des Cévennes, se fût répandu dans les villes.

Tous les genres de science & de littérature ont été épuisés dans ce siecle; & tant d'écrivains ont étendu les lumieres de l'esprit humain, que ceux qui en d'autres tems auraient passé pour des prodiges, ont été confondus dans la foule. Leur gloire est peu de chose, à cause de leur nombre; & la gloire du siecle en est plus grande.

ARTS.

LA saine philosophie ne fit pas en France d'aussi grands progrès qu'en Angleterre & à Florence; & si l'académie des sciences rendit des services à l'esprit humain, elle ne mit pas la

France au-dessus des autres nations. Toutes les grandes inventions & les grandes vérités vinrent d'ailleurs.

Mais dans l'éloquence, dans la poésie, dans la littérature, dans les livres de morale & d'agrément, les Français furent les législateurs de l'Europe. Il n'y avait plus de goût en Italie. La véritable éloquence était par-tout ignorée; la religion, enseignée ridiculement en chaire; & les causes, plaidées de même dans le barreau. Les prédicateurs citaient Virgile & Ovide; les avocats, Saint-Augustin & Saint-Jérome. Il ne s'était point encor trouvé de génie, qui eût donné à la langue Française le tour, le nombre, la propriété du stile & la dignité. Quelques vers de Malherbe faisaient sentir seulement, qu'elle était capable de grandeur & de force; mais c'était tout. Les mêmes génies, qui avaient écrit très bien en Latin, comme un président de Thou, un chancelier de l'Hôpital, n'étaient plus les mêmes, quand ils maniaient leur propre langage, rebelle entre leurs mains. Le Français n'était encor recommandable, que par une certaine naïveté, qui avait fait le seul mérite de Joinville, d'Amiot, de Marot, de Montagne, de Regnier, de la satire Ménippée. Cette naïveté tenait beaucoup à l'irrégularité, à la grossiereté.

Jean de Lingendes évêque de Mâcon, aujourd'hui inconnu parce qu'il ne fit point imprimer ses ouvrages, fut le premier orateur qui parla dans le grand goût. Ses sermons & ses oraisons funebres, quoique mêlées encor de la rouille de son tems, furent le modele des orateurs, qui l'imiterent & le surpasserent. L'oraison funebre de

de Charles-Emanuel duc de Savoie, surnommé le grand dans son païs, prononcée par Lingendes en 1630, était pleine de si grands traits d'éloquence, que Fléchier long-tems après en prit l'exorde tout entier, aussi bien que le texte & plusieurs passages considérables, pour en orner sa fameuse oraison funebre du vicomte de Turenne.

Balzac en ce tems-là donnait du nombre & de l'harmonie à la prose. Il est vrai, que ses lettres étaient des harangues ampoulées; il écrivait au premier cardinal de Rets: "vous venez de prendre le sceptre des rois & la livrée des roses." Il écrivait de Rome à Bois-Robert, en parlant des eaux de senteur: "je me sauve à la nage "dans ma chambre, au milieu des parfums." Avec tous ces défauts, il charmait l'oreille. L'éloquence a tant de pouvoir sur les hommes, qu'on admira Balzac de son tems, pour avoir trouvé cette petite partie de l'art ignorée & nécessaire, qui consiste dans le choix harmonieux des paroles; & même pour l'avoir emploiée souvent hors de sa place.

Voiture donna quelque idée des graces légeres de ce stile épistolaire, qui n'est pas le meilleur, puisqu'il ne consiste que dans la plaisanterie. C'est un baladinage de l'esprit, que deux tomes de lettres dans lesquelles il n'y en a pas une seule instructive, pas une qui parte du cœur, qui peigne les mœurs du tems & les caracteres des hommes; c'est plutôt un abus qu'un usage de l'esprit.

La langue commençait à s'épurer, & à prendre une forme constante. On en était redevable à l'académie Française, & surtout à Vaugelas. Sa tra-

traduction de Quinte-Curce, qui parut en 1646, fut le premier bon livre écrit purement; & il s'y trouve peu d'expreſſions & de tours, qui aient vieilli.

Olivier Patru, qui le ſuivit de près, contribua beaucoup à régler, à épurer le langage; & quoiqu'il ne paſſât pas pour un avocat profond, on lui dut néanmoins l'ordre, la clarté, la bienſéance, l'élégance du diſcours; mérites abſolument inconnus avant lui au barreau.

Un des ouvrages, qui contribua le plus à former le goût de la nation & à lui donner un eſprit de juſteſſe & de préciſion, fut le petit recueil des *maximes de François duc de la Rochefoucault.* Quoiqu'il n'y ait preſque qu'une vérité dans ce livre, qui eſt que *l'amour propre eſt le mobile de tout*; cependant cette penſée ſe préſente ſous tant d'aſpects variés, qu'elle eſt preſque toûjours piquante. C'eſt moins un livre, que des matériaux pour orner un livre. On lut avidement ce petit recueil; il accoûtuma à penſer & à renfermer ſes penſées dans un tour vif, précis & délicat. C'était un mérite que perſonne n'avait eû avant lui en Europe, depuis la renaiſſance des lettres. Mais le premier livre de génie, qu'on vit en proſe, fut le recueil des *lettres provinciales* en 1654. Toutes les ſortes d'éloquence y ſont renfermées. Il n'y a pas un ſeul mot, qui depuis cent ans ſe ſoit reſſenti du changement qui altere ſouvent les langues vivantes. Il faut rapporter à cet ouvrage l'époque de la fixation du langage. L'évêque de Euçon, fils du célebre Buſſi, m'a dit, qu'aiant demandé à monſieur de Meaux, quel ouvrage il eût mieux aimé avoir

fait,

fait, s'il n'avait pas fait les ſiens, Boſſuet lui répondit, *les lettres provinciales.*

Le bon goût qui regne d'un bout à l'autre dans ce livre & la vigueur des dernieres lettres ne corrigerent pas d'abord le ſtile lâche, diffus, incorrect & découſu, qui depuis long-tems était celui de preſque tous les écrivains, des prédicateurs & des avocats.

Un des premiers, qui étala dans la chaire une raiſon toûjours éloquente, fut le pere Bourdaloue vers l'an 1668. Ce fut une lumiere nouvelle. Il y a eû après lui d'autres orateurs de la chaire, comme le pere Maſſillon évêque de Clermont, qui ont répandu dans leurs diſcours plus de graces, des peintures plus fines & plus pénétrantes des mœurs du ſiecle; mais aucun ne l'a fait oublier. Dans ſon ſtile plus nerveux que fleuri, ſans aucune imagination dans l'expreſſion, il paraît vouloir plutôt convaincre, que toucher; & jamais il ne ſonge à plaire.

Peut-être ſerait-il à ſouhaiter, qu'en banniſſant de la chaire le mauvais goût qui l'aviliſſait, il en eût banni auſſi cette coûtume de prêcher ſur un texte. En effet, parler long-tems ſur une citation d'une ligne ou deux, ſe fatiguer à compaſſer tout ſon diſcours ſur cette ligne; un tel travail paraît un jeu peu digne de la gravité de ce miniſtere. Le texte devient une eſpece de deviſe, ou plutôt d'énigme, que le diſcours développe. Jamais les Grecs & les Romains ne connurent cet uſage, c'eſt dans la décadence des lettres, qu'il commença; & le tems l'a conſacré.

L'habitude de deviſer toûjours en deux ou trois points des choſes qui, comme la morale, n'exigent

n'exigent aucune diviſion, ou qui en demanderaient davantage comme la controverſe, eſt encor une coûtume gênante, que le pere Bourdaloue trouva introduite, & à laquelle il ſe conforma.

Il avait été précédé par Boſſuet, depuis évêque de Meaux. Celui-ci, qui devint un ſi grand homme, s'était d'abord deſtiné au parti de la robe ; & il s'était engagé dans ſa grande jeuneſſe, à épouſer mademoiſelle Deſvieux, fille d'un rare mérite. Ses talens pour la théologie & pour cette eſpece d'éloquence qui le caractériſe, ſe montrerent de ſi bonne heure, que ſes parens & ſes amis le déterminerent à l'égliſe. Mademoiſelle Deſvieux l'y engagea elle-même, préférant la gloire qu'il devait acquérir, au bonheur de vivre avec lui. Voilà la ſource d'un bruit qui s'eſt répandu dans le monde, qu'il était marié. Ce conte, long-tems accrédité chez ce petit nombre d'hommes qui tire vanité de ſavoir les ſecrets des familles, n'avait ni vérité ni vraiſemblance. Il avait prêché aſſez jeune devant le roi & la reine mere en 1662, long-tems avant que le pere Bourdaloue fût connu. Ses diſcours ſoûtenus d'une action noble & touchante, les premiers qu'on eût encor entendus à la cour qui approchaſſent du ſublime, eurent un ſi grand ſuccès, que le roi fit écrire en ſon nom à ſon pere intendant de Soiſſons, pour le féliciter d'avoir un tel fils.

Cependant, quand le pere Bourdaloue parut, monſieur Boſſuet ne paſſa plus pour le premier prédicateur. Il s'était déja donné aux oraiſons funebres ; genre d'éloquence, où il faut de l'imagination & une grandeur majeſtueuſe qui tient un peu à la poéſie, dont il faut toûjours emprun-

ter

ter quelque choſe, quoiqu'avec diſcrétion, quand on tend au ſublime. L'oraiſon funebre de la reine mere, qu'il prononça en 1667, lui valut l'évêché de Condom : mais ce diſcours n'était pas encor digne de lui ; & il ne fut pas imprimé, non plus que ſes ſermons. L'éloge funebre de la reine d'Angleterre veuve de Charles I. qu'il fit en 1669, parut preſqu'en tout un chef-d'œuvre. Les ſujets de ces pieces d'éloquence ſont heureux, à proportion des malheurs que les morts ont éprouvés. C'eſt en quelque façon comme dans les tragédies, où les grandes infortunes des principaux perſonnages ſont ce qui intéreſſe davantage. L'éloge funebre de madame, enlevée à la fleur de ſon âge & morte entre ſes bras, eut le plus grand & le plus rare des ſuccès, celui de faire verſer des larmes à la cour : il fut obligé de s'arrêter après ces paroles : *ô nuit déſaſtreuſe ! nuit effroiable où retentit tout à coup comme un éclat de tonnerre, cette étonnante nouvelle, Madame ſe meurt, Madame eſt morte, &c.* L'auditoire éclata en ſanglots ; & la voix de l'orateur fut interrompue par ſes ſoupirs & par ſes pleurs.

Les Français furent les ſeuls, qui réuſſirent dans ce genre d'éloquence. Le même homme quelque-tems après en inventa un nouveau, qui ne pouvait gueres avoir de ſuccès qu'entre ſes mains. Il appliqua l'art oratoire à l'hiſtoire même, qui ſemble l'exclure. Son diſcours ſur l'hiſtoire univerſelle, compoſé pour l'éducation du Dauphin, n'a eû ni modele ni imitateurs. Si le ſiſteme qu'il adopte, pour concilier la chronologie des Juifs avec celle des autres nations, a trouvé des contradicteurs chez les ſavans, ſon ſtile n'a trouvé que des admirateurs. On fut étonné

étonné de cette force majeſtueuſe, dont il décrit les mœurs, le gouvernement, l'accroiſſement & la chûte des grands empires; & de ces traits rapides d'une vérité énergique, dont il peint & dont il juge les nations.

Preſque tous les ouvrages qui honorerent ce ſiecle, étaient dans un genre inconnu à l'antiquité. Le *Télémaque* eſt de ce nombre. Fénelon le diſciple, l'ami de Boſſuet, & depuis devenu malgré lui ſon rival & ſon ennemi, compoſa ce livre ſingulier, qui tient à la fois du roman & du poeme, & qui ſubſtitue une proſe cadencée à la verſification. Il ſemble qu'il ait voulu traiter le roman, comme monſieur de Meaux avait traité l'hiſtoire, en lui donnant une dignité & des charmes inconnus, & ſur-tout en tirant de ces fictions une morale utile au genre humain; morale entierement négligée dans toutes les inventions fabuleuſes. On a cru, qu'il avait compoſé ce livre pour ſervir de themes & d'inſtruction au duc de Bourgogne & aux deux autres enfans de France, dont il fut le précepteur; ainſi que Boſſuet avait fait ſon hiſtoire univerſelle, pour l'éducation de monſeigneur. Mais ſon neveu le marquis de Fénelon, héritier de la vertu de cet homme célebre, & qui a été tué à la bataille de Rocou, m'a aſſûré le contraire. En effet, il n'eût pas été convenable, que les amours de Calypſo & d'Eucharis euſſent été les premieres leçons, qu'un prêtre eût données aux enfans de France.

Il ne fit cet ouvrage, que lorſqu'il fut relégué dans ſon archevêché de Cambrai. Plein de la lecture des anciens, & né avec une imagination vive & tendre, il s'etait fait un ſtile, qui n'était qu'à

qu'à lui, & qui coulait de source avec abondance. J'ai vû son manuscrit original : il n'y a pas dix ratures. On prétend, qu'un domestique lui en déroba une copie, qu'il fit imprimer. Si cela est, l'archevêque de Cambrai dut à cette infidélité toute la réputation qu'il eut en Europe. Mais il lui dut aussi d'être perdu pour jamais à la cour. On crut voir dans le *Télémaque*, une critique indirecte du gouvernement de Louis XIV. Sésostris qui triomphait avec trop de faste, Idoménée qui établissait le luxe dans Salente & qui oubliait le nécessaire, parurent des portraits du roi. Son ministre Louvois semblait, aux yeux des mécontens, représenté sous le nom de Protésilas, vain, dur, hautain, ennemi des grands capitaines qui servaient l'état & non le ministre.

Les alliés, qui dans la guerre de 1688 s'unirent contre Louis XIV. & qui depuis ébranlerent son trône dans la guerre de 1701. se firent une joie de le reconnaître dans ce même Idoménée, dont la hauteur révolte tous ses voisins. Ces allusions firent des impressions profondes, à la faveur de ce stile harmonieux, qui insinue d'une maniere si tendre la modération & la concorde. Les étrangers & les Français même, lassés de tant de guerres, virent avec une consolation maligne, une satire dans un livre fait pour enseigner la vertu. Les éditions en furent innombrables. J'en ai vû quatorze en langue Anglaise. Il est vrai, qu'après la mort de ce monarque, si craint, si envié, si respecté de tous & si haï de quelques-uns, quand la malignité humaine a cessé de s'assouvir des allusions prétendues qui censuraient sa conduite, les juges d'un goût sévere ont traité le *Télémaque* avec quelque rigueur, ils ont

blâmé les longueurs, les détails, les aventures trop peu liées, les descriptions trop répétées & trop uniformes de la vie champêtre : mais le livre a toûjours été regardé comme un des beaux monumens d'un siecle florissant.

On peut compter parmi les productions d'un genre unique les *caracteres* de La Bruïere. Il n'y avait pas chez les anciens plus d'exemples d'un tel ouvrage, que du *Télémaque*. Un stile rapide, concis, nerveux, des expressions pittoresques, un usage tout nouveau de la langue mais qui n'en blesse pas les regles, frapperent le public ; & les allusions, qu'on y trouvait en foule, acheverent le succès. Quand la Bruïere montra son ouvrage manuscrit à Malésieux, celui-ci lui dit : *voilà dequoi vous attirer beaucoup de lecteurs & beaucoup d'ennemis*. Ce livre baissa dans l'esprit des hommes, quand une génération entiere, attaquée dans l'ouvrage, fut passée. Cependant, comme il y a des choses de tous les tems & de tous les lieux, il est à croire qu'il ne sera jamais oublié.

Le *Télémaque* n'a point fait d'imitateurs ; les *caracteres* de la Bruïere en ont produit. Il est plus aisé de faire de courtes peintures des choses qui nous frapent, que d'écrire un long ouvrage d'imagination, qui plaise & qui instruise à la fois. L'art délicat de répandre des graces jusques sur la philosophie, fut encor une chose nouvelle, dont le livre *des mondes* fut le premier exemple ; mais exemple dangereux, parce que la véritable parure de la philosophie est l'ordre, la clarté & surtout la vérité. Ce qui pourrait empêcher cet ouvrage ingénieux, d'être mis par la postérité au rang de nos livres classiques, c'est qu'il est

fondé

fondé en partie sur la chimere des tourbillons de Descartes.

Il faut ajoûter à ces nouveautés, celle que produisit Bayle, en donnant une espece de dictionnaire de raisonnement. C'est le premier ouvrage de ce genre, où l'on puisse apprendre à penser. Il faut abandonner à la destinée des livres ordinaires, les articles de ce recueil, qui ne contiennent que de petits faits, indignes à la fois de Bayle, d'un lecteur grave & de la postérité. Au reste, en plaçant ici Bayle parmi les auteurs qui ont honoré le siecle de Louis XIV. quoiqu'il fût réfugié en Hollande, je ne fais en cela que me conformer à l'arrêt du parlement de Toulouse, qui, en déclarant son testament valide en France malgré la rigueur des loix, dit expressément, qu'*un tel homme ne peut être regardé comme un étranger*.

On ne s'appesantira point ici sur la foule des bons livres que ce siecle a fait naître; on ne s'arrête qu'aux productions de génie singulieres & neuves, qui le caractérisent & qui le distinguent des autres siecles. L'éloquence de Bossuet & de Bourdaloue, par exemple, n'était & ne pouvait être celle de Cicéron. Si quelque chose approche de l'orateur Romain, ce sont les trois mémoires que Péliſſon composa pour Fouquet. Ils sont dans le même genre que plusieurs oraisons de Cicéron: un mélange d'affaires judiciaires & d'affaires d'état, traité solidement avec un art qui paraît peu, & orné d'une éloquence touchante.

Nous avons eû des historiens; mais point de Tite-Live. Le stile de la *conspiration de Veniſe* est comparable à celui de Salluste. On voit que l'abbé de Saint-réal l'avait pris pour modele; &

peut-être l'a-t-il surpassé. Tous les autres écrits dont on vient de parler, semblent être d'une création nouvelle. C'est là surtout, ce qui distingue cet âge illustre : car pour des savans & des commentateurs, le seizieme & le dix-septieme siecle en avaient beaucoup produit ; mais le vrai génie en aucun genre n'était encor dévelopé.

Qui croirait, que tous ces bons ouvrages en prose n'auraient probablement jamais existé, s'ils n'avaient été précédés par la poésie ! c'est pourtant la destinée de l'esprit humain dans toutes les nations : les vers furent partout les premiers enfans du génie & les premiers maîtres d'éloquence.

Les peuples sont ce qu'est chaque homme en particulier. Platon & Cicéron commencerent par faire des vers. On ne pouvait encor citer un passage noble & sublime de prose Française, quand on savait par cœur le peu de belles stances que laissa Malherbe ; & il y a grande apparence, que sans Pierre Corneille, le génie des prosateurs ne se serait pas dévelopé.

Cet homme est d'autant plus admirable, qu'il n'était environné que de très mauvais modeles, quand il commença à donner des tragédies. Ce qui devait encor lui fermer le bon chemin, c'est que ces mauvais modeles étaient estimés ; & pour comble de découragement, ils étaient favorisés par le cardinal de Richelieu, le protecteur des gens de lettres & non pas du bon goût. Il récompensait de mépriſables écrivains, qui d'ordinaire sont rampans ; & par une hauteur d'esprit si bien placée ailleurs, il voulait abaisser ceux en qui il sentait avec quelque dépit un vrai génie, qui rarement se plie à la dépendance. Il est bien rare qu'un

qu'un homme puissant, quand il est lui-même artiste, protege sincerement les bons artistes.

Corneille eut à combattre son siecle, ses rivaux & le cardinal de Richelieu. Je ne répéterai point ici ce qui a été écrit sur le *Cid*. Je remarquerai seulement, que l'académie, dans ses judicieuses décisions entre Corneille & Scudéri, eut trop de complaisance pour le cardinal de Richelieu, en condannant l'amour de *Chimene*. Aimer le meurtrier de son pere & poursuivre la vengeance de ce meurtre, était une chose admirable. Vaincre son amour eût été un défaut capital dans l'art tragique, qui consiste principalement dans les combats du cœur. Mais l'art était inconnu alors à tout le monde, hors à l'auteur.

Le *Cid* ne fut pas le seul ouvrage de Corneille, que le cardinal de Richelieu voulut rabaisser. L'abbé d'Aubignac nous apprend, que ce ministre désapprouva *Polieucte*.

Le *Cid*, après tout, était une imitation très embellie de *Guillain de castro*, & en plusieurs endroits, une traduction. *Cinna*, qui le suivit, était unique. J'ai connu un ancien domestique de la maison de Condé, qui disait, que le grand Condé à l'âge de vingt ans, étant à la premiere représentation de *Cinna*, versa des larmes à ces paroles d'Auguste :

Je suis maître de moi, comme de l'univers ;
Je le suis, je veux l'être. O siecles ! ô mémoire !
Conservez à jamais ma nouvelle victoire.
Je triomphe aujourd'hui du plus juste courroux,
De qui le souvenir puisse aller jusqu'à vous.
Soyons amis, Cinna : c'est moi qui t'en convie.

c'étaient là des larmes de héros. Le grand Corneille faisant pleurer le grand Condé d'admiration, est une époque bien célebre dans l'histoire de l'esprit humain.

La quantité de pieces indignes de lui, qu'il fit plusieurs années après, n'empêcha pas la nation de le regarder comme un grand homme; ainsi que les fautes considérables d'Homere n'ont jamais empêché qu'il ne fût sublime. C'est le privilege du vrai génie & surtout du génie qui ouvre une carriere, de faire impunément de grandes fautes.

Corneille s'était formé tout seul; mais Louis XIV. Colbert, Sophocle & Euripide contribuerent tous à former Racine. Une ode, qu'il composa à l'âge de dix-huit ans pour le mariage du roi, lui attira un présent qu'il n'attendait pas, & le détermina à la poésie. Sa réputation c'est accrue de jour en jour; & celle des ouvrages de Corneille a un peu diminué. La raison en est, que Racine dans tous ses ouvrages depuis son *Alexandre*, est toûjours élégant, toûjours correct, toûjours vrai; qu'il parle au cœur; & que l'autre manque trop souvent à tous ces devoirs. Racine passa de bien loin & les Grecs & Corneille dans l'intelligence des passions, & porta la douce harmonie de la poésie, ainsi que les graces de la parole, au plus haut point où elles puissent parvenir. Ces hommes enseignerent à la nation, à penser, à sentir & à s'exprimer. Leurs auditeurs, instruits par eux seuls, devinrent enfin des juges séveres pour ceux même qui les avaient éclairés.

Il y avait très peu de personnes en France, du tems du cardinal de Richelieu, capables de discerner les défauts du *Cid*; & en 1702, quand *Athalie*

Athalie, le chef-d'œuvre de la ſcène, fut repréſentée chez madame la ducheſſe de Bourgogne, les courtiſans ſe crurent aſſez habiles pour la condanner. Le tems a vengé l'auteur; mais ce grand homme eſt mort, ſans jouir du ſuccès de ſon plus admirable ouvrage. Un nombreux parti ſe piqua toûjours de ne pas rendre juſtice à Racine. Madame de Sévigné, la premiere perſonne de ſon ſiecle pour le ſtile épiſtolaire, & ſurtout pour conter des bagatelles avec grace, croit toûjours que *Racine n'ira pas loin.* Elle en jugeait comme du caffé, dont elle dit *qu'on ſe déſabuſera bientôt.* Il faut du tems, pour que les réputations mûriſſent.

La ſinguliere deſtinée de ce ſiecle rendit Moliere contemporain de Corneille & de Racine. Il n'eſt pas vrai que Moliere, quand il parut, eût trouvé le théatre abſolument dénué de bonnes comédies. Corneille lui-même avait donné le *menteur*, piece de caractere & d'intrigue, priſe du théatre Eſpagnol; & Moliere n'avait encor fait paraître que deux de ſes chefs-d'œuvre, lorſque le public avait la *mere coquette* de Quinaut; piece à la fois de caractere & d'intrigue, & même modele d'intrigue. Elle eſt de 1664; c'eſt la premiere comédie, où l'on ait peint ceux que l'on a appellés depuis les *marquis*. La plûpart des grands ſeigneurs de la cour de Louis XIV. voulaient imiter cet air de grandeur, d'éclat & de dignité qu'avait leur maître. Ceux d'un ordre inférieur copiaient la hauteur des premiers; & il y en avait enfin, & même en grand nombre, qui pouſſaient cet air avantageux & cette envie dominante de ſe faire valoir, juſqu'au plus grand ridicule.

Ce

Ce défaut dura long-tems. Moliere l'attaqua ſouvent; & il contribua à défaire le public de ces importans ſubalternes, ainſi que de l'affectation des précieuſes, du pédantiſme des femmes ſavantes, de la robe & du latin des médecins. Moliere fut, ſi on oſe le dire, un légiſlateur des bienſéances du monde. Je ne parle ici que de ce ſervice rendu à ſon ſiecle; on ſait aſſez ſes autres mérites.

C'était un tems digne de l'attention des tems à venir, que celui où les héros de Corneille & de Racine, les perſonnages de Moliere, les ſymphonies de Lulli toutes nouvelles pour la nation, & (puiſqu'il ne s'agit ici que des arts) les voix des Boſſuet & des Bourdaloue, ſe faiſaient entendre à Louis XIV. à *madame* ſi célebre par ſon goût, à un Condé, à un Turenne, à un Colbert, & à cette foule d'hommes ſupérieurs qui parurent en tout genre. Ce tems ne ſe retrouvera plus, où un duc de la Rochefoucault l'auteur des *maximes*, au ſortir de la converſation d'un Paſcal & d'un Arnauld, allait au théatre de Corneille.

Deſpréaux s'élevait au niveau de tant de grands hommes, non point par ſes premieres ſatires, car les regards de la poſtérité ne s'arrêteront pas ſur les *embarras de Paris* & ſur les noms des *Caſſaigne* & des *Cotin*; mais il inſtruiſait cette poſtérité, par ſes belles épitres & ſurtout par ſon art poétique, où Corneille eût trouvé beaucoup à apprendre.

La fontaine, bien moins châtié dans ſon ſtile, bien moins correct dans ſon langage, mais unique dans ſa naïveté & dans les graces qui lui ſont propres, ſe mit, par les choſes les plus ſimples, preſqu'à côté de ces hommes ſublimes.

Quinaut

Quinaut, dans un genre tout nouveau & d'autant plus difficile qu'il paraît plus aiſé, fut digne d'être placé avec tous ces illuſtres contemporains. On ſait, avec quelle injuſtice Boileau voulut le décrier. Il manquait à Boileau d'avoir ſacrifié aux graces. Il chercha en vain toute ſa vie à humilier un homme, qui n'était connu que par elles. Le véritable éloge d'un poete, c'eſt qu'on retienne ſes vers. On ſait par cœur des ſcenes entieres de Quinaut; c'eſt un avantage qu'aucun opéra d'Italie ne pourrait obtenir. La muſique Françaiſe eſt demeurée dans une ſimplicité qui n'eſt plus du goût d'aucune nation. Mais la ſimple & belle nature, qui ſe montre ſouvent dans Quinaut avec tant de charmes, plaît encor dans toute l'Europe, à ceux qui poſſedent notre langue & qui ont le goût cultivé. Si on trouvait dans l'antiquité un poeme comme *Armide*, avec quelle idolâtrie il ſeroit reçu! mais Quinaut était moderne.

Tous ces grands hommes furent connus & protégés de Louis XIV. excepté La fontaine. Son extrême ſimplicité, pouſſée juſqu'à l'oubli de ſoi-même, l'écartait d'une cour, qu'il ne cherchait pas. Mais le duc de Bourgogne l'accueillit; & il reçut dans ſa vieilleſſe quelques bienfaits de ce prince. Il était, malgré ſon génie, preſque auſſi ſimple que les héros de ſes fables. Le pere Pujet ſe fit un grand mérite, d'avoir traité cet homme de mœurs ſi innocentes, comme s'il eût parlé à La brinvilliers & à La voiſin. Ses contes ne ſont que ceux du Pogge, de l'Arioſte & de la reine de Navarre. Si la volupté eſt dangereuſe, ce ne ſont pas des plaiſanteries qui inſpirent cette volupté. On pourrait appli-

appliquer à La fontaine ſon admirable fable *des animaux malades de la peſte*, qui s'accuſent de leurs fautes : on y pardonne tout aux lions, aux loups & aux ours ; & un animal innocent eſt dévoué pour avoir mangé un peu d'herbe.

Dans l'école de ces génies, qui ſeront les délices & l'inſtruction des ſiecles à venir, il ſe forma une foule d'eſprits agréables, dont on a une infinité de petits ouvrages délicats, qui font l'amuſement des honnêtes gens, ainſi que nous avons eû beaucoup de peintres gracieux, qu'on ne met pas à côté des Pouſſin, des Sueur & des Le brun.

Cependant, vers la fin du regne de Louis XIV. deux hommes percerent la foule des génies médiocres, & eurent beaucoup de réputation. L'un était La motte Houdart, homme d'un eſprit plus ſage & plus étendu que ſublime, écrivain délicat & méthodique en proſe, mais manquant ſouvent de feu & d'élégance dans ſa poéſie, & même de cette exactitude qu'il n'eſt permis de négliger qu'en faveur du ſublime. Il donna d'abord de belles ſtances plutôt que de belles odes. Son talent déclina bientôt après : mais beaucoup de beaux morceaux, qui nous reſtent de lui en plus d'un genre, empêcheront toûjours qu'on ne le mette au rang des auteurs mépriſables. Il prouva, que dans l'art d'écrire, on peut être encor quelque choſe au ſecond rang.

L'autre était Rouſſeau, qui avec moins d'eſprit, moins de fineſſe & de facilité que La motte, eut beaucoup plus de talent pour l'art des vers. Il ne fit des odes qu'après La motte : mais il les fit plus belles, plus variées, plus remplies d'images. Il égala dans ſes pſeaumes l'onction & l'harmonie

l'harmonie qu'on remarque dans les cantiques de Racine. Ses épigrammes ſont mieux travaillées que celles de Marot. Il réuſſit bien moins dans les opéra qui demandent de la ſenſibilité, & dans les comédies qui veulent de la gaïeté. Ces deux caracteres lui manquaient. Ainſi il échoua dans ces deux genres, qui lui étaient étrangers.

Il aurait corrompu la langue Françaiſe, ſi le ſtile marotique, qu'il emploia dans des ouvrages ſérieux, avait été imité. Mais heureuſement ce mélange de la pureté de notre langue avec la difformité de celle qu'on parlait il y a deux-cent ans, n'a été qu'une mode paſſagere. Quelques-unes de ſes épitres ſont des imitations un peu forcées de Deſpréaux, & ne ſont pas fondées ſur des idées auſſi claires, & ſur des vérités reconnues : *le vrai ſeul eſt aimable.*

TAYLOR INST. OXFORD

Il dégénéra beaucoup dans les païs étrangers ; ſoit que l'âge & les malheurs euſſent affaibli ſon génie, ſoit que ſon principal mérite conſiſtant dans le choix des mots & dans les tours heureux, mérite plus néceſſaire & plus rare qu'on ne penſe, il ne fût plus à portée des mêmes ſecours. Il pouvait, loin de ſa patrie, compter parmi ſes malheurs, celui de n'avoir plus de critiques ſéveres.

Ses longues infortunes eurent leur ſource dans un amour-propre trop indomtable, & trop mêlé de jalouſie & d'animoſité. Son exemple doit être une leçon frapante pour tout homme à talens ; mais on ne le conſidere ici, que comme un écrivain qui n'a pas peu contribué à l'honneur des lettres.

Il ne s'éleva gueres de grands génies depuis les beaux jours de ces artiſtes illuſtres ; & à-peu-près

près vers le tems de la mort de Louis XIV. la nature sembla se reposer.

La route était difficile au commencement du siecle, parce que personne n'y avait marché: elle l'est aujourd'hui, parce qu'elle a été battue. Les grands hommes du siecle passé ont enseigné à penser & à parler; ils ont dit ce qu'on ne savait pas. Ceux qui leur succedent, ne peuvent gueres dire que ce qu'on sait. Enfin, une espece de dégoût est venu de la multitude des chefs-d'œuvre: & le siecle passé aiant été le précepteur du siecle présent, il est devenu si facile d'écrire des choses médiocres, qu'on a été inondé de livres frivoles, & que la littérature a eû autant de besoin d'être réprimée, qu'elle en avait d'être encouragée au commencement du dix-septieme siecle.

CHAP.

CHAP. XXX.

Suite des ARTS.

A L'égard des arts qui ne dépendent pas uniquement de l'eſprit, comme la muſique, la peinture, la ſculpture, l'architecture; ils n'avaient fait que de faibles progrès en France, avant le tems qu'on nomme *le ſiecle de Louis* XIV. La muſique était au berceau: quelques chanſons languiſſantes, quelques airs de violon, de guitarre & de tuorbe, la plupart même compoſés en Eſpagne, étaient tout ce qu'on connaiſſait. Lulli étonna par ſon goût & par ſa ſcience. Il fut le premier en France, qui fit des baſſes, des milieux & des fugues. On avait d'abord quelque peine à exécuter ſes compoſitions, qui paraiſſent aujourd'hui ſi ſimples & ſi aiſées: il y a de nos jours mille perſonnes qui ſavent la muſique, pour une qui la ſavait du tems de Louis XIII.; & l'art s'eſt perfectionné dans cette progreſſion. Il n'y a point de grande ville, qui n'ait des concerts publics; & Paris même alors n'en avait pas. Vingt-quatre violons du roi étaient toute la muſique de la France.

Les connaiſſances, qui appartiennent à la muſique & aux arts qui en dépendent, ont fait tant de progrès, que, ſur la fin du regne de Louis XIV. on a inventé l'art de noter la danſe; deſorte qu'aujourd'hui il eſt vrai de dire, qu'on danſe à livre ouvert.

Nous avions eû de très grands architectes, du tems de la régence de Marie de Médicis. Elle fit élever le palais du Luxembourg dans le goût Toſcan, pour honorer ſa patrie, & pour embellir la nôtre. Le même Deſbroſſes, dont nous avons le portail de Saint-Gervais, bâtit le palais de cette reine, qui n'en jouit jamais. Il s'en falut beaucoup, que le cardinal de Richelieu eût avec autant de grandeur dans l'eſprit, autant de goût qu'elle. Le palais cardinal, qui eſt aujourd'hui le palais roial, en eſt la preuve. Nous conçumes les plus grandes eſpérances, quand nous vîmes élever cette belle façade du louvre, que nous voions aujourd'hui offuſquée, avec douleur. Beaucoup de citoiens ont conſtruit des édifices magnifiques; mais plus recherchés pour l'intérieur, que recommandables par des dehors dans le grand goût; & qui ſatisfont le luxe des particuliers, encor plus qu'ils n'embelliſſent la ville.

Colbert, le Mécène de tous les arts, forma une académie d'architecture en 1671. C'eſt peu d'avoir des Vitruves; il faut que les Auguſtes les emploient.

Il faut auſſi que les magiſtrats municipaux ſoient animés par le zele, & éclairés par le goût. S'il y avait eû deux ou trois prévôts des marchands comme le préſident Turgot, on ne reprocherait pas à la ville de Paris cet hôtel de ville mal conſtruit & mal ſitué; cette place ſi petite & ſi irréguliere, qui n'eſt célebre que par des gibets & de petits feux de joie; ces rues étroites dans les quartiers les plus fréquentés; & enfin un reſte de barbarie, au milieu de la grandeur & dans le ſein de tous les arts.

La

La peinture commença sous Louis XIII. avec *Le poussin.* Il ne faut point compter les peintres médiocres, qui l'ont précédé. Nous avons eû toûjours depuis lui de grands peintres ; non pas dans cette profusion qui fait une des richesses de l'Italie ; mais sans nous arrêter à un *Le sueur* qui n'eut d'autre maître que lui-même, à un *Le brun* qui égala les Italiens dans le dessein & dans la composition ; nous avons eû plus de trente peintres, qui ont laissé des morceaux très dignes de recherche. Les étrangers commencent à nous les enlever. J'ai vu chez un grand roi des galeries & des apartemens, qui ne sont ornés que de nos tableaux, dont peut-être nous ne voulions pas connaître assez le mérite. J'ai vu en France refuser douze mille livres d'un tableau de *Santerre.* Il n'y a point dans l'Europe de plus vaste ouvrage de peinture, que le plafond de *Le moine* à Versailles ; & je ne sai s'il y en a de plus beaux.

Nous avons aujourd'hui un peintre, qui chez les étrangers même passe pour le premier de l'Europe. Non seulement Colbert donna à l'académie de peinture la forme qu'elle a aujourd'hui ; mais en 1667. il engagea Louis XIV. à en établir une à Rome. On acheta dans cette métropole un palais où loge le directeur. On y envoie les éleves, qui ont remporté des prix à l'académie de Paris. Ils y sont conduits & entretenus aux frais du roi. Ils y dessinent les antiques. Ils étudient Raphael & Michel-Ange. C'est un noble hommage que rendit à Rome ancienne & nouvelle le desir de l'imiter ; & on n'a pas même cessé de rendre cet hommage, depuis que les immenses collections de tableaux d'Italie

amaſſées par le roi & par le duc d'Orleans, & les chefs-d'œuvre de ſculpture que la France a produits, nous ont mis en état de ne point chercher ailleurs des maîtres.

C'eſt principalement dans la ſculpture que nous avons excellé, & dans l'art de jetter en fonte d'un ſeul jet des figures équeſtres coloſſales.

Si l'on trouvait un jour, ſous des ruines, des morceaux tels que les bains d'Apollon expoſés aux injures de l'air dans les boſquets de Verſailles, le tombeau du cardinal de Richelieu trop peu montré au public dans la chapelle de Sorbonne, la ſtatue équeſtre de Louis XV. faite à Paris pour décorer Bordeaux, le mercure dont Louis XV. a fait préſent au roi de Pruſſe, & tant d'autres ouvrages égaux à ceux que je cite; il eſt à croire, que ces productions de nos jours ſeraient miſes à côté de la plus belle antiquité grecque.

Nous avons égalé les anciens dans les médailles. Varin fut le premier, qui tira cet art de la médiocrité, ſur la fin du regne de Louis XIII. C'eſt maintenant une choſe admirable que ces poinçons & ces quarrés, qu'on voit rangés par ordre hiſtorique dans l'endroit de la galerie du louvre occupé par les artiſtes. Il y en a pour deux-millions, & dont la plupart ſont des chefs-d'œuvre.

On n'a pas moins réuſſi dans l'art de graver les pierres précieuſes. Celui de multiplier les tableaux, de les éterniſer par le moien des planches en cuivre, de tranſmettre facilement à la poſtérité toutes les repréſentations de la nature & de l'art, était encor très informe en France avant ce ſiecle. C'eſt un des arts des plus agréables

ables & des plus utiles. On le doit aux Florentins, qui l'inventerent vers le milieu du quinzieme ſiecle ; & il a été porté plus loin en France, que dans le lieu même de ſa naiſſance, parce qu'on y a fait un plus grand nombre d'ouvrages en ce genre. Les recueils des eſtampes du roi ont été ſouvent un des plus magnifiques préſens qu'il ait fait aux ambaſſadeurs. La ciſelure en or & en argent, qui dépend du deſſein & du goût, a été portée à la plus grande perfection, dont la main de l'homme ſoit capable.

Après avoir ainſi parcouru tous ces arts, qui contribuent aux délices des particuliers & à la gloire de l'état ; ne paſſons pas ſous ſilence le plus utile de tous les arts, dans lequel les Français ſurpaſſent toutes les nations du monde : je veux parler de la chirurgie, dont les progrès furent ſi rapides & ſi célebres dans ce ſiecle, qu'on venait à Paris des bouts de l'Europe, pour toutes les cures & pour toutes les opérations qui demandaient une dextérité non commune. Non ſeulement il n'y avait gueres d'excellens chirurgiens qu'en France ; mais c'était dans ce ſeul païs qu'on fabriquait parfaitement les inſtrumens néceſſaires : il en fourniſſait tous ſes voiſins ; & je tiens du célebre *Chezelden*, le plus grand chirurgien de Londres, que ce fut lui qui commença à faire fabriquer à Londres, en 1715, les inſtrumens de ſon art. La médecine, qui ſervait à perfectionner la chirurgie, ne s'éleva pas en France au deſſus de ce qu'elle était en Angleterre, & ſous le fameux *Bœrhave* en Hollande ; mais il arriva à la médicine comme à la philoſophie, d'atteindre à la perfection dont elle eſt

capable, en profitant des lumieres de nos voiſins.

Voilà en général un tableau fidele des progrès de l'eſprit humain dans ce ſiecle, qui commença au tems du cardinal de Richelieu & qui finit de nos jours. Il ſera difficile qu'il ſoit ſurpaſſé ; & s'il l'eſt, il reſtera le modele des âges encor plus fortunés, qu'il aura fait naître.

CHAP.

CHAP. XXXI.

Affaires eccléſiaſtiques: diſputes mémorables.

DES trois ordres de l'état, le moins nombreux, qui eſt l'égliſe, eſt celui qui a toûjours exigé du ſouverain la conduite la plus délicate & la plus ménagée. Conſerver à la fois l'union avec le ſiege de Rome, & ſoûtenir les libertés de l'égliſe Gallicane qui ſont les droits de l'ancienne égliſe; ſavoir faire obéir les évêques comme ſujets, ſans toucher aux droits de l'épiſcopat; les ſoûmettre en beaucoup de choſes à la juriſdiction ſéculiere, & les laiſſer juges en d'autres; les faire contribuer aux beſoins de l'état, & ne pas choquer leurs privileges: tout cela demande un mélange de dextérité & de fermeté, que Louis XIV. eut preſque toûjours.

Le clergé en France fut remis peu-à-peu dans un ordre & dans une décence, dont les guerres civiles & la licence des tems l'avaient écarté. Le roi ne ſouffrit plus enfin, ni que les ſéculiers poſſédaſſent des bénéfices ſous le nom de confidentiaires, ni que ceux qui n'étaient pas prêtres euſſent des évêchés comme le cardinal Mazarin, qui avait poſſédé l'évêché de Metz, n'étant pas même ſous-diacre, & le duc de Verneuil qui en avait auſſi joui étant ſéculier.

Ce que païait au roi le clergé de France & des villes conquiſes, allait année commune * à environ

* Voiez l'état de la France & Puffendorf.

ron deux-millions-cinq-cent-mille livres; & depuis, la valeur des especes aiant augmenté numériquement, ils ont secouru l'état d'environ quatre-millions par année, sous le nom de décimes, de subvention extraordinaire, de don gratuit. Ce mot & ce privilege de *don gratuit* se sont conservés, comme une trace de l'ancien usage, où étaient tous les seigneurs de fiefs, d'accorder des dons gratuits aux rois dans les besoins de l'état. Les évêques & les abbés, étant seigneurs de fiefs, ne devaient que des soldats, dans le tems de l'anarchie féodale. Les rois alors n'avaient que leurs domaines, comme les autres seigneurs. Lorsque tout changea depuis, le clergé ne changea pas; il conserva l'usage d'aider l'état par des dons gratuits.

A cette ancienne coûtume, qu'un corps qui s'assemble souvent conserve, & qu'un corps qui ne s'assemble point perd nécessairement, se joind l'immunité toûjours réclamée par l'église, & cette maxime, que *son bien est le bien des pauvres*: non qu'elle prétende ne devoir rien à l'état, dont elle tient tout; car le roiaume, quand il a des besoins, est le premier pauvre: mais elle allegue pour elle le droit de ne donner que des secours volontaires; & Louis XIV. exigea toûjours ces secours, de maniere à n'être pas refusé.

On s'étonne dans l'Europe & en France, que le clergé païe si peu; on se figure, qu'il jouit du tiers du roiaume. S'il possédait ce tiers, il est indubitable qu'il devrait païer le tiers des charges, ce qui se monterait année commune à près de trente-millions, indépendamment des droits sur les consommations, qu'il païe comme les autres sujets: mais on se fait des idées vagues & des préjugés

préjugés sur tout. On dit que l'église possede le tiers du roiaume, comme on dit au hazard qu'il y a un million d'habitans dans Paris. Si on se donnait seulement la peine de supputer le revenu des évêchés, on verrait par le prix des baux faits il y a environ cinquante ans, que tous les évêchés n'étaient évalués alors que sur le pied d'un revenu annuel de quatre-millions ; & les abbaïes commandataires allaient à quatre-millions-cinq-cent-mille livres. Il est vrai, que l'énoncé de ce prix des baux fut un tiers au dessous de la valeur ; & si on ajoûte encor l'augmentation des revenus en terres, la somme totale des rentes de tous les bénéfices consistoriaux sera portée à environ seize-millions ; & il ne faut pas oublier, que de cet argent il en va tous les ans à Rome une somme considérable, qui ne revient jamais, & qui est en pure perte. C'est une grande libéralité du roi envers le saint-siege : elle dépouille l'état dans l'espace d'un siecle de plus de quatre-cent-mille marcs d'argent ; ce qui dans la suite des tems appauvrirait le roiaume, si le commerce ne réparait pas abondamment cette perte.

A ces bénéfices qui païent des annates à Rome, il faut joindre les cures, les couvens, les collégiales, les communautés & tous les autres bénéfices ensemble. Mais s'ils sont évalués à cinquante-millions par année dans toute l'étendue actuelle du roiaume, on ne s'éloigne pas beaucoup de la vérité.

Ceux qui ont examiné cette matiere avec des yeux aussi séveres qu'attentifs, n'ont pu porter les revenus de toute l'église Gallicane séculiere & réguliere, au de-la de quatre-vingt-millions. Ce n'est pas une somme exorbitante, pour l'entretien de

de quatre-vingt-dix-mille personnes religieuses & environ cent-soixante-mille ecclésiastiques, que l'on comptait en 1700. La somme, répartie sur chaque tête, donne environ trois-cent livres à chacun. Il y a des moines conventuels, qui ne coûtent pas deux-cent livres par an à leur monastere: il y a des moines abbés réguliers, qui jouissent de deux-cent-mille livres de rentes. C'est cette énorme disproportion, qui frape & qui excite les murmures. On plaind un curé de campagne, dont les travaux pénibles ne lui procurent que sa portion congrue de trois, de quatre ou cinq-cent livres, tandis qu'un religieux oisif, devenu abbé & non moins oisif, possede une fortune immense, & qu'il reçoit des titres fastueux de ceux qui lui sont soûmis. Ces abus vont beaucoup plus loin en Flandre, en Espagne, & surtout dans les états catholiques d'Allemagne, où l'on voit des moines princes.

Les abus servent de loix dans presque toute la terre; & si les plus sages des hommes s'assemblaient pour faire des loix, où est l'état dont la forme subsistât entiere? le clergé de France observe toûjours un usage onéreux pour lui, quand il païe au roi un don gratuit de plusieurs millions pour quelques années. Il l'emprunte; & après en avoir païé les intérêts, il rembourse le capital aux créanciers: ainsi il païe deux fois. Il eût été plus avantageux pour l'état & pour le clergé en général, & plus conforme à la raison, que ce corps eût subvenu aux besoins de la patrie, par des contributions proportionnées à la valeur de chaque bénéfice. Mais les hommes sont toûjours attachés à leurs anciens usages. C'est par le même esprit, que le clergé, en s'assemblant tous les cinq

cinq ans, n'a jamais eû, ni une ſalle d'aſſemblée, ni un meuble qui lui appartînt. Il eſt clair, qu'il eût pu, en dépenſant moins, aider le roi davantage, & ſe bâtir dans Paris un palais, qui eût été un nouvel ornement de cette capitale.

Les maximes du clergé de France n'étaient pas encor entierement épurées, dans la minorité de Louis XIV. du mélange que la ligue y avait apporté. On avait vu, dans la jeuneſſe de Louis XIII. & dans les derniers états tenus en 1614, la plus nombreuſe partie de la nation, qu'on appelle le tiers état & qui eſt le fond de l'état, demander en vain avec le parlement, qu'on posât pour loi fondamentale; "Qu'aucune puiſſance "ſpirituelle ne peut priver les rois de leurs droits "ſacrés, qu'ils ne tiennent que de Dieu ſeul; "& que c'eſt un crime de leze-majeſté au pre-"mier chef, d'enſeigner qu'on peut dépoſer & "tuer les rois." C'eſt la ſubſtance en propres paroles de la demande de la nation. Elle fut faite dans un tems, où le ſang de Henri le grand fumait encore. Cependant un évêque de France né en France, le cardinal du Perron, s'oppoſa violemment à cette propoſition, ſous prétexte que ce n'était pas au tiers état à propoſer des loix, ſur ce qui peut concerner l'égliſe. Que ne faiſait-il donc avec le clergé, ce que le tiers état voulait faire? mais il en était ſi loin, qu'il s'emporta juſqu'à dire: "Que la puiſſance du pape "était pleine, pléniſſime, directe au ſpirituel, "indirecte au temporel; qu'il avait charge du "clergé de dire, qu'on excommunierait ceux "qui avanceraient, que le pape ne peut dépoſer "les rois." On gagna la nobleſſe; on fit taire le tiers état. Le parlement renouvela ſes anciens

ciens arrêts, pour déclarer la couronne indépendante, & la perſonne des rois ſacrée. La chambre eccléſiaſtique, en avouant que la perſonne était ſacrée, perſiſta à ſoûtenir que la couronne était dépendante. C'était le même eſprit, qui avait autrefois déposé Louis le débonnaire. Cet eſprit prévalut au point, que la cour ſubjuguée fût obligée de faire mettre en priſon l'imprimeur, qui avait publié l'arrêt du parlement ſous le titre de *loi fondamentale.* C'était, diſait-on, pour le bien de la paix ; mais c'était punir ceux qui fourniſſaient des armes défenſives à la couronne. De telles ſcenes ne ſe paſſaient point à Vienne ; c'eſt qu'alors la France craignait Rome, & que Rome craignait la maiſon d'Aûtriche.

La cauſe, qui ſuccomba, était tellement la cauſe de tous les rois, que Jâques I. roi d'Angleterre, écrivit contre le cardinal du Perron ; & c'eſt le meilleur ouvrage de ce monarque. C'était auſſi la cauſe des peuples, dont le repos exige que leurs ſouverains ne dépendent pas d'une puiſſance étrangere. Peu-à-peu la raiſon a prévalu ; & Louis XIV. n'eut pas de peine à faire écouter cette raiſon ſoûtenue du poids de ſa puiſſance.

Antonio Pérès avait recommandé trois choſes à Henri IV. *Roma, Conſejo, pielago.* Louis XIV. eut les dernieres avec tant de ſupériorité, qu'il n'eut pas beſoin de la premiere. Il fut attentif à conſerver l'uſage de l'appel comme d'abus au parlement des ordonnances eccléſiaſtiques, dans tous les cas où ces ordonnances intéreſſent la juriſdiction roiale. Le clergé s'en plaignit ſouvent, & s'en loua quelquefois. Car ſi d'un côté ces

ces appels soûtiennent les droits de l'état contre l'autorité épiscopale, elles assûrent de l'autre cette autorité même, en maintenant les privileges de l'église Gallicane contre les prétentions de la cour de Rome: desorte que les évêques ont regardé les parlemens comme leurs adversaires & comme leurs défenseurs; & le gouvernement eut soin, que malgré toutes les querelles de religion, les bornes aisées à franchir ne fussent passées de part ni d'autre. Il en est de la puissance des corps & des compagnies, comme des intérêts des villes commerçantes; c'est au législateur à la balancer.

L'affaire de ce genre la plus importante & la plus délicate, fut celle de la régale. C'est un droit qu'ont les rois de France, de pourvoir à tous les bénéfices simples d'un diocese pendant la vacance du siege, & d'économiser à leur gré les revenus de l'évêché. Cette prérogative est particuliere aux rois de France; mais chaque état a les siennes. Les rois de Portugal jouïssent du tiers du revenu des évêchés de leur roiaume. L'empereur a le droit des premieres prieres; il a toûjours conféré tous les premiers bénéfices qui vaquent. Les rois de Naples & de Sicile ont de plus grands droits. Ceux de Rome sont pour la plupart fondés sur l'usage, plutôt que sur des titres primitifs.

Les rois de la race de Mérovée conféraient, de leur seule autorité, les évêchés & toutes les prélatures. Il semblait juste, qu'ils conservassent le faible privilege de disposer du revenu, & de nommer à quelques bénéfices simples, dans le court espace qui s'écoule entre la mort d'un évêque & le serment de fidélité enregistré de son successeur.

ceſſeur. Pluſieurs évêques de villes réunies à la couronne ſous la troiſieme race, ne voulurent pas reconnaître ce droit, que des ſeigneurs particuliers trop faibles n'avaient pu faire valoir: les papes ſe déclarerent pour les évêques; & ces prétentions reſterent toûjours envelopées d'un nuage. Le parlement en 1608, ſous Henri IV. déclara que la régale avait lieu dans tout le roiaume: le clergé ſe plaignit; & le prince, qui ménageait les évêques & Rome, évoqua l'affaire à ſon conſeil, & ſe garda bien de la décider.

Les cardinaux de Richelieu & de Mazarin firent rendre pluſieurs arrêts du conſeil, par leſquels les évêques, qui ſe diſaient exemts, étaient tenus de montrer leurs titres. Tout reſta indécis juſqu'en 1673; & le roi n'oſait pas alors donner un ſeul bénéfice, dans preſque tous les dioceſes ſitués au de-là de la Loire, pendant la vacance d'un ſiege.

Enfin, en 1673 le chancelier Michel le Tellier ſcella un édit, par lequel tous les évêchés du roiaume étaient ſoûmis à la régale. Deux évêques, qui étaient malheureuſement les deux plus vertueux hommes du roiaume, refuſerent opiniâtrément de ſe ſoûmettre, c'était *Pavillon* évêque d'Alet, & *Caulet* de Pamiers. Ils ſe défendirent d'abord par des raiſons plauſibles: on leur en oppoſa d'auſſi fortes. Quand des hommes éclairés diſputent long-tems, il y a grande apparence que la queſtion n'eſt pas claire. Elle était très obſcure; mais il était évident, qui ni la religion ni le bon ordre n'étaient intéreſſés à empêcher un roi, de faire dans deux dioceſes, ce qu'il faiſait dans tous les autres. Cependant les deux évêques furent inflexibles. Ni l'un ni

l'autre

l'autre n'avait fait enregiſtrer ſon ſerment de fidélité ; & le roi ſe croiait en droit de pourvoir aux canonicats de leurs égliſes.

Les deux prélats excommunierent les pourvus en régale. Tous deux étaient ſuſpects de janſéniſme. Ils avaient eû contre eux le pape Innocent dix ; mais, quand ils ſe déclarerent contre les prétentions du roi, ils eurent pour eux Innocent onze, Odeſcalchi : ce pape, vertueux & opiniâtre comme eux, prit entierement leur parti.

Le roi ſe contenta d'abord d'exiler les principaux officiers de ces évêques. Il montra plus de modération, que deux hommes qui ſe piquaient de ſainteté. On laiſſa mourir paiſiblement l'évêque d'Alet, dont on reſpectait la grande vieilleſſe. L'évêque de Pamiers reſtait ſeul, & n'était point ébranlé. Il redoubla ſes excommunications, & perſiſta de plus à ne point faire enregiſtrer ſon ſerment de fidélité, perſuadé que dans ce ſerment on ſoûmet trop l'égliſe à la monarchie. Le roi ſaiſit ſon temporel. Le pape & les janſéniſtes le dédommagerent. Il gagna à être privé de ſes revenus ; & il mourut en 1680, convaincu qu'il avait ſoûtenu la cauſe de Dieu contre le roi. Sa mort n'éteignit pas la querelle : des chanoines nommés par le roi viennent pour prendre poſſeſſion ; des religieux, qui ſe prétendaient chanoines & grands-vicaires, les font ſortir de l'égliſe & les excommunient. Le métropolitain Montpéſat archevêque de Toulouſe, à qui cette affaire reſſortit de droit, donne en vain des ſentences contre ces prétendus grands-vicaires. Ils en appellent à Rome, ſelon l'uſage de porter à la cour de Rome les cauſes eccléſiaſtiques jugées par les archevêques de France, uſage qui contredit les

libertés Gallicanes : mais tous les gouvernemens des hommes ſont des contradictions. Le parlement donne des arrêts. Un moine nommé Cerle, qui était l'un de ces grands-vicaires, caſſe & les ſentences du métropolitain & les arrêts du parlement. Ce tribunal le condanne par contumace à être traîné ſur une claie, & à perdre la tête. On l'exécute en effigie. Il inſulte du fond de ſa retraite, à l'archevêque & au roi ; & le pape le ſoûtient. Ce pontife fait plus : perſuadé comme l'évêque de Pamiers, que le droit de régale eſt un abus dans l'égliſe, & que le roi n'a aucun droit dans Pamiers, il caſſe les ordonnances de l'archevêque de Toulouſe ; il excommunie les nouveaux grands-vicaires que ce prélat a nommés, & les pourvus en régale, & leurs fauteurs.

Le roi convoque une aſſemblée du clergé, compoſée de trent-cinq évêques, & d'autant de députés du ſecond ordre. Les janſéniſtes prenaient pour la premiere fois le parti d'un pape ; & ce pape, ennemi du roi, les favoriſait ſans les aimer. Il ſe fit toûjours un honneur de réſiſter à ce monarque, dans toutes les occaſions ; & depuis même, en 1689 il s'unit avec les alliés contre le roi Jâques, parce que Louis XIV. protégeait ce prince : deſorte qu'alors on dit, que pour mettre fin aux troubles de l'Europe & de l'égliſe, il falait que le roi Jâques ſe fît huguenot, & le pape catholique.

Cependant l'aſſemblée du clergé de 1681 d'une voix unanime ſe déclare pour le roi. Il s'agiſſait encor d'une autre petite querelle devenue importante : l'élection d'un prieuré dans un faubourg de Paris, commettait enſemble le roi & le pape. Le pontife

pontife Romain avait cassé une ordonnance de l'archevêque de Paris, & annulé sa nomination à ce prieuré. Le parlement avait appelé comme d'abus. Le pape avait ordonné par une bulle, que l'inquisition fît brûler l'arrêt du parlement, & le parlement avait ordonné la suppression de la bulle. Ces combats sont, depuis long-tems, les effets ordinaires & inévitables de cet ancien mélange de la liberté naturelle de se gouverner soi-même dans son païs, & de la soûmission à une puissance étrangere.

L'assemblée du clergé prit un parti, qui montre que des hommes sages peuvent céder avec dignité à leur souverain, sans l'intervention d'un autre pouvoir. Elle consentit à l'extension du droit de régale à tout le roiaume; mais ce fut autant une concession de la part du clergé, qui se relâchait de ses prétentions par reconnaissance pour son protecteur, qu'un aveu formel du droit absolu de la couronne.

L'assemblée se justifia auprès du pape, par une lettre dans laquelle on trouve un passage, qui seul devrait servir de regle éternelle dans toutes les disputes: c'est *qu'il vaut mieux sacrifier quelque chose de ses droits, que de troubler la paix.* Le roi, l'église Gallicane, les parlemens, furent contens. Les jansénistes écrivirent quelques libelles. Le pape fut inflexible: il cassa par un bref toutes les résolutions de l'assemblée, & manda aux évêques de se rétracter. Il y avait-là dequoi séparer à jamais l'église de France de celle de Rome. On avait parlé, sous le cardinal de Richelieu & sous Mazarin, de faire un patriarche. Le vœu de tous les magistrats était, qu'on ne païât plus à Rome le tribut des annates; que

Rome ne nommât plus, pendant ſix mois de l'année, aux bénéfices de Bretagne; que des évêques de France ne s'appelaſſent plus évêques *par la permiſſion du ſaint-ſiege.* Si le roi l'avait voulu, il n'avait qu'à dire un mot; il était maître de l'aſſemblée du clergé, & il avait pour lui la nation. Rome eût tout perdu par l'inflexibilité d'un pontife vertueux, qui ſeul de tous les papes de ce ſiecle ne ſavait pas s'accommoder au tems. Mais il y a d'anciennes bornes, qu'on ne remue pas ſans de violentes ſecouſſes. Il falait de plus grands intérêts, de plus grandes paſſions & plus d'efferveſcence dans les eſprits, pour rompre tout d'un coup avec Rome; & il était bien difficile de faire cette ſciſſion, tandis qu'on voulait extirper le calviniſme. On crut même faire un coup hardi, lorſqu'on publia les quatre fameuſes déciſions de la même aſſemblée du clergé en 1682, dont voici la ſubſtance.

1. Dieu n'a donné à *Pierre* & à ſes ſucceſſeurs, aucune puiſſance ni directe ni indirecte ſur les choſes temporelles.

2. L'égliſe Gallicane approuve le concile de *Conſtance*, qui déclare les conciles généraux ſupérieurs au pape dans le ſpirituel.

3. Les regles, les uſages, les pratiques reçues dans le roiaume & dans l'égliſe Gallicane, doivent demeurer inébranlables.

4. Les déciſions du pape, en matieres de foi, ne ſont ſûres, qu'après que l'égliſe les a acceptées.

Tous les tribunaux & toutes les facultés de théologie enregiſtrerent ces quatre propoſitions dans toute leur étendue: & il fut défendu par un édit, de rien enſeigner jamais de contraire.

Cette

Cette fermeté fut regardée à Rome comme un attentat de rebelles ; & par tous les proteſtans de l'Europe, comme un faible effort d'une égliſe née libre, qui ne rompait que quatre chaînons de ſes fers.

Les quatres maximes furent d'abord ſoûtenues avec enthouſiaſme dans la nation, enſuite avec moins de vivacité. Sur la fin du regne de Louis XIV. elles commencerent à devenir problématiques ; & le cardinal de Fleuri les fit depuis déſavouer en partie par une aſſemblée du clergé, ſans que ce déſaveu cauſât le moindre bruit, parce que les eſprits n'étaient pas alors échauffés, & que dans le miniſtere du cardinal de Fleuri rien n'eut de l'éclat.

Cependant Innocent XI. s'aigrit plus que jamais : il refuſa des bulles à tous les évêques & à tous les abbés commandataires que le roi nomma ; deſorte qu'à la mort de ce pape en 1689, il y avait vingt-neuf dioceſes en France dépourvus d'évêques. Ces prélats n'en touchaient pas moins leurs revenus ; mais ils n'oſaient ſe faire ſacrer, ni faire les fonctions épiſcopales. L'idée de créer un patriarche ſe renouvela. La querelle des franchiſes des ambaſſadeurs à Rome, qui acheva d'envenimer les plaies, fit penſer qu'enfin le tems était venu, d'établir en France une égliſe *catholique-apoſtolique*, qui ne ſerait point *Romaine*. Le procureur-général de Harlai & l'avocat-général Talon le firent aſſez entendre, quand ils appelerent comme d'abus en 1687 de la bulle contre les franchiſes, & qu'ils éclaterent contre l'opiniâtreté du pape, qui laiſſait tant d'égliſes ſans paſteurs : mais jamais le roi ne voulut conſentir à cette démarche, qui était plus aiſée qu'elle ne paraiſſait hardie.

La

La cauſe d'Innocent XI. devint cependant la cauſe du ſaint-ſiege. Les quatre propoſitions du clergé de France attaquaient le fantôme de l'infaillibilité, (qu'on ne croit pas à Rome, mais qu'on y ſoûtient), & le pouvoir réel attaché à ce fantôme. Alexandre VIII. & Innocent XII. ſuivirent les traces du fier Odeſcalchi, quoique d'une maniere moins dure : ils confirmerent la condannation portée contre l'aſſemblée du clergé : ils refuſerent les bulles aux évêques ; enfin ils en firent trop, parce que Louis XIV. n'en avait pas fait aſſez. Les évêques, laſſés de n'être que nommés par le roi & de ſe voir ſans fonctions, demanderent à la cour de France la permiſſion d'appaiſer la cour de Rome.

Le roi, dont la fermeté était fatiguée, le permit. Chacun d'eux écrivit ſeparément, qu'il était *douloureuſement affligé des procédés de l'aſſemblée* ; chacun déclare dans ſa lettre, qu'il ne reçoit point comme décidé ce qu'on y a décidé, ni comme ordonné ce qu'on y a ordonné. *Pignatelli* (Innocent XII.) plus conciliant qu' Odeſcalchi, ſe contenta de cette démarche. Les quatre propoſitions n'en furent pas moins enſeignées en France de tems en tems. Mais ces armes ſe rouillerent, quand on ne combattit plus ; & la diſpute reſta couverte d'un voile, ſans être décidée, comme il arrive preſque toûjours, dans un état qui n'a pas ſur ces matieres des principes invariables & reconnus. Ainſi tantôt on s'éleve contre Rome, tantôt on lui cede, ſuivant les conjonctures, & ſuivant les caracteres de ceux qui gouvernent, & les intérêts particuliers de ceux par qui ils ſont gouvernés.

Louis

Louis XIV. d'ailleurs n'eut point d'autre démêlé eccléſiaſtique avec Rome, & n'eſſuia aucune oppoſition du clergé dans les affaires temporelles.

Sous lui, ce clergé devint reſpectable, par une décence ignorée dans la barbarie des deux premieres races, dans le tems encor plus barbare du gouvernement féodal; abſolument inconnue pendant les guerres civiles & dans les agitations du regne de Louis XIII. & ſurtout pendant la fronde, à quelques exceptions près, qu'il faut toûjours faire dans les vices comme dans les vertus qui dominent.

Ce fut alors ſeulement, que l'on commença à déciller les yeux du peuple ſur les ſuperſtitions qu'il mêle toûjours à ſa religion. Il fut permis, malgré le parlement d'Aix & malgré les Carmes, de ſavoir que le Lazare & Madelaine n'étaient point venus en Provence. Les bénédictins ne purent faire croire, que Denis l'Aréopagite eût gouverné l'égliſe de Paris. Les ſaints ſuppoſés, les faux miracles, les fauſſes reliques, commencerent à être décriés. La ſaine raiſon, qui éclairait les philoſophes, pénétrait partout, mais lentement & avec difficulté.

L'évêque de Châlons, Gaſton-Louis de Noailles, frere du cardinal, eut une piété aſſez éclairée, pour enlever en 1702 & faire jetter une relique, conſervée précieuſement depuis pluſieurs ſiecles dans l'égliſe de Nôtre-dame, & adorée ſous le nom du *nombril* de Jeſus-Chriſt. Tout Châlons murmura contre l'évêque. Préſidens, conſeillers, gens du roi, tréſoriers de France, marchands, notables, chanoines, curés, proteſterent unanimement par un acte juridique contre

contre l'entrepriſe de l'évêque, réclamant le ſaint nombril, & alléguant la robe de Jeſus-Chriſt conſervée à Argenteuil, ſon mouchoir à Turin & à Laon, un des clous de la croix à Saint-Denis, & ſon prépuce à Rome ; mais la ſage fermeté de l'évêque l'emporta à la fin ſur la crédulité du peuple.

Quelques autres ſuperſtitions, attachées à des uſages reſpectables, ont ſubſiſté. Les proteſtans en ont triomphé. Mais ils ſont obligés de convenir, qu'il n'y a point d'égliſe catholique, où ces abus ſoient moins communs & plus mépriſés qu'en France.

L'eſprit vraiment philoſophique, qui n'a pris racine que vers le milieu de ce ſiecle, n'éteignit point les anciennes & nouvelles querelles théologiques, qui n'étaient pas de ſon reſſort. On va parler de ces diſſentions, qui ſont la honte de la raiſon humaine.

CHAP.

CHAP. XXXII.

Du CALVINISME.

IL eſt affreux ſans doute, que l'égliſe chrétienne ait toûjours été déchirée par ſes querelles, & que le ſang ait coulé pendant tant de ſiecles par des mains qui portaient le Dieu de la paix. Cette fureur fut inconnue au paganiſme. Il couvrit la terre de ténebres, mais il ne l'arroſa gueres que du ſang des animaux ; & ſi quelquefois chez les Juifs & chez les païens on dévoua des victimes humaines, ces dévoûmens, tout horribles qu'ils étaient, ne cauſerent point de guerres civiles. La religion des païens ne conſiſtait que dans la morale & dans des fêtes. La morale qui eſt commune aux hommes de de tous les tems & de tous les lieux, & les fêtes qui n'étaient que des réjouiſſances, ne pouvaient troubler le genre humain.

L'eſprit dogmatique apporta chez les hommes la fureur des guerres de religion. J'ai recherché long-tems, comment & pourquoi cet eſprit dogmatique, qui diviſa les écoles de l'antiquité païenne ſans cauſer le moindre trouble, en a produit parmi nous de ſi horribles. Ce n'eſt pas le ſeul fanatiſme qui en eſt cauſe ; car les gymnoſophiſtes & les bramins, les plus fanatiques des hommes, ne firent jamais de mal qu'à eux-mêmes. Ne pourrait-on pas trouver peut-être l'origine de cette nouvelle peſte qui a ravagé la terre, dans l'eſprit républicain qui anima les premieres

mieres égliſes ? Les aſſemblées ſecrettes qui bravaient d'abord dans des caves & dans des grottes l'autorité des empereurs Romains, formerent peu-à-peu un état dans l'état : c'était une république cachée au milieu de l'empire. Conſtantin la tire de deſſous terre, pour la mettre à côté du trône. Bientôt l'autorité attachée aux grands ſieges ſe trouva en oppoſition avec l'eſprit populaire, qui avait inſpiré juſqu'alors toutes les aſſemblées des chrétiens. Souvent, dèſque l'évêque d'une métropole faiſait valoir un ſentiment, un évêque ſuffragant, un prêtre, un diacre, en avaient un contraire. Les anciennes opinions, renouvelées depuis par Luther, par Zwingle, par Calvin, tendaient pour la plupart à détruire l'autorité épiſcopale & même la puiſſance monarchique. C'eſt une des principales cauſes ſecrettes, qui firent recevoir ces dogmes dans le nord de l'Allemagne, où l'on était las de la grandeur des papes, & où l'on craignait d'être aſſervi par les empereurs. Ces opinions triompherent en Suede & en Danemarck, païs où les peuples étaient libres ſous des rois.

Les Anglais, dans qui la nature a mis l'eſprit d'indépendance, les adopterent, les mitigerent, & en compoſerent une religion pour eux ſeuls. Elles pénétrerent en Pologne, & y firent beaucoup de progrès dans les ſeules villes où le peuple n'eſt point eſclave. La Suiſſe n'eut pas de peine à les recevoir, parce qu'elle était république. Elles furent ſur le point d'être établies à Veniſe par la même raiſon ; & elles y euſſent pris racine, ſi Veniſe n'eût pas été voiſine de Rome, & peut-être ſi le gouvernement n'eût pas craint la démocratie, qui était le grand but des prédicans.

eans. Les Hollandais ne prirent cette religion, que quand ils ſecouerent le joug de l'Eſpagne. Geneve devint un état populaire, en devenant calviniſte. Toute la maiſon d'Aûtriche écarta ces ſectes de ſes états, autant qu'il lui fut poſſible. Elles n'approcherent preſque point de l'Eſpagne. On ne les vit point, ſous le regne de François I. & de Henri II. princes abſolus, cauſer de grands troubles en France. Mais, dèſque le gouvernement fut faible & partagé, les querelles de religion furent violentes. Les Condé & les Coligni, devenus calviniſtes parce que les Guiſes étaient catholiques, bouleverſerent l'état à l'envi. La légereté & l'impétuoſité de la nation, la fureur de la nouveauté & l'enthouſiaſme, firent pendant quarante ans, du peuple le plus poli, un peuple de barbares.

Henri IV. né dans cette ſecte qu'il aimait ſans être entêté d'aucune, ne put malgré ſes victoires & ſes vertus, regner ſans abandonner le calviniſme : devenu catholique, il ne fut pas aſſez ingrat pour vouloir détruire un parti naturellement ennemi des rois, mais auquel il devait ſa couronne ; & s'il avait voulu diſſiper cette faction, il ne l'aurait pas pu. Il la chérit, la protégea & la réprima.

Les huguenots en France faiſaient tout au plus alors la douzieme partie de la nation. Mais il y avait parmi eux des ſeigneurs puiſſans : des villes entieres étaient proteſtantes. Ils avaient fait la guerre aux rois : on avait été contraint de leur donner des places de ſûreté : Henri III. leur en avait accordé quatorze, dans le ſeul Dauphiné ; Montauban, Nîmes, dans le Languedoc ; Saumur, & ſurtout la Rochelle, qui

faisait une république à part, & que le commerce & la faveur de l'Angleterre pouvaient rendre puissante. Enfin, Henri IV. sembla satisfaire son goût, sa politique & même son devoir, en accordant au parti le célebre édit de Nantes en 1598. Cet édit n'était au fond que la confirmation des privileges que les protestans de France avaient obtenus des rois précédens les armes à la main, & que Henri le grand affermi sur le trône leur laissa par bonne volonté.

Par cet édit de Nantes, que le nom de Henri IV. rendit plus célebre que tous les autres, tout seigneur de fief haut-justicier pouvait avoir dans son château plein exercice de la religion prétendue réformée : tout seigneur sans haute-justice pouvait admettre trente personnes à son prêche. L'entier exercice de cette religion était autorisé dans tous les lieux qui ressortissaient immédiatement à un parlement.

Les calvinistes pouvaient faire imprimer, sans s'adresser aux supérieurs, tous leurs livres, dans toutes les villes où leur religion était permise.

Ils étaient déclarés capables de toutes les charges & dignités de l'état ; & il y parut bien en effet, puisque le roi fit ducs & pairs les seigneurs de la Trimouille & de Rôni.

On créa une chambre exprès au parlement de Paris, composée d'un président & de seize conseillers, laquelle jugea tous les procès des huguenots, non seulement dans le district immense du ressort de Paris, mais dans celui de Normandie & de Bretagne. Elle fut nommée la chambre de l'édit. Il n'y eut jamais à la vérité qu'un seul calviniste admis parmi les conseillers de cette juridiction. Cependant, comme elle était

était deſtinée à empêcher les vexations dont le parti ſe plaignait, & que les hommes ſe piquent toûjours de remplir un devoir qui les diſtingue ; cette chambre composée de catholiques rendit toûjours aux huguenots, de leur aveu même, la juſtice la plus impartiale.

Ils avaient une eſpece de petit parlement à Caſtres, indépendant de celui de Toulouſe. Il y eut à Grenoble & à Bordeaux des chambres mi-parties, catholiques & calviniſtes. Leurs égliſes s'aſſemblaient en ſynodes, comme l'égliſe Gallicane. Ces privileges & beaucoup d'autres incorporerent ainſi les calviniſtes au reſte de la nation. C'était à la vérité attacher des ennemis enſemble ; mais l'autorité, la bonté & l'adreſſe de ce grand roi, les continrent pendant ſa vie.

Après la mort à jamais effraiante & déplorable de Henri IV. dans la faibleſſe d'une minorité & ſous une cour diviſée, il était bien difficile que l'eſprit républicain des réformés n'abusât de ſes privileges, & que la cour, toute faible qu'elle était, ne voulût les reſtreindre. Les huguenots avaient déja établi en France des *cercles*, à l'imitation de l'Allemagne. Les députés de ces cercles étaient ſouvent ſéditieux ; & il y avait dans le parti, des ſeigneurs pleins d'ambition, le duc de Bouillon, & ſurtout le duc de Rohan le chef le plus accrédité des huguenots, précipiterent bientôt dans la révolte l'eſprit remuant des prédicans, & le zele aveugle des peuples. L'aſſemblée générale du parti oſa dès 1615, préſenter à la cour un cahier, par lequel, entre autres articles injurieux, elle demandait qu'on réformât le conſeil du roi. Ils prirent les armes en quelques endroits dès l'an 1616 ; &

l'audace des huguenots se joignant aux divisions de la cour, à la haine contre les favoris, à l'inquiétude de la nation, tout fut long-tems dans le trouble. C'était des séditions, des intrigues, des menaces, des prises d'armes, des paix faites à la hâte & rompues de même ; c'est ce qui faisait dire au célebre cardinal Bentivoglio alors nonce en France, qu'il n'y avait vu que des orages.

Dans l'année 1621, les églises calvinistes de France offrirent à Lesdiguieres, cet homme de fortune devenu depuis connêtable, le généralat de leurs armées & cent-mille écus par mois. Mais Lesdiguieres, plus éclairé dans son ambition qu'eux dans leurs factions, & qui les connaissait pour les avoir commandés, aima mieux alors les combattre que d'être à leur tête ; & pour réponse à leurs offres, il se fit catholique. Les huguenots s'adressèrent ensuite au maréchal duc de Bouillon, qui dit qu'il était trop vieux ; & enfin ils donnerent cette malheureuse place au duc de Rohan, qui conjointement avec son frere Soubise, osa faire la guerre au roi de France.

La même année, le connêtable de Luines mena Louis XIII. de province en province. Il soumit plus de cinquante villes, presque sans résistance : mais il échoua devant Montauban ; le roi eut l'affront de décamper. On assiégea en vain la Rochelle : elle résistait & par elle-même & par les secours de l'Angleterre ; & le duc de Rohan, coupable du crime de leze-majesté, traita de la paix avec son roi, presque de couronne à couronne.

Après cette paix & après la mort du connêtable du Luines, il falut encor recommencer la guerre & assiéger de nouveau la Rochelle, toûjours

toûjours liguée contre ſon ſouverain avec l'Anglais & avec les calviniſtes du roiaume. Une femme (c'était la mere du duc Rohan) défendit cette ville pendant un an, contre l'armée roiale, contre l'activité du cardinal de Richelieu, & contre l'intrépidité de Louis XIII. qui affronta plus d'une fois la mort à ce ſiege. La ville ſouffrit toutes les extrémités de la faim; & on ne dut la reddition de la place, qu'à cette digue de cinq-cent pieds de long, que le cardinal de Richelieu fit conſtruire, à l'exemple de celle qu'Alexandre fit autrefois élever devant Tyr. Elle fut commencée par un Français nommé Tiriot, & achevée par Pompée Targon. Elle domta la mer & les Rochelois. Le maître Guiton, qui voulait s'enſevelir ſous les ruïnes de la Rochelle, eut l'audace, après s'être rendu à diſcrétion, de paraitre avec ſes gardes devant le cardinal de Richelieu. Les maires des principales villes des huguenots en avaient. On ôta les ſiens à Guiton, & les privileges à la ville. Le duc de Rohan, chef des hérétiques rebelles, continuait toûjours la guerre contre ſon roi; & abandonné des Anglais quoique proteſtans, il ſe liguait avec les Eſpagnols quoique catholiques. Mais la conduite ferme du Cardinal de Richelieu força les huguenots, battus de tous côtés, à ſe ſoûmettre.

Tous les édits, qu'on leur avait accordés juſqu'alors, avaient été des traités avec les rois. Richelieu voulut que celui qu'il fit rendre, fût appelé *l'édit de grace*. Le roi y parla en ſouverain qui pardonne. On ôta l'exercice de la nouvelle religion, à la Rochelle, à l'île de Ré, à Oleron, à Privas, à Pamiers; du reſte on laiſſa ſubſiſter l'é-

dit de Nantes, que les calviniſtes regarderent toûjours comme leur loi fondamentale.

Il parait étrange que le cardinal de Richelieu, ſi abſolu & ſi audacieux, n'abolit pas ce fameux édit: il eut alors une autre vue, plus difficile peut-être à remplir, mais non moins conforme à l'étendue de ſon ambition & à la hauteur de ſes penſées. Il rechercha la gloire de ſubjuguer les eſprits; il s'en croiait capable par ſes lumieres, par ſa puiſſance & par ſa politique. Son projet était de gagner des miniſtres, de leur faire d'abord avouer que le culte catholique n'était pas un crime devant Dieu, de les mener enſuite par degrés, de leur accorder quelques points peu importans, & de paraître aux yeux de la cour de Rome ne leur avoir rien accordé. Il comptait éblouïr une partie des réformés, ſéduire l'autre par les préſens & par les graces, & avoir enfin toutes les apparences de les avoir réunis à l'égliſe, laiſſant au tems à faire le reſte, & n'enviſageant que la gloire d'avoir ou fait ou préparé ce grand ouvrage, & de paſſer pour l'avoir fait. Le fameux pere Joſeph d'un côté, & deux miniſtres gagnés de l'autre, entamerent cette négociation. Mais il parut que le cardinal de Richelieu avait trop préſumé, & qu'il eſt plus difficile d'accorder des théologiens, que de faire des digues ſur l'océan.

Richelieu rebuté ſe propoſa d'écraſer les calviniſtes. D'autres ſoins l'en empêcherent. Il avait à combattre à la fois les grands du roiaume, la maiſon roiale, toute la maiſon d'Aûtriche, & ſouvent Louis XIII. lui-même. Il mourut enfin au milieu de tous ces orages, d'une mort prématurée. Il laiſſa tous ſes deſſeins encor imparfaits,

faits, & un nom plus éclatant que cher & vénérable.

Cependant, après la prise de la Rochelle & l'édit de grace, les guerres cesserent; & il n'y eut plus que des disputes. On imprimait de part & d'autre de ces gros livres qu'on ne lit plus. Le clergé & surtout les jésuites cherchaient à convertir des huguenots. Les ministres tâchaient d'attirer quelques catholiques à leurs opinions. Le conseil du roi était occupé à rendre des arrêts, pour un cimetiere que les deux religions se disputaient dans un village, pour un temple bâti sur un fonds appartenant autrefois à l'église, pour des écoles, pour des droits de châteaux, pour des enterremens, pour des cloches; & rarement les réformés gagnaient leurs procès. Il n'y eut plus, après tant de dévastations & de saccagemens, que ces petites épines. Les huguenots n'eurent plus de chef, depuis que le duc de Rohan cessa de l'être, & que la maison de Bouillon n'eut plus Sedan. Ils se firent même un mérite de rester tranquiles, au milieu des factions de la fronde & des guerres civiles, que des princes, des parlemens & des évêques exciterent, lorsqu'ils prétendirent servir le roi contre le cardinal Mazarin.

Il ne fut presque point question de religion pendant la vie de ce ministre. Il ne fit nulle difficulté de donner la place de contrôleur-général des finances à un huguenot de race Anglaise, nommé Hervard. Tous les huguenots entrerent dans les fermes, dans les sous-fermes, dans toutes les places qui en dépendent.

Colbert, qui ranima l'industrie de la nation & qu'on peut regarder comme le fondateur du commerce,

merce, emploia beaucoup de huguenots dans les arts, dans les manufactures, dans la marine. Tous ces objets utiles, qui les occupaient, adoucirent peu-à-peu dans eux la fureur épidémique de la controverſe; & la gloire qui environna cinquante ans Louis XIV. ſa puiſſance, ſon gouvernement ferme & vigoureux, ôterent au parti calviniſte, comme à tous les ordres de l'état, toute idée de réſiſtance. Les fêtes magnifiques d'une cour galante jettaient même du ridicule ſur le pédantiſme des huguenots. A meſure que le bon goût ſe perfectionnait, les pſeaumes de Marot & de Beze ne pouvaient plus inſenſiblement inſpirer que du dégoût. Ces pſeaumes, qui avaient charmé la cour de François II. n'étaient plus faits que pour la populace ſous Louis XIV. La ſaine philoſophie, qui commença vers le milieu de ce ſiecle à percer un peu dans le monde, devait encor dégouter à la longue les honnêtes-gens des diſputes de controverſe.

Mais, en attendant que la raiſon ſe fît peu-à-peu écouter des hommes, l'eſprit même de diſpute pouvait ſervir à entretenir la tranquilité de l'état. Car les janſéniſtes commençant alors à paraître avec quelque réputation, ils partageaient les ſuffrages de ceux qui ſe nourriſſent de ces ſubtilités : ils écrivaient à la fois contre les jéſuites & contre les huguenots: ceux-ci répondaient aux janſéniſtes & aux jéſuites: les luthériens de la province d'Alſace écrivaient contre eux-tous. Une guerre de plume entre tant de partis, pendant que l'état était occupé de grandes choſes & que le gouvernement était tout-puiſſant, ne pouvait devenir en peu d'années qu'une occupation

de

de gens oiſifs, qui dégénere tôt ou tard en indifférence.

Louis XIV. était animé contre les religionnaires, par les remontrances continuelles de ſon clergé, par les inſinuations des jéſuites, par la cour de Rome, & enfin par le chancelier le Tellier & Louvois ſon fils, tous deux ennemis de Colbert, & qui voulaient perdre les réformés comme rebelles, parce que Colbert les protégeait comme des ſujets utiles. Louis XIV. nullement inſtruit d'ailleurs du fond de leur doctrine, les regardait, nón ſans quelque raiſon, comme d'anciens révoltés ſoûmis avec peine. Il s'appliqua d'abord à miner par degrès de tous côtés l'édifice de leur religion: on leur ôtait un temple ſur le moindre prétexte: on leur défendit d'épouſer des filles catholiques; & en cela on ne fut pas peut-être aſſez politique: c'était ignorer le pouvoir d'un ſexe, que la cour pourtant connaiſſait ſi bien. Les intendans & les évêques tâchaient, par les moiens les plus plauſibles, d'enlever aux huguenots leurs enfans. Colbert eut ordre en 1681, de ne plus recevoir aucun homme de cette religion dans les fermes. On les exclut, autant qu'on le put, des communautés des arts & des métiers. Le roi en les tenant ainſi ſous le joug, ne l'appeſantiſſait pas toûjours. On défendit par des arrêts toute violence contre eux. On mêla les inſinuations aux ſévérités; & il n'y eut alors de rigueur, qu'avec les formes de la juſtice.

On emploia ſurtout un moien aſſez efficace de converſion: ce fut l'argent. Mais on ne fit pas aſſez d'uſage de ce reſſort. Péliſſon fut chargé de ce miniſtere ſecret. C'eſt ce même Péliſſon long-tems calviniſte, ſi connu par ſes ouvrages,

par

par une éloquence pleine d'abondance, par son attachement au surintendant Fouquet, dont il avait été le premier commis, le favori & la victime. Il eut le bonheur d'être éclairé & de changer de religion, dans un tems où ce changement pouvait le mener aux dignités & à la fortune. Il prit l'habit ecclésiastique, obtint des bénéfices, & une place de maîtres des requêtes. Le roi lui confia le revenu des abbaïes de Saint-germain des prez & de Cluni vers l'année 1677, avec les revenus du tiers des économats, pour être distribués à ceux qui voudraient se convertir. Le cardinal le Camus, évêque de Grenoble, s'était déja servi de cette méthode. Péliſſon, chargé de ce département, envoiait l'argent dans les provinces. On tâchait d'opérer beaucoup de converſions pour peu d'argent. De petites ſommes, diſtribuées à des indigens, enflaient la liſte que Péliſſon préſentait au roi tous les trois mois, en lui perſuadant que tout cédait dans le monde à ſa puiſſance ou à ſes bienfaits.

Le conſeil, encouragé par ces petits ſuccès que le tems eût rendus plus conſidérables, s'enhardit en 1681 à donner une déclaration, par laquelle les enfans étaient reçus à renoncer à leur religion à l'âge de ſept ans; & à l'appui de cette déclaration, on prit dans les provinces beaucoup d'enfans pour les faire abjurer, & on logea des gens de guerre chez les parens.

Ce fut cette précipitation du chancelier le Tellier & de Louvois ſon fils, qui fit d'abord déſerter en 1681 beaucoup de familles du Poitou, de la Saintonge & des provinces voiſines. Les étrangers ſe hâterent d'en profiter.

Les

Les rois d'Angleterre & de Danemarck, & surtout la ville d'Amsterdam, inviterent les calvinistes de France à réfugier dans leurs états, & leur assûrerent une subsistance. Amsterdam s'engagea même à bâtir mille maisons pour les fugitifs.

Le conseil vit les suites dangereuses de l'usage trop prompt de l'autorité, & crut y remédier par l'autorité même. On sentait combien nécessaires étaient les artisans dans un païs où le commerce fleurissait, & les gens de mer dans un tems où l'on établissait une puissante marine. On ordonna la peine des galeres contre ceux de ces professions, qui tenteraient de s'échaper.

On remarqua, que plusieurs familles calvinistes vendaient leurs immeubles. Aussitôt parut une déclaration, qui confisqua tous ces immeubles, en cas que les vendeurs sortissent dans un an du roiaume. Alors la sévérité redoubla contre les ministres. On interdisait leurs temples sur la plus légere contravention. Toutes les rentes, laissées par testament aux consistoires, furent appliquées aux hôpitaux du roiaume.

On défendit aux maîtres d'écoles calvinistes de recevoir des pensionnaires. On mit les ministres à la taille. On ôta la noblesse aux maires protestans. Les officiers de la maison du roi, les secrétaires du roi, qui étaient protestans, eurent ordre de se défaire de leurs charges. On n'admit plus ceux de cette religion, ni parmi les notaires, ni parmi les procureurs & les avocats.

Il était enjoint à tout le clergé de faire des prosélites; & il était défendu aux ministres d'en faire, sous peine de bannissement perpétuel. Tous ces arrêts étaient publiquement sollicités par

par le clergé de France. C'était après tout les enfans de la maiſon, qui ne voulaient point de partage avec des étrangers introduits par force.

Péliſſon continuait d'acheter des convertis; mais madame Hervard veuve du contrôleur-général des finances, animée de ce zele de réligion qu'on a remarqué de tout tems dans les femmes, envoiait autant d'argent pour empêcher les converſions, que Péliſſon pour en faire.

Enfin les huguenots oſerent déſobéir en quelques endroits. Ils s'aſſemblerent dans le Vivarès & dans le Dauphiné, près des lieux où l'on avait démoli leurs temples. On les attaqua; ils ſe défendirent. Ce n'était qu'une très légere étincelle du feu des anciennes guerres civiles. Deux ou trois-cent malheureux, ſans chef, ſans places & même ſans deſſeins, furent diſperſés en un quart d'heure. Les ſupplices ſuivirent leur défaite. L'intendant du Dauphiné fit rouer le petit-fils du miniſtre Chamier qui avait dreſſé l'édit de Nantes. Il eſt au rang des plus fameux martyrs de la ſecte; & ce nom de Chamier a été long-tems en vénération chez les proteſtans.

L'intendant Bâville, en Languedoc fit rouer vif le miniſtre Chomel. On condanna trois autres au même ſupplice, & dix à être pendus: la fuite qu'ils avaient priſe les ſauva; & ils ne furent exécutés qu'en effigie.

Tout cela inſpirait la terreur, & en même tems augmentait l'opiniâtreté. On ſait trop, que les hommes s'attachent à leur religion à meſure qu'ils ſouffrent pour elle.

Ce fut alors qu'on perſuada au roi, qu'après avoir envoié des miſſionnaires dans toutes les provinces, il falait y envoier des dragons. Ces violences

violences parurent faites à contretems; elles étaient les suites de l'esprit qui régnait alors à la cour, que tout devait fléchir au nom de Louis XIV. On ne songeait pas, que les huguenots n'étaient plus ceux de Jarnac, de Moncontour & de Coutras; que la rage des guerres civiles était éteinte; que cette longue maladie était dégénérée en langueur; que tout n'a qu'un tems chez les hommes; que si les peres avaient été rebelles sous Louis XIII. les enfans étaient soûmis sous Louis XIV. On voiait en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, plusieurs sectes, qui s'étaient mutuellement égorgées le siecle passé, vivre maintenant en paix dans les mêmes villes. Tout prouvait, qu'un roi absolu pouvait être également bien servi par des catholiques & par des protestans. Les luthériens d'Alsace en étaient un temoignage autentique.

Louis XIV. qui en se saisissant de Strasbourg en 1681 y protégeait le luthéranisme, pouvait tolérer dans ses états le calvinisme que le tems aurait aboli, comme il diminue chaque jour le nombre des luthériens en Alsace. Pouvait-on imaginer, qu'en forçant un grand nombre de sujets on n'en perdrait pas davantage, qui malgré les édits, & malgré les gardes, échaperaient par la fuite à une violence qu'ils appellaient une horrible persécution? Pourquoi enfin vouloir faire haïr à un million d'hommes un nom cher & précieux, auquel & protestans & catholiques & Français & étrangers avaient alors joint celui de *grand?* La politique même semblait pouvoir engager à conserver les calvinistes, pour les opposer aux prétentions continuelles de la cour de Rome. C'était en ce tems-là même, que le roi

avait ouvertement rompu avec Innocent XI. ennemi de la France. Mais Louis XIV. conciliant les intérêts de ſa religion & ceux de ſa grandeur, voulut à la fois humilier le pape d'une main, & écraſer le calviniſme de l'autre.

Il enviſageait dans ces deux entrepriſes cet éclat de gloire, dont il était idolâtre en toutes choſes. Les évêques, pluſieurs intendans, tout le conſeil, lui perſuaderent que ſes ſoldats, en ſe montrant ſeulement, acheveraient ce que ſes bienfaits & les miſſions avaient commencé. Il crut n'uſer que d'autorité; mais ceux à qui cette autorité fut commiſe, uſerent d'une extrême rigueur.

Vers la fin de 1684 & au commencement de 1685, tandis que Louis XIV. toûjours puiſſamment armé, ne craignait aucun de ſes voiſins, les troupes furent envoiées dans toutes les villes & dans tous les châteaux, où il y avait le plus de proteſtans; & comme les dragons, aſſez mal diſciplinés dans ce tems-là, furent ceux qui commirent le plus d'excès, on appela cette exécution *la dragonade*.

Les frontieres étaient auſſi ſoigneuſement gardées qu'on le pouvait, pour prévenir la fuite de ceux qu'on voulait réunir à l'égliſe. C'était une eſpece de chaſſe qu'on faiſait dans une grande enceinte.

Un évêque, un intendant, ou un ſubdélegué, ou un curé, ou quelqu'un d'autoriſé, marchait à la tête des ſoldats. On aſſemblait les principales familles calviniſtes, ſurtout celles qu'on croiait les plus faciles. Elles renonçaient à leur religion au nom des autres: & les obſtinés étaient livrés aux ſoldats, qui eurent toute licence excepté celle de tuer. Il y eut pourtant pluſieurs perſonnes

perſonnes ſi cruellement maltraitées, qu'elles en moururent. Les enfans des réfugiés dans les païs étrangers jettent encor des cris ſur cette perſécution de leurs peres. Ils la comparent aux plus violentes, que ſouffrît l'égliſe dans les premiers tems.

C'était un étrange contraſte, que du ſein d'une cour voluptueuſe où regnaient la douceur des mœurs, les graces, les charmes de la ſociété, il partît des ordres ſi durs & ſi impitoiables. Le marquis de Louvois porta dans cette affaire l'inflexibilité de ſon caractere; & on y reconnut le même génie, qui avait voulu enſevelir la Hollande ſous les eaux, & qui depuis mit le Palatinat en cendres. Il y a encor des lettres de ſa main de cette année 1685, conçues en ces termes: " ſa majeſté veut, qu'on faſſe éprouver les " dernieres rigueurs à ceux qui ne voudront pas " ſe faire de ſa religion; & ceux qui auront la " ſotte gloire de vouloir demeurer les derniers, " doivent être pouſſés juſqu'à la derniere extrémité."

Paris ne fut point expoſé à ces vexations: les cris ſe ſeraient fait entendre de trop près au trône.

Tandis qu'on faiſait ainſi tomber partout les temples, & qu'on demandait dans les provinces des abjurations à main armée, l'édit de Nantes fut enfin caſſé au mois d'Octobre 1685; & on acheva de ruiner l'édifice, qui était déja miné de toutes parts.

La chambre de l'édit avait déja été ſupprimée. Il fut ordonné aux conſeillers calviniſtes du parlement, de ſe défaire de leurs charges. Une foule d'arrêts du conſeil parut coup ſur coup,

pour extirper les reſtes de la religion proſcrite. Celui qui paraiſſait le plus fatal, fut l'ordre d'arracher les enfans aux prétendus réformés, pour les remettre entre les mains des plus proches parens catholiques; ordre, contre lequel la nature réclamait à ſi haute voix, qu'il ne fut pas exécuté.

Mais dans ce célebre édit qui revoqua celui de Nantes, il paraît qu'on prépara un événement tout contraire au but qu'on s'était proposé. On voulait la réunion des calviniſtes à l'égliſe, dans le roiaume. Gourville homme très judicieux, conſulté par Louvois, lui avait propoſé, comme on ſait, de faire enfermer tous les miniſtres, & de ne relâcher que ceux qui gagnés par des penſions ſecrettes, abjureraient en public, & ſerviraient à la réunion plus que des miſſionnaires & des ſoldats. Au lieu de ſuivre cet avis politique, il fut ordonné par l'édit à tous les miniſtres qui ne voulaient pas ſe convertir, de ſortir du roiaume dans quinze jours. C'était s'aveugler, que de penſer qu'en chaſſant les paſteurs une grande partie du troupeau ne ſuivrait pas. C'était bien préſumer de ſa puiſſance & mal connaître les hommes, de croire que tant de cœurs ulcérés & tant d'imaginations échauffées par l'idée du martyre, ſurtout dans les païs méridionaux de la France, ne s'expoſeraient pas à tout, pour aller chez les étrangers publier leur conſtance & la gloire de leur exil, parmi tant de nations envieuſes de Louis XIV. qui tendaient les bras à ces troupes fugitives.

Le vieux chancelier le Tellier, en ſignant l'édit, s'écria plein de joie: *nunc dimittis ſervum tuum, domine, quia viderunt oculi mei ſalutare tuum.*

tuum. Il ne ſavait pas qu'il ſignait un des grands malheurs de la France.

Louvois ſon fils ſe trompait encore, en croiant qu'il ſuffirait d'un ordre de ſa main pour garder toutes les frontieres & toutes les côtes, contre ceux qui ſe faiſaient un devoir de la fuite. L'induſtrie occupée à tromper la loi, eſt toujours plus forte que l'autorité. Il ſuffiſait de quelques gardes gagnés, pour favoriſer la foule des réfugiés. Près de cinquante-mille familles en trois ans de tems ſortirent du roiaume, & furent après ſuivies par d'autres. Elles allerent porter chez les étrangers les arts, les manufactures, la richeſſe. Preſque tout le nord de l'Allemagne, païs encor agreſte & dénué d'induſtrie, reçut une nouvelle face de ces multitudes tranſplantées. Elles peuplerent des villes entieres. Les étoffes, les galons, les chapeaux, les bas qu'on achetait auparavant de la France, furent fabriqués par eux. Un faubourg entier de Londres fut peuplé d'ouvriers Français en ſoie; d'autres y porterent l'art de donner la perfection aux criſtaux, qui fut alors perdu en France. On trouve encor très communément dans l'Allemagne l'or que les réfugiés y répandirent. Ainſi la France perdit environ cinq-cent-mille habitans, une quantité prodigieuſe d'eſpeces, & ſurtout des arts dont ſes ennemis s'enrichirent. La Hollande y gagna d'excellens officiers & des ſoldats. Le prince d'Orange eut des régimens entiers de réfugiés. Il y en eut qui s'établirent juſques vers le cap de bonne-eſpérance. Le neveu du célebre Duquêne, lieutenant-général de la marine, fonda une colonie à cette extrémité de la terre.

Ce fut en vain qu'on remplit les prisons & les galeres de ceux qu'on arrêta dans leur fuite. Que faire de tant de malheureux, affermis dans leur créance par les tourmens ? Comment laisser aux galeres des gens de loi, des vieillards infirmes ? On en fit embarquer quelques centaines pour l'Amérique. Enfin le conseil imagina, que quand la sortie du roiaume ne serait plus défendue, les esprits n'étant plus animés par le plaisir secret de désobéir, il y aurait moins de déserti-ons. On se trompa encor ; & après avoir ouvert les passages, on les referma inutilement une seconde fois.

Tous les temples détruits, tous les ministres bannis, il s'agissait de retenir dans la communion Romaine tous ceux qui avaient changé par persuasion ou par crainte. Il en restait près de quatre-cent-mille dans le roiaume. Ils étaient obligés d'aller à la messe & de communier. Quelques-uns, qui rejetterent l'hostie après l'avoir reçue, furent condannés à être brûlés vifs. Les corps de ceux qui ne voulaient pas recevoir les sacremens à la mort, étaient traînés sur la claie & jettés à la voirie.

Toute persécution fait des prosélites, quand elle frape pendant la chaleur de l'enthousiasme. Les calviniſtes s'assemblerent partout pour chanter leurs pseaumes, malgré la peine de mort décernée contre ceux qui tiendraient les assemblées. Il y avait aussi peine de mort contre les ministres qui rentreraient dans le roiaume, & cinq-mille-cinq-cent livres de récompense pour qui les dénoncerait. Il en revint plusieurs, qu'on fit périr par la corde ou par la roue.

La

La ſecte ſubſiſta en paraiſſant écraſée. Elle eſpéra en vain dans la guerre de 1689, que le roi Guillaume, qui avait détrôné ſon beau-pere catholique, ſoûtiendrait en France le calviniſme. Mais dans la guerre de 1701 la rébellion & le fanatiſme éclaterent en Languedoc.

Il y avait déja long-tems, que dans les montagnes des Cévennes & du Vivarès il s'élevait des inſpirés & des prophetes. Un vieil huguenot, nommé *de Serres*, avait tenu école de prophétie. Il montrait aux enfans les paroles de l'écriture, qui diſent: " quand trois ou quatre ſont aſſemblés en mon nom, mon eſprit eſt parmi eux; " & avec un grain de foi on tranſportera des " montagnes." Enſuite il recevait l'eſprit: il était hors de lui-même: il avait des convulſions: il changeait de voix: il reſtait immobile, égaré, les cheveux hériſſés, ſelon l'ancien uſage de toutes les nations, & ſelon ces regles de démence tranſmiſes de ſiecle en ſiecle. Les enfans recevaient ainſi le don de prophétie; & s'ils ne tranſportaient pas des montagnes, c'eſt qu'ils avaient aſſez de foi pour recevoir l'eſprit, & pas aſſez pour faire des miracles: ainſi ils redoublaient de ferveur pour obtenir ce dernier don.

Tandis que les Cévennes étaient ainſi l'école de l'enthouſiaſme, des miniſtres qu'on appelait *apôtres*, revenaient en ſecret prêcher les peuples.

Claude Brouſſon d'une famille de Nîmes conſidérée, homme éloquent & plein de zele, très eſtimé chez les étrangers, retourne prêcher dans ſa patrie en 1698: il y eſt convaincu, non ſeulement d'avoir rempli ſon miniſtere malgré les édits, mais d'avoir eû dix ans auparavant des intelligences avec les ennemis de l'état. L'intendant

dant Bâville le condanne à la roue. Il meurt comme mouraient les premiers martyrs. Toute la ſecte, tous les étrangers, oublient qu'il a été criminel d'état, & ne voient en lui qu'un ſaint, qui a ſcellé ſa foi de ſon ſang.

Alors les prophetes ſe multiplient, & l'eſprit de fureur redouble. Il arrive malheureuſement, qu'en 1703 un abbé de la maiſon du Chailat, inſpecteur des miſſions, obtient un ordre de la cour, de faire enfermer dans un couvent deux filles d'un gentilhomme, nouveau converti. Au lieu de les conduire au couvent, il les mene d'abord dans ſon château. Les calviniſtes s'attroupent: on enfonce les portes: on délivre les deux filles & quelques autres priſonniers. Les ſéditieux ſaiſiſſent l'abbé du Chailat; ils lui offrent la vie, s'il veut être de leur religion. Il la refuſe. Un prophete lui crie: *meurs donc, l'eſprit te condanne, ton péché eſt contre toi:* & il eſt tué à coups de fuſil. Auſſitôt après ils ſaiſiſſent les receveurs de la capitation, & les pendent avec leurs rôles au cou. De-là ils ſe jettent ſur les prêtres qu'ils rencontrent & les maſſacrent. On les pourſuit: ils ſe retirent au milieu des bois & des rochers. Leur nombre s'accroît. Leurs prophetes & leurs prophéteſſes leur annoncent de la part de Dieu le rétabliſſement de Jéruſalem & la chûte de Babylone. Un abbé de la Bourlie paraît tout à coup au milieu d'eux dans leurs retraites ſauvages, & leur apporte de l'argent & des armes.

C'était le fils du marquis de Guiſcard ſous-gouverneur du roi, l'un des plus ſages hommes du roïaume. Le fils était bien indigne d'un tél pere. Réfugié en Hollande pour un crime, il va exciter

exciter les Cévennes à la révolte. On le vit quelque-tems après paſſer à Londres, où il fut arrêté pour avoir trahi le miniſtere Anglais, après avoir trahi ſon païs. Amené devant le conſeil, il prit ſur la table un de ces longs canifs, avec leſquels on peut commettre un meurtre; il en frapa le grand tréſorier Harlay, & on le conduiſit en priſon chargé de fers. Il prévint ſon ſupplice en ſe donnant la mort lui-même. Ce fut donc cet homme, qui au nom des Anglais, des Hollandais & du duc de Savoie, vint encourager les fanatiques, & leur promettre de puiſſans ſecours.

Une grande partie du païs les favoriſait ſecrettement. Leur cri de guerre était: *point d'impôts & liberté de conſcience.* Ce cri ſéduit partout la populace. Ces fureurs juſtifiaient le deſſein, qu'avait eû Louis XIV. d'extirper le calviniſme. Mais ſans la révocation de l'édit de Nantes, on n'aurait pas eû à combattre ces fureurs.

Le roi envoie d'abord le maréchal de Montrevel avec quelques troupes. Il fit la guerre à ces miſérables comme ils méritaient qu'on la leur fît. On roue, on brûle les priſonniers. Mais auſſi les ſoldats, qui tombent entre les mains des révoltés, périſſent par des morts cruelles. Le roi, obligé de ſoûtenir la guerre partout, ne pouvait envoier contre eux que peu de troupes. Il était difficile de les ſurprendre, dans des rochers preſque inacceſſibles alors, dans des cavernes, dans des bois où ils ſe rendaient par des chemins non fraïés, & dont ils deſcendaient tout à coup comme des bêtes féroces. Ils défirent même dans un combat réglé le régiment de la marine. On emploia contre eux ſucceſſivement trois maréchaux de France. Au maréchal

chal de Montrevel succéda en 1704 le maréchal de Villars.

Comme il lui était plus difficile encor de les trouver que de les battre, le maréchal de Villars, après s'être fait craindre, leur fit proposer une amnistie. Quelques-uns d'entre eux y consentirent, détrompés des promesses d'être secourus par la Savoie.

Le plus accrédité de leurs chefs & le seul qui mérite d'être nommé, était *Cavalier*. Je l'ai vu depuis en Hollande & en Angleterre. C'était un petit homme blond, d'une physionomie douce & agréable. On l'appelait *David* dans son parti. De garçon boulanger, il était devenu chef d'une assez grande multitude, à l'âge de vingt-trois ans, par son courage & à l'aide d'une prophétesse qui le fit reconnaître sur un ordre exprès du saint-esprit. On le trouva à la tête de huit-cent hommes qu'il enrégimentait, quand on lui proposa l'amnistie. Il demanda des ôtages : on lui en donna. Il vint suivi d'un des chefs a Nîmes, où il traita avec le maréchal de Villars.

Il promit de former quatre régimens des révoltés, qui serviraient le roi sous quatre colonels, dont il serait le premier & dont il nomma les trois autres. Ces régimens devaient avoir l'exercice libre de leur religion, comme les troupes étrangeres à la solde de France. Mais cet exercice ne devait point être permis ailleurs.

On acceptait ces conditions, quand des émissaires de Hollande vinrent en empêcher l'effet avec de l'argent & des promesses. Ils détacherent de *Cavalier* les principaux fanatiques. Mais aiant donné sa parole au maréchal de Villars, il la voulut tenir. Il accepta le brévet de colonel,

lonel, & commença à former ſon régiment avec cent-trente hommes qui lui étaient affectionnés.

J'ai entendu ſouvent de la bouche du maréchal de Villars, qu'il avait demandé à ce jeune homme, comment il pouvait à ſon âge avoir eû tant d'autorité ſur des hommes ſi féroces & ſi indiſciplinables. Il répondit, que quand on lui déſobéiſſait, ſa prophéteſſe, qu'on appelait *la grande-Marie*, était ſur le champ inſpirée, & condannait à mort les réfractaires qu'on tuait ſans raiſonner. * Aiant fait depuis la même queſtion à *Cavalier*, j'en eus la même réponſe.

Cette négociation ſinguliere ſe faiſait après la bataille de Hochſtet. Louis XIV. qui avait proſcrit le calviniſme avec tant de hauteur, fit la paix, ſous le nom d'amniſtie, avec un garçon-boulanger; & le maréchal de Villars lui préſenta le brévet de colonel & celui d'une penſion de douze-cent livres.

Le nouveau colonel alla à Verſailles, & reçut les ordres du miniſtre de la guerre. Le roi le vit, & hauſſa les épaules. *Cavalier*, obſervé par le miniſtere, craignit & ſe retira en Piémont. De-là il paſſa en Hollande & en Angleterre. Il fit la guerre en Eſpagne, & y commanda un régiment. Il eſt mort officier général & gouverneur de l'île de Garnezay, avec une grande réputation de valeur, n'aiant de ſes premieres fureurs conſervé que le courage, & aiant peu-à-peu ſub-

* Ce trait doit ſe trouver dans les véritables mémoires du maréchal de Villars. Le premier tome eſt certainement de lui: il eſt conforme au manuſcrit que j'ai vu: les deux autres ſont d'une main étrangere & bien différente.

ſubſtitué la prudence à un fanatiſme qui n'était plus ſoûtenu par l'exemple.

Le maréchal de Villars, rappelé du Languedoc, fut remplacé par le maréchal de Barvick. Les malheurs des armes du roi enhardiſſaient alors les fanatiques du Languedoc, qui eſpéraient les ſecours du ciel & en recevaient des alliés. On leur faiſait toucher de l'argent par la voie de Geneve. Ils attendaient des officiers, qui devaient leur être envoiés de Hollande & d'Angleterre. Ils avaient des intelligences dans toutes les villes de la province.

On peut mettre au rang des plus grandes conſpirations, celle qu'ils formerent, de ſaiſir dans Nîmes le duc de Barvick & l'intendant Bâville, de faire révolter le Languedoc & le Dauphiné, & d'y introduire les ennemis. Le ſecret fut gardé par plus de mille conjurés. L'indiſcrétion d'un ſeul fit tout découvrir. Plus de deux-cent perſonnes périrent dans les ſupplices. Le maréchal de Barvick fit exterminer par le fer & par le feu tout ce qu'on rencontra de ces malheureux. Les uns moururent les armes à la main ; les autres ſur les roues ou dans les flammes. Quelques-uns, plus adonnés à la prophétie qu'aux armes, trouverent moien d'aller en Hollande. Les réfugiés Français les y reçurent comme des envoiés céleſtes, ils allerent au devant d'eux, chantant des pſeaumes & jonchant leur chemin de branches d'arbres. Ces prophetes allerent enſuite en Angleterre. Mais trouvant que l'égliſe épiſcopale tenait trop de l'égliſe Romaine, ils voulurent faire dominer la leur. Leur perſuaſion était ſi pleine, que ne doutant pas qu'avec beaucoup de foi on ne fît beaucoup de miracles, ils offrirent

rent de reſſuſciter un mort, & même tel mort que l'on voudrait choiſir. Partout le peuple eſt peuple ; & les preſbytériens pouvaient ſe joindre à ces fanatiques contre le clergé Anglican. Le miniſtere Anglais prit le parti qu'on aurait dû toûjours prendre avec les hommes à miracles. On leur permit de déterrer un mort dans le cimetiere de l'égliſe cathédrale. La place fut entourée de gardes. Tout ſe paſſe juridiquement. La ſcene finit par mettre au pilori les prophetes.

Cependant en France, le temps, la prudence du gouvernement, & les progrès de la raiſon ont rendu les calviniſtes tranquiles : leur nombre eſt diminué avec l'enthouſiaſme.

CHAP. XXXIII.

Du JANSÉNISME.

LE calviniſme devait néceſſairement enfanter des guerres civiles, & ébranler les fondemens des états. Le janſéniſme ne pouvait exciter que des querelles théologiques, & des guerres de plume; car les réformateurs du quinzieme ſiecle aiant déchiré tous les liens par qui l'égliſe Romaine tenait les hommes, aiant traité d'idolâtrie ce qu'elle avait de plus ſacré, aiant ouvert les portes de ſes cloîtres, & remis ſes tréſors dans les mains des ſéculiers; il falait qu'un des deux partis périt par l'autre. Il n'y a point de païs en effet, où la religion de Calvin & de Luther ait paru, ſans faire couler le ſang.

Mais les janſéniſtes n'attaquant point l'égliſe, n'en voulant ni aux dogmes fondamentaux ni aux biens, & écrivant ſur des queſtions abſtraites, tantôt contre les calviniſtes, tantôt contre les catholiques & contre les conſtitutions des papes, n'eurent enfin de crédit nulle-part; & ils ont fini par voir leur ſecte mépriſée, quoiqu'elle ait eû pluſieurs partiſans très reſpectables par leurs talens & par leurs mœurs.

Dans le tems même où les huguenots attiraient une attention ſérieuſe, le janſéniſme inquiéta la France plus qu'il ne la troubla. Ces diſputes étaient venues d'ailleurs comme bien d'autres. D'abord un certain docteur de Louvain nommé Michel Bay, qu'on appelait *Baïus* ſelon

selon la coutume du pédantisme de ces tems-là, s'avisa de soutenir, vers l'an 1552, quelques propositions sur la grace & sur la prédestination. Cette question, ainsi que presque toute la métaphysique, rentre pour le fond dans le labyrinthe de la fatalité & de la liberté, où toute l'antiquité s'est égarée, & où l'homme n'a guères de fil qui le conduise.

L'esprit de curiosité donnée de Dieu à l'homme, cette impulsion nécessaire pour nous instruire, nous emporte sans cesse au-de-là du but, comme tous les autres ressorts de notre ame, qui, s'ils ne pouvaient nous pousser trop loin, ne nous exciteraient peut-être jamais assez.

Ainsi, on a disputé sur tout ce qu'on connaît & sur tout ce qu'on ne connaît pas. Mais les disputes des anciens philosophes furent toujours paisibles; & celles des théologiens, souvent sanglantes & toujours turbulentes.

Les cordeliers, qui n'entendaient pas plus ces questions que Michel Baïus, crurent le libre arbitre renversé & la doctrine de *Scot* en danger. Fâchés d'ailleurs contre Baïus au sujet d'une querelle à-peu-près dans le même goût, ils déférerent soixante & seize propositions de Baïus au pape Pie V. ce fut Sixte-quint, alors général des cordeliers, qui dressa la bulle de condamnation en 1567. C'est, je crois, la premiere bulle, dans laquelle on ait censuré des opinions en général, sans les spécifier en particulier.

Soit crainte de se compromettre, soit dégoût d'examiner de telles subtilités, soit indifférence & mépris pour des thèses de Louvain, on condamna respectivement les soixante & seize propositions en gros, comme hérétiques sentant l'hé-

réſie, mal-ſonantes, téméraires & ſuſpectes. Les docteurs de Louvain furent très empêchés en recevant la bulle. Il y avait ſurtout une phraſe, dans laquelle une virgule, miſe à une place ou à une autre, condannait ou tolérait quelques opinions de Michel Baïus. L'univerſité députa à Rome, pour ſavoir du ſaint-pere où il falait mettre la virgule. La cour de Rome, qui avait d'autres affaires, envoia pour toute réponſe à ces Flamans un exemplaire de la bulle, dans lequel il n'y avait point de virgule du tout. On le dépoſa dans les archives. Le grand vicaire nommé Morillon dit, qu'il falait recevoir la bulle du pape, *quand même il y aurait des erreurs.* Ce Morillon avait raiſon en politique ; car aſsûrément il vaut mieux recevoir cent bulles erronées, que de mettre cent villes en cendres, comme ont fait les huguenots & leurs adverſaires. Baïus crut Morillon & ſe rétracta paiſiblement.

Quelques années après, l'Eſpagne, auſſi fertile en auteurs ſcolaſtiques que ſtérile en bons écrivains, produiſit Molina, le jéſuite qui crut avoir découvert préciſément, comment Dieu agit ſur les créatures & comment les créatures lui réſiſtent. Il diſtingua l'ordre naturel & l'ordre ſurnaturel, la prédeſtination à la grace & la prédeſtination à la gloire, la grace prévenante & la coopérante. Il fut l'inventeur du concours concomitant, de la ſcience moienne & du congruiſme. Cette ſcience moienne & ce congruiſme étaient ſurtout des idées rares. Dieu par ſa ſcience moienne conſulte habilement la volonté de l'homme, pour ſavoir ce que l'homme fera quand il aura eû ſa grace ; & enſuite, ſelon l'uſage

sage qu'il devine que sera le libre arbitre, il prend ses arrangemens en conséquence pour déterminer l'homme; & ces arrangemens sont le *congruisme*.

Les dominicains Espagnols, qui n'entendaient pas plus cette explication que les jésuites, mais qui étaient jaloux d'eux, écrivirent que le livre de Molina *était le précurseur de l'antéchrist*.

La cour de Rome évoqua la dispute, qui était déja entre les mains des grands-inquisiteurs; & ordonna avec beaucoup de sagesse, le silence aux deux partis, qui ne le garderent ni l'un ni l'autre.

Enfin, on plaida sérieusement devant Clément huit; & à la honte de l'esprit humain, tout Rome prit parti dans le procès. Un jésuite, nommé *Achilles Gaillard*, assûra le pape, qu'il avait un moien sûr de rendre la paix à l'église; il proposa gravement d'accepter la prédestination gratuite, à condition que les dominicains admettraient la science moienne; & qu'on ajusterait ces deux systemes comme on pourrait. Les dominicains refuserent l'accommodement d'Achilles Gaillard. Leur célebre *Lemos* soûtint le concours prévenant & le complément de la vertu active. Les congrégations se multiplierent, sans que personne s'entendît.

Clément VIII. mourut avant d'avoir pu réduire les argumens pour & contre à un sens clair. Paul V. reprit le procès. Mais comme lui-même en eut un plus important avec la république de Venise, il fit cesser toutes les congrégations, qu'on appela & qu'on appelle encor *de auxiliis*. On leur donnait ce nom, aussi peu clair par lui-même que les questions qu'on agitait, parce que ce

mot signifie *secours*, & qu'il s'agissait, dans cette dispute, des secours que Dieu donne à la volonté faible des hommes. Paul V. finit par ordonner aux deux partis de vivre en paix.

Pendant que les jésuites établissaient leur science moienne & leur congruisme, *Corneille Jansénius*, évêque d'Ypres, renouvelait quelques idées de Baïus dans un gros livre sur Saint-Augustin, qui ne fut imprimé qu'après sa mort; de sorte qu'il devint chef de secte, sans jamais s'en douter. Presque personne ne lut ce livre, qui a causé tant de troubles. Mais du Verger de Haurane abbé de Saint-Cyran, ami de Jansénius, homme aussi ardent qu'écrivain diffus & obscur, vint à Paris & persuada de jeunes docteurs & quelques vieilles femmes. Les jésuites demanderent à Rome la condannation du livre de Jansénius comme une suite de celle de Baïus, & l'obtinrent en 1641. Mais à Paris la faculté de théologie, & tout ce qui se mêlait de raisonner, fut partagé. Il ne paraît pas qu'il y ait beaucoup à gagner, à penser avec Jansénius que Dieu commande des choses impossibles. Cela n'est ni philosophique ni consolant. Mais le plaisir secret d'être d'un parti, la haine contre les jésuites, l'envie de se distinguer & l'inquiétude d'esprit, formerent une secte.

La faculté condanna cinq propositions de Jansénius à la pluralité des voix. Ces cinq propositions étaient extraites du livre très fidelement quant au sens, mais non pas quant aux propres paroles. Soixante docteurs appelerent au parlement comme d'abus; & la chambre des vacations ordonna que les parties comparaîtraient.

Les

Les parties ne comparurent point. Mais d'un côté, un docteur nommé Habert soulevait les esprits contre Jansénius ; de l'autre, le fameux Arnauld, disciple de Saint-Cyran, défendait le jansénisme avec l'impétuosité de son éloquence. Il haïssait les jésuites encor plus qu'il n'aimait la grace efficace, & il était encor plus haï d'eux, comme né d'un pere qui s'étant donné au barreau avait violemment plaidé pour l'université contre leur établissement. Ses parens s'étaient acquis beaucoup de considération dans la robe & dans l'épée. Son génie, & les circonstances où il se trouva, le déterminerent à la guerre de plume & à se faire chef de parti, espece d'ambition devant qui toutes les autres disparaissent. Il combattit contre les jésuites & contre les réformés, jusqu'à l'âge de quatre-vingt ans. On a de lui cent-quatre volumes, dont presqu'aucun n'est aujourd'hui au rang de ces bons livres classiques, qui honorent le siecle de Louis XIV. & qui font la bibliotheque des nations. Tous ses ouvrages eurent une grande vogue de son tems, & par la réputation de l'auteur, & par la chaleur des disputes. Cette chaleur s'est attiédie ; les livres ont été oubliés. Il n'est resté que ce qui appartenait simplement à la raison, sa géométrie, la grammaire raisonnée, la logique, auxquelles il eut beaucoup de part. Personne n'était né avec un esprit plus philosophique ; mais sa philosophie fut corrompue en lui par la faction qui l'entraîna, & qui plongea soixante ans dans de misérables disputes de l'école, & dans les malheurs attachés à l'opiniâtreté, un esprit fait pour éclairer les hommes.

L'université

L'université étant partagée sur ces cinq fameuses propositions; les évêques le furent aussi. Quatre-vingt-huit évêques de France écrivirent en corps à Innocent X. pour le prier de décider, & onze autres écrivirent pour le prier de n'en rien faire. Innocent X. jugea; il condamna chacune des cinq propositions à part, mais toûjours sans citer les pages dont elles étaient tirées, ni ce qui les précédait & ce qui les suivait.

Cette omission, qu'on n'aurait pas faite dans une affaire civile au moindre des tribunaux, fut faite & par la Sorbonne & par les jansénistes & par les jésuites & par le souverain pontife. Le fond des cinq propositions condannées, est évidemment dans Jansénius. Il n'y a qu'à ouvrir le troisieme tome à la page 138, édition de Paris 1641: on y lira mot-à-mot: " tout cela démontre pleinement & évidemment, qu'il n'est " rien de plus certain & de plus fondamental " dans la doctrine de Saint-Augustin, qu'il y " a certains commandemens impossibles, non " seulement aux infideles, aux aveugles, aux " endurcis; mais aux fideles & aux justes, malgré leurs volontés & leurs efforts, selon les " forces qu'ils ont; & que la grace, qui peut " rendre ces commandemens possibles, leur " manque." On peut aussi, à la page 165, lire que, " Jesus-Christ n'est pas, selon Saint-Au- " gustin, mort pour tous les hommes."

Le cardinal Mazarin fit recevoir unanimement la bulle du pape par l'assemblée du clergé. Il était bien alors avec le pape; il n'aimait pas les jansénistes, & il haïssait avec raison les factions.

La paix semblait rendue à l'église de France: mais les jansénistes écrivirent tant de lettres; on cita

cita tant Saint-Auguſtin; on fit agir tant de femmes, qu'après la bulle acceptée il y eut plus de janſéniſtes que jamais.

Un prêtre de Saint-Sulpice s'aviſa de refuſer l'abſolution à monſieur de Liancourt, parce qu'on diſait qu'il ne croiait pas que les cinq propoſitions fuſſent dans Janſénius, & qu'il avait dans ſa maiſon des hérétiques. Ce fut un nouveau ſcandale, un nouveau ſujet d'écrits. Le docteur Arnauld ſe ſignala; & dans une nouvelle lettre à un duc & pair ou réel ou imaginaire, il ſoûtint que les propoſitions de Janſénius condannées n'étaient pas dans Janſénius, mais qu'elles ſe trouvaient dans Saint-Auguſtin & dans pluſieurs peres. Il ajoûta, que *Saint-Pierre était un juſte, à qui la grace, ſans laquelle on ne peut rien, avait manqué.*

Il eſt vrai, que Saint-Auguſtin & Saint-Jean Chryſoſtôme avaient dit la même choſe; mais une parole de plus ou de moins, & les conjonctures qui changent tout, rendirent Arnauld coupable. On diſait, qu'il falait mettre de l'eau dans le vin des ſaints-peres; car ce qui eſt un objet ſi ſérieux pour les uns, eſt toûjours pour les autres un ſujet de plaiſanterie. La faculté s'aſſembla; le chancelier Séguier y vint même de la part du roi. Arnauld fut condanné & exclus de la Sorbonne en 1654. La préſence du chancelier parmi des théologiens eut un air de deſpotiſme qui déplut au public; & le ſoin qu'on eut de garnir la ſalle d'une foule de docteurs moines mendians, qui n'étaient pas accoûtumés de s'y trouver en ſi grand nombre, fit dire à Paſcal dans ſes provinciales, *qu'il était plus aiſé de trouver des moines que des raiſons.*

La

La plupart de ces molines n'admettaient point le congruisme, la science moienne, la grace versatile de Molina : mais ils soûtenaient une grace suffisante, à laquelle la volonté peut consentir & ne consent jamais, une grace efficace à laquelle on peut résister & à laquelle on ne résiste pas ; & ils expliquaient cela clairement, en disant qu'on pouvait résister à cette grace dans le sens divisé & non pas dans le sens composé.

Si les choses sublimes ne sont pas trop d'accord avec la raison humaine, le sentiment d'Arnauld & des jansénistes semblait trop d'accord avec le pur calvinisme. C'était précisément le fond de la querelle des gomaristes & des arminiens. Elle divisa la Hollande, comme le jansénisme divisa la France ; mais elle devint en Hollande une faction politique, plus qu'une dispute de gens oisifs ; elle fit couler sur un échafaud le sang du pensionnaire Barnewelt. Elle ne produisit en France que des mandemens, des bulles, des lettres de cachet & des brochures ; parce qu'il y avait alors des querelles plus importantes.

Arnauld fut donc seulement exclus de la faculté. Cette petite persécution lui attira une foule d'amis : mais lui & les jansénistes eurent toûjours contre eux l'église & le pape. Une des premieres démarches d'Alexandre VII. successeur d'Innocent X. fut de renouveler les censures contre les cinq propositions. Les évêques de France, qui avaient déja dressé un formulaire, en firent encor un nouveau, dont la fin était conçue en ces termes : " je condanne de cœur " & de bouche la doctrine des cinq propositions " contenues dans le livre de Cornélius Jansénius, " laquelle

« laquelle doctrine n'eſt point celle de Saint-« Auguſtin, que Janſénius a mal expliquée. » Il falut depuis ſouſcrire cette formule ; & les évêques la préſenterent dans leurs diocèſes à tous ceux qui étaient ſuſpects. On la voulut faire ſigner aux religieuſes de Port-roial de Paris & de Port-roial des champs. Ces deux maiſons étaient le ſanctuaire du janſéniſme. Saint-Cyran & Arnould les gouvernaient.

Ils avaient établi auprès du monaſtere de Port-roial des champs, une maiſon où s'étaient retirés pluſieurs ſavans vertueux, mais entêtés, liés enſemble par la conformité des ſentimens. Ils y inſtruiſaient des jeunes-gens choiſis. C'eſt de cette école, qu'eſt ſorti *Racine*, le plus pur & le plus éloquent des poetes. Paſcal le premier des ſatiriques, car Deſpréaux ne fut que le ſecond, était intimement lié avec ces illuſtres & dangereux ſolitaires. On préſenta le formulaire à ſigner aux filles de Port-roial de Paris & de Port-roial des champs ; elles répondirent, qu'elles ne pouvaient en conſcience avouer après le pape & les évêques, que les cinq propoſitions fuſſent dans le livre de Janſénius, qu'elles n'avaient pas lû ; qu'aſſûrément on n'avait pas pris ſa penſée ; qu'il ſe pouvait faire que ces cinq propoſitions fuſſent erronées, mais que Janſénius n'avait pas tort.

Un tel entêtement irrita la cour. Le lieutenant civil d'Aubrai, (il n'y avait point encor de lieutenant de police) alla à Port-roial des champs faire ſortir tous les ſolitaires qui s'y étaient retirés, & tous les jeunes gens qu'ils élevaient. On menaça de détruire les deux monaſteres ; un miracle les ſauva.

Ma-

Mademoiſelle Perrier penſionnaire de Port-roial de Paris, niece du célebre Paſcal, avait mal à un œuil. On fit à Port-roial la cérémonie de baiſer une épine de la couronne qu'on mit autrefois ſur la tête de Jeſus-Chriſt. Cette épine était depuis long-tems à Port-roial. Il n'eſt pas trop aiſé de prouver comment elle avait été conſervée & tranſportée de Jéruſalem au faubourg Saint-Jâques. La malade la baiſa; elle fut guérie quelque tems après. On ne manqua pas d'affirmer & d'atteſter, qu'elle avait été guérie en un clin d'œuil d'une fiſtule lacrimale déſeſpérée. Cette fille n'eſt morte qu'en 1728. Des perſonnes, qui ont long-tems vécu avec elle, m'ont aſſûré que ſa guériſon avait été fort longue; & c'eſt ce qui eſt bien vraiſemblable. Mais ce qui ne l'eſt gueres, c'eſt que Dieu, qui ne fait point de miracles pour amener à notre religion les trois quarts de la terre à qui cette religion eſt ou inconnue ou en horreur, eût en effet interrompu l'ordre de la nature en faveur d'une petite fille, pour juſtifier une douzaine de religieuſes, qui prétendaient que Cornélius Janſénius n'avait point écrit une douzaine de lignes qu'on lui attribue, ou qu'il les avait écrites dans une autre intention que celle qui lui eſt imputée.

Le miracle fit un ſi grand éclat, que les jéſuites n'oſerent le nier. Ils prirent le parti de faire auſſi des miracles de leur côté; mais ils n'eurent point la vogue: ceux des janſéniſtes étaient les ſeuls à la mode alors. Ils firent encor quelques années après un autre miracle. Il y eut à Port-roial une ſœur Gertrude guérie d'une enflûre à la jambe. Ce prodige-là n'eut point de ſuccès: le

le tems était passé ; & sœur Gertrude n'avait point un Pascal pour oncle.

Les jésuites, qui avaient pour eux les papes & les rois, étaient entierement décriés dans l'esprit des peuples. On renouvelait contre eux les anciennes histoires de l'assassinat de Henri le grand, médité par *Barriere*, exécuté par *Châtel* leur écolier ; le supplice du pere Guignard ; leur bannissement de France & de Venise. On tentait toutes les voies de les rendre odieux. Pascal fit plus : il les rendit ridicules. Ses *lettres provinciales*, qui paraissaient alors, étaient un modele d'éloquence & de plaisanterie. Les meilleures comédies de Moliere n'ont pas plus de sel que les premieres lettres provinciales. Bossuet n'a rien de plus sublime que les dernieres.

Il est vrai que tout le livre portait sur un fondement faux. On attribuait adroitement à toute la société, des opinions extravagantes de quelques jésuites Espagnols & Flamans. On les aurait déterrées aussi bien chez des casuistes dominicains & franciscains ; mais c'était aux seuls jésuites qu'on en voulait. On tâchait dans ces lettres de prouver, qu'ils avaient un dessein formé de corrompre les hommes ; dessein qu'aucune secte, aucune société, n'a jamais eû & ne peut avoir. Mais il ne s'agissait pas d'avoir raison ; il s'agissait de divertir le public.

Les jésuites, qui n'avaient alors aucun bon écrivain, ne purent effacer le ridicule, dont les couvrit le livre le mieux écrit qui eût encor paru en France. Mais il leur arriva dans leurs querelles la même chose à-peu-près qu'au cardinal Mazarin. Les Blots, les Marigni & les Barbançon

bançon avaient fait rire toute la France à ſes dépens; & il fut le maître de la France.

On enleva les principales religieuſes de l'abbaïe de Port-roial de Paris avec deux-cent gardes; & on les diſperſa dans d'autres couvens: on ne laiſſa que celles qui voulurent ſigner le formulaire. La diſperſion de ces religieuſes intéreſſa tout Paris. Sœur Perdreau & ſœur Paſſart, qui ſignerent & en firent ſigner d'autres, furent le ſujet des plaiſanteries & des chanſons, dont la ville fut inondée par cette eſpece d'hommes oiſifs, qui ne voit jamais dans les choſes que le côté plaiſant, & qui ſe divertit toûjours, tandis que les perſuadés gémiſſent, que les frondeurs déclament & que le gouvernement agit.

Les janſéniſtes s'affermirent par la perſécution. Quatre prélats, *Arnauld* évêque d'Angers frere du docteur, *Buzenval* de Beauvais, *Pavillon* d'Alet, & *Caulet* de Pamiers, le même qui depuis réſiſta à Louis XIV. ſur la régale, ſe déclarerent contre le formulaire. C'était un nouveau formulaire compoſé par le pape Alexandre VII. lui-même, ſemblable en tout pour le fond aux premiers, reçu en France par les évêques & même par le parlement. Alexandre VII. indigné nomma neuf évêques Français, pour faire le procès aux quatre prélats réfractaires. Alors les eſprits s'aigrirent plus que jamais.

Mais lorſque tout était en feu, pour ſavoir ſi les cinq propoſitions étaient ou n'étaient pas dans Janſénius, Roſpigliosi, devenu pape ſous le nom de Clément neuf, pacifia tout pour quelque tems. Il engagea les quatre évêques à ſigner *ſincerement* le formulaire, au lieu de *purement & ſimplement*. Ainſi il ſembla permis de croire, en con-

condannant les cinq propoſitions, qu'elles n'étaient point extraites de Janſénius. Les quatre évêques donnerent quelques petites explications. L'accortiſe Italienne calma la vivacité Françaiſe. Un mot ſubſtitué à un autre opéra cette paix, qu'on appela *la paix de Clément neuf* & même la *paix de l'égliſe*, quoiqu'il ne s'agît que d'une diſpute ignorée ou mépriſée dans le reſte du monde. Il paraît que depuis le tems de *Baïus* les papes eurent toûjours pour but, d'étouffer ces controverſes dans leſquelles on ne s'entend point, & de réduire les deux partis à enſeigner la même morale que tout le monde entend. Rien n'était plus raiſonnable. Mais on avait affaire à des hommes.

Le gouvernement mit en liberté les janſéniſtes qui étaient priſonniers à la Baſtile, & entre autres *Saci* auteur de la verſion du teſtament. On fit revenir les religieuſes exilées; elles ſignerent *ſincerement*, & crurent triompher par ce mot. Arnauld ſortit de la retraite où il s'était caché, & fut préſenté au roi, accueilli du nonce, regardé par le public comme un pere de l'égliſe; & il s'engagea dès-lors à ne combattre que les calviniſtes, car il falait qu'il fît la guerre. Ce tems de tranquilité produiſit ſon livre de *la perpétuité de la foi*, dans lequel il fut aidé par Nicole; & ce fut le ſujet de la grande controverſe entre eux & *Claude* le miniſtre, controverſe dans laquelle chaque parti ſe crut victorieux, ſelon l'uſage.

La paix de Clément neuf, aiant été donnée à des eſprits peu pacifiques qui étaient tous en mouvement, ne fut qu'une treve paſſagere. Les cabales ſourdes, les petites intrigues & les grandes injures continuerent des deux côtés.

La ducheſſe de Longueville ſœur du grand Condé, ſi connue par les guerres civiles & par ſes amours, devenue vieille & ſans occupation ſe fit dévote; & comme elle haïſſait la cour, & qu'il lui falait de l'intrigue, elle ſe fit janſéniſte. Elle bâtit un corps de logis à Port-roial des champs, où elle ſe retirait quelquefois avec les ſolitaires: ce fut leur tems le plus floriſſant. Les Arnauld, les Nicole, les Le maître, les Herman, les Saci, beaucoup d'hommes qui quoique moins célebres avaient pourtant beaucoup de mérite & de réputation, s'aſſemblaient chez elle. Ils ſubſtituaient au bel eſprit, que la ducheſſe de Longueville tenait de l'hôtel de Rambouillet, leurs converſations ſolides & ce tour d'eſprit mâle, vigoureux & animé, qui faiſait le caractere de leurs livres & de leurs entretiens. Ils ne contribuerent pas peu à répandre en France le bon goût & la vraie éloquence. Mais malheureuſement ils étaient encor plus jaloux d'y répandre leurs opinions. Ils ſemblaient être eux-mêmes une preuve de ce ſyſteme de la fatalité, qu'on leur reprochait. On eût dit, qu'ils étaient entraînés par une détermination invincible à s'attirer des perſécutions ſur des chimeres, tandis qu'ils pouvaient joüir de la plus grande conſidération & de la vie la plus heureuſe, en renonçant à ces vaines diſputes.

La faction des jéſuites toûjours irritée des lettres provinciales, remua tout contre le parti. Madame de Longueville, ne pouvant plus cabaler pour la fronde, cabala pour le janſéniſme. Il ſe tenait des aſſemblées à Paris, tantôt chez elle, tantôt chez Arnauld. Le roi, qui avait déja réſolu d'extirper le calviniſme, ne voulait point une

une nouvelle ſecte. Il menaça; & enfin Arnauld, craignant des ennemis armés de l'autorité ſouveraine, privé de l'appui de madame de Longueville que la mort enleva, prit le parti de quitter pour jamais la France, & d'aller vivre dans les païs-bas, inconnu, ſans fortune, même ſans domeſtiques; lui, dont le neveu avait été miniſtre d'état; lui, qui aurait pu être cardinal. Le plaiſir d'écrire en liberté lui tint lieu de tout. Il vécut juſqu'en 1694, dans une retraite ignorée du monde & connue à ſes ſeuls amis, toûjours écrivant, toûjours philoſophe, ſupérieur à la mauvaiſe fortune, & donnant juſqu'au dernier moment l'exemple d'une ame pure, forte & inébranlable.

Son parti fut toûjours perſécuté dans les païs-bas catholiques, païs qu'on nomme *d'obédience*, & où les bulles des papes ſont des loix ſouveraines. Il le fut encor plus en France.

Ce qu'il y a d'étrange, c'eſt que la queſtion, *ſi les cinq propoſitions ſe trouvaient en effet dans Janſénius*, était toûjours le ſeul prétexte de cette petite guerre inteſtine. La diſtinction du *fait* & du *droit* occupait les eſprits. On propoſa enfin en 1701 un probleme théologique, qu'on appela *le cas de conſcience par excellence*. " Pouvait-on " donner les ſacremens à un homme qui aurait " ſigné le formulaire, en croiant dans le fond de " ſon cœur, que le pape & même l'égliſe peût ſe " tromper ſur les faits?" Quarante docteurs ſignerent, qu'on pouvait donner l'abſolution à un tel homme.

Auſſitôt la guerre recommence. Le pape & les évêques voulaient qu'on les crût ſur les faits. L'archevêque de Paris, Noailles, ordonna qu'on

crût le *droit* d'une foi divine & le *fait* d'une foi humaine. Les autres, & même l'archevêque de Cambrai Fénelon qui n'était pas content de monsieur de Noailles, exigerent la foi divine pour le fait. Il eût mieux valu peut-être se donner la peine de citer les passages du livre; c'est ce qu'on ne fit jamais.

Le pape Clément XI. donna une bulle en 1705, la bulle *vineam domini*, par laquelle il ordonna de croire le fait, sans expliquer si c'était d'une foi divine ou d'une foi humaine.

C'était une nouveauté introduite dans l'église, de faire signer des bulles à des filles. On fit encor cet honneur aux religieuses de Port-roial des champs. Le cardinal de Noailles fut obligé de leur faire porter cette bulle, pour les éprouver. Elles signerent, sans déroger à la paix de Clément neuf, & se retranchant dans le silence respectueux à l'égard du fait.

On ne sait ce qui est plus singulier, ou l'aveu qu'on demandait à des filles que cinq propositions étaient dans un livre latin, ou le refus obstiné de ces religieuses.

Le roi demanda une bulle au pape, pour la suppression de leur monastere. Le cardinal de Noailles les priva des sacremens. Leur avocat fut mis à la Bastile. Toutes les religieuses furent enlevées & mises chacune dans un couvent moins désobéissant. Le lieutenant de police fit démolir en 1709 leur maison de fond en comble; & enfin en 1711 on déterra les corps qui étaient dans l'église & dans le cimetiere, pour les transporter ailleurs. Les troubles n'étaient pas détruits avec ce monastere. Les jansénistes voulaient

laient toûjours cabaler, & les jéſuites ſe rendre néceſſaires.

Le pere Quênel prêtre de l'oratoire, ami du célebre Arnauld & qui fut compagnon de ſa retraite juſqu'au dernier moment, avait dès l'an 1671 compoſé un livre de réflexions pieuſes ſur le texte du nouveau teſtament.

Ce livre contient quelques maximes, qui pourraient paraître favorables au janſéniſme ; mais elles ſont confondues dans une ſi grande foule de maximes ſaintes & pleines de cette onction qui gagne le cœur, que l'ouvrage fut reçu avec un applaudiſſement univerſel. Le bien s'y montre de tous côtés ; & le mal il faut le chercher. Pluſieurs évêques lui donnerent les plus grands éloges dans ſa naiſſance, & les confirmerent quand le livre eut reçu encor par l'auteur ſa derniere perfection. Je ſai même que l'abbé Renaudot, l'un des plus ſavans hommes de France, étant à Rome la premiere année du pontificat de Clément XI. allant un jour chez ce pape qui aimait les ſavans & qui l'était lui-même, le trouva liſant le livre du pere Quênel. *Voilà*, lui dit le pape, *un livre excellent. Nous n'avons perſonne à Rome, qui ſoit capable d'écrire ainſi. Je voudrais attirer l'auteur auprès de moi.* C'eſt le même pape, qui depuis condanna le livre.

Il ne faut pourtant pas regarder ces éloges, de Clément XI. & les cenſures qui ſuivirent les éloges, comme une contradiction. On peut être très touché dans une lecture des beautés frapantes d'un ouvrage, & en condanner enſuite les défauts cachés. Un des prélats, qui avait donné en France l'approbation la plus autentique & la plus

plus ſincere au livre de Quênel, était le cardinal de Noailles archevêque de Paris. Il s'en était déclaré le protecteur, lorſqu'il était évêque de Châlons ; & le livre lui était dédié. Ce cardinal plein de vertu & de ſcience, le plus doux des hommes, le plus ami de la paix, protégeait quelques janſéniſtes ſans l'être, & aimait peu les jéſuites ſans leur nuire & ſans les craindre.

Ces peres commençaient à jouïr d'un grand crédit, depuis que le pere *de la Chaiſe*, gouvernant la conſcience de Louis XIV. était en effet à la tête de l'égliſe Gallicane. Le pere Quênel, qui les craignait, était retiré à Bruxelles avec le ſavant bénédictin Gerberon, un prêtre nommé Brigode & pluſieurs autres du même parti. Il en était devenu le chef après la mort du fameux Arnauld, & jouiſſait comme lui de cette gloire flatteuſe, de s'établir un empire ſecret indépendant des ſouverains, de regner ſur des conſciences, & d'être l'ame d'une faction compoſée d'eſprits éclairés. Les jéſuites, plus répandus que ſa faction & plus puiſſans, déterrerent bientôt Quênel dans ſa ſolitude. Ils le perſécuterent auprès de Philippe V. qui était encor maître des païs-bas, comme ils avaient pourſuivi Arnauld ſon maître auprès de Louis XIV. Ils obtinrent un ordre du roi d'Eſpagne, de faire arrêter ces ſolitaires. Quênel fut mis dans les priſons de l'archevêché de Malines. Un gentilhomme, qui crut que le parti janſéniſte ferait ſa fortune s'il délivrait le chef, perça les murs, & fit évader Quênel qui ſe retira à Amſterdam, où il eſt mort en 1719 dans une extreme vieilleſſe, après avoir contribué à former en Hollande quelques égliſes

de

de jansénistes, troupeau faible qui dépérit tous les jours.

Lorsqu'on l'arrêta, on saisit tous ses papiers ; & on y trouva tout ce qui caractérise un parti formé. Il y avait une copie d'un ancien contrat fait par les jansénistes avec Antoinette Bourignon, célebre visionnaire, femme riche & qui avait acheté, sous le nom de son directeur, l'île de Norstrand près du Holstein, pour y rassembler ceux qu'elle prétendait associer à une secte de mystiques, qu'elle avait voulu établir.

Cette Bourignon avait imprimé à ses frais dix-neuf gros volumes de pieuses rêveries, & dépensé la moitié de son bien à faire des prosélites. Elle n'avait réussi qu'à se rendre ridicule, & même avait essuïé les persécutions attachées à toute innovation. Enfin désespérant de s'établir dans son île, elle l'avait revendue aux jansénistes, qui ne s'y établirent pas plus qu'elle.

On trouva encor dans les manuscrits de Quênel un projet plus coupable, s'il n'avait été insensé. Louis XIV. aiant envoié en Hollande en 1684 le comte d'Avaux, avec plein pouvoir d'admettre à une treve de vingt années les puissances qui voudraient y entrer, les jansénistes, sous le nom *des disciples de Saint-Augustin*, avaient imaginé de se faire comprendre dans cette treve, comme s'ils avaient été en effet un parti formidable, tel que celui des calvinistes le fut si long-tems. Cette idée chimérique était demeurée sans exécution : mais enfin les propositions de paix des jansénistes avec le roi de France, avaient été rédigées par écrit. Il y avait eû certainement dans ce projet une envie de se rendre trop considérables ; & c'en était assez pour être criminels.

criminels. On fit aisément croire à Louis XIV. qu'ils étaient dangereux.

Il n'était pas assez instruit, pour savoir que de vaines opinions de spéculation tomberaient d'elles-mêmes, si on les abandonnait à leur inutilité. C'était leur donner un poids qu'elles n'avaient point, que d'en faire des matieres d'état. Il ne fut pas difficile de faire regarder le livre du pere Quênel comme coupable, après que l'auteur eut été traité en séditieux. Les jésuites engagerent le roi lui-même à faire demander à Rome la condannation du livre. C'était en effet faire condanner le cardinal de Noailles, qui en avait été le protecteur le plus zélé. On se flatait avec raison, que le pape Clément onze mortifierait l'archevêque de Paris. Il faut savoir, que quand Clément onze était le cardinal Albani, il avait fait imprimer un livre toute moliniste de son ami le cardinal de Sfrondate, & que monsieur de Noailles avait été le dénonciateur de ce livre. Il était naturel de penser, qu'Albani devenu pape, ferait au moins contre les approbations données à Quênel, ce qu'on avait fait contre les approbations données à Sfrondate.

On ne se trompa pas : le pape Clément onze donna vers l'an 1708 un décret contre le livre de Quênel. Mais alors les affaires temporelles empêcherent que cette affaire spirituelle, qu'on avait sollicitée, ne réussît. La cour était mécontente de Clément onze, qui avait reconnu l'archiduc Charles pour roi d'Espagne après avoir reconnu Philippe V. On trouva des nullités dans son décret : il ne fut point reçu en France ; & les querelles furent assoupies jusqu'à la

la mort du pere de la Chaise confesseur du roi, homme doux, avec qui les voies de conciliation étaient toûjours ouvertes, & qui ménageait dans le cardinal de Noailles l'allié de madame de Maintenon.

Les jésuites étaient en possession de donner un confesseur au roi, comme à presque tous les princes catholiques. Cette prérogative est le fruit de leur institut, par lequel ils renoncent aux dignités ecclésiastiques. Ce que leur fondateur établit par humilité, est devenu un principe de grandeur. Plus Louis XIV. vieillissait, plus la place de confesseur devenait un ministere considérable. Ce poste fut donné au pere *le Tellier* fils d'un procureur de Vire en basse Normandie, homme sombre, ardent, impétueux & inflexible, qui avait à venger ses injures particulieres. Les jansénistes avaient fait condanner à Rome un de ses livres sur les cérémonies Chinoises. Il était mal personnellement avec le cardinal de Noailles; & il ne savait rien ménager. Il remua toute l'église de France. Il dressa en 1711 des lettres & des mandemens, que les évêques devaient signer. Ces manœuvres furent découvertes, & n'en réussirent pas moins.

La conscience du roi était alarmée par son confesseur, autant que son autorité était blessée par l'idée d'un parti rebelle. Envain le cardinal de Noailles lui demanda justice de *ces ministeres d'iniquité*. Le confesseur persuada qu'il s'était servi des voies humaines, pour faire réussir les choses divines; & comme en effet il défendait l'autorité du pape, celle de l'unité de l'église, tout le fond de l'affaire lui était favorable. Le cardinal s'adressa au dauphin duc de Bourgogne; mais

mais il le trouva prévenu par les lettres & par les amis de l'archevêque de Cambrai. La faibleſſe humaine entre dans tous les cœurs. Fénelon n'était pas encor aſſez philoſophe, pour oublier que le cardinal de Noailles avait contribué à le faire condanner; & Quênel païait alors pour madame Guion.

Le cardinal n'obtint pas davantage du crédit de madame de Maintenon. Cette ſeule affaire pourrait faire connaître le caractere de cette dame, qui n'avait gueres de ſentimens à elle, & qui n'était occupée que de ſe conformer à ceux du roi. Trois lignes de ſa main au cardinal de Noailles dévelopent tout ce qu'il faut penſer & d'elle & de l'intrigue du pere le Tellier, & des idées du roi & de la conjoncture. " Vous me connaiſſez aſſez, pour ſavoir ce que " je penſe ſur la découverte nouvelle; mais bien " des raiſons doivent me retenir de parler. Ce " n'eſt point à moi à juger & à condanner; je " n'ai qu'à me taire & à prier pour l'égliſe, pour " le roi & pour vous. J'ai donné votre lettre " au roi: elle a été lue: c'eſt tout ce que je " puis vous en dire, étant abattue de triſteſſe."

Le cardinal archevêque, opprimé par un jéſuite, ôta les pouvoirs de prêcher & confeſſer à tous les jéſuites, excepté à quelques-uns des plus ſages & des plus modérés. Sa place lui donnait le droit dangereux d'empêcher le Tellier de confeſſer le roi. Mais il n'oſa pas irriter à ce point ſon ſouverain; & il le laiſſa avec reſpect entre les mains de ſon ennemi. " Je crains, " écrivit il à madame de Maintenon, de mar- " quer au roi trop de ſoumiſſion en donnant les " pouvoirs à celui qui les mérite le moins. Je

" prie

" prie Dieu de lui faire connaître le péril qu'il " court, en confiant ſon ame à un homme de ce " caractere."

On voit dans pluſieurs mémoires, que le pere le Tellier dit, qu'il falait qu'il perdît ſa place ou le cardinal la ſienne. Il eſt très vraiſemblable qu'il le penſât, & peu qu'il l'ait dit. Quand les eſprits ſont aigris, les deux partis ne font plus que des démarches funeſtes.

Des partiſans du pere le Tellier, des évêques qui eſpéraient le chapeau, emploierent l'autorité roiale pour enflammer ces étincelles qu'on pouvait éteindre. Au lieu d'imiter Rome, qui avait pluſieurs fois impoſé ſilence aux partis ; au lieu de réprimer un religieux, & de conduire le cardinal ; au lieu de défendre ces combats comme les duels, & de réduire tous les prêtres comme tous les ſeigneurs à être utiles ſans être dangereux ; au lieu d'accabler enfin les deux partis ſous le poids de la puiſſance ſuprême, ſoûtenue par la raiſon & par tous les magiſtrats ; Louis XIV. crut bien faire de ſolliciter lui-meme à Rome une déclaration de guerre, & de faire venir la fameuſe conſtitution, qui remplit le reſte de ſa vie d'amertume.

Le pere le Tellier & ſon parti envoierent à Rome cent-trois propoſitions à condanner. Le ſaint-office en proſcrivit cent & une. La bulle fut donnée au mois de ſeptembre 1713. Elle vint, & ſoûleva contre elle preſque toute la France. Le roi l'avait demandée, pour prévenir un ſchiſme ; & elle fut prête d'en cauſer un. La clameur fut générale, parce que parmi ces cent & une propoſitions il y en avait, qui paraiſſaient à tout le monde contenir le ſens le plus

innocent. Une nombreuse assemblée d'évêques fut convoquée à Paris. Quarante acceptèrent la bulle pour le bien de la paix ; mais ils en donnèrent en même tems des explications, pour calmer les scrupules du public. L'acceptation pure & simple fut envoiée au pape ; & les modifications furent pour les peuples. Ils prétendaient par-là satisfaire à la fois le pontife, le roi & la multitude. Mais le cardinal de Noailles & sept autres évêques de l'assemblée qui se joignirent à lui, ne voulurent ni de la bulle ni de ses correctifs. Ils écrivirent au pape, pour demander ces correctifs même à sa sainteté. C'était un affront qu'ils lui faisaient respectueusement. Le roi ne le souffrit pas : il empêcha que la lettre ne parût, renvoia les évêques dans leurs diocèses, défendit au cardinal de paraître à la cour. La persécution donna à cet archevêque une nouvelle considération dans le public. Sept autres évêques se joignirent encor à lui. C'était une véritable division dans l'épiscopat, dans tout le clergé, dans les ordres religieux. Tout le monde avouait, qu'il ne s'agissait pas des points fondamentaux de la religion ; cependant il y avait une guerre civile dans les esprits, comme s'il eût été question du renversement du christianisme ; & on fit agir des deux côtés tous les ressorts de la politique, comme dans l'affaire la plus profane.

Ces ressorts furent emploiés pour faire accepter la constitution par la Sorbonne. La pluralité des suffrages ne fut pas pour elle ; & cependant elle y fut enregistrée. Le ministere avait peine à suffire aux lettres de cachet, qui envoiaient en prison ou en exil les opposans.

Cette

Cette bulle avait été enregistrée au parlement, avec la réserve des droits ordinaires de la couronne, des libertés de l'église Gallicane, du pouvoir & de la juridiction des évêques ; mais le cri public perçait toûjours à travers l'obéissance. Le cardinal de Bissi, l'un des plus ardens défenseurs de la bulle, avoua dans une de ses lettres, qu'elle n'aurait pas été reçue avec plus d'indignité à Genève qu'à Paris.

Les esprits étaient surtout révoltés contre le jésuite le Tellier. Rien ne nous irrite plus, qu'un religieux devenu puissant. Son pouvoir nous paraît une violation de ses vœux ; mais s'il abuse de ce pouvoir, il est en horreur. Le Tellier osa présumer de son crédit, jusqu'à proposer de faire déposer le cardinal de Noailles, dans un concile national. Ainsi un religieux faisait servir à sa vengeance son roi, son pénitent & sa religion ; & avec tout cela, j'ai de très fortes raisons de croire, qu'il était dans la bonne foi : tant les hommes s'aveuglent dans leurs sentimens & dans leur zele.

Pour préparer ce concile, dans lequel il s'agissait de déposer un homme devenu l'idole de Paris & de la France, par la pureté de ses mœurs, par la douceur de son caractere, & plus encor par la persécution ; on détermina Louis XIV. à faire enregistrer au parlement une déclaration, par laquelle tout évêque, qui n'aurait pas reçû la bulle *purement & simplement*, serait tenu d'y souscrire, ou qu'il serait poursuivi à la requête du procureur-général, comme rebelle. Le chancelier Voisin secrétaire d'état de la guerre, dur & despotique, avait dressé cet édit. Le procureur-général Daguesseau, plus versé que le chancelier

Voiſin dans les loix du roiaume, & aiant alors ce courage d'eſprit que donne la jeuneſſe, refuſa abſolument de ſe charger d'une telle piece. Le premier préſident en remontra au roi les conſéquences. On traîna l'affaire en longueur. Le roi était mourant. Ces malheureuſes diſputes troublerent & avancerent ſes derniers momens. Son impitoiable confeſſeur fatiguait ſa faibleſſe, par des exhortations continuelles à conſommer un ouvrage, qui ne devait pas faire chérir ſa mémoire. Les domeſtiques du roi indignés lui refuſerent deux fois l'entrée de la chambre; & enfin ils le conjurerent de ne point parler au roi de conſtitution. Ce prince mourut; & tout changea.

Le duc d'Orléans régent du roiaume, aiant renverſé d'abord toute la forme du gouvernement de Louis XIV. & aiant ſubſtitué des conſeils aux bureaux des ſecrétaires d'état, compoſa un conſeil de conſcience, dont le cardinal de Noailles fut le préſident. On exila le pere le Tellier, chargé de la haine publique & peu aimé de ſes confreres.

Les évêques oppoſés à la bulle appellerent à un futur concile, dût-il ne ſe tenir jamais. La Sorbonne, les curés du dioceſe de Paris, des corps entiers de religieux, firent le même appel; & enfin le cardinal de Noailles fit le ſien en 1717. Mais il ne voulut pas d'abord le rendre public. On l'imprima malgré lui. L'égliſe de France reſta diviſée en deux factions, les *acceptans* & les *refuſans*. Les acceptans étaient les cent évêques qui avaient adhéré ſous Louis XIV. avec les jéſuites & les capucins. Les refuſans étaient quinze évêques & toute la nation.

Les

Les acceptans se prévalaient de Rome & les autres, des universités, des parlemens & du peuple. On imprimait volume sur volume, lettres sur lettres. On se traitait réciproquement de schismatique & d'hérétique.

Un archevêque de Rheims du nom de Mailly, grand & heureux partisan de Rome, avait mis son nom au bas de deux écrits que le parlement fit brûler par le bourreau. L'archevêque, l'aiant su, fit chanter un *te deum*, pour remercier Dieu d'avoir été outragé par des schismatiques. Dieu le récompensa ; & il fut cardinal. Un évêque de Soissons aiant essuié le même traitement du parlement, & aiant signifié à ce corps que *ce n'était pas à lui à le juger, même pour un crime de leze-majesté*, il fut condamné à dix-mille livres d'amende. Mais le régent ne voulut pas qu'il les paiât, de peur, dit-il, qu'il ne devînt cardinal aussi.

Rome éclatait en reproches : on se consumait en négociations ; on appelait, on réappelait ; & tout cela pour quelques passages aujourd'hui oubliés du livre d'un prêtre octogénaire, qui vivait d'aumônes à Amsterdam.

La folie du système des finances contribua, plus qu'on ne croit, à rendre la paix à l'église. Le public se jetta avec tant de fureur dans le commerce des actions ; la cupidité des hommes, excitée par cette amorce, fut si générale, que ceux qui parlerent encor de jansénisme & de bulle, ne trouverent personne qui les écoutât. Nous n'y pensions pas plus qu'à la guerre, qui se faisait sur les frontieres d'Espagne. Les fortunes rapides & incroiables qu'on faisait alors, le luxe & la volupté portés au dernier excès, im-

poſer le ſilence aux diſputes eccléſiaſtiques ; & le plaiſir fit ce que Louis XIV. n'avait pu faire.

Le duc d'Orléans ſaiſit ces conjonctures pour réunir l'égliſe de France. Sa politique y était intéreſſée. Il craignait des tems, où il aurait eû contre lui Rome, l'Eſpagne & cent évêques.

Il fallait engager le cardinal de Noailles, non ſeulement à recevoir cette conſtitution qu'il regardait comme ſcandaleuſe, mais à rétracter ſon appel qu'il regardait comme légitime. Il falait obtenir de lui plus que Louis XIV. ſon bienfaiteur ne lui avait en vain demandé. Le duc d'Orléans devait trouver les plus grandes oppoſitions dans le parlement, qu'il avait exilé à Pontoiſe ; cependant il vint à bout de tout. On compoſa *un corps de doctrine*, qui contenta preſque les deux partis. On tira parole du cardinal, qu'enfin il accepterait. Le duc d'Orléans alla lui-même au grand-conſeil avec les princes & les pairs, faire enregiſtrer un édit, qui ordonnait l'acceptation de la bulle, la ſuppreſſion des appels, l'unanimité & la paix. Le parlement, qu'on avait mortifié en portant au grand-conſeil des déclarations qu'il était en poſſeſſion de recevoir, menacé d'ailleurs d'être transféré de Pontoiſe à Blois, enregiſtra ce que le grand-conſeil avait enregiſtré, mais toûjours avec les réſerves d'uſage, c'eſt-à-dire, le maintien des libertés de l'égliſe Gallicane & des loix du roiaume.

Le cardinal archevêque, qui avait promis de ſe rétracter quand le parlement obéirait, ſe vit enfin obligé de tenir parole ; & on afficha ſon mandement de rétractation le 20 août 1720.

Le nouvel archevêque de Cambrai *Du-bois*, fils d'un apoticaire de Brive la gaillarde, depuis cardinal

dinal & premier miniſtre, fut celui qui eût le plus de part à cette affaire, dans laquelle la puiſſance de Louis XIV. avait échoué. Perſonne n'ignore quelle était la conduite, la maniere de penſer, les mœurs de ce miniſtre. Le licencieux Du-bois ſubjuga le pieux Noailles.

On ſe ſouvient, avec quel mépris le duc d'Orléans & ſon miniſtre parlaient des querelles qu'ils appaiſerent; quel ridicule ils jetterent ſur cette guerre de controverſe.

Ce mépris & ce ridicule ne ſervirent pas peu à la paix. On ſe laſſe enfin de combattre, pour des querelles dont le monde rit.

Depuis ce tems, tout ce qu'on appelait en France janſéniſme, quiétiſme, bulles, querelles théologiques, baiſſa ſenſiblement. Quelques évêques appelans reſterent opiniâtrément attachés à leurs ſentimens.

Sous le miniſtere du cardinal de Fleuri, on voulut extirper les reſtes du parti, en dépoſant un des prélats des plus obſtinés. On choiſit, pour faire un exemple, le vieux *Soanin* évêque de la petite ville de Sénès, homme également pieux & inflexible, d'ailleurs ſans parens, ſans crédit.

Il fut condanné par le petit concile provincial d'Embrun en 1728, ſuſpendu de ſes fonctions d'évêque & de prêtre, & exilé par la cour en Auvergne à l'âge de plus de quatre-vingt ans. Cette rigueur excita quelques vaines plaintes. Il n'y a point aujourd'hui de nation, qui murmure plus que la Françaiſe, qui obéiſſe mieux & qui oublie plus vîte.

Un reſte de fanatiſme ſubſiſta dans une petite partie du peuple de Paris. Des enthouſiaſtes s'ima-

s'imaginorent, qu'un diacre nommé Pâris frere d'un conſeiller au parlement, appelant & réappelant, enterré dans le cimetiere de Saint-Médard, devait faire des miracles. Quelques perſonnes du parti, qui allerent prier ſur ſon tombeau, eurent l'imagination ſi frappée, que leurs organes ébranlés leur donnerent de légeres convulſions. Auſſitôt la tombe fut environnée de peuple: la foule s'y preſſait jour & nuit. Ceux qui montaient ſur la tombe donnaient à leurs corps des ſecouſſes, qu'ils prenaient eux-mêmes pour des prodiges. Les fauteurs ſecrets du parti encourageaient cette frénéſie. On priait en langue vulgaire autour du tombeau: on ne parlait que de ſourds qui avaient entendu quelques paroles, d'aveugles qui avaient entrevu, d'eſtropiés qui avaient marché droit quelques momens. Le gouvernement abandonna pendant un mois cette maladie épidémique à elle-même. Mais le concours augmentait; les miracles redoublaient; & il falut enfin fermer le cimetiere, et y mettre une garde. Alors les mêmes enthouſiaſtes allerent faire leurs miracles dans les maiſons. Ce tombeau du diacre Pâris fut en effet le tombeau du janſéniſme, dans l'eſprit de tous les honnêtes gens. Ces farces auraient eû des ſuites ſérieuſes dans des tems moins éclairés. Il ſemblait que ceux qui les protégeaient, ignoraſſent à quel ſiecle ils avaient à faire.

La ſuperſtition alla ſi loin, qu'un conſeiller du parlement eut la démence de préſenter au roi un recueil de tous ces prodiges, munis d'un nombre conſidérable d'atteſtations. Si ce livre ſubſiſtait un jour, & que les autres fuſſent perdus, la poſtérité

ſtérité croirait que notre ſiecle a été un tems de barbarie.

Ces extravagances ont été en France les derniers ſoupirs d'une ſecte, qui n'étant plus ſoûtenue par des Arnauld, des Paſcal & des Nicole, & n'aiant plus que des convulſionnaires, eſt tombée dans l'aviliſſement.

CHAP.

CHAP. XXXIV.

Du QUIÉTISME.

AU milieu des factions du calviniſme & des querelles du janséniſme, il y eut encor une diviſion en France ſur le quiétiſme. C'était une ſuite malheureuſe des progrès de l'eſprit humain dans le ſiecle de Louis XIV. que l'on s'efforçât de paſſer preſque en tout les bornes preſcrites à nos connaiſſances; ou plutôt, c'était une preuve qu'on n'avait pas fait encor aſſez de progrès.

La diſpute du quiétiſme eſt une de ces intempérances d'eſprit & de ces ſubtilités théologiques, qui n'auraient laiſſé aucune trace dans la mémoire des hommes, ſans les noms des deux illuſtres rivaux qui combattirent. Une femme, ſans nom, ſans crédit, ſans véritable eſprit, & qui n'avait qu'une imagination échauffée, mit aux mains les deux plus grands hommes qui fuſſent alors dans l'égliſe. Son nom était *Bouvieres de la motte*. Sa famille était originaire de Montargis. Elle avait épouſé le fils de l'entrepreneur du canal de Briare. Devenue veuve dans une aſſez grande jeuneſſe, avec du bien, de la beauté & un eſprit fait pour le monde, elle s'entêta de ce qu'on appelle *la ſpiritualité*. Un barnabite du païs de Geneve, nommé La-combe, fut ſon directeur. Cet homme, connu par un mélange aſſez ordinaire de paſſions & de religion & qui eſt mort foû, plongea l'eſprit de ſa pénitente dans les rèveries myſtiques, dont elle était

était déja atteinte. L'envie d'être une Sainte-Thérese en France, ne lui permit pas de voir combien le génie Français eſt oppoſé au génie Eſpagnol, & la fit aller beaucoup plus loin que Sainte-Thérese. L'ambition d'avoir des diſciples, la plus forte peut-être de toutes les ambitions, s'empara toute entiére de ſon cœur.

Elle alla avec ſon directeur dans le petit païs où l'évêque titulaire de Geneve fait ſa réſidence. Elle s'y donna de l'autorité par ſa profuſion en aumônes. Elle tint des conférences. Elle prêchait le renoncement entier à ſoi-même, le ſilence de l'ame, l'anéantiſſement de toutes ſes puiſſances, le culte intérieur, l'amour pur & déſintéreſſé, qui n'eſt ni avili par la crainte ni animé de l'eſpoir des récompenſes.

Les imaginations tendres & flexibles, ſurtout celles des femmes & de quelques jeunes religieux qui aimaient plus qu'ils ne croiaient la parole de Dieu dans la bouche d'une belle femme, furent aiſément touchées de cette éloquence de paroles, la ſeule propre à perſuader tout à des eſprits préparés. Elle fit des proſélites, & fut chaſsée par l'évêque elle & ſon directeur. Ils s'en allerent à Grenoble. Elle y répandait un petit livre intitulé *le moien court*, & un autre ſous le nom des *torrens*, écrits du ſtile dont elle parlait ; & elle fut encor obligée de ſortir de Grenoble.

Se flattant déja d'être au rang des confeſſeurs, elle eut une viſion, & elle prophétiſa. Elle envoia ſa prophétie au pere La-combe. *Tout l'enfer ſe bandera*, dit-elle, *pour empêcher le progrès de l'intérieur & la formation de Jeſus-Chriſt dans les ames. La tempête ſera telle, qu'il ne reſtera pas*

pas pierre ſur pierre ; & il me ſemble, que dans toute la terre il y aura trouble, guerre & renverſement. La femme ſera enceinte de l'eſprit intérieur, & le dragon ſe tiendra debout devant elle.

La prophétie ſe trouva très vraie ; car étant revenue à Paris conduite par ſon directeur, & l'un & l'autre aiant dogmatiſé en 1687, l'archevêque de Harlai de Chanvallon obtint un ordre du roi, pour faire enfermer La-combe comme un ſéducteur & pour mettre dans un coûvent madame Guion comme un eſprit aliéné qu'il falait guérir. Mais madame Guion, avant ce coup, s'était fait des protections qui la ſervirent. Elle avait dans la maiſon de Saint-Cyr encor naiſſante, une couſine nommée madame *de la Maiſon-fort* favorite de madame de Maintenon. Elle s'était inſinuée dans l'eſprit des ducheſſes de Chevreuſe & de Beauvilliers. Toutes ſes amies ſe plaignirent hautement, que l'archevêque de Harlai, connu pour aimer trop les femmes, perſécutât une femme, qui ne parlait que de l'amour de Dieu.

La protection toute-puiſſante de madame de Maintenon impoſa ſilence à l'archevêque de Paris, & rendit la liberté à madame Guion. Elle alla à Verſailles, s'introduiſit dans Saint-Cyr, aſſiſta à des conférences dévotes que faiſait l'abbé de Fénelon, après avoir diné en tiers avec madame de Maintenon. La princeſſe d'Harcourt, les ducheſſes de Chevreuſe, de Beauvilliers & de Charôt étaient de ces myſteres.

L'abbé de Féneloñ, alors précepteur des enfans de France, était l'homme de la cour le plus ſéduiſant. Né avec un cœur tendre & une imagination douce & brillante, ſon eſprit était nourri de la fleur des belles-lettres. Plein de goût & de graces,

graces, il préférait dans la théologie tout ce qui a l'air touchant & ſublime, à ce qu'elle a de ſombre & d'épineux. Avec tout cela, il avait je ne ſai quoi de romaneſque, qui lui inſpira, non pas les rêveries de madame Guion, mais un goût de ſpiritualité, qui ne s'éloignait pas des idées de cette dame.

Son imagination s'échauffait par la candeur & par la vertu, comme les autres s'enflâment par leurs paſſions. Sa paſſion était d'aimer Dieu pour lui-même. Il ne vit dans madame Guion, qu'une ame pure épriſe du même goût que lui, & ſe lia ſans ſcrupule avec elle.

Il était étrange, qu'il fût ſéduit par une femme à révélations, à prophéties & à galimatias, qui ſuffoquait de la grace intérieure, qu'on était obligé de délacer, qui ſe vuidait (à ce qu'elle diſait) de la ſurabondance de grace, pour en faire enfler le corps de l'élu qui était aſſis auprès d'elle. Mais Fénelon, dans l'amitié & dans ſes idées myſtiques, était ce qu'on eſt en amour: il excuſait les défauts, & ne s'attachait qu'à la conformité du fond des ſentimens qui l'avaient charmé.

Madame Guion, aſſûrée & fiere d'un tel diſciple qu'elle appelait ſon fils, & comptant même ſur madame de Maintenon, répandit dans Saint-Cyr toutes ſes idées. L'évêque de Chartres *Godet*, dans le dioceſe duquel eſt Saint-Cyr, s'en alarma & s'en plaignit. L'archevêque de Paris menaça encor de recommencer ſes premieres pourſuites.

Madame de Maintenon, qui ne penſait qu'à faire de Saint-Cyr un ſéjour de paix, qui ſavait combien le roi était ennemi de toute nouveauté, qui n'avait pas beſoin pour ſe donner de la conſi-

dération, de ſe mettre à la tête d'une eſpece de ſecte, & qui enfin n'avait en vue que ſon crédit & ſon repos, rompit tout commerce avec madame Guion & lui défendit le ſéjour de Saint-Cyr.

L'abbé de Fénelon voiait un orage ſe former, & craignit de manquer les grands poſtes où il aſpirait. Il conſeilla à ſon amie de ſe mettre elle-même dans les mains du célebre Boſſuet évêque de Meaux, regardé comme un pere de l'égliſe. Elle ſe ſoûmit aux déciſions de ce prélat, communia de ſa main & lui donna tous ſes écrits à examiner.

L'évêque de Meaux, avec l'agrément du roi, s'aſſocia pour cet examen l'évêque de Châlons qui fut depuis le cardinal de Noailles, & l'abbé Tronſon ſupérieur de Saint-Sulpice. Ils s'aſſemblerent ſecrettement au village d'Iſſi, près de Paris. L'archevêque de Paris Chanvallon, jaloux que d'autres que lui ſe portaſſent pour juges dans ſon dioceſe, fit afficher une cenſure publique des livres qu'on examinait. Madame Guion ſe retira dans la ville de Meaux même; elle ſouſcrivit à tout ce que l'évêque Boſſuet voulut, & promit de ne plus dogmatiſer.

Cependant Fénelon fut élevé à l'archevêché de Cambrai en 1695, & ſacré par l'évêque de Meaux. Il ſemblait qu'une affaire aſſoupie, dans laquelle il n'y avait eû juſques-là que du ridicule, ne devait jamais ſe réveiller. Mais madame Guion, accuſée de dogmatiſer toûjours après avoir promis le ſilence, fut enlevée par ordre du roi dans la même année 1695 & miſe en priſon à Vincennes, comme ſi elle eût été une perſonne dangereuſe dans l'état. Elle ne pouvait

pouvait l'être : & ſes pieuſes rêveries ne méritaient pas l'attention du ſouverain. Elle compoſa à Vincennes un gros volume de vers myſtiques, plus mauvais encor que ſa proſe, elle parodiait les vers des opéra. Elle chantait ſouvent :

L'amour pur & parfait va plus loin qu'on ne penſe :
On ne ſait pas, lorſqu'il commence,
Tout ce qu'il doit coûter un jour.
Mon cœur n'aurait connu Vincennes ni ſouffrance,
S'il n'eût connu le pur amour.

Les opinions des hommes dépendent des tems, des lieux & des circonſtances. Tandis qu'on tenait en priſon madame Guion, qui avait épouſé Jeſus-Chriſt dans une de ſes extaſes, & qui depuis ce tems-là ne priait plus les ſaints, diſant que la maîtreſſe de la maiſon ne devait pas s'adreſſer aux domeſtiques ; dans ce tems-là, dis-je, on pourſuivait à Rome la canoniſation de Marie d'Agréda, qui avait eû plus de viſions & de révélations que tous les myſtiques enſemble : & pour mettre le comble aux contradictions dont ce monde eſt plein, on pourſuivait en Sorbonne cette même d'Agréda, qu'on voulait faire ſainte en Eſpagne.

Boſſuet qui s'était long-tems regardé comme le pere & le maître de Fénelon, devenu jaloux de la réputation & du crédit de ſon diſciple, & voulant toûjours conſerver cet aſcendant qu'il avait pris ſur tous ſes confreres, exigea que le nouvel archevêque de Cambrai condannât madame Guion avec lui & ſouſcrivît à ſes inſtruc-

tions paſtorales. Fénelon ne voulut lui ſacrifier ni ſes ſentimens ni ſon amie. On propoſa des tempéramens. On donna des promeſſes. On ſe plaignit de part & d'autre, qu'on avait manqué de foi. L'archevêque de Cambrai, en partant pour ſon dioceſe, fit imprimer à Paris ſon livre *des maximes des ſaints* ; ouvrage dans lequel il crut rectifier tout ce qu'on reprochait à ſon amie, & développer les idées ortodoxes des pieux contemplatifs, qui s'élevent au deſſus des ſens & qui tendent à un état de perfection, où les ames ordinaires n'aſpirent gueres. Monſieur de Meaux & ſes amis ſe ſoûleverent contre le livre. On le dénonça au roi, comme s'il eût été auſſi dangereux qu'il était peu intelligible. Le roi en parla à Boſſuet, dont il reſpectait la réputation & les lumieres. Celui-ci, ſe jettant aux genoux de ſon prince, lui demanda pardon de ne l'avoir pas averti plutôt de la fatale héréſie de monſieur de Cambrai. Auſſitôt le roi & madame de Maintenon conſultent le pere de la Chaiſe ; le confeſſeur répond, que le livre de l'archevêque eſt fort bon, que tous les jéſuites en ſont édifiés, & qu'il n'y avait que les janſéniſtes qui le déſapprouvaſſent. L'évêque de Meaux n'était pas janſéniſte ; mais il s'était nourri de leurs bons écrits. Les jéſuites ne l'aimaient pas, & n'en étaient pas aimés.

La cour & la ville furent diviſées ; & toute l'attention tournée de ce côté laiſſa reſpirer les janſéniſtes.

Boſſuet écrivit contre Fénelon. Tous deux envoierent leurs ouvrages au pape Innocent douze, & s'en remirent à ſa déciſion. Les circonſtances ne paraiſſaient pas favorables à Fénelon : on avait

vait depuis peu condamné violemment à Rome, dans la perſonne de l'Eſpagnol *Molinos*, le quiétiſme dont on accuſait l'archevêque de Cambrai. C'était le cardinal d'Etrées, ambaſſadeur de France à Rome, qui avait pourſuivi Molinos. Ce cardinal d'Etrées, que nous avons vu dans ſa vieilleſſe plus occupé des agrémens de la ſocieté que de théologie, avait persécuté Molinos, pour plaire aux ennemis de ce malheureux prêtre. Il avait même engagé le roi à ſolliciter à Rome la condannation, qu'il obtint aiſément. De ſorte que Louis XIV. ſe trouvait, ſans le ſavoir, l'ennemi le plus redoutable de l'amour pur des myſtiques.

Rien n'eſt plus aiſé dans ces matieres délicates, que de trouver dans un livre qu'on juge, des paſſages reſſemblans à ceux d'un livre déja proſcrit. Monſieur de Cambrai avait pour lui les jéſuites, & le cardinal de Bouillon depuis peu ambaſſadeur de France à Rome. Monſieur de Meaux avait ſon grand nom & l'adhéſion des principaux prélats de France. Il porta au roi les ſignatures de pluſieurs évêques & d'un grand nombre de docteurs, qui tous s'élevaient contre le livre *des maximes des ſaints*.

Telle était l'autorité de monſieur de Meaux, que le pere de la Chaiſe n'oſa ſoûtenir monſieur de Cambrai auprès du roi ſon pénitent, & que madame de Maintenon abandonna abſolument ſon ami. Le roi écrivit au pape Innocent douze, qu'on lui avait déferé le livre de l'archevêque de Cambrai comme un ouvrage pernicieux, qu'il l'avait fait remettre aux mains du nonce, & qu'il preſſait ſa ſainteté de juger.

On prétendait & on disait même publiquement à Rome, & c'est un bruit qui a encor des partisans, que l'archevêque de Cambrai n'était ainsi persécuté, que parce qu'il s'était opposé à la déclaration du marriage secret du roi & de madame de Maintenon. Les inventeurs d'anecdotes prétendaient, que cette dame avait engagé le pere de la Chaise à presser le roi de la reconnaître pour reine ; que le jésuite avait adroitement remis cette commission hazardeuse à l'abbé de Fénelon ; & que ce précepteur des enfans de France avait préféré l'honneur de la France & de ses disciples à sa fortune ; qu'il s'était jetté aux pieds de Louis XIV. pour prévenir un mariage, dont la bizarrerie lui ferait plus de tort dans la postérité, qu'il n'en recueillerait de douceurs pendant sa vie.

Ce conte se retrouve encor dans l'histoire de Louis XIV. imprimée à Avignon. Ceux qui ont approché de ce monarque & de madame de Maintenon, savent à quel point tout cela est absurde. Mais il est très vrai, que Fénelon aiant continué l'éducation du duc de Bourgogne depuis sa nomination à l'archevêché de Cambrai, le roi dans cet intervale avait entendu parler confusément de ses liaisons avec madame Guion & avec madame de la Maison-fort : il crut d'ailleurs qu'il inspirait au duc de Bourgogne des maximes un peu austeres, & des principes de gouvernement & de morale qui pouvaient peut-être devenir un jour une censure indirecte de cet air de grandeur, de cette avidité de gloire, de ces guerres légerement entreprises, de ce goût pour les fêtes & pour les plaisirs, qui avaient caractérisé son regne.

Il

Il voulut avoir une conversation avec le nouvel archevêque sur ses notions de politique. Fénelon, plein de ses idées, laissa entrevoir au roi une partie des principes, qu'il dévelopa ensuite dans les endroits du Télémaque, où il traite du gouvernement; principes plus approchans de la république de Platon, que de la maniere dont il faut gouverner les hommes. Le roi après la conversation dit, qu'il avait entretenu le plus bel esprit & le plus chimérique de son roiaume. Le duc de Bourgogne fut instruit de ces paroles du roi. Il les redit quelque tems après à monsieur de Malésieux, qui lui enseignait la géométrie. C'est ce que je tiens de monsieur de Malésieux, & ce que le cardinal de Fleuri m'a confirmé.

Il est certain, que depuis cette conversation le roi crut aisément, que Fénelon était aussi romanesque en fait de religion qu'en politique.

La congrégation du saint-office nomma pour instruire le procès, un dominicain, un jésuite, un bénédictin, deux cordeliers, un feuillant & un augustin. C'est ce qu'on appelle à Rome les consulteurs; les cardinaux & les prélats laissant d'ordinaire à ces moines l'étude de la théologie pour se livrer à la politique, à l'intrigue ou aux douceurs de l'oisiveté.

Les consulteurs examinerent pendant trente-sept conférences trente-sept propositions, les jugerent erronées à la pluralité des voix; & le pape, à la tête d'une congrégation de cardinaux, les condanna par un bref, qui fut publié & affiché dans Rome le 13 Mars 1699.

L'évêque de Meaux triompha; mais l'archevêque de Cambrai tira un plus beau triomphe de sa défaite. Il se soûmit sans restriction & sans réserve.

réſerve. Il monta lui-même en chaire à Cambrai, pour condanner ſon propre livre. Il empêcha ſes amis de le défendre. Cet exemple unique de la docilité d'un ſavant qui pouvait ſe faire un grand parti par la perſécution même, cette candeur & cette ſimplicité, lui gagnerent tous les cœurs & firent preſque haïr celui qui avait remporté la victoire. Il vécut toûjours depuis dans ſon dioceſe en digne archevêque, en homme de lettres. La douceur de ſes mœurs, répandue dans ſa converſation comme dans ſes écrits, lui fit des amis tendres de tous ceux qui le virent. La perſécution & ſon *Télémaque* lui attirerent la vénération de l'Europe. Les Anglais ſurtout, qui firent la guerre dans ſon dioceſe, s'empreſſaient à lui témoigner leur reſpect. Le duc de Marleborough prenait ſoin qu'on épargnât ſes terres. Il fut toûjours cher au duc de Bourgogne qu'il avait élevé; & il aurait eû part au gouvernement, ſi ce prince eût vécu.

Dans ſa retraite philoſophique & honorable, on voiait combien il eſt difficile de ſe détacher de la cour. Il en parlait toûjours avec un goût & un intérêt, qui perçait au travers de ſa réſignation. Pluſieurs écrits de philoſophie, de théologie, de belles lettres, furent le fruit de cette retraite. Le duc d'Orléans, depuis régent du roiaume, le conſulta ſur des points épineux, qui intéreſſent tous les hommes, & auxquels peu d'hommes penſent. Il demandait, ſi on peut démontrer l'exiſtence d'un Dieu; ſi ce Dieu veut un culte; quel eſt le culte qu'il approuve; ſi l'on peut l'offenſer en choiſiſſant mal. Il faiſait beaucoup de queſtions de cette nature, en philoſophe

loſophe qui cherchait à s'inſtruire; & l'archevêque répondit en philoſophe & en théologien.

Après avoir été vaincu ſur des diſputes de l'école, il eût été peut-être plus convenable, qu'il ne ſe mêlât point des querelles du janſéniſme; cependant il y entra. Le cardinal de Noailles avait pris contre lui autrefois le parti du plus fort: l'archevêque de Cambrai en uſa de même. Il eſpéra qu'il reviendrait à la cour, & qu'il y ſerait conſulté; tant l'eſprit humain a de peine à ſe détacher des affaires, quand une fois elles ont ſervi d'aliment à ſon inquiétude. Ses deſirs cependant étaient modérés comme ſes écrits; & même ſur la fin de ſa vie il mépriſa enfin toutes les diſputes; ſemblable en cela ſeul à l'évêque d'Avranches Huet, l'un des plus ſavans hommes de l'Europe, qui ſur la fin de ſes jours reconnut la vanité de la plupart des ſciences, & celle de l'eſprit humain. L'archevêque de Cambrai (qui le croirait!) parodia ainſi un air de Lulli:

Jeune, j'étais trop ſage,
Et voulais trop ſavoir;
Je ne veux en partage
Que badinage,
Et touche au dernier âge,
Sans rien prévoir.

Il fit ces vers en préſence de ſon neveu le marquis de Fénelon, depuis ambaſſadeur à la Haie. C'eſt de lui que je les tiens. Je garantis la certitude de ce fait. Il ſerait peu important par lui-même,

même, s'il ne prouvait à quel point nous voions ſouvent avec des regards différens dans la triſte tranquilité de la vieilleſſe, ce qui nous a paru ſi grand & ſi intéreſſant dans l'âge où l'eſprit plus actif eſt le jouet de ſes deſirs & de ſes illuſions.

CHAP.

CHAP. XXXV.

Diſputes ſur les cérémonies Chinoiſes.

CE n'était pas aſſez pour l'inquiétude de notre eſprit, que nous diſputaſſions au bout de dix-ſept-cent ans ſur des points de notre religion ; il falut encor que celle des Chinois entrât dans nos querelles. Cette diſpute ne produiſit pas de grands mouvemens ; mais elle caractériſa plus qu'aucune autre, cet eſprit actif, contentieux & querelleur qui regne dans nos climats.

Le jéſuite *Matthieu Ricci*, ſur la fin du dix-ſeptieme ſiecle, avait été un des premiers miſſionnaires de la Chine. Les Chinois étaient & ſont encor en philoſophie & en littérature à-peu-près ce que nous étions il y a deux-cent ans. Le reſpect pour leurs anciens maîtres leur preſcrit des bornes qu'ils n'oſent paſſer. Le progrès dans les ſciences eſt l'ouvrage de la hardieſſe de l'eſprit & du tems. Mais la morale & la police étant plus aiſées à comprendre que les ſciences, & s'étant perfectionnées chez eux quand les autres arts ne l'étaient pas encore : il eſt arrivé que les Chinois, demeurés depuis plus de deux-mille ans à tous les termes où ils étaient parvenus, ſont reſtés médiocres dans les ſciences, & le premier peuple de la terre dans la morale & dans la police, comme le plus ancien.

Après Ricci, beaucoup d'autres jéſuites pénétrerent dans ce vaſte empire ; & à la faveur des ſciences de l'Europe, ils parvinrent à jetter ſecrettement

crettement quelques ſemences de la religion chrétienne, parmi les enfans du peuple, qu'ils inſtruiſirent comme ils purent. Des dominicains, qui partageaient la miſſion, accuſerent les jéſuites de permettre l'idolatrie en prêchant le chriſtianiſme. La queſtion était délicate, ainſi que la conduite qu'il falait tenir à la Chine.

Les loix & la tranquilité de ce grand empire ſont fondées ſur le droit le plus naturel enſemble & le plus ſacré, le reſpect des enfans pour les peres. A ce reſpect ils joignent celui qu'ils doivent à leurs premiers maîtres de morale & ſurtout à *Con-fu-tzé* nommé par nous *Confucius*, ancien ſage, qui cinq-cent ans avant la fondation du chriſtianiſme, leur enſeigna la vertu.

Les familles s'aſſemblent en particulier à certains jours, pour honorer leurs ancêtres ; les lettrés en public, pour honorer Con-fu-tzé. On ſe proſterne, ſuivant leur maniere de ſaluer les ſupérieurs, ce qui dans toute l'Aſie s'appelait autrefois *adorer*. On brûle des bougies & des paſtilles. Des colao, que les Eſpagnols ont nommé mandarins, égorgent deux fois l'an, autour de la ſalle où l'on vénere Con-fu-tzé, des animaux dont on fait enſuite des repas. Ces cérémonies ſont-elles idolatriques ? Sont-elles purement civiles ? Reconnaît-on ſes peres & Confu-tzé pour des dieux ? Sont-ils même invoqués ſeulement comme nos ſaints ? Eſt-ce enfin un uſage politique, dont quelques Chinois ſuperſtitieux abuſent ? C'eſt ce que des étrangers ne pouvaient que difficilement démêler à la Chine, & ce qu'on ne pouvait décider en Europe.

Les dominicains déférerent les uſages de la Chine à l'inquiſition de Rome en 1645. Le

ſaint-office; ſur leur expoſé, défendit ces cérémonies Chinoiſes, juſqu'à ce que le pape en décidât.

Les jéſuites ſoûtinrent la cauſe des Chinois & de leurs pratiques, qu'il ſemblait qu'on ne pouvait proſcrire, ſans fermer toute entrée à la religion chrétienne, dans un empire ſi jaloux de ſes uſages. Ils repréſenterent leurs raiſons. L'inquiſition en 1656 permit aux lettrés de révérer Con-fu-tzé & aux enfans Chinois d'honorer leurs peres, en proteſtant contre la ſuperſtition, s'il y en avait.

L'affaire étant indéciſe & les miſſionnaires toûjours diviſés, le procès fut ſolicité à Rome de tems en tems; & cependant les jéſuites qui étaient à Pékin, ſe rendirent ſi agréables à l'empereur *Cambi* en qualité de mathématiciens, que ce prince, célebre par ſa bonté & par ſes vertus, leur permit enfin d'être miſſionnaires & d'enſeigner publiquement le chriſtianiſme. Il n'eſt pas inutile d'obſerver, que cet empereur ſi deſpotique & petit-fils du conquérant de la Chine, était cependant ſoumis par l'uſage aux loix de l'empire; qu'il ne put de ſa ſeule autorité permettre le chriſtianiſme, & qu'il falut s'adreſſer à un tribunal; & qu'il minuta lui-même deux requêtes au nom des jéſuites. Enfin en 1692 le chriſtianiſme fut permis à la Chine, par les ſoins infatigables & par l'habileté des ſeuls jéſuites.

Il y a dans Paris une maiſon établie pour les miſſions étrangeres. Quelques prêtres de cette maiſon étaient alors à la Chine. Le pape, qui envoie des vicaires apoſtoliques dans tous les païs qu'on appelle *les parties des infideles*, choiſit un prêtre de cette maiſon de Paris, nommé *Maigrot*,

pour aller préſider en qualité de vicaire à la miſſion de la Chine ; & lui donna l'évêché de Conon, petite province Chinoiſe dans le Fokien. Ce Français, évêque à la Chine, déclara non ſeulement les rits obſervés pour les morts, ſuperſtitieux & idolâtres, mais il déclara les lettrés athées. Ainſi les jéſuites eurent plus alors à combattre les miſſionnaires leurs confreres, que les mandarins & le peuple. Ils repréſenterent à Rome, qu'il paraiſſait aſſez incompatible que les Chinois fuſſent à la fois athées & idolâtres. On reprochait aux lettrés de n'admettre que la matiere ; en ce cas il était difficile, qu'ils invoquaſſent les ames de leurs peres & celle de Con-futzé. Un de ces reproches ſemble détruire l'autre, à moins qu'on ne prétende qu'à la Chine on admet le contradictoire, comme il arrive ſouvent parmi nous. Mais il falait être bien au fait de leur langue & de leurs mœurs, pour démêler ce contradictoire. Le procès de l'empire de la Chine dura long-tems en cour de Rome. Cependant on attaqua les jéſuites de tous côtés.

Un de leurs ſavans miſſionnaires, le pere *Le comte*, avait écrit dans ſes mémoires de la Chine, " que ce peuple a conſervé pendant deux-mille " ans, la connaiſſance du vrai Dieu ; qu'il a ſa- " crifié au créateur dans le plus ancien temple " de l'univers ; que la Chine a pratiqué les plus " pures leçons de la morale, tandis que l'Europe " était dans l'erreur & dans la corruption."

Il n'était pas impoſſible que le pere Le comte eût raiſon. En effet, ſi cette nation remonte, par une hiſtoire autentique & par une ſuite de trente-ſix éclipſes vérifiées, juſqu'au tems où nous plaçons ordinairement le déluge ; il n'eſt pas

pas hors de vraisemblance, qu'elle ait conservé la connaissance d'un être suprême & unique, plus long-tems que d'autres peuples. Cependant, comme on pouvait trouver dans ces propositions quelque idée qui choque un peu les idées reçues, on les attaqua en Sorbonne. L'abbé Boileau frere de Despréaux, non moins critique que son frere & plus ennemi des jésuites, dénonça en 1700 cet éloge des Chinois comme un blasphème. L'abbé Boileau était un esprit vif & singulier, qui écrivait comiquement des choses sérieuses & hardies. Il est l'auteur du livre des flagellans & de quelques ouvrages de cette espece. Il disait qu'il les écrivait en latin, de peur que les évêques ne le censurassent; & Despréaux son frere disait de lui, *s'il n'avoit été docteur de Sorbonne, il auroit été docteur de la comédie Italienne.* Il déclama violemment contre les jésuites & les Chinois, & commença par dire, que *l'éloge de ces peuples avoit ébranlé son cerveau chrétien.* Les autres cerveaux de l'assemblée furent ébranlés aussi. Il y eut quelques débats. Un docteur nommé *Le sage* opina, qu'on envoiât sur les lieux douze de ses confreres des plus robustes, s'instruire à fond de la cause. La scene fut violente; mais enfin la Sorbonne déclara les louanges des Chinois, fausses, scandaleuses, téméraires, impies & hérétiques.

Cette querelle, qui fut vive, envenima celle des cérémonies; & enfin le pape Clément XI. envoia l'année d'après un légat à la Chine. Il choisit Thomas Maillard de Tournon, patriarche titulaire d'Antioche. Le patriarche ne put arriver qu'en 1705. La cour de Pékin avait ignoré jusques-là, qu'on la jugeait à Rome & à Paris.

hardieſſe, avec laquelle des étrangers prétendaient ſavoir mieux que l'empereur & les magiſtrats, dans quel eſprit les Chinois réverent leurs ancêtres. Ces diſputes, long-tems l'objet de l'attention de Paris, ainſi que beaucoup d'autres nées de l'oiſiveté & de l'inquiétude, ſe ſont évanouies. On s'étonne aujourd'hui, qu'elles aient produit tant d'animoſités ; & l'eſprit de philoſophie, qui gagne de jour en jour, ſemble aſſûrer la tranquilité publique.

ENFANS

ENFANS DE LOUIS XIV.

IL épouſa Marie-Thereſe d'Aûtriche, née en 1638. fille unique de Philippe IV. de ſon premier mariage avec Eliſabeth de France, & ſœur de Charles deux & de Marguerite-Thereſe, que Philippe IV. eut de ſon ſecond mariage avec Marie-Anne d'Aûtriche. Les nôces de Louis XIV. furent célébrées le 9 juin 1660. & Marie-Thereſe mourut en 1683.

Il eut d'elle,

LOUIS dauphin, *monſeigneur*, mort à Meudon le 14 avril 1711. qui eut de Marie-Anne-Chriſtine-Victoire de Baviere, morte le 20 avril 1690.

1) LOUIS, duc de Bourgogne, mort le 18 février 1712, lequel eut de Marie-Adelaïde de Savoie, morte le 12 février 1712. N. duc de Bretagne, mort en 1705. LOUIS, duc de Bretagne, mort en 1712. & LOUIS XV. né le 15 février 1710.

2) PHILIPPE, duc d'Anjou, roi d'Eſpagne, mort le 9 juillet 1746.

3) CHARLES

3) CHARLES, duc de Berri, mort le 4 mai 1714.

Louis XIV. eut encor deux fils & trois filles, morts jeunes.

Enfans naturels & légitimés.

Louis XIV. eut de madame la ducheſſe de la Valiere, laquelle s'étant rendue religieuſe carmelite le 2 juin 1674, fit profeſſion le 4 juin 1675, & mourut le 6 juin 1710, âgée de 65 ans.

LOUIS de Bourbon, comte de Vermandois, mort en 1683

MARIE-ANNE, dite *mademoiſelle de Blois*, mariée à Louis-Armand prince de Conti, morte en 1739

Autres enfans naturels & légitimés.

LOUIS-AUGUSTE de Bourbon, duc du Maine, mort en 1736

LOUIS-CESAR, comte de Vexin, abbé de Saint-Denis & de Saint-Germain des prés, mort en 1683

LOUIS-ALEXANDRE de Bourbon comte de Toulouſe, mort en 1737

LOUISE-

LOUISE-FRANÇOISE dite *mademoiſelle de Nantes*, mariée à Louis III. duc de Bourbon Condé, morte en 1743

LOUISE-MARIE de Bourbon, dite *mademoiſelle de Tours*, morte en 1681

FRANÇOISE-MARIE de Bourbon, dite *mademoiſelle de Blois*, mariée à Philippe II. duc d'Orléans régent de France, morte en 1749

Deux autres fils, morts jeunes.

Souverains contemporains.

PAPES.

URbain VIII. mort en 1644
ce fut lui qui donna aux cardinaux le titre d'éminence.

Innocent X. 1655
Alexandre VII. 1667
Clément IX. 1669
Clément X. 1676
Innocent XI. 1689
Alexandre VIII. 1691
Innocent XII. 1700
Clément XI. 1721

Maiſon

Maiſon Ottomane.

Ibrahim, mort en	1655
Mahomet IV.	1687
Soliman III.	1691
Achmet II.	1695
Muſtapha II.	1703
Achmet III. déposé,	1730

Empereurs d'Allemagne.

Ferdinand III. mort en	1657
Léopold I.	1705
Joſeph I.	1711
Charles VI.	1740

Rois d'Eſpagne.

Philippe IV. mort en	1665
Charles II.	1700
Philippe V.	1746

Rois de Portugal.

Jean IV. duc de Bragance, mort en	1656
Alphonſe-Henri, détrôné en	1667
mort en	1683
Pierre II.	1706
Jean V.	1750

Rois d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande.

Charles I. mort en	1649
Charles II.	1685
Jâques II. détrôné en	1688
mort en	1701

Rois

Rois d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande.

Guillaume III.	1702
Anne Stuart,	1714
George I.	1727

Rois de Danemarck.

Chriſtian IV. mort en	1648
Frédéric III.	1670
Chriſtian V.	1699
Frédéric IV.	1670

Rois de Suede.

Chriſtine, morte en 1689. abdiqua en	1654
Charles-Guſtave, mort en	1660
Charles XI.	1697
Charles XII.	1718

Rois de Pologne.

Ladiſlas Sigiſmond, mort en	1648
Jean-Caſimir. abd.	1667
Michel Wieſnowiſki, mort en	1673
Jean Sobieſki,	1696
Frédéric-Auguſte, électeur de Saxe,	1733
Staniſlas.	

Rois de Pruſſe.

Frédéric I. mort en	1713
Frédéric-Guillaume,	1740

Czars.

Czars.

Michel-Fœderowitz, mort en	1645
Alexis-Michælowitz,	1676
Fœdor-Alexiowitz,	1682
Iwan-Alexiowitz,	1688
Pierre-Alexiowitz,	1725

Maréchaux de France.

	m. en
NICOLAS de l'Hôpital duc de Vitri,	1644
Hon. d'Albert de Chaulnes,	1649
Gasp. de Coligni, dit le maréchal de Châtillon, petit-fils de l'amiral,	1646
Jaques Nompar de Caumont de la Force,	1652
François de Baſſompierre,	1646
François-Annibal d'Etrées,	1670
Th. d'Epinai de Saint-Luc,	1644.
Urbain de Maillé de Brézé,	1650
Charles de Schomberg d'Halluin,	1656
Charles de la porte de la Meilleraie,	1664
Antoine de Grammont,	1678
Jean Bapt. Budes de Guébriant,	1643
Ph. de la Motte Houdancourt,	1657
Fr. de l'Hôpital de Rônay,	1660
Henri de la tour d'Auvergne, vicomte de Turenne,	1675
Jean de Gaſſion,	1647
Céſar de Choiſeul du Pleſſis-prâlin,	1675
Joſias de Rantzau,	1650
Nic. Neuville de Villeroi, gouverneur de Louis XIV.	1685

Antoine

	m. en
Antoine d'Aumont,	1669
Jâques d'Eſtampes,	1668
Charles de Monchi d'Hoquincourt,	1658
Henri de Séneterre de la Ferté,	1681
Jâques Rouxel de Grancei,	1680
Arm. Nompar de Caumont de la Force,	1675
Louis Foucault,	1659
Céſar Phébus d'Albret,	1676
Ph. de Clérambault,	1665
Jâq. de Caſtelnau,	1658
Jean de Schulemberg de Mont de jeu,	1671
Abrah. de Faber,	1662
Fr. de Créqui,	1687
Bernardin de Gigault de Bellefons,	1694
Louis de Crévant d'Humieres,	1694
Godefroi d'Eſtrades,	1686
Ph. de Montault Benac de Navailles,	1684
Frédéric de Schomberg,	1690
Jâq. Henri de Durfort de Duras,	1704
Louis Victor de Rochechouart nommé le duc de Vivonne,	1688
François d'Aubuſſon de la Feuillade,	1691
François Henri de Montmorenci-Luxembourg,	1695
H. Louis d'Alongni de Rochefort,	1676
Gui Aldonce de Durfort de Lorges,	1702
Jean d'Etrées,	1707
Claude de Choiſeul,	1711
Fr. de Neuville de Villeroi, gouverneur de Louis XV.	1730
J. Armand de Joyeuſe,	1710
L. Fr. de Boufflers,	1711
Anne Hilarion de Conſtantin de Tourville,	1701
Anne Jules de Noailles,	1708

	m. en
Nicolas de Catinat,	1712
Louis Hector de Villars,	1734
Noel Bouton de Chamilli,	1715
Victor Marie d'Etrées,	1737
Fr. Louis Rouſſelet de Château-Renaud	1716
Séb. le Prêtre de Vauban,	1707
Conrad de Roſen,	1715
Nic. du Blé d'Uxelles,	1730
René Froullai de Teſſé,	1725
Nic. Aug. de la Baume de Mont-revel,	1716
Camille d'Hoſtun de Tallard,	1728
Henri d'Harcourt,	1718
Ferd. de Marſin,	1706
Jâq. de Fitzjames de Barwick,	1734
Ch. Aug. Goyon de Matignon,	1729
Jâq. Baſin de Bezons,	1733
Pierre de Montesquiou.	1725

Grands amiraux de France ſous le regne de LOUIS XIV.

ARMAND de Maillé marquis de Brézé, grand-maître, chef & ſurintendant-général de la navigation & du commerce de France en 1643, tué ſur mer d'un coup de canon le 14 Juin 1646.

Anne d'Aûtriche reine régente, ſurintendante des mers de France en 1646. Elle s'en démit en 1650.

Céſar duc de Vendôme & de Beaufort, grand-maître & ſurintendant-général de la navigation & du commerce de France en 1650.

Fran-

François de Vendôme duc de Beaufort, fils de *César*, tué au combat de Candie le 25 Juin 1679.

Louis de Bourbon comte de Vermandois, légitimé de France, amiral au mois d'août 1669, âgé de deux ans, mort en 1683.

Louis-Alexandre de Bourbon, légitimé de France, comte de Toulouse, amiral en 1683, & mort en 1737.

Généraux des galeres de France sous le regne de LOUIS XIV.

ARMAND JEAN du Plessis duc de Richelieu pair de France, en 1643 du vivant de *François* son pere, & se démit de cette charge en 1661.

François marquis de Créqui lui succéda & se démit en 1669, un an après avoir été nommé maréchal de France.

Louis-Victor de Rochechouart comte puis duc de Vivonne, prince de Tonnai-charente, en 1669.

Louis de Rochechouart duc de Mortemar, en survivance de son pere, mort le 3 Avril 1688.

Louis Auguste de Bourbon, légitimé de France, prince de Dombes duc du Maine & d'Aumale, en 1688 & s'en démit en 1694.

Louis Joseph duc de Vendôme, en 1694, mort en 1712.

René sire de Froullai comte de Tessé maréchal de France, en 1712, & s'en démit en 1716.

Le chevalier d'Orléans, en 1716, mort en 1748; après lui cette dignité a été réunie à l'amirauté.

Chanceliers.

CHARLES de l'Aubépine de Châteauneuf garde des ſceaux, mort en	1653
Pierre Séguier,	1672
Matthieu Molé, g. d. ſ.	1656
Etienne d'Aligre,	1677
Michel le Tellier,	1685
Louis Boncherat,	1699
Louis Phélipeaux de Pontchartrain meurt en 1727. exerce juſqu'en	1714
Daniel-François Voiſin,	1717

Miniſtres.

Jules Mazarin cardinal, premier miniſtre, mort en	1661

Surintendans des finances.

Cl. Bouthillier, mort en	1651
Abel Servien, mort en	1659
Cl. de Meſmes, comte d'Avaux,	1650
Nicolas Bailleul,	1652
Charles de la Vieuville,	1653
Emeri (ſon nom était Michel Perticelli.)	
René de Longueil de Maiſons,	1677
Nicolas Fouquet *.	1680

Secrétaires d'état.

Henri Auguſte de Loménie de Brienne, mort en	1666

Cl.

* La charge de ſurintendant des finances fut ſupprimée, lorſque *N.* Fouquet fut arrêté.

	m. en
Cl. Bouthillier, surintendant,	1651
Louis Phélipeaux de la Vrilliere,	1681
Abel Servien, surintendant,	1659
Leon Bouthillier de Chavigni,	1652
Fr. Sublet des Noyers, surintendant des bâtimens,	1645
H. de Guénegaud de Planci,	1676
Michel le Tellier, chancelier,	1685
Louis Phélipeaux de la Vrilliere, se démet en	1669
Hugues de Lionne,	1671
Henri Louis de Loménie de Brienne,	1683
Jean-Bapt. Colbert, contrôleur-général,	1683
Jean-Bapt. Colbert de Seignelai,	1690
Fr. Michel le Tellier de Louvois,	1691
Ch. Colbert de Croissi,	1696
Sim. Arnauld de Pomponne,	1699
Bals. Phélipeaux de Châteauneuf,	1700
Louis Fr. Marie le Tellier de Barbésieux,	1701
Louis Phélipeaux de Pontchartrain, chancelier,	1727
Dan. Fr. Voisin, chancelier,	1717
Louis Phélipeaux de la Vrilliere,	1725
Michel Chamillard, contrôleur-général des finances,	1721
Jérôme Phélipeaux de Pontchartrain, se démet en 1715. mort en	1747
J. Bapt. Colbert de Torci,	1746

ECRIVAINS,

Dont pluſieurs ont illuſtré le ſiecle.

ABADIE (*Jaques*) né en Béarn en 1658, célebre par ſon traité *de la religion chrétienne*; mais qui fit tort enſuite à cet ouvrage par celui *de l'ouverture des ſept ſceaux*, mort en Irlande en 1727.

Abadie ou l'Abadie (*Jean*) né en Guienne en 1610. Jéſuite, puis janſéniſte, puis proteſtant, voulut enfin faire une ſecte, & s'unir avec la Bourignon, qui lui répondit que chacun avait ſon ſaint eſprit, & que le ſien était fort ſupérieur à celui d'Abadie. On a de lui trente & un volume de fanatiſme. On n'en parle ici que pour montrer l'aveuglement de l'eſprit humain. Il ne laiſſa pas d'avoir des diſciples. m. à Altena en 1674.

Ablancourt (*Nicolas* Perrot d') d'une ancienne famille du parlement de Paris, né à Vitri en 1606. Traducteur élégant, & dont on appela chaque traduction *la belle infidele*. mort pauvre en 1664.

Achéri (*Luc* d') bénédictin, grand compilateur, né en 1609, m. en 1685.

Alexandre (*Noel*) né à Rouen en 1639, dominicain. Il a fait beaucoup d'ouvrages de théologie, & a diſputé beaucoup ſur les uſages de la Chine contre les jéſuites qui en revenaient. m. en 1724.

Amelot

Amelot de la Houſſaie (*Nicolas*) né à Orléans en 1634. Ses traductions avec des notes politiques & ſes hiſtoires ſont fort recherchées ; mais ſes mémoires par ordre alphabétique ſont très fautifs, m. en 1706.

Amelotte (*Denis*) né en Saintonge en 1606, de l'oratoire. Il eſt principalement connu par une très bonne verſion du nouveau teſtament, m. en 1678.

Amontons (*Guillaume*) né à Paris en 1663, excellent mécanicien, m. en 1699.

Ancillon (*David*) né à Metz en 1617. Calviniſte, & ſon fils Charles mort à Berlin en 1715, ont eû quelque réputation dans la littérature.

Anſelme, moine Auguſtin, le premier qui ait fait une hiſtoire généalogique des grands officiers de la couronne, continuée & augmentée par Dufourni auditeur des comptes. On a une notion très vague de ce qui conſtitue les grands officiers. On s'imagine que ce ſont ceux à qui leur charge donne le titre de grand, comme grand écuïer, grand échanſon. Mais le connêtable, les maréchaux, le chancelier, ſont grands officiers & n'ont point ce titre de grand, & d'autres qui l'ont ne ſont point réputés grands officiers. Les capitaines des gardes, les premiers gentilshommes de la chambre, ſont devenus réellement de grands officiers & ne ſont pas comptés par le pere Anſelme. Rien n'eſt décidé ſur cette matiere, & il y a autant de confuſion & d'incertitude ſur tous les droits & ſur tous les titres en France, qu'il y a d'ordre dans l'adminiſtration. m. en 1694.

Arnauld

Arnauld (*Antoine*) vingtieme fils de celui qui plaida contre les jésuites, docteur de Sorbonne, né en 1612. Rien n'est plus connu que son éloquence, son érudition & ses disputes, qui le rendirent si célebre & en même tems si malheureux, selon les idées ordinaires qui mettent le malheur dans l'exil & dans la pauvreté, sans considérer la gloire, les amis & une vieillesse saine, qui furent le partage de cet homme fameux. m. en 1694.

Arnauld-d'Andilly (*Robert*) frere aîné du précédent né en 1588, l'un des grands écrivains de Port-royal. Il présenta à Louis XIV. à l'âge de 85 ans, sa traduction de *Josephe*, qui de tous ses ouvrages est le plus recherché. Il fut pere de *Simon* Arnauld, marquis de Pompone, ministre d'état; & ce ministre ne put empêcher, ni les disputes, ni les disgraces de son oncle le docteur de Sorbonne. m. en 1674.

Aubignac (*François d'*) né en 1604. Il n'eut jamais de maître que lui-même. Attaché au cardinal de Richelieu, il fut l'ennemi de Corneille. Sa *pratique des théatres* est encor lue, mais il prouva par sa tragédie de *Zénobie*, que les connaissances ne donnent pas les talens. m. en 1676.

Aubri (*Antoine*) né en 1626. on a de lui les vies des cardinaux de Richelieu & de Mazarin, ouvrages médiocres. m. en 1695.

La comtesse d'Aunoi. Son voiage & ses mémoires d'Espagne & quelques romans écrits avec légereté lui firent quelque réputation. m. en 1705.

Baillet (*Adrien*) né près de Beauvais en 1649, critique célebre, m. en 1706.

Baluze

Baluze (*Etienne*) d'Auvergne, né en 1631. c'eſt lui qui a formé le recueil des manuſcrits de la bibliotheque de Colbert. Il a travaillé juſqu'à l'âge de quatre-vingt-huit ans. On lui doit ſept volumes d'anciens monumens. Exilé pour avoir ſoûtenu les prétentions du cardinal de Bouillon, qui ſe croiait indépendant du roi. m. en 1718.

Balzac (*Jean Louis*) né en 1594. homme éloquent, & le premier qui fonda un prix d'éloquence. Il eut le brévet d'hiſtoriographe de France & de conſeiller d'état, qu'il appelait de magnifiques bagatelles. m. en 1654.

Barbeirac (*Jean*) né à Béziers en 1674. calviniſte, profeſſeur en droit & en hiſtoire à Lauſane, traducteur & commentateur de Puffendorf & de Grotius. Il ſemble que ces traités du droit des gens, de la guerre & de la paix, qui n'ont jamais ſervi ni à aucun traité de paix, ni à aucune déclaration de guerre, ni à aſsûrer le droit d'aucun homme, ſoient une conſolation pour les peuples, des maux qu'ont fait la politique & la force. Ils donnent l'idée de la juſtice, comme on a les portraits des perſonnes célebres qu'on ne peut voir. m. en 1729.

Barbier Daucourt (*Jean*) connu chez les jéſuites ſous le nom de *l'avocat ſacrus* & dans le monde par ſa *critique des entretiens du pere Bouhours*, & par l'excellent plaidoïer pour un homme innocent appliqué à la queſtion. Il fut long-tems protégé par Colbert, qui le fit contrôleur des bâtimens du roi; mais aiant perdu ſon protecteur, il mourut dans la miſere en 1694.

Barbier (*mademoiſelle*) a fait quelques tragédies.

Baſnage (*Jéques*) né à Rouen en 1653. calviniſte. Paſteur à la Haie, plus propre à être miniſtre

ministre d'état que d'une paroisse. De tous ses livres, son histoire des Juifs, des provinces unies & de l'église sont les plus estimés. Les livres sur les affaires du tems meurent avec les affaires; les ouvrages d'une utilité générale subsistent. m. en 1723.

Basnage de Beauval (*Henri*) de Rouen, ministre en Hollande, mais ministre philosophe, qui a écrit *de la tolérance des religions*. Il était laborieux; & nous avons de lui le dictionnaire de Furetiere augmenté. m. en 1710.

Baudran (*Michel*) né à Paris en 1633. géographe, mais moins estimé que Sanson. m. en 1700.

Bayle (*Pierre*) né au Carlat dans le comté de Foix en 1647. Retiré en Hollande plutôt comme philosophe que comme calviniste, persécuté pendant sa vie par Jurieux, & après sa mort par les ennemis de la philosophie. S'il avait prévu combien son *dictionnaire* serait recherché, il l'aurait rendu encor plus utile, en retranchant les noms obscurs, & en y ajoutant plus de noms illustres. Il a vécu & il est mort en sage. Des-maiseaux a écrit sa vie en un gros volume. Elle ne devait pas contenir six pages. La vie d'un écrivain sédentaire est dans ses écrits. m. en 1706.

Beaumont de Péréfixe (*Hardouin*) précepteur de Louis XIV. archevêque de Paris. Son *histoire de Henri* IV. qui n'est qu'un abrégé, fait aimer ce grand prince, & est propre à former un bon roi. Il la composa pour son élève. On crut que Mézerai y avait eu part: en effet il s'y trouve beaucoup de ses manieres de parler; mais Mézerai n'avait pas ce stile touchant & digne

digne en plusieurs endroits du prince dont Pérefixe écrivait la vie, & de celui à qui il l'adreſſait. Les excellens conſeils qui s'y trouvent pour gouverner par ſoi-même, ne furent insérés que dans la ſeconde édition après la mort du cardinal Mazarin. On apprend d'ailleurs à connaître Henri IV. beaucoup plus dans cette hiſtoire que dans celle de Daniel, écrite un peu sèchement, & où il eſt trop parlé du pere Coton, & trop peu des grandes qualités de Henri IV. & des particularités de la vie de ce bon roi. Pérefixe émeut tout cœur né ſenſible, & fait adorer la mémoire de ce prince, dont les faibleſſes n'étaient que celles d'un homme aimable, & dont les vertus étaient celles d'un grand homme. m. en 1670.

Benſerade (*Iſaac* de) né en Normandie en 1612. Sa petite maiſon de Gentilli, où il ſe retira ſur la fin de ſa vie, était remplie d'inſcriptions en vers, qui valaient bien ſes autres ouvrages. C'eſt dommage qu'on ne les ait pas recueillies. m. en 1691.

Bergier (*Nicolas*) a eu le titre d'hiſtoriographe de France; mais il eſt plus connu par ſa curieuſe *hiſtoire des grands chemins de l'empire Romain*, ſurpaſſés aujourd'hui par les nôtres en beauté, & non pas en ſolidité. Son fils mit la derniere main à cet ouvrage utile, qu'il fit imprimer ſous Louis XIV. mi en 1623.

Bernard (*mademoiſelle*) a fait quelques pieces de théatre, conjointement avec le célebre *Bernard* de Fontenelle.

Bernard (*Jaques*) de Dauphiné, né en 1658. Savant littérateur; ſes journaux ont été eſtimés, m. en Hollande en 1718.

Bernier

Bernier (*François*) surnommé *le Mogol*, né à Angers vers l'an 1625. Il fut huit ans médecin de l'empereur des Indes. Ses *voiages* sont curieux. m. en 1688.

Bignon (*Jérome*) né en 1590. Il a laissé un plus grand nom que de grands ouvrages. Il n'était pas encor du bon tems de la littérature. Le parlement, dont il fut avocat-général, chérit avec raison sa mémoire. m. en 1656.

Bochard (*Samuel*) né à Rouen en 1599. calviniste, un des plus savans hommes de l'Europe dans les langues & dans l'histoire. Il fut un de ceux qui allerent en Suede instruire & admirer la reine Christine. m. en 1667.

Boileau Despréaux (*Nicolas*) né à Paris en 1636. Le plus correct de nos poetes. On a tant commenté ses ouvrages, qu'un éloge est ici superflu. m. en 1711.

Boileau (*Gilles*) né à Paris en 1631. Frere aîné du fameux Boileau. Il a fait quelques traductions qui valent mieux que ses vers. m. en 1669.

Boivin (*Jean*) né en Normandie en 1633. Frere de *Louis* Boivin, & utile comme lui pour l'intelligence des beautés des auteurs grecs. m. en 1726.

L'abbé du Bos. Son *histoire de la ligue de Cambrai* est profonde, politique, interessante; elle fait connaître les usages & les mœurs du tems, & est un modele en ce genre. Tous les artistes lisent avec fruit ses *réflexions sur la poésie, la peinture & la musique*. Il ne savait pourtant pas la musique, il n'avait jamais pu faire de vers, & n'avait pas un tableau. Mais il avait beaucoup lu, vu, entendu & réflechi.

Boſſu (*René* le) né à Paris en 1631. Chanoine régulier de ſainte Génevieve. Il voulut concilier Ariſtote avec Deſcartes; il ne ſavait pas qu'il falait les abandonner l'un & l'autre. Son *traité ſur le poeme épique* a beaucoup de réputation, mais il ne fera jamais de poetes. m. en 1680.

Boſſuet (*Jéques Bénigne*) de Dijon, né en 1627, évêque de Condom & enſuite de Meaux. On a de lui 51 ouvrages; mais ce ſont ſes *oraiſons funebres* & ſon *diſcours ſur l'hiſtoire univerſelle*, qui l'ont conduit à l'immortalité. m. en 1704.

Bouchenu de Valbonnai (*Jean Pierre*) né à Grenoble en 1651. Il voiagea dans ſa jeuneſſe, & ſe trouva ſur la flote d'Angleterre à la bataille de Solbaye. Il fut depuis premier préſident de la chambre des comptes du Dauphiné. Sa mémoire eſt chere à Grenoble pour le bien qu'il y fit, & aux gens de lettres par ſes grandes recherches. Ses *mémoires ſur le Dauphiné*, furent compoſés dans le tems qu'il était aveugle, & ſur les lectures qu'on lui faiſait. m. en 1730.

Boudier, auteur de quelques vers naturels. Il fit en mourant à 86 ans ſon épitaphe:

J'étais poete, hiſtorien:
Et maintenant je ne ſuis rien.

Bouchier, préſident du parlement de Dijon. Son érudition l'a rendu célebre. Il a traduit en vers Français quelques morceaux d'anciens poetes latins. Il penſait qu'on ne doit pas les traduire autrement; mais il prouva combien c'eſt une entrepriſe difficile.

Bouhours (*Dominique*) jéſuite, né à Paris en 1628. La langue & le bon goût lui ont beaucoup d'obligations. Il a fait de bons ouvrages, dont on a fait de bonnes critiques : *ex privatis utilis reſpublica creſcit.* m. en 1702.

Bouillaud (*Iſmael*) de Loudon, né en 1605. Savant dans l'hiſtoire & dans les mathématiques. m. en 1694.

Le comte de Boulainvilliers de la maiſon de Crouy. Le plus ſavant gentilhomme du roiaume dans l'hiſtoire, & le plus capable d'écrire celle de France, s'il n'avait pas été trop ſiſtématique. Il appelle le gouvernement féodal *le chef-d'œuvre de l'eſprit humain.* Il regrette les tems, où les peuples eſclaves de petits tyrans ignorans & barbares, n'avaient ni induſtrie, ni commerce, ni propriété ; & il croit qu'une centaine de ſeigneurs, oppreſſeurs de la terre & ennemis d'un roi, compoſaient le plus parfait des gouvernemens. Malgré ce ſiſtême, il était excellent citoien ; comme malgré ſon faible pour l'aſtrologie judiciaire, il était philoſophe, de cette philoſophie qui compte la vie pour peu de choſe, & qui mépriſe la mort. Ses écrits, qu'il faut lire avec précaution, ſont profonds & utiles. On a imprimé à la fin de ſes ouvrages un gros mémoire *pour rendre le roi de France plus riche que tous les autres monarques enſemble.* Il eſt évident que cet ouvrage n'eſt pas du comte de Boulainvilliers. m. vers l'an 1720.

Bourdaloue, né à Bourges en 1632. jéſuite. Le premier modele des bons prédicateurs en Europe. m. en 1704.

Bourſeis (*Amable*) né en Auvergne 1606. Auteur de pluſieurs ouvrages de politique & de contro-

controverſe. Silhon & lui ſont ſoupçonnés d'avoir composé le teſtament politique attribué au cardinal de Richelieu. m. en 1672.

Bourſaut (*Edmond*) né en Bourgogne en 1638. Ses *lettres à Babet* eſtimées de ſon tems, ſont devenues, comme toutes les lettres dans ce goût, l'amuſement des jeunes provinciaux. On joue encor ſa comédie d'*Eſope*. m. en 1701.

Brébeuf (*Guillaume*) né en Normandie en 1638. Il eſt connu par ſa *traduction de la Pharſale*; mais on ignore communément qu'il a fait *le Lucain travesti*. m. en 1661.

Breteuil, marquiſe du Chaſtelet (*Gabriele Emile*) née en 1706. Elle a éclairci Leibnitz, traduit & commenté Newton, mérite fort inutile à la cour, mais révéré chez toutes les nations qui ſe piquent de ſavoir, & qui ont admiré la profondeur de ſon génie & ſon éloquence. De toutes les femmes qui ont illuſtré la France, c'eſt celle qui a eu le plus de véritable eſprit, & qui a moins affecté le bel eſprit. m. en 1749.

Brienne (*Henri Auguſte* de Loménie de) ſecrétaire d'état. Il a laiſſé des *mémoires*. Il ſerait utile que les miniſtres en écriviſſent, mais tels que ceux qui ſont rédigés depuis peu ſous le nom du duc de Sully. eſt m. en 1666.

La Bruiere (*Jean*) né à Dourdan en 1644. Il eſt certain, qu'il peignit dans ſes *caracteres* des perſonnes connues & conſidérables. Son livre a fait beaucoup de mauvais imitateurs. m. en 1696.

Brumoi, jéſuite. Son *théatre des grecs* paſſe pour le meilleur ouvrage qu'on ait en ce genre. Il a prouvé qu'il eſt bien plus aiſé de traduire &

de louer les anciens, que d'égaler par ſes propres productions les grands modernes.

Brun (*Pierre le*) né à Aix en 1661. de l'oratoire. Son livre critique *des pratiques ſuperſtitieuſes* a été recherché; mais c'eſt un médecin qui ne parle que de très peu de maladies. m. en 1729.

Buffier (*Claude*) jéſuite. Sa mémoire artificielle eſt d'un grand ſecours pour ceux, qui veulent avoir les principaux faits de l'hiſtoire toûjours préſens à l'eſprit. Il a fait ſervir les vers (je ne dis pas la poéſie) à leur premier uſage, qui était d'imprimer dans la mémoire des hommes les événemens dont on voulait garder le ſouvenir.

Buſſy Rabutin (*Roger* comte de) né dans le Nivernois en 1618. Il écrivit avec pureté. On connaît ſes malheurs & ſes ouvrages. m. à Autun 1693.

Calprenede (*Gautier* de la) né à Cahors vers l'an 1612. gentilhomme ordinaire du roi. Ce fut lui, qui mit les longs romans à la mode. m. en 1663.

Campiſtron (*Jean*) né à Toulouſe en 1656. éleve & imitateur de Racine. Le duc de Vendôme dont il fut ſecrétaire fit ſa fortune, & le comédien *Baron* une partie de ſa réputation. Il y a des choſes touchantes dans ſes pieces: elles ſont faiblement écrites; mais au moins le langage eſt aſſez pur, & après lui on a tellement négligé la langue dans les pieces de théatre, qu'on a fini par écrire d'un ſtile entierement barbare. C'eſt ce que Boileau déplorait en mourant. m. en 1723.

Du

Du Cange (*Charles* du Freſne) né a Amiens en 1610. On ſait combien ſes deux *gloſſaires* ſont utiles pour l'intelligence de tous les uſages du bas empire & des ſiecles ſuivans. Il fut un de ceux que Louis XIV. récompenſa. m. en 1688.

Caſſini (*Jean Dominique*) né dans le comté de Nice en 1625, appelé par Colbert en 1666. Il a été le premier des aſtronomes de ſon tems, mais il commença comme les autres par l'aſtrologie. m. en 1712.

Catrou, né en 1659, jéſuite. Il a fait avec le pere Rouillé vingt tomes de l'hiſtoire Romaine. Ils ont cherché l'éloquence, & n'ont pas trouvé la préciſion. m. en 1737.

Du Cerceau, jéſuite, a fait quelques poéſies naturelles dans le genre médiocre. Il s'y trouve des vers heureux. m. en 1730.

La Chambre (*Marin* Cureau de) né au Mans en 1594. L'un des premiers académiciens. m. en 1669. Lui & ſon fils ont eû de la réputation.

Chantereau (*Louis* le Fevre) né en 1588. très ſavant homme, l'un des premiers qui ont débrouillé l'hiſtoire de France; mais il a accrédité une grande erreur, c'eſt que les fiefs héréditaires n'ont commencé qu'après Hugues Capet. Quand il n'y auroit que l'exemple de la Normandie, donnée ou plutôt extorquée à titre de fief héréditaire en 912, cela ſuffiroit pour détruire l'opinion de Chantereau, que pluſieurs hiſtoriens ont adoptée. Il eſt d'ailleurs certain, que Charlemagne inſtitua en France des fiefs avec propriété, & que cette forme de gouverne-

ment était connue avant lui dans la Lombardie & dans la Germanie. m. en 1658.

Chapelain (*Jean*) né en 1595. Sans *la pucelle* il aurait eu de la réputation parmi les gens de lettres. Ce mauvais poeme lui valut beaucoup plus que l'iliade à Homere. Chapelain fut pourtant utile par ſa littérature. m. en 1674.

La Chapelle, receveur-général des finances, auteur de quelques tragédies qui eurent du ſuccès en leur temps. Il était un de ceux qui tâchaient d'imiter Racine: car Racine forma ſans le vouloir une école comme les grands peintres. Ce fut un Raphael qui ne fit point de Jules Romain: mais au moins ſes premiers diſciples écrivirent avec quelque pureté de langage; & dans la décadence qui a ſuivi, on a vu de nos jours des tragédies entieres, où il n'y a pas quatre vers de ſuite dans leſquels il n'y ait des fautes groſſieres. Voilà d'où l'on eſt tombé, & à quels excès on eſt parvenu, après avoir eu de ſi grands modeles.

Chapelle (*Claude l'Huillier*) fils naturel de l'Huillier maître-des-comptes. Il n'eſt pas vrai qu'il fût le premier qui ſe ſervît des rimes redoublées; d'Aſſouci s'en ſervait avant lui & même avec quelque ſuccès.

Pourquoi donc, ſexe au teint de roſe,
Quand la charité vous impoſe
La loi d'aimer votre prochain,
Pouvez-vous me haïr ſans cauſe,
Moi qui ne vous fis jamais rien?
Ah! pour mon honneur je vois bien
Qu'il faut vous faire quelque choſe. &c.

Chapelle

Chapelle réuſſit mieux que les autres dans ce genre qui a de l'harmonie & de la grace, mais dans lequel il a préféré quelquefois une abondance ſtérile de rimes à la penſée & au tour. Sa vie voluptueuſe & ſon peu de prétention contribua encor à la célébrité de ſes petits ouvrages. On ſait qu'il y a dans ſon voiage de Montpelier beaucoup de traits de Bachaumont, fils du préſident le Coigneux, l'un des plus aimables hommes de ſon tems. Chapelle était d'ailleurs un des meilleurs éleves de Gaſſendi. m. en 1686.

Charleval (*Jean Faucon* de Ris) l'un de ceux qui acquirent de la célébrité par la délicateſſe de leur eſprit ſans ſe livrer trop au public. La fameuſe converſation du maréchal d'Hoquincourt & du pere Canaye, imprimée dans les œuvres de Saint-évremont, eſt de Charleval, juſqu'à la petite diſſertation ſur le janséniſme & ſur le moliniſme que Saint-évremont y a ajoûtée. Le ſtile de cette fin eſt très différent de celui du commencement. Feu monſieur de Caumartin le conſeiller d'état avait l'écrit de Charleval de la main de l'auteur. On trouve dans le Moréri, que le préſident de Ris, neveu de Charleval, ne voulut pas faire imprimer les ouvrages de ſon oncle, de peur que *le nom d'auteur peut-être ne fût une tache dans ſa famille.* Il faut être d'un état & d'un eſprit bien abject pour avancer une telle idée dans le ſiecle où nous ſommes ; & c'eût été dans un homme de robe un orgueil digne des tems militaires & barbares, où l'on abandonnait l'étude purement à la robe par mépris pour la robe & pour l'étude.

Chardin

Chardin (*Jean*) né à Paris en 1643. Nul voïageur n'a laiſſé des mémoires plus curieux. m. à Londres en 1713.

Charpentier (*François*) né à Paris en 1620, académicien utile. On a de lui la traduction de *la Cyropédie*. Il ſoûtint vivement l'opinion, que les inſcriptions des monumens publics de France doivent être en Français. En effet c'eſt dégrader une langue qu'on parle dans toute l'Europe, que de ne pas oſer s'en ſervir; & c'eſt aller contre ſon but, que de parler à tout le public dans une langue que les trois quarts au moins de ce public n'entendent pas. m. en 1702.

La Châtre (*Edme* marquis de) a laiſſé des mémoires. m. en 1645.

Chaulieu (*Guillaume*) né en Normandie en 1639. connu par ſes poéſies négligées, & par les beautés hardies & voluptueuſes qui s'y trouvent. m. en 1720.

Chéminais, jéſuite. On l'appelait le Racine des prédicateurs, & Bourdaloue le Corneille.

Cherron (*Eliſabeth*) née à Paris en 1648. fille célebre par la muſique, la peinture & les vers. m. en 1711.

Chevreau (*Urbain*) né à Loudun en 1613. ſavant & bel eſprit qui eut beaucoup de réputation. m. en 1701.

Chifflet (*Jean Jâques*) né à Béſançon en 1588. On a de lui pluſieurs recherches. m. en 1660. Il y a eu ſept écrivains de ce nom.

Choiſi (*François* de) né à Rouen en 1644. envoié à Siam. On a ſa relation. Il a compoſé pluſieurs hiſtoires, une *traduction de l'imitation de Jeſus-Chriſt*, dédiée à madame de Maintenon

tenon avec cette épigraphe : *concupiſcet rex decorem tuum* ; & des *mémoires de la comteſſe des Barres*, aiant été lui-même cette comteſſe.

Claude (*Jean*) né en Agenois en 1619. miniſtre calviniſte en Hollande. Il fut l'oracle de ſon parti ; & eut l'honneur de combattre les Arnauld, les Nicole & les Boſſuet. m. en 1687.

Le Comte (*Charles*) né à Troies en 1611. de l'oratoire. Ses *annales eccléſiaſtiques* imprimées au louvre par ordre du roi, ſont un monument utile. m. en 1681.

Collet (*Philibert*) né à Dombes en 1643. juriſconſulte & homme libre. Excommunié par l'archevêque de Lion pour une querelle de paroiſſe, il écrivit contre l'excommunication ; il combattit la clôture des religieuſes, & dans ſon *traité de l'uſure* il ſoûtint vivement l'uſage autoriſé en Breſſe de ſtipuler les intérêts avec le capital, uſage approuvé dans plus de la moitié de l'Europe, & reçu dans l'autre par tous les négocians, malgré les loix qu'on élude. Il prétendit auſſi que les dîmes, qu'on païe aux eccléſiaſtiques, ne ſont pas de droit divin. m. en 1718.

Colomiez (*Paul*). Le tems de ſa naiſſance eſt inconnu : la plupart de ſes ouvrages commencent à l'être ; mais ils ſont utiles à ceux qui aiment les recherches littéraires. m. à Londres en 1692.

Commire, jéſuite. Il réuſſit parmi ceux qui croient qu'on peut faire de bons vers latins, & qui penſent que des étrangers peuvent reſſuſciter le ſiecle d'Auguſte dans une langue qu'ils ne peuvent pas même prononcer.

Cordemoi (*Géraud*) né à Paris. On lui doit le débrouillement du cahos des deux premieres races

races des rois de France; & on doit cette utile entrepriſe au duc de Montauſier, qui chargea Cordemoi de faire l'hiſtoire de Charlemagne, pour l'éducation de *monſeigneur*. Il ne trouva gueres dans les anciens auteurs que des abſurdités & des contradictions. La difficulté l'encouragea, & il débrouilla les deux premieres races. m. en 1684.

Corneille (*Pierre*) né à Rouen en 1606. quoiqu'on ne repréſente plus que quatre ou cinq pieces de trente-trois qu'il a compoſées, il ſera toûjours le pere du théatre. Il eſt le premier qui ait élevé le génie de la nation. On dit que ſa traduction de l'imitation de Jeſus-Chriſt a été imprimée 32 fois : il eſt auſſi difficile de le croire, que de la lire une ſeule. Il reçut une gratification du roi dans ſa derniere maladie. m. en 1684.

Corneille (*Thomas*) né à Rouen en 1625. homme qui aurait eû une grande réputation, s'il n'avait point eû de frere. On a de lui 34 pieces de théatre. m. en 1709.

Couſin (*Louis*) né à Paris en 1627. préſident à la cour des monnoies. On lui doit beaucoup de traductions d'hiſtoriens Grecs, que lui ſeul a fait connaître. m. en 1707.

Dacier (*André*) né à Caſtres en 1651. calviniſte comme ſa femme, & devenu catholique comme elle. Garde des livres du cabinet du roi à Paris, charge qui ne ſubſiſte plus. Homme plus ſavant qu'écrivain élégant, mais à jamais utile par ſes traductions & par ſes notes. m. au louvre en 1722.

Danchet (*Antoine*) a réuſſi à l'aide du muſicien dans quelques *opéra*, qui ſont moins mauvais que ſes tragédies.

Danet

Danet (*Pierre*) l'un de ces hommes qui ont été plus utiles qu'ils n'ont eû de réputation. Ses *dictionnaires* de la langue latine & des antiquités furent au nombre de ces livres mémorables faits pour l'éducation du Dauphin *monſeigneur*, & qui s'ils ne firent pas de ce prince un ſavant homme, contribuerent beaucoup à éclairer la France. m. en 1709.

Dangeau (*Louis* abbé de) né en 1643. excellent académicien. m. en 1723.

Daniel (*Gabriel*) jéſuite. Hiſtoriographe de France, a rectifié les fautes de Mézerai ſur la premiere & la ſeconde race. On lui a reproché, que ſa diction n'eſt pas toûjours aſſez pure, que ſon ſtile eſt trop faible, qu'il n'intéreſſe pas, qu'il n'eſt pas peintre, qu'il n'a pas aſſez approfondi les loix, les uſages & les mœurs. Mais d'ailleurs il eſt inſtruit, exact, ſage & vrai; & s'il n'eſt pas au rang des grands écrivains, il eſt dans celui des meilleurs hiſtoriens: & l'on n'a point d'hiſtoire de France préférable à la ſienne. C'eſt en vain que le pere *Daniel* prétend, que les premiers tems de l'hiſtoire de France ſont plus intéreſſans que ceux de Rome, parce que Clovis & Dagobert avaient plus de terrain que Romulus & Tarquin. Il ne s'eſt pas apperçu, que les faibles commencemens de tout ce qui eſt grand intéreſſent toûjours les hommes; on aime à voir la petite origine d'un peuple dont la France n'eſt qu'une province, & qui étendit ſon empire juſqu'à l'Elbe, l'Euphrate, & le Niger. Il faut avouer, que notre hiſtoire & celle des autres peuples, depuis le cinquieme ſiecle de l'ere vulgaire juſqu'au quinzieme, n'eſt qu'un cahos d'aventures barbares, ſous des noms barbares.

Dargonne

Dargonne (*Noel*) né à Paris en 1634. chartreux à Gaillon. C'eſt le ſeul chartreux qui ait cultivé la littérature. Ses *mélanges*, ſous le nom de Vigneul de Marville, ſont remplis d'anecdotes curieuſes & hazardées. m. en 1704.

Deſcartes (*René*) né en Touraine en 1596. fils d'un conſeiller au parlement de Bretagne. Le plus grand mathématicien de ſon tems, mais le philoſophe qui connut le moins la nature, ſi on le compare à ceux qui l'ont ſuivi. Il paſſa preſque toute ſa vie hors de France pour philoſopher en liberté, à l'exemple de Saumaiſe qui avait pris ce parti. Accuſé d'athéiſme, comme tant d'autres philoſophes, après avoir prouvé mieux qu'eux l'exiſtence d'un dieu. m. à Stockholm en 1650.

Deſmarets de Saint-Sorlin (*Jean*) né à Paris en 1595. Il travailla beaucoup à la tragédie de *Mirame* du cardinal de Richelieu. Sa comédie des *viſionnaires* paſſa pour un chef-d'œuvre, mais c'eſt que Moliere n'avait pas encor paru. Il fut contrôleur-général de l'extraordinaire des guerres & ſecrétaire de la marine du Levant. Sur la fin de ſa vie il fut plus connu par ſon fanatiſme que par ſes ouvrages. m. en 1676.

Domat, célebre juriſconſulte. Son livre *des loix civiles* a eu beaucoup d'approbation.

Doujat (*Jean*) né à Toulouſe en 1639. juriſconſulte & homme de lettres. Il faiſait tous les ans un enfant à ſa femme & un livre. Le journal des ſavans l'appelle grand-homme; il ne faut pas prodiguer ce titre. m. en 1688.

Dubois (*Gérard*) né à Orléans en 1629, de l'oratoire. Il a fait *l'hiſtoire de l'égliſe de Paris*. m. en 1696.

Duché

Duché, valet de chambre de Louis XIV. fit pour la cour quelques tragédies tirées de l'écriture à l'exemple de Racine, non avec le même ſuccès.

Duchêne (*André*) né en Touraine en 1584. hiſtoriographe du roi, auteur de beaucoup d'hiſtoires & de recherches généalogiques. On l'appelait le pere de l'hiſtoire de France. m. en 1640.

Dufrênoi (*Charles*) né à Paris en 1611. peintre & poete. Son poeme *de la peinture* a réuſſi auprès de ceux qui peuvent lire d'autres vers latins que ceux du ſiecle d'Auguſte. m. en 1665.

Dufréni (*Charles*) né à Paris en 1648. il paſſait pour petit-fils de Henri IV. & lui reſſemblait. Son pere avait été valet de garderobe de Louis XIII. & le fils l'était de Louis XIV. qui lui fit toûjours du bien malgré ſon dérangement, mais qui ne put l'empêcher de mourir pauvre. Avec beaucoup d'eſprit & plus d'un talent, il ne put jamais rien faire de régulier. On a de lui beaucoup de comédies, & il n'y en a gueres où l'on ne trouve des ſcenes jolies & ſingulieres. m. en 1724.

Dupleix (*Scipion*) de Condom, quoique né en 1559, peut être compté dans le ſiecle de Louis XIV. aiant encor vécu ſous ſon regne. Il eſt le premier hiſtorien qui ait cité en marge ſes autorités, précaution abſolument néceſſaire quand on n'écrit pas l'hiſtoire de ſon tems. On ne lit plus ſon hiſtoire de France, parce que depuis lui on a mieux fait & mieux écrit. m. en 1661.

Eſprit (*Jâques*) né à Béziers en 1611. auteur du livre *de la fauſſeté des vertus humaines*, qui n'eſt qu'un commentaire du duc de la Rochefou-

cault. Le chancelier Séguier, qui goûta ſa littérature, lui fit avoir un brévet de conſeiller d'état. m. en 1678.

Le marquis de la Fare, connu par ſes mémoires & par quelques vers agréables. Son talent pour la poéſie ne ſe développa qu'à l'âge de près de ſoixante ans. Ce fut madame de Caylus, l'une des plus aimables perſonnes de ce ſiecle par ſa beauté & par ſon eſprit, pour laquelle il fit ſes premiers vers, & peut-être les plus délicats qu'on ait de lui.

M'abandonnant un jour à la triſteſſe
Sans eſpérance & même ſans déſirs,
Je regrettais les ſenſibles plaiſirs
Dont la douceur enchanta ma jeuneſſe.
Sont-ils perdus, diſais-je, ſans retour,
Et n'es-tu pas cruel, amour !
Toi que j'ai fait dès mon enfance,
Le maître de mes plus beaux jours,
D'en laiſſer terminer le cours
A l'ennuieuſe indifférence ?
Alors j'apperçus dans les airs
L'enfant maître de l'univers,
Qui plein d'une joie inhumaine
Me dit en ſouriant, Tircis ne te plains plus ;
Je vais mettre fin à ta peine,
Je te promets un regard de Caylus.

mort en 1713.

La Faiette (*Marie Madelaine* de la Vergne comteſſe de) ſa *princeſſe de Cleves* & ſa *Zaïde* furent les premiers romans, où l'on vit les mœurs des honnêtes gens & des aventures naturelles décrites

crites avec grace. Avant elle on écrivait d'un ſtile empoulé des choſes incroiables. m. en 1693.

Félibien (*André*) né à Chartres en 1619. il eſt le premier qui dans les inſcriptions de l'hôtel-de-ville ait donné à Louis quatorze le nom de *grand*. Ses *entretiens ſur la vie des peintres* ſont l'ouvrage qui lui a fait le plus d'honneur. Il eſt élégant, profond, & il reſpire le goût. Mais il dit trop peu de choſes en trop de paroles, & eſt abſolument ſans méthode. m. en 1695.

Fénelon (*François* de Salignac) archevêque de Cambrai, né en Périgord en 1651. on a de lui cinquante-cinq ouvrages différens. Tous partent d'un cœur plein de vertu, mais ſon *Télémaque* l'inſpire. Il a été vainement blamé par Gueudeville & par l'abbé Faidit. m. à Cambrai en 1715.

Ferrand, conſeiller de la cour des aides. On a de lui de très jolis vers.

Feuquieres de Pas (le marquis de) né à Paris en 1648. Officier conſommé dans l'art de la guerre, & excellent guide s'il n'eſt critique trop ſévere. m. en 1711.

Le Fevre (*Tanneguy*) né à Caen en 1615. calviniſte, profeſſeur à Saumur, mépriſant ceux de la ſecte & demeurant parmi eux, plus philoſophe que huguenot, écrivant auſſi bien en latin qu'on puiſſe écrire dans une langue morte, faiſant des vers grecs qui doivent avoir eû peu de lecteurs. La plus grande obligation que lui aient les lettres, eſt d'avoir produit madame Dacier. m. en 1678.

Le Fevre (*Anne*) madame Dacier. Née calviniſte à Saumur en 1651 : illuſtre par ſa ſcience. Le duc de Montauſier la fit travailler à l'un de ces livres qu'on nomme *dauphins*, pour l'éduca-

tion de *monſeigneur*. Le *Florus* avec des notes latines eſt d'elle. Ses traductions de Térence & d'Homere lui font un honneur immortel. On ne pouvait lui reprocher que trop d'admiration pour tout ce qu'elle avait traduit. La Motte ne l'attaqua qu'avec de l'eſprit, & elle ne combattit qu'avec de l'érudition. m. en 1720 au louvre.

Fléchier (*Eſprit*) du comtat d'Avignon, né en 1632. Evêque de Lauvar & puis de Nîmes. Poete Français & Latin, hiſtorien, prédicateur, mais connu ſurtout par ſes belles oraiſons funebres. Son hiſtoire de Théodoſe a été faite pour l'éducation de *monſeigneur*. Le duc de Montauſier avait engagé les meilleurs eſprits de France, à travailler par de bons ouvrages à cette éducation. m. en 1710.

Fleury (*Claude*) né en 1640. ſous-précepteur du duc de Bourgogne & confeſſeur de Louis XV. ſon fils, vécut à la cour dans la ſolitude & dans le travail. Son hiſtoire de l'égliſe eſt la meilleure qu'on ait jamais faite, & les diſcours préliminaires encor au deſſus de l'hiſtoire. m. en 1723.

La Fontaine (*Jean*) né à Château-Thiéri en 1621. le plus ſimple des hommes, mais admirable dans ſon genre quoique négligé & inégal. Il fut le ſeul des grands hommes de ſon tems qui n'eut point de part aux bienfaits de Louis XIV. Il y avait droit par ſon mérite & par ſa pauvreté. m. en 1695.

Forbin (*Claude* chevalier de) chef d'eſcadre en France, grand-amiral du roi de Siam. Il a laiſſé des mémoires curieux qu'on a rédigés, & on peut juger entre lui & du Gué-trouin.

La

La Foſſe (*Antoine*) né en 1658. *Manlius* eſt ſa meilleure piece de théatre. m. en 1708.

Fraguier (*Claude*) né à Paris en 1666. bon littérateur & plein de goût. Il n'a écrit que des vers latins & quelques diſſertations. m. en 1728.

Furetiere (*Antoine*) né en 1620. fameux par ſon dictionnaire & par ſa querelle. m. en 1688.

Galant (*Antoine*) né en Picardie en 1646. Il apprit à Conſtantinople les langues orientales, & traduiſit une partie des contes Arabes, qu'on connaît ſous le titre des *mille & une nuit*. m. en 1715.

Gacon (*François*) né à Lyon en 1667. mis par le pere Niceron dans le catalogue des hommes illuſtres, & qui n'a été fameux que par de mauvaiſes ſatires. Il a eû grande part à ce recueil de groſſieres plaiſanteries qu'on appelle brévets de la Calotte. Ces turpitudes ont pris leur ſource dans je ne ſai quelle aſſociation qu'on appelait le régiment des ſous & de la Calotte. Ce n'eſt pas là aſſurément du bon goût. Les honnêtes gens ne voient qu'avec mépris de tels ouvrages & leurs auteurs qui ne peuvent être cités que pour faire abhorrer leur exemple. m. en 1725.

L'abbé Gallois (*Jean*) né à Paris en 1632. Savant univerſel, fut le premier qui travailla au journal des ſavans avec le conſeiller-clerc Sallo, qui avait conçu l'idée de ce travail. Il enſeigna depuis un peu de latin au miniſtre d'état Colbert, qui malgré ſes occupations crut avoir aſſez de tems pour apprendre cette langue; il prenait ſurtout ſes leçons en caroſſe dans ſes voiages de Verſailles à Paris. On diſait avec vraiſemblance, que c'était en vue d'être chancelier. On peut

obſerver, que les deux hommes qui ont le plus protégé les lettres, ne ſavaient pas le latin, Louis XIV. & monſieur Colbert. m. en 1707.

Gaſſendi (*Pierre*) né en Provence en 1592. Reſtaurateur d'une partie de la phyſique d'Epicure. Il ſentit la néceſſité des atomes & du vuide. Newton & d'autres ont démontré depuis ce que Gaſſendi avait affirmé. Il eut moins de réputation que Deſcartes, parce qu'il était plus raiſonnable, & qu'il n'était pas inventeur; mais on l'accuſa comme Deſcartes d'athéiſme. Quelques-uns crurent, que celui qui admettait le vuide comme épicure niait un Dieu comme lui. C'eſt ainſi que raiſonnent les calomniateurs. Gaſſendi en Provence, où l'on n'était point jaloux de lui, était appelé le ſaint prêtre; à Paris quelques envieux l'appelaient l'incrédule. m. en 1656.

Gédouin, chanoine de la ſainte-chapelle à Paris. Auteur d'une excellente traduction de Quintilien, &c.

L'abbé Geneſt, né en 1635. Prêtre, aumonier de la ducheſſe d'Orléans femme du régent. Il a fait pluſieurs tragédies. Sa *Pénélope* eut beaucoup de ſuccès. m. en 1719.

Le Gendre (*Louis*) né à Rouen en 1655. a fait une hiſtoire de France. Pour bien faire cette hiſtoire, il faudrait la plume & la liberté du préſident de Thou; & il ſerait encor très difficile de rendre les premiers ſiecles intéreſſans. m. en 1733.

L'abbé Girard. Son livre des ſynonimes eſt très utile.

Godeau (*Antoine*) l'un de ceux qui ſervirent à l'établiſſement de l'académie Françaiſe. Poete, orateur & hiſtorien. On ſait que pour faire un

jeu

jeu de mots le cardinal de Richelieu lui donna l'évêché de Graſſe, pour le *bénédicite* mis en vers. Son hiſtoire eccléſiaſtique en proſe fut plus eſtimée que ſon poeme ſur les faſtes de l'égliſe. Il ſe trompa en croiant égaler les faſtes d'Ovide; ni ſon ſujet ni ſon génie n'y pouvaient ſuffire. C'eſt une grande erreur de penſer, que les ſujets chrétiens puiſſent convenir à la poéſie comme ceux du paganiſme, dont la mythologie auſſi agréable que fauſſe animait toute la nature. m. en 1672.

Godefroi (*Théodore*) fils de Denys Godefroi Pariſien. Homme ſavant, né à Geneve en 1580. Hiſtoriographe de France ſous Louis XIII. & Louis XIV. Il s'appliqua ſurtout aux titres & au cérémonial. m. en 1649.

Godefroi (*Denys*) ſon fils, né à Paris en 1615. hiſtoriographe de France comme ſon pere. m. en 1681.

Gomberville (*Marin*) né à Paris en 1600. L'un des premiers académiciens. Il écrivit de grands romans avant le tems du bon goût. m. en 1674.

Gondi (*Jean François*) cardinal de Retz, né en 1613. qui vécut en *Catilina* dans ſa jeuneſſe, & en *Atticus* dans ſa vieilleſſe. Pluſieurs endroits de ſes mémoires ſont dignes de Saluſte; mais tout n'eſt pas égal. m. en 1679.

Gourville, valet de chambre du duc de la Rochefoucault, devenu ſon ami & même celui du grand Condé. Dans le même tems pendu à Paris en effigie, & envoié du roi en Allemagne; enſuite propoſé pour ſuccéder au grand Colbert dans le miniſtere. Nous avons de lui des mémoires de ſa vie, écrits avec naïveté, dans leſquels

quels il parle de ſa naiſſance & de ſa fortune avec indifférence.

Le Grand (*Joachim*) né en Normandie en 1653. éleve du pere le Comte. Il a été l'un des hommes les plus profonds dans l'hiſtoire. m. en 1732.

Guerret (*Gabriel*) né à Paris en 1641. connu dans ſon tems par ſon Parnaſſe réformé & par la guerre des auteurs. Il avait du goût; mais ſon diſcours, *ſi l'empire de l'éloquence eſt plus grand que celui de l'amour*, ne prouverait pas qu'il en eût. Il a fait le journal du palais conjointement avec Blondeau : ce journal du palais eſt un recueil des arrêts des parlemens de France; jugemens ſouvent différens dans des cauſes ſemblables. Rien ne fait mieux voir combien la juriſprudence a beſoin d'être réformée, que ce beſoin qu'on a de recueillir des arrêts. m. en 1688.

Du Guet (*Jâques Joſeph*) né en Forez en 1649. l'une des meilleures plumes du parti janſéniſte. Son livre de l'*éducation d'un roi* n'a point été fait pour le roi de Sardaigne, comme on l'a dit. m. en 1733.

Du Gué-trouin, d'armateur devenu lieutenant-général des armées navales. L'un des plus grands hommes en ſon genre, a donné des mémoires écrits du ſtile d'un ſoldat, & propres à exciter l'émulation chez ſes compatriotes.

Du Hamel (*Jean Baptiſte*) de Normandie, né en 1624. Secrétaire de l'académie des ſciences. Quoique philoſophe il était théologien. La philoſophie, qui s'eſt perfectionnée depuis lui, a nui à ſes ouvrages; mais ſon nom a ſubſiſté. m. en 1706.

Le

Le comte de Hamilton (*Antoine*) né à Caen. On a de lui quelques jolies poéſies ; & il eſt le premier, qui ait fait des romans dans un goût plaiſant, qui n'eſt pas le burleſque de Scarron.

Hardouin (*Jean*) jéſuite, profond dans l'hiſtoire & chimérique dans ſes ſentimens.

Hénaut, connu par le ſonnet de l'Avorton, par d'autres pieces, & qui aurait une très grande réputation, ſi les trois premiers chants de ſa traduction de Lucrece, qui furent perdus, avaient paru & avaient été écrits comme ce qui nous eſt reſté du commencement de cet ouvrage. Au reſte, la poſtérité ne le confondra pas avec un homme du même nom & d'un mérite ſupérieur, à qui nous devons la plus courte & la meilleure hiſtoire de France, & peut-être la ſeule maniere dont il faudra déſormais écrire toutes les grandes hiſtoires. Car la multiplicité des faits & des écrits devient ſi grande, qu'il faudra bientôt tout réduire aux extraits & aux dictionnaires. Mais il ſera difficile d'imiter l'auteur de l'abrégé chronologique, d'approfondir tant de choſes en paraiſſant les effleurer.

D'Herbelot (*Barthelemi*) né à Paris en 1625. Le premier parmi les Français, qui connut bien les langues & les hiſtoires orientales : peu célebre d'abord dans ſa patrie : reçu par le grand-duc de Toſcane Ferdinand II. avec une diſtinction qui apprit à la France à connaître ſon mérite. Rappelé enſuite & encouragé par Colbert qui encourageait tout. Sa *bibliotheque orientale* eſt auſſi curieuſe que profonde. m. en 1695.

Herman (*Godefroi*) né à Beauvais en 1617. Il n'a fait que des ouvrages polémiques, qui s'anéantiſſent avec la diſpute. m. en 1690.

La

La Hire (*Philippe*) né a Paris en 1640. fils d'un bon peintre. Il a été grand mathématicien, & a beaucoup contribué à la fameuse méridienne de France. m. en 1718.

L'Hôpital (*François* marquis de) né en 1662. Le premier qui ait écrit en France sur le calcul inventé par Newton, qu'il appela les infiniment petits : c'était alors un prodige. m. en 1704.

D'Hosier (*Pierre*) né à Marseille en 1592. fils d'un avocat. Il fut le premier qui débrouilla les généalogies, & qui en fit une science. Louis XIII. le fit gentilhomme servant, maître d'hôtel & gentilhomme ordinaire de sa chambre. Louis XIV. lui donna un brevet de conseiller d'état. De véritablement grands hommes ont été bien moins récompensés. Leurs travaux n'étaient pas si nécessaires à la vanité humaine. m. en 1660.

Des Houlieres (*Antoinette* de la garde) de toutes les dames Françaises qui ont cultivé la poésie, c'est celle qui a le plus réussi, puisque c'est celle dont on a retenu le plus de vers. m. en 1694.

Huet (*Pierre Daniel*) né à Caen en 1630. Savant universel, & qui conserva la même ardeur pour l'étude jusqu'à l'âge de quatre-vingt-onze ans. Appelé auprès de la reine Christine à Stockolm, il fut ensuite un des hommes illustres qui contribuerent à l'éducation du Dauphin. Jamais prince n'eut de pareils maîtres. Huet se fit prêtre à quarante ans ; il eut l'évêché d'Avranche, qu'il abdiqua ensuite, pour se livrer tout entier à l'étude dans la retraite. De tous ses livres *le commerce & la navigation des anciens*, & *l'origine des romans*, sont le plus d'usage. Son *traité sur la faiblesse de l'esprit humain* a fait beaucoup

beaucoup de bruit, & a paru à quelques-uns démentir *sa démonstration évangélique*. m. en 1721.

Jacquelot (*Isaac*) né en Champagne en 1647. calviniste, pasteur à la Haie & à Berlin. Il a fait quelques ouvrages sur la religion. m. en 1708.

Joli (*Gui*) conseiller au Châtelet, secrétaire du cardinal de Retz, a laissé des mémoires, qui sont à ceux du cardinal ce qu'est le domestique au maître; mais il y a des particularités curieuses.

De l'Isle (*Guillaume*) né à Paris en 1675. Il a réformé la géographie, qui aura long-tems besoin d'être perfectionnée. C'est lui qui a changé toute la position de notre hémisphere en longitude. Il a enseigné à Louis XV. la géographie, & n'a point fait de meilleur élève. Ce monarque a composé, après la mort de son maître, un traité du cours de tous les fleuves. Guillaume de l'Isle est le premier qui ait eû le titre de premier géographe du roi. m. en 1726.

Labbe (*Philippe*) né à Bourges en 1607. jésuite. Il a rendu de grands services à l'histoire. On a de lui soixante & seize ouvrages. m. en 1667.

Le Laboureur (*Jean*) né à Montmorenci en 1623. Il a beaucoup éclairci l'histoire. C'est dommage qu'il ait fait le poeme de *Charlemagne*. m. en 1675.

Lainé ou Lainez (*Alexandre*) né dans le Haynault en 1650. Poete singulier, dont on a recueilli quelques vers très heureux, mais en petit nombre. m. en 1710.

Lambert

Lambert (*Anne Thérèſe* de Marguenat de Courcelles, marquiſe de) née en 1647. dame de beaucoup d'eſprit, a laiſſé quelques écrits d'une morale utile & d'un ſtile agréable. Son traité *de l'amitié* fait voir qu'elle méritait d'avoir des amis. Le nombre des dames, qui ont illuſtré ce beau ſiecle, eſt une des grandes preuves des progrès de l'eſprit humain.

Le donne ſon venute in eccellenza
Di ciaſcun'arte ove hanno poſto cura. Arioſt.

m. à Paris en 1733.

Lami (*Bernard*) né au Mans en 1640. de l'oratoire. Savant dans plus d'un genre. Il compoſa ſes élémens de mathématiques dans un voiage quil fit à pied de Grenoble à Paris. m. en 1715.

Lancelot (*Claude*) né à Paris en 1615. Il eut part à des ouvrages très utiles, que firent les ſolitaires de Port-roial pour l'éducation de la jeuneſſe. m. en 1695.

De Larrey (*Iſaac*) né en Normandie en 1638. Son hiſtoire d'Angleterre fut eſtimée avant celle de Rapin de Thoiras; & ſon hiſtoire de Louis XIV. ne le fut jamais. m. à Berlin en 1719.

Launai (*François*) né à Angers en 1612. juriſconſulte & homme de lettres. Il fut le premier qui enſeigna le droit Français à Paris. m. en 1693.

Launoy (*Jean*) né en Normandie en 1603. docteur en théologie: ſavant laborieux & critique intrépide. Il détrompa de pluſieurs erreurs, & ſurtout ſur des ſaints, dont il nia l'exiſtence. On peut juger s'ils eut des ennemis. On ſait qu'un curé de Saint-roch diſait; *Je lui fais*

fais toûjours de profondes révérences, de peur qu'il ne m'ôte mon Saint-roch. m. en 1678.

Lauriere (*Euſebe*) né à Paris en 1659. avocat. Perſonne n'a plus approfondi la juriſprudence & l'origine des loix. C'eſt lui, qui dreſſa le plan du recueil des ordonnances; ouvrage immenſe, qui ſignale le regne de Louis XV. m. en 1728.

Lémery (*Nicolas*) né à Rouen en 1645. fut le premier chimiſte raiſonnable, & le premier qui ait donné une pharmacopée univerſelle. m. en 1715.

Lenfant (*Jâques*) né en Beauſſe en 1661. calviniſte. Son *hiſtoire du concile de Conſtance* eſt ſon meilleur ouvrage. m. à Berlin en 1728.

Des Lions (*Jean*) né à Pontoiſe en 1615. docteur de Sorbonne, homme ſingulier, auteur de pluſieurs ouvrages polémiques. Il voulut prouver, que les réjouiſſances à la fête des rois ſont des profanations, & que le monde allait bientôt finir. m. en 1700.

Le Long (*Jâques*) né a Paris en 1655. de l'oratoire. Sa *bibliotheque hiſtorique de France* eſt d'une grande recherche & d'une grande utilité, à quelques fautes près. m. en 1721.

De Longuerue (*Louis* du four) né à Charleville en 1652. abbé du Jard. Il ſavait, outre les langues ſavantes, toutes celles de l'Europe & l'hiſtoire univerſelle. On prétend qu'il compoſa de mémoire la deſcription hiſtorique & géographique de la France ancienne & moderne. mort vers l'an 1724.

Longueval (*Jâques*) né en 1681. jéſuite. Il a fait huit volumes de l'hiſtoire de l'égliſe Gallicane, continuée par le pere Fontenay. m. en 1735.

De la Loubere (*Simon*) né à Toulouſe en 1642, & envoié à Siam en 1687. On a de lui des mémoires de ce païs, meilleurs que ſes ſonnets & ſes odes. m. en 1729.

Mabillon (*Jean*) né en Champagne en 1632. bénédictin. C'eſt lui, qui étant chargé de montrer le Tréſor de Saint-Denis, demanda à quitter cet emploi, parce qu'il n'aimait pas à mêler la fable avec la vérité. Il a fait de profondes recherches. Colbert l'emploia à rechercher les anciens titres. m. en 1707.

Maignan (*Emanuel*) né à Toulouſe en 1601. minime. L'un de ceux qui ont appris les mathématiques ſans maître. Profeſſeur de mathématique à Rome, où il y a toûjours eû depuis un profeſſeur minime Français. m. à Toulouſe en 1676.

Malebranche (*Nicolas*) né à Paris en 1638. de l'oratoire. L'un des plus profonds méditatifs qui aient jamais écrit. Animé de cette imagination forte qui fait plus de diſciples que la vérité, il en eut de ſon tems. Il y avait des malebranchiſtes. Il a montré admirablement les erreurs des ſens & de l'imagination ; & quand il a voulu ſonder la nature de l'ame, il s'eſt perdu dans cet abîme comme les autres. Il eſt, ainſi que Deſcartes, un grand homme avec lequel on apprend bien peu de choſe. m. en 1715.

Malézieux (*Nicolas*) né à Paris en 1650. Les éléméns de géométrie du duc de Bourgogne, ſont les leçons qu'il donna à ce prince. Il ſe fit une réputation par ſa profonde littérature. Madame la ducheſſe du Maine fit ſa fortune. m. en 1727.

De

De Marca (*Pierre*) né en 1594. étant veuf & aiant pluſieurs enfans, il entra dans l'égliſe & fut nommé à l'archevêché de Paris. Son livre *de la concorde de l'empire & du ſacerdoce* eſt eſtimé. m. en 1662.

De Maroles (*Michel*) né en Touraine en 1600. Fils du célebre Claude de Maroles capitaine des cent-Suiſſes, connu par ſon combat ſingulier à la tête de l'armée d'Henri IV. contre Marivaux. Michel, abbé de Villeloin, compoſa 69 ouvrages, dont pluſieurs ſont des traductions utiles dans leur tems. m. en 1681.

Marſollier (*Jâques*) né à Paris en 1657. chanoine régulier de ſainte-Génevieve. Connu par pluſieurs hiſtoires bien écrites. m. en 1724.

Martignac (*Etienne*) né en 1628. Le premier qui donna une traduction ſupportable en proſe de Virgile, d'Horace, &c. je doute qu'on les traduiſe jamais heureuſement en vers. Ce ne ſerait pas aſſez d'avoir leur génie, la différence des langues eſt un obſtacle preſque invincible. m. en 1698.

La Marre (*Nicolas*) né à Paris en 1641. commiſſaire au châtelet. Il a fait un ouvrage qui était de ſon reſſort, *l'hiſtoire de la police*. Il n'eſt bon que pour les Pariſiens, & meilleur à conſulter qu'à lire. Il eut pour récompenſe une part ſur le produit de la comédie, dont il ne jouit jamais : il aurait autant valu aſſigner aux comédiens une penſion ſur les gages du guet.

Maſcaron (*Jules*) de Marſeille, né en 1634. évêque de Tulles & puis d'Agen. Ses oraiſons funebres balancerent d'abord celles de Boſſuet, mais aujourd'hui elles ni ſervent qu'à faire voir

combien Boſſuet était un grand homme. m. en 1703.

Maſſillon, né en Provence en 1663. de l'oratoire, évêque de Clermont. Le prédicateur qui a le mieux connu le monde. Plus fleuri que Bourdaloue, plus agréable, & dont l'éloquence ſent l'homme de cour, l'académicien, & l'homme d'eſprit; d'ailleurs philoſophe modéré & tolérant. m. en 1742.

Maucroix (*François*) né a Noyon en 1619. hiſtorien, poete & littérateur. m. en 1608.

Ménage (*Gilles*) d'Angers. né en 1613. Il a prouvé, qu'il eſt plus aiſé de faire des vers en Italien qu'en Français. Ses vers Italiens ſont eſtimés même en Italie; & notre langue doit beaucoup à ſes recherches. Il était ſavant en plus d'un genre. m. en 1692.

Ménétrier (*Claude François*) né en 1631. a beaucoup ſervi à la ſcience du blazon, des emblemes & des deviſes. m. en 1705.

Méri (*Jean*) né en Berri en 1645. l'un de ceux qui ont le plus illuſtré la chirurgie. Il a laiſſé des obſervations utiles. m. en 1722.

Mézerai (*François*) né à Argentan en Normandie en 1610. Son hiſtoire de France eſt très connue; ſes autres écrits le ſont moins. Il perdit ſes penſions, pour avoir dit ce qu'il croiait la vérité. D'ailleurs plus hardi qu'exact, & inégal dans ſon ſtile. m. en 1683.

Le Moine (*Pierre*) jéſuite, né en 1602. ſa *dévotion aiſée* le rendit ridicule. Mais il eût pu ſe faire un grand nom par ſa *Louïſiade*. Il avait une prodigieuſe imagination. Pourquoi donc ne réuſſit-il pas? C'eſt qu'il n'avait ni goût ni connaiſ-

connaiſſance du génie de ſa langue, ni des amis ſéveres. m. en 1671.

Moliere (*Jean Baptiſte*) né à Paris en 1620. Le meilleur des poetes comiques de toutes les nations. La difficulté qu'on fit de l'enterrer, eſt un reproche à la France. Cet article a engagé à relire les poetes comiques de l'antiquité. Il faut avouer, que ſi on compare l'art & la régularité de notre théatre avec ces ſcenes découſues des anciens, ces intrigues faibles, cet uſage groſſier de faire annoncer par des acteurs, dans des monologues froids & ſans vraiſemblance, ce qu'ils ont fait & ce qu'ils veulent faire; il faut avouer, dis-je, que Moliere a tiré la comédie du cahos, ainſi que Corneille en a tiré la tragédie; & que les Français ont été ſupérieurs en ce point à tous les peuples de la terre. m. en 1673.

Mongaut, précepteur du duc d'Orléans fils du régent. Sa traduction des lettres de Cicéron & ſes notes ſont très eſtimées.

La Monnoye (*Bernard*) né en 1641. excellent littérateur. m. en 1732.

Montfaucon (*Bernard*) né en 1655. bénédictin. L'un des plus ſavans antiquaires de l'Europe. m. en 1741.

Montpenſier (*Anne Marie Louiſe* d'Orléans) connue ſous le nom de *mademoiſelle*; fille de Gaſton d'Orléans, née à Paris en 1627. Ses *mémoires* ſont plus d'une femme occupée d'elle, que d'une princeſſe témoin de grands événemens; mais il s'y trouve des choſes très curieuſes. m. en 1693.

Moréri (*Louis*) né en Provence en 1643. on ne s'attendait pas que l'auteur du *païs d'amour*,

& le traducteur de *Rodriguez* entreprît dans ſa jeuneſſe le premier dictionnaire de faits, qu'on eût encor vû. Ce grand travail lui coûta la vie. L'ouvrage réformé & très augmenté porte encor ſon nom, & n'eſt plus de lui. C'eſt une ville nouvelle bâtie ſur le plan ancien. Trop de généalogies ſuſpectes ont fait tort ſurtout à cet ouvrage ſi utile. m. en 1680.

Morin (*Michel Jean Baptiſte*) né en Beaujolois en 1583. Médecin, mathématicien, & par les préjugés du tems aſtrologue. Il tira l'horoſcope de Louis XIV. Malgré cette charlatanerie il était ſavant. m. en 1656.

Morin (*Jean*) né à Blois en 1591. très ſavant dans les langues orientales & dans la critique, m. à l'oratoire en 1659.

Morin (*Simon*) né en Normandie en 1623. On ne parle ici de lui, que pour déplorer ſa fatale folie & celle de Saint-ſorloin-Deſmarets ſon accuſateur. Saint-ſorloin fut un fanatique, qui en dénonça un autre. Morin, qui ne méritait que les petites-maiſons, fut brulé vif en 1663, avant que la philoſophie eût fait aſſez de progrès pour empêcher les ſavans de dogmatiſer, & les juges d'être ſi cruels.

La Motte-houdart (*Antoine*) né à Paris en 1672. Célebre par ſes ouvrages, & aimable par ſes mœurs. Il avait beaucoup d'amis, c'eſt-à-dire qu'il y avait beaucoup de gens qui ſe plaiſaient dans ſa ſociété. Je l'ai vu mourir ſans qu'il eût perſonne auprès de ſon lit en 1731.

De Motteville (*Françoiſe Bertaut*) née en 1615 en Normandie. Cette dame a écrit des *mémoires*, qui regardent particulierement la reine Anne mere de Louis XIV. On y trouve beaucoup

coup de petits faits, avec un grand air de ſincérité. m. en 1689.

Le Nain de Tillemont (*Sébaſtien*) fils de *Jean* le Nain maître des requêtes, né à Paris en 1637. éleve de Nicole, & l'un des plus ſavans écrivains de Port-roial. Son hiſtoire des empereurs, & ſes ſeize volumes de l'hiſtoire eccléſiaſtique ſont écrits, avec autant de vérité que peüvent l'être des compilations d'anciens hiſtoriens ; car l'hiſtoire, avant l'invention de l'imprimerie étant peu contredite, était peu exacte. m. en 1698.

Naudé (*Gabriel*) né à Paris en 1600. médecin, & plus philoſophe que médecin. Attaché d'abord au cardinal Barberin à Rome, puis au cardinal de Richelieu, au cardinal Mazarin & enſuite à la reine Chriſtine dont il alla quelque-tems groſſir la cour ſavante ; retiré enfin à Abbéville, où il mourut dès qu'il fut libre. De tous ſes livres, ſon *apologie des grands hommes accuſés de magie*, eſt preſque le ſeul qui ſoit demeuré. On ferait un plus gros livre des grands hommes accuſés d'impiété depuis Socrate.

—Populus nam ſolos credit habendos
Eſſe deos, quos ipſe colit.

m. en 1653.

Nemours (*Marie* de Longueville ducheſſe de) née en 1625. On a d'elle des *mémoires*, où l'on trouve quelques particularités des tems malheureux de la fronde. m. en 1707.

Nevers (*Philippe* duc de). on a de lui des pieces de poéſie d'un goût très ſingulier. Son eſprit & ſes talens ſe ſont perfectionnés dans ſon petit-fils. m. en 1707.

Niceron

Niceron (*Jean Pierre*) de l'oratoire, né à Paris en 1685. auteur des *mémoires ſur les hommes illuſtres dans les lettres.* Tous ne ſont pas illuſtres ; mais il parle de chacun convenablement ; il n'appelle point un orfevre grand homme. Il mérite d'avoir place parmi les ſavans utiles. m. en 1738.

Nicole (*Pierre*) né à Chartres en 1625. un des meilleurs écrivains de Port-roial. Ce qu'il a écrit contre les jéſuites n'eſt gueres lu aujourd'hui ; & ſes *eſſais de morale*, qui ſont utiles au genre humain, ne périront pas. Le chapitre ſurtout des moiens de conſerver la paix dans la ſociété eſt un chef-d'œuvre, auquel on ne trouve rien d'égal dans l'antiquité en ce genre ; mais cette paix eſt peut-être auſſi difficile à établir que celle de l'abbé de Saint Pierre. m. en 1695.

D'Orléans (*Joſeph*) jéſuite. Le premier qui ait choiſi dans l'hiſtoire les révolutions pour ſon ſeul objet. Celles d'Angleterre qu'il écrivit, ſont d'un ſtile éloquent ; mais depuis le regne de Henri huit il eſt plus diſert que fidele. m. en 1698.

Ozanan (*Jâques*) juif d'origine, né près de Dombes en 1640. Il apprit la géométrie ſans maître dès l'âge de quinze ans. Il eſt le premier qui ait fait un *dictionnaire de mathématiques.* Ses *récréations mathématiques* ont toûjours un grand débit. m. en 1717.

Pagi (*Antoine*) Provençal. Né en 1624. franciſcain. Il a corrigé Baronius, & eû penſion du clergé pour cet ouvrage. m. en 1699.

Papin (*Iſaac*) né à Blois en 1657. calviniſte. Aiant changé de religion il écrivit contre elle. m. en 1709.

Pardies

Pardies (*Ignace Gaſton*) jéſuite, né à Pô en 1638. connu par ſes *élémens de géométrie*, & par ſon livre *ſur l'ame des bêtes*. m. en 1673.

Parent (*Antoine*) né à Paris en 1666. bon mathématicien. Il eſt encor un de ceux qui apprirent la géométrie ſans maître. Ce qu'il y a de plus ſingulier de lui, c'eſt qu'il vécut longtems à Paris libre & heureux avec moins de deux-cent livres de rente. m. en 1716.

Paſcal (*Blaiſe*) fils du premier intendant qu'il y eut à Rouen, né en 1623. génie prématuré. Il voulut ſe ſervir de la ſupériorité de ce génie, comme les rois de leur puiſſance; il crut tout ſoumettre & tout abaiſſer par ſa force. La langue & l'éloquence lui doivent beaucoup. m. en 1662.

Patin (*Gui*) né à Houdan en 1601. médecin, plus fameux par ſes lettres médiſantes que par ſa médecine. Son recueil de lettres a été lu avec avidité, parce qu'elles contiennent des nouvelles anecdotes que tout le monde aime, & des ſatires qu'on aime d'avantage. Il ſert à faire voir, combien les auteurs contemporains, qui écrivent précipitamment les nouvelles du jour, ſont des guides infideles pour l'hiſtoire. Ces nouvelles ſe trouvent ſouvent fauſſes ou défigurées par la malignité; d'ailleurs cette multitude de petits faits n'eſt gueres précieuſe qu'aux petits eſprits. m. en 1672.

Patin (*Charles*) né à Paris 1633. fils de *Gui* Patin. Ses ouvrages ſont lus des ſavans, & les lettres de ſon pere le ſont des gens oiſifs. Charles Patin très ſavant antiquaire quitta la France, & mourut profeſſeur en médecine à Padoue en 1693.

Patru

Patru (*Olivier*) né à Paris en 1604. le premier qui ait introduit la pureté de la langue dans le barreau. Il reçut dans sa derniere maladie une gratification de Louis XIV. à qui on dit qu'il n'était pas riche. m. en 1681.

Pavillon (*Etienne*) né à Paris en 1632. avocat-général au parlement de Metz, connu par quelques poésies écrites naturellement. m. en 1705.

Péliſſon-Fontanier (*Paul*) né à Béſiers en 1624. Poete médiocre, & homme très éloquent & très ſavant, premier commis du ſurintendant Fouquet, maître des comptes, puis maître des requêtes & chargé d'emploier le revenu des économats à faire quitter aux huguenots leur religion, qu'il avait quittée lui-même. On a de lui beaucoup d'ouvrages, des prieres pendant la meſſe, un traité ſur l'euchariſtie, un recueil de pieces galantes. Mais ce qui lui a fait le plus d'honneur, ce ſont ſes diſcours pour monſieur Fouquet, & ſon hiſtoire de la conquête de la Franche-comté. Les proteſtans ont prétendu qu'il était mort avec indifférence; les catholiques ont ſoûtenu le contraire. m. en 1693.

Perrault (*Claude*) né à Paris en 1613. il fut médecin; mais il n'exerça la médecine que pour ſes amis. Il devint, ſans aucun maître, habile dans tous les arts qui ont du rapport au deſſein & dans les mécaniques. Bon phyſicien, grand architecte. Il encouragea les arts ſous la protection de Colbert, & eut de la réputation malgré Boileau. m. en 1688.

Perrault (*Charles*) né en 1626. frere de *Claude*. Contrôleur-général des bâtimens ſous Colbert, donna la forme aux académies de peinture, de ſculpture

ſculpture & d'architecture. Utile aux gens de lettres, qui le rechercherent pendant la vie de ſon protecteur, & qui l'abandonnerent enſuite. On lui a reproché d'avoir trouvé trop de défauts dans les anciens ; mais ſa grande faute eſt de les avoir critiqués mal-adroitement. m. en 1703.

Pétau (*Denis*) né à Orléans en 1583. jéſuite. Il a réformé la chronologie. On a de lui ſoixante & dix ouvrages. m. en 1652.

Petit de la Croix (*François*), l'un de ceux, dont le grand miniſtre Colbert encouragea & récompenſa le mérite. Louis XIV. l'envoia en Turquie & en Perſe à l'âge de ſeize ans, pour apprendre les langues orientales. Qui croirait qu'il a compoſé une partie de la vie de Louis XIV. en Arabe, & que ce livre eſt eſtimé dans l'orient ? On a de lui *l'hiſtoire de Gengiſkam & de Tamerlan, tirée des anciens auteurs arabes*, & pluſieurs livres utiles ; mais ſa *traduction des mille & un jour*, eſt ce qu'on lit le plus.

L'homme eſt de glace aux vérités,
Il eſt de feu pour le menſonge.

m. en 1713.

Petit (*Pierre*) né à Paris en 1617. philoſophe & ſavant. Il n'a écrit qu'en latin. m. en 1687.

Pezron (*Paul*) de l'ordre de Citeaux. Né en Bretagne en 1639. grand antiquaire, qui a travaillé ſur l'origine de la langue des Goths. m. en 1706.

Du Pin (Louis) né en 1637. docteur de Sorbonne. Sa *bibliotheque des auteurs eccléſiaſtiques* lui

lui a fait beaucoup de réputation & quelques ennemis. m. en 1719.

La Placette (*Jean*) de Béarn, né en 1639. miniſtre proteſtant à Copenhague & en Hollande. Eſtimé pour ſes divers ouvrages. m. à Utrecht en 1718.

De Polignac (*Melchior*) cardinal, né au Vélay en 1662. auſſi bon poete latin qu'on peut l'être dans une langue morte; très éloquent dans la ſienne. L'un de ceux qui ont prouvé, qu'il eſt plus aiſé de faire des vers latins que des vers Français. m. en 1741.

Porée (*Charles*) né en Normandie en 1675. jéſuite. Du petit nombre des profeſſeurs qui ont eû de la célébrité chez les gens du monde. Eloquent dans le goût de Séneque: poete, très bel eſprit. Son plus grand mérite fut de faire aimer les lettres & la vertu à ſes diſciples. m. en 1741.

De Puy-ſégur (le maréchal). Il nous a laiſſé *l'art de la guerre* comme Boileau a donné l'art poétique.

Quênel (*Pâquier*) né en 1634. de l'oratoire. Il a été malheureux en ce qu'il s'eſt vu le ſujet d'une grande diviſion parmi ſes compatriotes. D'ailleurs il a vécu pauvre & dans l'exil. Ses mœurs étaient ſéveres, comme celles de tous ceux qui ne ſe ſont occupés que de diſputes. Trente pages changées & adoucies dans ſon livre auraient épargné des querelles à ſa patrie; mais il eût été moins célébré. m. en 1719.

Le Quien (*Michel*) né en 1661. dominicain. Homme très ſavant. Il a beaucoup travaillé ſur les égliſes d'orient & ſur celle d'Angleterre. Il a ſurtout écrit contre *le Courayer* ſur la validité des ordinations des évêques Anglicans. Mais les Anglais

Anglais ne font pas plus de cas de ces disputes, que les Turcs n'en font des dissertations sur l'église Greque. m. en 1703.

Quinaut (*Philippe*) né à Paris en 1635. Auditeur des comptes, célebre par ses poésies lyriques & par la douceur qu'il opposa aux satires très injustes de Boileau. Il eut part, comme les autres grands hommes, aux récompenses que donna Louis XIV. m. en 1688.

La Quintinie (*Jean*) né à Poitiers en 1626. il a créé l'art de la culture des jardins & de la transplantation des arbres. Ses préceptes ont été suivis de toute l'Europe, & ses talens récompensés magnifiquement par Louis XIV. m. en.

TAYLOR INS. OXFORD

Le marquis de Quincy, lieutenant-général d'artillerie, auteur de l'histoire militaire de Louis XIV. Il entre dans de grands détails, utiles pour ceux qui veulent suivre dans leur lecture les opérations d'une campagne. Ces détails pourraient fournir des exemples, s'il y avait des cas pareils; mais il ne s'en trouve jamais, ni dans les affaires, ni dans la guerre. Les ressemblances sont toûjours imparfaites, les différences toûjours grandes. La conduite de la guerre est comme les jeux d'adresse, qu'on n'aprend que par l'usage; & les jours d'action sont des jeux de hazard.

Racine (*Jean*) né à la Ferté-milon en 1639, élevé à Port-roial. Il portait encor l'habit ecclesiastique quand il fit la tragédie de *Théagene* qu'il présenta à Moliere, & celles des *freres ennemis*, dont Moliere lui donna le sujet. Il est intitulé prieur de l'Epinai dans le privilege de l'*Andromaque*. Louis XIV. fut sensible à son extrême mérite. Il lui donna une charge de gentilhomme

ordinaire, le nomma quelquefois des voiages de Marly, le fit coucher dans sa chambre dans une de ses maladies, & le combla de gratifications. Cependant Racine mourut de chagrin ou de crainte de lui avoir déplu. Il n'était pas aussi philosophe que grand poete. On lui a rendu justice fort tard. " Nous avons été touchés, dit " Saint-evremont, de *Mariamne*, de *Sophonisbe*, " d'*Alcionée*, d'*Andromaque*, & de *Britannicus*." C'est ainsi qu'on mettait non seulement la mauvaise *Sophonisbe* de Corneille, mais encor les impertinentes pieces d'*Alcionée* & de *Mariamne*, à côté de ces chefs-d'œuvre immortels. L'or est confondu avec la boue pendant la vie des artistes, & la mort les sépare. m. en 1699.

Rancé (*Jean* de Bouthillier) né en 1626. commença par traduire *Anacréon*, & institua la réforme effraïante de la trappe en 1664. Il se dispensa, comme législateur, de la loi qui force ceux qui vivent dans ce tombeau, à ignorer ce qui se passe sur la terre. Il écrivit avec éloquence. m. en 1700.

Rapin (*René*) né à Tours en 1621. jésuite, connu par le poeme des jardins en latin, & par beaucoup d'ouvrages de littérature. m. en 1687.

Rapin de Thoiras (*Paul*) né à Castres en 1661. réfugié en Angleterre & long-tems officier. L'Angleterre lui doit la meilleure histoire qu'on ait de ce roiaume, & la seule impartiale dans un païs où l'on n'écrit gueres que par esprit de parti. m. à Wésel en 1725.

Régis (*Silvain*) né en Agénois en 1632. ses livres de philosophie n'ont plus de cours depuis les grandes découvertes qu'on a faites. m. en 1707.

Regnard

Regnard (*François*) né à Paris en 1647. il eut été célebre par ſes voiages. C'eſt le premier Français qui alla juſqu'en Laponie. Il grava ſur un rocher ce vers. *Siſtimus hic tandem, nobis ubi defuit orbis.* Pris ſur la mer de Provence par des corſaires, eſclave à Alger, racheté, établi en France dans les charges de tréſorier de France & de lieutenant des eaux & forêts. Il vécut en voluptueux & en philoſophe; né avec un génie vif, gai & vraiment comique. Sa comédie du *joueur* eſt miſe à côté de celles de Moliere. Il faut ſe connaître peu aux talens & au génie des auteurs, pour penſer qu'il ait dérobé cette piece à Dufreni. Il dédia la comédie des *Ménechmes* à Deſpréaux, & enſuite écrivit contre lui, parce que Boileau ne lui rendit pas aſſez de juſtice. Cet homme ſi gai mourut de chagrin à 52 ans. On prétend même qu'il avança ſes jours. m. en 1699.

Regnier Deſmarêts (*Séraphin*) né à Paris en 1632. Il a rendu de grands ſervices à la langue; eſt auteur de quelques poéſies Françaiſes & Italiennes. Il fit paſſer une de ſes pieces Italiennes pour être de Pétrarque. Il n'eût pas fait paſſer ſes vers Français ſous le nom d'un grand poete. m. en 1713.

Renaudot (*Théophraſte*) médecin, très ſavant en plus d'un genre. Le premier auteur des gazettes en France. m. en 1679.

Renaudot (*Euſebe*) né en 1646. très ſavant dans l'hiſtoire & dans les langues de l'orient. On peut lui reprocher d'avoir empêché que le dictionnaire de Bayle ne fût imprimé en France. m. en 1720.

Richelet (*Céſar Pierre*) le premier qui ait donné un dictionnaire preſque tout ſatirique, exemple plus dangereux qu'utile.

Du Rier (*Pierre*) né à Paris en 1605. ſecrétaire du roi, hiſtoriographe de France. Pauvre malgré ſes charges. Il fit dix-neuf pieces de théatre & treize traductions, qui furent toutes bien reçues de ſon tems. m. en 1658.

La Rochefoucault (*François* duc de) né en 1613. ſes mémoires ſont lus, & on ſait par cœur ſes penſées. m. en 1680.

Rohaut (*Jâques*) né à Amiens en 1620. il abrégea & il expoſa avec clarté & méthode la philoſophie de Deſcartes. Mais aujourd'hui cette philoſophie, erronée preſque en tout, n'a d'autre mérite que celui d'avoir été oppoſée aux erreurs anciennes. m. en 1675.

Rollin (*Charles*) né à Paris en 1661. recteur de l'univerſité. Le premier de ce corps qui a écrit en Français avec pureté & avec nobleſſe. Quoique les derniers tomes de ſon hiſtoire ancienne faits trop à la hâte ne répondent pas au premier, c'eſt encor la meilleure compilation qu'on ait en aucune langue, parce que les compilateurs ſont rarement éloquens & que Rollin l'était. m. en 1741.

Rotrou (*Jean*) né en 1609, le fondateur du théatre. La premiere ſcene & une partie du quatrieme acte de *Venceſlas* ſont des chefs-d'œuvre. Corneille l'appelait ſon pere. On ſait combien le pere fut ſurpaſſé par le fils. *Venceſlas* ne fut compoſé qu'après le *Cid*. m. vers 1650.

Rouſſeau (*Jean Baptiſte*) né à Paris en 1669. De très beaux vers, de grandes fautes & de longs malheurs le rendirent très fameux. Il faut

ou

ou lui imputer les couplets qui le firent bannir, couplets semblables à plusieurs qu'il avait avoués, ou flétrir deux tribunaux qui prononcerent contre lui. Ce n'eſt pas que deux tribunaux, & même des corps plus nombreux ne puiſſent commettre unanimement de très violentes injuſtices, quand l'eſprit de parti domine. Il y avait un parti furieux acharné contre Rouſſeau. Peu d'hommes ont autant excité & ſenti la haine. Il mourut très malheureux à Bruxelles, en 1740.

De la Rue (*Charles*) né en 1643, jéſuite. Poete Latin, poete Français & prédicateur. L'un de ceux qui travaillerent à ces livres nommés *Dauphins*, pour l'éducation de *monſeigneur*. Virgile lui tomba en partage. m. en 1725.

De la Sabliere (*Antoine* de Rambouillet) ſes madrigaux ſont écrits avec une fineſſe qui n'exclut pas le naturel. m. en 1680.

Sacy le maître (*Louis Iſaac*) né en 1613. l'un des bons écrivains de Port-roial. C'eſt de lui qu'eſt la *bible de Royaumont*, & une *traduction des comédies de Térence*. m. en 1684.

Le Sage, né en 1667. ſon roman de *Gil-Blas* eſt demeuré, parcequ'il y a du naturel. m. en 1747.

Saint-aulaire (*François Joſeph* de Beaupoil marquis de). C'eſt une choſe très ſinguliere, que les plus jolis vers qu'on ait de lui, aient été faits lorſqu'il était plus que nonagénaire. Il ne cultiva gueres le talent de la poéſie qu'à l'âge de plus de ſoixante ans, comme le marquis de la Fare. Dans les premiers vers qu'on connut de lui, on trouve ceux-ci qu'on attribua à la Fare.

O muſe légere & facile,
Qui ſur le côteau d'Hélicon
Vintes offrir au vieil Anacréon
Cet art charmant, cet art utile,
Qui ſait rendre douce & tranquile
La plus incommode ſaiſon;
Vous qui de tant de fleurs ſur le Parnaſſe éloſes
Orniez à ſes côtés les graces & les ris,
Et qui cachiez ſes cheveux gris
Sous tant de couronnes de roſes, &c.

Ce fut ſur cette piece, qu'il fut reçu à l'académie; & Boileau alléguait cette même piece pour lui refuſer ſon ſuffrage. Il eſt mort en 1742, à près de cent ans; d'autres diſent à cent-deux. Un jour, à l'âge de plus de quatre-vingt-quinze ans, il ſoupait avec madame la ducheſſe du Maine. Elle l'appelait Apollon, & lui demandait je ne ſais quel ſecret. Il lui repondit:

La divinité qui s'amuſe
A me demander mon ſecret,
Si j'étais Apollon, ne ſerait point ma muſe:
Elle ſerait Thétis, & le jour finirait.

Anacréon moins vieux fit de bien moins jolies choſes. Si les Grecs avaient eu des écrivains tels que nos bons auteurs, ils auraient été encor plus vains, & nous leur applaudirions aujourd'hui avec encor plus de raiſon.

Sainte-Marthe. Cette famille a été pendant plus de cent années féconde en ſavans. Le premier *Gaucher de Sainte-Marthe*, eut *Charles*, qui fut éloquent pour ſon tems. m. en 1555.

Scevole,

Scevole, neveu de *Charles*, se distingua dans les lettres & dans les affaires. Ce fut lui qui réduisit Poitiers sous l'obéissance de Henri IV. Il mourut à Loudun en 1623. & le fameux Urbain Grandier prononça son oraison funebre.

Abel de Sainte-Marthe son fils cultiva les lettres comme son pere & mourut en 1652. son fils nommé *Abel* comme lui, marcha sur ses traces. m. en 1706.

Scevole & *Louis* de Sainte-Marthe, freres jumeaux, fils du premier *Scevole*. Enterrés tous deux à Paris dans le même tombeau à Saint-Séverin, furent illustres par leur savoir. Ils composerent ensemble le *Gallia Christiana*.

Denis de Sainte-Marthe, leur frere, acheva cet ouvrage. m. à Paris en 1725.

Pierre-Scevole de Sainte-Marthe, frere aîné du dernier Scevole, fut historiographe de France. m. en 1690.

Saint-Pierre (l'abbé de) a contribué par ses écrits à faire établir la taille proportionnelle. Ses idées politiques n'ont pas toûjours été des rêves.

Saint-evremont (*Charles*) né en Normandie en 1613. Une morale voluptueuse, des lettres écrites à des gens de cour dans un tems où ce mot de *cour* était prononcé avec emphase par tout le monde, des vers médiocres qu'on appelle des vers de *société* faits dans des sociétés illustres, tout cela avec beaucoup d'esprit contribua à la reputation de ses ouvrages. Un nommé *Des-maizeaux* les a fait imprimer avec une vie de l'auteur, qui contient seul un gros volume; & dans ce gros volume il n'y a pas quatre pages intéressantes. Il n'est grossi que des mêmes choses qu'on trouve dans les œuvres de Saint-evremont:

c'est

c'eſt un artifice de libraire, un abus du métier d'éditeur. C'eſt par de tels artifices qu'on a trouvé le ſecret de multiplier les livres à l'infini ſans multiplier les connaiſſances. On connaît ſon exil, ſa philoſophie & ſes ouvrages. Quand on lui demanda à ſa mort s'il voulait ſe réconcilier, il répondit: "je voudrais me réconcilier avec l'appétit." Il eſt enterré à Weſtminſter avec les rois & les hommes illuſtres d'Angleterre. m. en 1703.

Saint-pavin (*Denis* Sanguin de). Il était au nombre des hommes de mérite, que Deſpréaux confondit dans ſes ſatires avec les mauvais écrivains. Le peu qu'on a de lui, paſſe pour être d'un goût délicat. On peut connaître ſon mérite perſonnel par cette épitaphe, que fit pour lui Fieubet le maître des requêtes, l'un des eſprits les plus polis de ce ſiecle.

Sous ce tombeau git Saint-pavin:
Donne des larmes à ſa fin.
Tu fus de ſes amis peut-être?
Pleure ton ſort & le ſien:
Tu n'en fus pas? Pleure le tien
Paſſant, d'avoir manqué d'en être.

m. en 1670.

Sallo (*Denis*) né en 1626. conſeiller du parlement de Paris. Inventeur des journaux. Bayle perfectionna ce genre, déſhonoré enſuite par quelques journaux, que publierent à l'envi des libraires avides, & que des écrivains obſcurs remplirent d'extraits infideles, d'inepties & de menſonges. Rien n'a plus nui à la littérature, plus répandu

répandu le mauvais goût, & plus confondu le vrai avec le faux. m. en 1669.

Sandras de Courtils, né à Montargis en 1644. On ne place ici son nom, que pour avertir les Français & surtout les étrangers combien ils doivent se défier de tous ces faux mémoires imprimés en Hollande. Courtils fut un des plus coupables écrivains de ce genre. Il inonda l'Europe de fictions, sous le nom d'histoires. Il était bien honteux, qu'un capitaine du régiment de Champagne allât en Hollande vendre des mensonges aux libraires. Lui & ses imitateurs qui ont écrit tant de libelles contre leur propre patrie, contre de bons princes qui dédaignent de se venger, & contre les citoiens qui ne le peuvent, ont mérité l'exécration publique. Il a composé *la conduite de la France depuis la paix de Nimegue*, & *la réponse* au même livre: *l'état de la France sous Louis* XIII. *& sous Louis* XIV: *la conduite de Mars dans les guerres de Hollande: les conquêtes amoureuses du grand Alcandre: les intrigues amoureuses de la France: la vie de Turenne: celle de l'amiral Coligni: les mémoires de Rochefort, d'Artagnon, de Monbrun, de Vordac, de la marquise du Frêne: le testament politique de Colbert*, & beaucoup d'autres ouvrages qui ont amusé & trompé les esprits faibles. m. à Paris en 1712.

Sanson (*Nicolas*) né à Abbeville en 1600. le pere de la géographie avant Guillaume de l'Isle. m. en 1667. Ses deux fils héritèrent de son mérite.

Santeuil (*Jean Bapt.*) né à Paris en 1600. excellent poete Latin, si on peut l'être, & qui ne pouvait faire de vers Français. Ses hymnes sont chantés dans l'église. m. en 1697.

Sarrasin

Sarrasin (*Jean François*) né près de Caen en 1605. a écrit agréablement en prose & en vers. m. en 1655.

Saumaise (*Claude*) né en Bourgogne en 1588. retiré à Leide pour être libre. Homme d'une érudition connue. en 1653.

Sauveur (*Joseph*) né à la Fleche en 1653. Il apprit sans maître les élémens de la géométrie. Il est un des premiers, qui ait calculé les avantages & les désavantages des jeux de hazard. Il disait, que tout ce que peut un homme en mathématique, un autre le peut aussi. Cela s'entend pour ceux qui se bornent à apprendre, mais non pour les inventeurs. Il avait été muet jusqu'à l'âge de sept ans. m. en 1716.

Scaron (*Paul*) fils d'un conseiller de la grand'-chambre né en 1598. Ses comédies sont plus burlesques que comiques. Son *Virgile travesti* n'est pardonnable qu'à un bouffon. Son *roman comique* est presque le seul de ses ouvrages que les gens de goût aiment encore. C'est ce que Boileau avait prédit. m. en 1660.

Scudéri (*George* de) né au Havre de grace en 1603. Favorisé du cardinal de Richelieu, il balança quelque tems la réputation de Corneille. Son nom est plus connu que ses ouvrages. m. en 1667.

Scudéri (*Madelaine*) sœur de *George*, née au Havre en 1607. Plus connu aujourd'hui par quelques vers agréables qui restent d'elle, que par les énormes romans de *la Clélie* & du *Cyrus*. Louis XIV. lui donna une pension, & l'accueillit avec distinction. m. en 1701.

Ségrais (*Jean*) né à Caen en 1625, *mademoiselle* l'appelle *une maniere de bel esprit* ; mais c'était

fait en effet un très bel esprit, & un véritable homme de lettres. Il fut obligé de quitter le service de cette princesse, pour s'être opposé à son mariage avec le comte de Lausun. Ses églogues & sa traduction de Virgile furent estimées, mais aujourd'hui on ne les lit plus. Il est remarquable qu'on a retenu des vers de la Pharsale de Brébœuf, & aucun de l'énéide de Ségrais. Cependant Boileau loue Ségrais & dénigre Brébœuf. m. en 1701.

Seneçai, premier valet de chambre de Marie-Thérese. Poete d'une imagination singuliere. Son conte du *Kaimac*, à quelques endroits près, est un ouvrage distingué. C'est un exemple qui apprend qu'on peut très bien conter d'une autre maniere que la Fontaine. On peut observer que cette piece, la seule bonne qu'il ait faite, est la seule qui ne se trouve pas dans son recueil.

Sévigné (*Marie* de Rabutin) née en 1626. Ses lettres remplies d'anecdotes, écrites avec liberté, & d'un stile qui peint & anime tout, sont la meilleure critique des lettres étudiées où l'on cherche l'esprit, & encor plus de ces lettres supposées dans lesquelles on veut imiter le stile épistolaire, en étalant de faux sentimens & de fausses aventures à des correspondans imaginaires. m. en 1696.

Simon (*Richard*) né en 1638. de l'oratoire. Excellent critique. Son histoire de l'origine & du progrès des revenus ecclésiastiques, son histoire critique du vieux testament, &c. sont lues de tous les savans. m. à Dieppe en 1712.

Sorbieres (*Samuel*) né en Dauphiné en 1610. L'un de ceux qui ont porté le titre d'historiographe de France. Ami du pape Clément neuf

avant

avant ſon exaltation, ne recevant que de faibles marques de la généroſité de ce pontife il lui écrivit : " Saint pere, vous envoiez des manchettes " à celui qui n'a point de chemiſe." Il effleura beaucoup de genres de ſcience. m. en 1670.

De la Suze (la comteſſe *Henriette* de Coligni) célebre dans ſon tems par ſon eſprit & par ſes élégies. C'eſt elle qui ſe fit catholique parce que ſon mari était huguenot, & qui s'en ſépara afin (diſait la reine Chriſtine) de ne voir ſon mari ni dans ce monde-ci, ni dans l'autre. m. en 1673.

Tallemant (*François*) né à la Rochelle en 1620. Second traducteur de Plutarque. m. en 1693.

Tallemant (*Paul*) né à Paris en 1642. quoiqu'il fût petit-fils du riche Montoron, & fils d'un maître de requêtes qui avait eu deux-cent-mille livres de rente de notre monnoie d'aujourd'hui, il ſe trouva preſque ſans fortune. Colbert lui fit du bien comme aux autres gens de lettres. Il a eu la principale part à l'hiſtoire du roi par médailles. m. en 1712.

Talon (*Omer*) avocat-général du parlement de Paris, a laiſſé des mémoires utiles, dignes d'un bon magiſtrat & d'un bon citoien. m. en 1652.

Tarteron, jéſuite, Il a traduit les ſatires d'Horace, de Perſe & de Juvenal ; & a ſupprimé les obſcénités groſſieres dont il eſt étrange que Juvenal & ſurtout Horace aient ſouillé leurs ouvrages. Il a ménagé en cela la jeuneſſe, pour laquelle il croiait travailler ; mais ſa traduction n'eſt pas aſſez littérale pour elle ; le ſens eſt rendu, mais non pas la valeur des mots.

Terraſſon

Terraſſon (l'abbé) philoſophe pendant ſa vie & à ſa mort. Il y a de beaux morceaux dans ſon *Setos*. Sa traduction de Diodore eſt utile, ſon examen d'Homere ſans aucun goût. m. en 1750.

Thiers (*Jean Baptiſte*) né à Chartres en 1641. On a de lui beaucoup de diſſertations: c'eſt lui qui écrivit contre l'inſcription du couvent des cordeliers de Rheims, *à Dieu & à ſaint François tous deux crucifiés*. m. en 1703.

Thomaſſin (*Louis*) de l'oratoire, né en Provence en 1619. Homme d'une érudition profonde. Il fit le premier des conférences ſur les peres, ſur les conciles & ſur l'hiſtoire; il oublia ſur la fin de ſa vie tout ce qu'il avait ſu, & ne ſe ſouvint plus d'avoir écrit. m. en 1695.

Thoynard (*Nicolas*) né à Orléans en 1629. On prétend qu'il a eu grande part au traité du cardinal Norris ſur les époques Syriennes. Sa concordance des quatre évangéliſtes en grec paſſe pour un ouvrage curieux. Il n'était que ſavant, mais il l'était profondément. m. en 1706.

Toureil (*Jâques*) né à Toulouſe en 1656. Célebre par ſa traduction de Démoſthene. m. en 1715.

Tournefort (*Joſeph* Pitton de) né en Provence en 1656. Le plus grand botaniſte de ſon tems. Il fut envoié par Louis XIV. en Eſpagne, en Angleterre, en Hollande, en Grece & en Aſie pour perfectionner l'hiſtoire naturelle. Il rapporta 1336 nouvelles eſpeces de plantes, & il nous apprit à connaître les nôtres. m. en 1708.

Le Tourneaux, né en 1640. Son *année chrétienne* eſt dans beaucoup de mains, quoique

miſe à Rome à l'index des livres prohibés, ou plutôt parce qu'elle y eſt miſe. m. en 1686.

Triſtan l'hermite, gentilhomme de Gaſton d'Orléans frere de Louis XIII. Le prodigieux & long ſuccès qu'eut ſa tragédie de *Mariamne* fut le fruit de l'ignorance où l'on était alors. On n'avait pas mieux; & quand la réputation de cette piece fut établie, il falut plus d'une tragédie de Corneille pour la faire oublier. Il y a encor des nations chez qui des ouvrages très médiocres paſſent pour des chefs-d'œuvre, parce qu'il ne s'eſt pas trouvé de génie qui les ait ſurpaſſés. On ignore communément que Triſtan ait mis en vers l'office de la vierge, & il n'eſt pas étrange qu'on l'ignore. m. en 1655.

Vaillant (*Jean Foy*) né à Beauvais en 1632. Le public lui doit la ſcience des médailles, & le roi la moitié de ſon cabinet. Le miniſtre Colbert le fit voiager en Italie, en Grece, en Egypte, en Turquie, en Perſe. Des corſaires d'Alger le prirent en 1674 avec l'architecte Deſgodets. Le roi les racheta tous deux. Jamais ſavant n'eſſuïa plus de dangers. m. en 1706.

Vaillant (*Jean François*) né à Rome en 1665. Pendant les voiages de ſon pere, antiquaire comme lui. m. en 1708.

Valincourt (*Jean Baptiſte Henri* du Trouſſet de) né en Picardie en 1653. une épitre que Deſpréaux lui a adreſsée fait ſa plus grande réputation. On a de lui quelques petits ouvrages. Il était bon littérateur. Il fit une aſſez grande fortune qu'il n'eût pas faite s'il n'eût été qu'homme de lettres. m. en 1730.

Varignon (*Pierre*) né à Caen en 1654. mathématicien célebre. m. en 1722.

Varillas

Varillas (*Antoine*) né dans la Marche en 1624. Hiſtorien plus agréable qu'exact. m. en 1696.

Le Vaſſor (*Michel*) de l'oratoire. Réfugié en Angleterre. Son hiſtoire de Louis XIII. diffuſe, peſante & ſatirique, a été recherchée pour beaucoup de faits ſinguliers qui s'y trouvent. m. en 1718.

Vauban (le maréchal de) né en 1633. Sa dîme réelle n'a pu être exécutée & eſt en effet impraticable. On a de lui pluſieurs mémoires dignes d'un ſi bon citoien. m. en 1707.

Vaugelas (*Claude Faure* de) né à Chambéri en 1585. C'eſt un des premiers qui ont épuré & réglé la langue, & de ceux qui pouvaient faire des vers Italiens ſans en pouvoir faire de Français. Il retoucha pendant trente ans ſa traduction de Quinte-Curce. Tout homme qui veut bien écrire doit corriger ſes ouvrages toute ſa vie. m. en 1650.

Vavaſſeur, né dans le Charolois en 1605. jéſuite, grand littérateur. Il fit voir le premier, que les Grecs & les Romains n'ont jamais connu le ſtile burleſque qui n'eſt qu'un reſte de barbarie. m. en 1681.

Le Vayer (*François*) né à Paris en 1588. précepteur de *monſieur* frere de Louis XIV. & qui enſeigna le roi un an. hiſtoriographe de France, conſeiller d'état. Grand pirrhonien & connu pour tel. Son pirrhoniſme n'empêcha pas qu'on ne lui confiât une éducation ſi précieuſe. On trouve beaucoup de ſcience & de raiſon dans ſes ouvrages trop diffus. m. en 1672.

Vergier (*Jaques*) né à Paris 1675. Il eſt à l'égard de la Fontaine ce que Campiſtron eſt à Racine. Imitateur faible mais naturel. Mort

aſſaſſiné à Paris par des voleurs en 1720. On laiſſe entendre dans le Moréri, qu'il avait fait une parodie contre un prince puiſſant qui le fit tuer. Ce conte eſt faux & abſurde.

Vertot (*René Aubert*) né en Normandie, en 1655. Hiſtorien agréable & élégant. m. en 1735.

Vichart de Saint-réal (*Céſar*) né à Chamberi, mais élevé en France. Son hiſtoire de la conjuration de Veniſe eſt un chef-d'œuvre. Sa vie de Jéſus-Chriſt eſt bien différente. m. en 1692.

Villars de Monfaucon (l'abbé de) né en 1635. Célebre par le *comte de Gabâlis*. C'eſt une partie de l'ancienne mythologie des Perſes. L'auteur fut tué en 1673 d'un coup de piſtolet. On dit que les ſilphes l'avaient aſſaſſiné pour avoir révélé leurs miſteres.

Villars (le maréchal duc de) né en 1652. Le premier tome des mémoires qui portent ſon nom eſt entierement de lui. m. en 1734.

Villedieu (madame de) ſes romans lui firent de la réputation. Au reſte on eſt bien éloigné de vouloir donner ici quelque prix à tous ces romans dont la France a été & eſt encor inondée; ils ont preſque tous été, excepté *Zaïde*, des productions d'eſprits faibles, qui écrivent avec facilité des choſes indignes d'être lues par des eſprits ſolides; ils ſont même pour la plupart dénués d'imagination, & il y en a plus dans quatre pages de l'Arioſte que dans tous ces inſipides écrits qui gâtent le goût des jeunes gens. m. en 1683.

Voiture (*Vincent*) né à Amiens en 1598. C'eſt le premier qui fut en France ce qu'on appelle un bel eſprit. Il n'eut gueres que ce mérite

rite dans ſes écrits, ſur leſquels on ne peut gueres ſe former le goût, mais ce mérite était alors très rare. On a de lui de très jolis vers mais en petit nombre. Ceux qu'il fit pour la reine Anne d'Aûtriche, & qu'on n'imprima pas dans ſon recueil, ſont un monument de cette liberté galante qui regnait à la cour de cette reine, dont les frondeurs laſſerent la douceur & la bonté.

. . . . . .

. . . . . .

Je penſais ſi le cardinal,
J'entens celui de la Valette,
Pouvait voir l'éclat ſans égal
Dans lequel maintenant vous êtes ; *
J'entens celui de la beauté,
Car auprès je n'eſtime guere,
Cela ſoit dit ſans vous déplaire,
Tout l'éclat de la majeſté.

Il fit auſſi des vers Italiens & Eſpagnols avec ſuccès. m. en 1648.

* Alors on était dans l'uſage de retrancher dans les vers les lettres finales qui incommodaient, *vous ête* pour *vous êtes*. C'eſt ainſi qu'en uſent les Italiens & les Anglais. La poéſie Françaiſe eſt trop génée, & très ſouvent trop proſaïque.

ARTISTES CELEBRES.

Muſiciens.

LA MUSIQUE Françaiſe, du moins la vocale, n'eſt du goût d'aucune autre nation. Elle ne peut l'être, parce que la proſodie Françaiſe eſt différente de toutes celles de l'Europe. Nous appuions toûjours ſur la derniere ſyllabe; & toutes les autres nations peſent ſur la pénultieme, ou ſur l'antépénultieme, ainſi que les Italiens. Notre langue eſt la ſeule qui ait des mots terminés par des *e muets*, & ces *e* qui ne ſont pas prononcés dans la déclamation ordinaire, le ſont dans la déclamation notée, & le ſont d'une maniere uniforme, *gloi-reu*, *victoi-rue*, *barbari-eu*, *furi-eu*... voilà ce qui rend la plupart de nos airs & notre récitatif inſupportable à quiconque n'y eſt pas accoutumé. Le climat refuſe encor aux voix la legéreté que donne celui d'Italie. Nous n'avons point l'habitude qu'on a chez le pape & dans les autres cours Italiennes, de priver les hommes de leur virilité pour leur donner une voix plus belle que celle des femmes. Tout cela joint à la lenteur de notre chant, qui fait un étrange contraſte avec la vivacité de notre nation, rendra toûjours la muſique Françaiſe propre pour les ſeuls Français.

Malgré toutes ces raiſons, les étrangers, qui ont été long-tems en France, conviennent que nos muſiciens ont fait des chefs-d'œuvre en ajuſtant

ſtant leurs airs à nos paroles, & que cette déclamation notée eſt ſouvent une expreſſion admirable; mais elle ne l'eſt que pour des oreilles très accoutumées, & il faut une exécution parfaite.

La muſique inſtrumentale s'eſt reſſentie un peu de la monotonie & de la lenteur qu'on reproche à la vocale; mais pluſieurs de nos ſymphonies, & ſurtout nos airs de danſe ont trouvé plus d'applaudiſſement chez les autres nations. On les exécute dans beaucoup d'*opéra* Italiens; il n'y en a preſque jamais d'autres chez un roi qui a un des meilleurs *opéra* de l'Europe, & qui dans la foule de ſes autres talens ſinguliers a daigné encor cultiver avec un très grand ſoin celui de la muſique.

Jean Baptiſte LULLI né à Florence en 1633, amené en France à l'âge de 14 ans, & ne ſachant encor que jouer du violon, fut le pere de la vraie muſique en France. Il ſut accommoder ſon art au génie de la langue; c'était l'unique moien de réuſſir. Il eſt à remarquer qu'alors la muſique Italienne ne s'éloignait pas de la gravité & de la noble ſimplicité que nous admirons dans les récitatifs de *Lulli*.

Après lui tous les muſiciens, comme COLASSE, CAMPRA, DESTOUCHES & les autres, ont été ſes imitateurs, juſqu'à ce qu'enfin il eſt venu en homme, qui s'eſt élevé au deſſus d'eux par la profondeur de ſon harmonie, & qui a fait de la muſique un art nouveau.

A l'égard des muſiciens de chapelle, quoiqu'il y en ait pluſieurs célebres en France, leurs ouvrages n'ont point encor été exécutés ailleurs.

Des

Des Peintres, Sculpteurs, Architectes, Graveurs, &c.

Il n'en eſt pas de la PEINTURE comme de la muſique. Une nation peut avoir un chant qui ne plaiſe qu'à elle, parce que le génie de ſa langue n'en admettra pas d'autres; mais les peintres doivent repréſenter la nature, qui eſt la même dans tous les païs, & qui eſt vue avec les mêmes yeux.

Il faut, pour qu'un pointre ait une juſte réputation, que ſes ouvrages aient un prix chez les étrangers. Ce n'eſt pas aſſez d'avoir un petit parti, & d'être loué dans de petits livres, il faut être acheté.

Ce qui reſſerre quelquefois les talens des peintres, eſt ce qui ſemblerait devoir les étendre. C'eſt le goût académique, c'eſt la maniere qu'ils prennent d'après ceux qui préſident. Les académies ſont ſans doute très utiles pour former des éleves, ſurtout quand les directeurs travaillent dans le grand goût; mais ſi le chef a le goût petit, ſi ſa maniere eſt aride & léchée, ſi ſes figures grimacent, ſi ſes tableaux ſont peints comme les éventails; les éleves ſubjugués par l'imitation, ou par l'envie de plaire à un mauvais maître, perdent entierement l'idée de la belle nature. Il y a une fatalité ſur les académies. Aucun ouvrage, qu'on appelle académique, n'a été encor en aucun genre un ouvrage de génie. Donnez moi un artiſte tout occupé de la crainte de ne pas ſaiſir la maniere de ſes confreres, ſes productions ſeront compaſſées & contraintes. Donnez

moi

moi un homme d'un esprit libre, plein de la nature qu'il copie, il réussira. Presque tous les artistes sublimes, ou ont fleuri avant les établissemens des académies, ou ont travaillé dans un goût différent de celui qui regnait dans ces sociétés.

Corneille, Racine, Despréaux, le Moine, non seulement prirent une route différente de leurs confreres, mais ils les avaient presque tous pour ennemis.

Nicolas POUSSIN, né aux Andelis en Normandie en 1599, fut l'éleve de son génie ; il se perfectionna à Rome. On l'appelle le peintre des gens d'esprit ; on pourrait aussi l'appeler celui des gens de goût. Il n'a d'autre défaut que celui d'avoir outré le sombre du coloris de l'école Romaine. Il était dans son tems le plus grand peintre de l'Europe. Rappelé de Rome à Paris, il y céda à l'envie & aux cabales ; il se retira. C'est ce qui est arrivé à plus d'un artiste. Le *Poussin* retourna à Rome, où il vécut pauvre mais content. Sa philosophie le mit au dessus de la fortune. m. en 1665.

Eustache LE SUEUR, né à Paris en 1617. N'aiant eu que *Vouet* pour maître, devint cependant un peintre excellent. Il avait porté l'art de la peinture au plus haut point, lorsqu'il mourut à l'âge de 38 ans en 1655.

BOURDON & LE VALENTIN ont été célebres. Trois des meilleurs tableaux qui ornent l'église de Saint-Pierre de Rome, sont du *Poussin*, du *Bourdon* & du *Valentin*.

Charles LE BRUN né à Paris en 1619. à peine eût-il dévelopé son talent, que le surintendant Fouquet, l'un des plus généreux & des plus malheureux

heureux hommes qui aient jamais été, lui donna une penſion de vingt-quatre-mille livres de notre monnoie d'aujourd'hui. Il eſt à remarquer que ſon tableau *de la famille de Darius*, qui eſt à Verſailles, n'eſt point effacé par le coloris du tableau de *Paul Véroneſe* qu'on voit vis-à-vis, & le ſurpaſſe beaucoup par le deſſein, la compoſition, la dignité, l'expreſſion & la fidélité du *coſtume*. Les eſtampes de ſes tableaux des *batailles d'Alexandre* ſont encor plus recherchées que les *batailles de Conſtantin* par *Raphael* & par *Jules Romain*. m. en 1690.

Pierre MIGNARD, né à Troies en Champagne en 1610, fut le rival de *Le brun* pendant quelque tems; mais il ne l'eſt pas aux yeux de la poſtérité. m. en 1695.

Joſeph PAROSSEL, né en 1648. bon peintre & ſurpaſſé par ſon fils. m. en 1704.

Jean JOUVENET, né à Rouen en 1644. éleve de *Le brun*, inférieur à ſon maître quoique bon peintre. Il a peint preſque tous les objets d'une couleur jaune. Il les voiait de cette couleur par une ſinguliere conformation d'organes. m. en 1717.

Jean Baptiſte SANTERS. Il y a de lui des tableaux de chevalet admirables, d'un coloris vrai & tendre. Son tableau *d'Adam & d'Eve* eſt un des plus beaux qu'il y ait en Europe.

LA FOSSE s'eſt diſtingué par un mérite à-peu-près ſemblable.

Bon BOULOGNE, excellent peintre; la preuve en eſt que ſes tableaux ſont vendus fort cher.

Louis BOULOGNE. Ses tableaux qui ne ſont pas ſans mérite ſont moins recherchés que ceux de ſon frere.

RAOUS,

RAOUS, peintre inégal; mais quand il a réuſſi, il a égalé le Rimbrand.

RIGAUT: quoiqu'il n'ait gueres de réputation que dans le portrait, le grand tableau où il a repréſentée le cardinal de Bouillon ouvrant l'année ſainte, eſt un. Chef-d'œuvre égal aux plus beaux ouvrages de *Rubens*.

DE TROIE a travaillé dans le goût de *Rigaut*.

VATEAU a été dans le gracieux à-peu-près ce que *Téniers* a été dans le groteſque. Il a fait des diſciples dont les tableaux ſont recherchés.

LE MOINE a peut-être ſurpaſſé tous ces peintres par la compoſition *du ſalon d'Hercule* à Verſailles. Cette apothéoſe d'Hercule était une flatterie pour le cardinal Hercule de Fleuri, qui n'avait rien de commun avec l'Hercule de la fable. Il eût mieux valu dans le ſalon d'un roi de France repréſenter l'apothéoſe de Henri IV. *Le moine* envié de ſes confreres, & ſe croiant mal récompenſé du cardinal, ſe tua de déſeſpoir.

Quelques autres ont excellé à peindre des animaux, comme DESPORTES & OUDRY; d'autres ont réuſſi dans la mignature; pluſieurs dans le portrait. Quelques peintres ſe diſtinguent aujourd'hui dans les plus grands genres; & il eſt à croire que cet art ne périra pas.

La SCULPTURE a été pouſſée à ſa perfection ſous Louis XIV. & ſe ſoûtient dans ſa force ſous Louis XV.

Jâques SARRASIN, né en 1598. fit des chefs-d'œuvre à Rome pour le pape Clement VIII. il travailla à Paris avec le même ſuccès. m. en 1660.

Pierre

Pierre PUGET, né en 1662. architecte, ſculpteur & peintre: célebre principalement par *l'Andromede* & par le *Milon Crotoniate*. m. en 1695.

LE GROS & THEODON ont embelli l'Italie de leurs ouvrages.

François GIRARDON, né en 1627, a égalé tout ce que l'antiquité a de plus beau, par les bains d'Apollon & par le tombeau du cardinal de Richelieu. m. en 1715.

Les CROISEVAUX & les COUSTOUX ſe ſont très diſtingués, & ſont encor ſurpaſſés aujourd'hui par quatre ou cinq de nos ſculpteurs.

CHAVEAU, MANTEUIL, MELAN, AUDRAN, HEDELING, LE CLERC, les DREVET, POLILY, PICART, DU-CHANGE & d'autres ont réuſſi dans les tailles douces, & leurs eſtampes ornent dans l'Europe les cabinets de ceux qui ne peuvent avoir de tableaux.

De ſimples orfevres, tels que BALIN & GERMAIN, ont mérité d'être mis au rang des plus célebres artiſtes par la beauté de leur deſſein, & par l'élégance de leur exécution.

Il n'eſt pas auſſi facile à un génie né avec le grand goût de l'ARCHITECTURE de faire valoir ſes talens, qu'à tout autre artiſte. Il ne peut élever de grands monumens que quand des princes les ordonnent. Plus d'un bon architecte a eu des talens inutiles.

François MANSARD a été un des meilleurs architectes de l'Europe. Le château ou plutôt le palais de *Maiſons* auprès de Saint-germain eſt un chef-d'œuvre, parce qu'il eut la liberté entiere de ſe livrer à ſon génie.

Jules

Jules Hardouin MANSARD ſon neveu fit une fortune immenſe ſous Louis XIV. & fut ſurintendant des bâtimens.

On connaît aſſez les ouvrages élevés ſur les deſſeins de PERRAULT, de LEVAU, & de DORBAY.

L'art des jardins a été créé & perfectionné par LE NOTRE pour l'agréable, & par LA QUINTINIE pour l'utile.

La GRAVÛRE en pierres précieuſes, les coins des médailles, les fontes des caracteres pour l'imprimerie, tout cela s'eſt reſſenti des progrès rapides des autres arts.

Les horlogers qu'on peut regarder comme des phyſiciens de pratique, ont fait admirer leur eſprit dans leur travail.

On a nuancé les étoffes, & même l'or qui les embellit, avec une intelligence & un goût ſi rare, que telle etoffe, qui n'a été portée que par luxe, méritait d'être conſervée comme un monument d'induſtrie.

On a commencé à faire de la *porcelaine* à Saint-Cloud, avant que l'on en fît dans le reſte de l'Europe.

Enfin le ſiecle paſſé a mis celui où nous ſommes en état de raſſembler en un corps, & de tranſmettre à la poſterité le dépôt de toutes les ſciences & de tous les arts, tous pouſſés auſſi loin que l'induſtrie humaine a pu aller; & c'eſt à quoi travaille aujourd'hui une ſociété de ſavans, remplis d'eſprit & de lumieres. Cet ouvrage immenſe & immortel ſemble accuſer la briéveté de la vie des hommes.

Fin du ſecond tome.

TABLE

DES

PRINCIPALES MATIERES.

A

Abrantès (le duc d') I, 247.
Académie del' cimento, II. 120. — de Londres, 121. — des sciences de Paris, *ibid.* — Françaiſe *ibid.* 127. des belles-lettres, 123 d'architecture, 146, de peinture à Paris & à Rome 147.
Albemarle (le général) I. 340. *& ſuiv.*
Albéroni (le cardinal) I. 356
Albuquerque (le duc d') I. 44.
Alexandre VII. pape II. 202.
Alexandre VIII. pape II. 164.
Alger I. 185. 189.
Allati, bibliothécaire du vatican, II, 28,
Allemagne, I. 10. *& ſuiv.* II. 185.
Alphonſe, roi de Portug. I, 123.
Alſace, I, 69. 157. 158. 166.
Amſterdam, I. 20. 142,
Ancre (la maréchale d') I. 34.
Angéli, bouffon, II. 23.
Angleterre, I. 21. 107.
Anne d'Aûtriche, reine régente de France, I. 36. 37. 45. 50. 90. II. 72.
Anne, reine d'Angleterre, I. 200. 253. 331. 333. 344 345. 352.
Antin (le duc d') II, 77.
Architecture, I. 2.
Argencourt (mademoiſelle d') II. 2.
Argenſon (monſieur d') II, 89.
Arnauld (le docteur) II. 199. 201. 207. 208. ſon frere l'évêque d'Angers, II. 206.
Arras, I. 72.
Arriere-ban, I. 165.
Artillerie perfectionnée, II. 96.
Aſfeld (le baron d') I. 216.
Aſop, I. 239.
Aſtrologie judiciaire, I. 3.
Atlone (le comte d') I. 271.
Avaux (le comte d') I. 203.
Aubigné (le comte d') II. 58. 61.
Aubrai (le lieutenant-civ.) II. 44. *& ſuiv.*
Auguſte, empereur romain, I. 2. II. 77.
Auguſte électeur de Saxe & roi de Pologne, I. 238. 360.
Aûtriche (la maiſon d') I. 10. 367. 368. *& ſuiv.*

B.

Bade (Louis prince de) I. 274. *et ſuiv.* 286. 287.
Baionette inventée, II. 96.
Balzac, II. 127.
Barberin (les cardinaux) I. 25.
Barbéſieux (le marquis de) I. 226. 256. II. 76.
Barvick (le maréchal de) I. 306. 307.
Bataille de Leipzig. I. 13. — de Lutzen, *ibid.* — de Rocroi 40 — de Fribourg, 41. — de Norlingue, *ibid.* — de Lens 42. — de Lawingen, 43. — de Somerhauſen, *ibid.* de Badajox 44. — de Tabor, *ibid.* — de Rétel 54, — de Blénau 62. — de Saint-Antoine 64. *& ſuiv.* — Des Dunes 78, — de Saint-Gothard 105. — de Villaviciosa, *ibid.* 331. — de Solbaie 143. — de Sintzheim 156. — de Mulhauſen 157. — de Turckheim, *ibid.* — de Sénef, 160. — de Conſarbruck 164. — de Cockerſberg 172. — de Rheinfeld, *ibid.* de Montcaſſel, 173. — d'Agouſte 175. — de Saint-Denis, 179. — de la Boine 205. — de la Hogue 208. II. 99. — de Valcourt I. 217. — de Stafarde, 219. — de Fleurus 220. — de Leuze *ibid.* — de Steinkerque 222. *& ſuiv.* — de Nerwinde, 224. — du Ter 225. — de Zanta 239. — de Luzara, 267. — de Friedlinguen, 274. — de Hochſtet 276. 281. *juſqu'à* 284. — de Spire 277 — d'Eckern 278. — de Donavert 278. — de Malaga 290. — de Caſſano, 293. — de Caſſinato, *ibid.* — de Ramillies 295. — de Turin 300. — de Caſtiglione 302. — d'Almanza 307. — d'Oudenarde 313. — de Malplaquet 323. — de Saragoſſe 327. — de Dénain, 341. — de Bitonto 364. — de Vélétri 370. — d'Oetingen vers le Mein, *ibid.* — de Fontenoi *ibid.* de Laufeld, *ibid.*
Batavia I. 20.
Bateville ou Wateville (le baron de) I. 99. l'abbé ſon frere I. 117.
Baviere (l'électorat de) I. 69.
Baviere (le prince de) déſigné roi d'Eſpagne, I, 242.
Baviere (l'électeur de) allié de la France, I. 276, 278. 281.
Baviere (Ferdinand de) I. 195.
Baviere (Marie Anne Chriſtine Victoire de) dauphine, II. 62.
Baville (Lamoignon de) intendant de Languedoc, II, 101. 180. 188.
Bay (le marquis de) I. 327.
Bay ou Baius (Michel) docteur de Louvain II. 195.
Bayle, II. 135.
Berri (duc de) II. 66.
Beauvais (la baronne de) II. 2.
Beaufort (le duc de) I. 51. 52. 125. II. 97.
Beaumont (l'abbé de) précepteur de Louis XIV. II. 3. 5.
Beck général Eſpagnol, I. 42.
Belle-île (le maréchal de) I. 370.
Bellievre (Pompone de) II. 83.

Benſerade, II. 21. 24. 30.
Bernini ou le Bernin, II. 91. 92.
Black, amiral Anglais, I, 71. 78.
Boileau Deſpréaux II. 29. 140.
Boileau (l'abbé) II. 243.
Bois-jourdan (le capitaine) I. 164.
Bombes (uſage nouveau des) I. 185. 226.
Boſſuet, II. 129. 130. 132. 231. 235.
Bouflers (général Français) I. 213. 223. 227. *& ſuiv.* 272. 278. 314. 322. 323.
Bouillon (le duc de) I. 51. II. 172.
Bourdaloue II. 129.
Bourgogne (le duc de) I. 272. 277. 312. II. 66. (la ducheſſe de) II. 64. 65, *& ſuiv.*
Bourlie (l'abbé de la) II. 188.
Bournonville (le prince de) I. 156.
Bourignon (Antoinette) II. 213.
Bozzoli, prêtre, I. 264.
Bragance (le duc de) I. 18. 105.
Brandebourg (l'électorat de) I. 11.
Breſt, I. 185. II. 98,
Brinvilliers (la marquiſe de) II. 45.
Brouſſel, conſeiller clerc opposé à la cour I. 47.
Brouſſon (Claude) miniſtre calviniſte, II. 187.
Bruiere (la) II. 134.
Brun (le) II. 147.
Bruxelles I. 229.
Buſſi (comte) II. 30.
Buzenval, évêque de Beauvais, janſéniſte, II. 206.

C.

Caienne, colonie Françaiſe, II. 100.
Callieres, miniſtre de France, I. 236.
Calviniſme, ſes progrès & ſes révolutions en France, II. 167, à 193.
Camhi, empereur de la Chine, II. 241. 245.
Caprara, général de l'empereur, I. 156.
Cara-Muſtapha, grand-viſir, I. 187.
Carlos (dom) I. 354. 365.
Caſimir roi de Pol. I. 123.
Caſſini, II. 121, 122.
Catalogne (la) I. 29. 44. 290.
Catinat, général Français I. 214. 218. 225. 232. 261.
Cavalier, chef des camiſards, II. 190, *& ſuiv.*
Caulet, évêque de Pamiers, II. 158. *& ſuiv.* 206.
Cerles (le grand vicaire) II. 160.
Cévennes : guerres qui s'y font pour la religion, I. 277. II. 125, 187. *& ſuiv.*
Chailat (l'abbé du) II. 188.
Chaiſe (de la) jéſuite, confeſſeur de Louis XIV. II. 212. 215.
Chamillard, miniſtre d'état. I. 256. 271, 317: II. 113. 114.
Chapelain, II. 28.
Charles-quint (l'empereur) I. 15.
Charles VI. (l'empereur) I. 259. 306. 316. 335. 367.
Charles VII. (l'empereur) 367. 368.
Charles II. roi d'Eſpagne, I. 246.

Charles premier, roi d'Angleterre, I. 21. 67.
Charles II. roi d'Angleterre, I. 73. 75. 76. 77. 91. 103. 128, 130. 152, 198.
Charles-Guſtave roi de Suede, I. 84.
Charles XI. roi de Suede, I. 234.
Charles XII. roi de Suede, I. 240.
Charles-Emanuel roi de Sardaigne, I. 360.
Charles IV. duc de Lorraine, I. 43. 64. 90. 103. 134. 156.
Charles V. duc de Lorraine, I. 172. 178. 216. 236.
Charnacé, envoié de France en Hollande, I. 31.
Château-Renaud. I. 204.
Chigi, légat *à latere*, I. 102. II. 25.
Chinois (les) II. 239. *& ſuiv.*
Chirurgie ; ſes progrès en France, II. 61. 149.
Choiſeul, général Français, I. 233.
Choiſi (l'abbé de) II. 83. 86.
Chomel, miniſtre calviniſte, II. 180.
Chriſtine, reine de Suede, I. 73. 75. 81. 82. 83. 359.
Clément VIII. pape, II. 197.
Clément IX. I. 120. 121. II. 207.
Clément XI. pape I. 316. II. 210. 214. 217. *& ſuiv.*
Clérambaut (le marquis de) I. 284.
Clergé de France : ſes revenus. II. 152, 153. 162. 163.
Coatquen (madame de) II. 43.
Cogni, général Français, I. 364.
Colbert, miniſtre d'état, I. 110. 186. II. 83. 86. 87. 90. 121. 122. 146. 147. 175.
Coligni (les) II. 169.
Coligni (le comte de) I. 71. 104. 105.
Cologne (l'électeur de) I. 129.
Commerce en France, II. 159.
Compagnies des Indes orientales & occidentales, II. 84. 85. du nord. *ibid.*
Comte (le) jéſuite II. 243.
Condé (le prince de) I. 38. 39. *juſqu'à* 43. 51. 54. *à* 57. 60. 62. *& ſuiv.* 65. *et ſuiv.* 68. 71. 77. 78. 86. 90. 115. 131. 136. 159. 166. 167. II. 54.
Condé, le petit-fils du précédent, I, 222. II. 52.
Conti (le prince de) I. 51. 55.
Conti (Armand de) petit-neveu du grand Condé. I. 222. 238.
Corneille (Pierre) II. 8. 136. 137.
Cotin II. 28.
Créci, miniſtre de France, I. 236.
Créqui (le duc de) ambaſſadeur de France à Rome, I. 101.
Créqui (le marechal de) I. 112. 164. 172.
Cromwel (Olivier protecteur, I. 21. 73. à 76. 79. à 88.
Cromwel (Richard) fils du précédent, I. 81.

D.

Damfreville I. 189.
Danemarck, I. 27.

Dangeau (le marquis de) II. 18. 48.
Darmſtadt (le prince de) miniſtre de l'archiduc Charles en Eſpagne, I. 269. 291.
Deſbroſſes, architecte Français II. 148.
Deſcartes, I. 82. II. 120.
Deſmarets, miniſtre d'état, I. 318. II 113.
Dhona (le comte de) ambaſſadeur de Suede en Hollande, I. 120.
Dieppe. I. 226.
Doſſeri, I. 135.
Dragonade en France, II. 182.
Dubois, premier miniſtre en France, II. 222.
Dubourg, général Français, I. 283. 325.
Duché, II. 64.
Duels, I. 32. *& ſuiv.* II. 94.
Dugué-trouin, armateur, I. 230. 336.
Dunkerque, I. 42. 69. 78. 103. 226. II. 25. 98.

Dupas, I. 152.
Duquêne, lieutenant-général des armées navales, I. 174. *& ſuiv.* 185. 186. 190.
Duquêne, neveu du précédent, II. 185.
Duras (le maréchal de) I. 213.

E.

Edit de Nantes, II. 170, 173, 183.
Edit de grace, II. 173.
Epernon (le duc d') II. 95.
Entragues (le chevalier d') I. 264.
Eſpagne, I. 14. 15. *& ſuiv.*
Eſtévan de Gamarre, général Eſpagnol, I. 54.
Eſtrade (le comte d') ambaſſadeur de France en Hollande, I. 31. 99,
Etrée (Jean d') vice-amiral de France, I. 150. 204. 209. II. 99;
Etrée (le cardinal d') ambaſſadeur de France à Rome. *I.* 194, II. 233.
Eugene (le prince) petit-fils de Charles-Emanuel duc de Savoie: né en France, la quitte pour aller ſervir l'empereur I. 259, *& ſuiv.* ſert en Hongrie 259. bat les Turcs à Zanta 239. porte la guerre en Italie contre les Français 260. *& ſuiv.* ſurprend Crémone 263, commande les armées d'Allemagne 278. 279. défait les Français à Hochſtet 283. *& ſuiv.* eſt battu par eux en Italie 293. il les bat devant Turin 299. 300. *& ſuiv.* ſon deſſein ſur Toulon & Marſeille 309. Gagne la bataille d'Oudenarde 313. s'oppoſe à la paix 320 333. ſa victoire à Malplaquet 322. prend le Quênoy 338. défaite de ſon armée à Denain 341. *& ſuiv.* conclut la paix à Raſtat 345. bat deux fois les Turcs 354. ſon éloge 760.
Exili II. 44.

F.

Faro (le marquis de la) II. 64.
Félix, chirurgien de Louis XIV. II. 62.
Fénelon, II. 132. 133. 228. 230. 232. 235. à 237.

Ferdinand

Ferdinand II. empereur I. 12. 13, 14.
Ferdinand III. empereur I, 14. 84.
Ferté (le maréchal de la) I. 72. 77.
Feuillade (le maréchal de la) I. 104. 125. 169. 296. II. 78. le duc ſon fils. I. 296, *& ſuiv.*
Feuquieres (le marquis de) I. 227. 277. 282.
Flandre, I. 109. *et ſuiv.* 120. 121. 177. 235.
Fléchier, II. 28.
Fleury, cardinal & premier miniſtre de Louis XV. I. 357, 369. II 163.
Florence, I. 26.
Fontaine (de la) II. 140. 141.
Fontange (la ducheſſe de) II. 51.
Fontenelle II. 134.
Forbin Janſon, I. 311.
Fouquet (le ſurintendant) II. 12. 13. 15.
Fourilles (le chevalier de) I. 132.
France (la) I, 28. *& ſuiv.* 31. 33. 106. 122. 150. II. 103. 105. 109.
Franche-comté, I. 117. 119. 121. 155. 177.
François premier, roi de France, I. 3. 5.
Frédéric II. roi de Pruſſe I. 370.
Frédéric prince de Heſſe, depuis roi de Suede, I. 277. 302.
Fuentes (le comte de) général Eſpagnol I. 39.
Furſtemberg (les princes de) I. 177. 195.

G.

Gacé (le comte de) général Français, I. 311.
Gaillard (Achilles) jéſuite II. 197.
Galowai (mylord) I. 306. 307.
Gaſton, duc d'Orléans, frere de Louis XIII. I. 37. 43. 58. 66. 67.
Gênes I. 189.
Genêt (l'abbé) II. 64.
Gléen, général des impériaux I. 41.
Gourville II. 10. 184.
Grammont (le maréchal de) I. 42.
Grandier (Urbain) I. 33.
Graziani (le comte) II. 28.
Guébriant (le maréchal de) général Français I. 29.
Guénégaud, ſecrétaire d'état II. 10. 15.
Guerre civile en France I. 46. 49. 53, 54.
Guiche (le comte de) I. 135.
Guillaume III. roi d'Angl. *voiez* Orange.
Guion (la) II. 228. 229. 250.
Guiſcard (le comte de) I. 228.
Guiſe (le duc de) I. 44.
Guſtave-Adolphe roi de Suede I. 13. 29.

H.

Hanovre (la maiſon d') I. 344.
Harcourt (le comte d') général Français I. 29. 46. 246.
Harlai, miniſtre de France à Riſwic I. 238.

Harlai

Harlai de Chanvallon II. 55. 230.
Harlay, grand tréforier d'Angleterre II. 189.
Haro (dom Louis de) miniſtre Eſpagnol I. 73. 75. 88.
Hainault II. 13.
Harrac (le comte de) ambaſſadeur de l'empereur à Madrid I. 247.
Heinſius, grand penſionnaire de Hollande I. 270. 320.
Hide, chancelier d'Angleterre I. 103.
Henri IV. roi de France I. 5. II. 169. 170. 171.
Henriette d'Angleterre, épouſe du duc d'Orléans I. 128. II, 17. 41.
Hervard, calviniſte, contrôleur-général II. 175, 180.
Hire (la) II. 122.
Hoquincourt (le maréchal d') I. 58. 62. 72.
Hollande (la) I. 18. *& ſuiv.* 70. 106. 107. 126. 142. 153. II. 185.
Homberg II. 67.
Homme au maſque de fer, II. 9. 10.
Hôpital (l') chancelier de France II. 126.
Humieres (le marquis de) général Français I. 112. 169. 173, 214. 217.
Huygens II, 28. 121.

I.

Jâques, rois d'Ecoſſe & d'Angleterre de ce nom, I. 210.
Jâques I. roi d'Angleterre II. 156.
Jâques II. roi d'Angleterre I. 198. 202. 205. 250.
Jâques III. roi d'Angleterre, I. 250.
Janſéniſme: ſa naiſſance, ſes progrès & ſa décadence II. 194. *à* 225.
Janſénius (Corneille) II. 198. *à* 200.
Jean Sobieſki, roi de Pologne I. 188.
Jéſuites II. 205. 241. 242.
Impériale Leſcaro doge de Gênes I. 191.
Ingénieurs (corps d') en France II. 96.
Innocent X. pape II. 200.
Innocent XI. pape I. 192, II. 159. *& ſuiv.*
Innocent XII. pape II, 164.
Invalides (la maiſon des) fondée II. 97.
Joſeph (l'empereur) I. 286. 304. 315. 328. 335.
Joſeph (le pere) II. 174.
Iſabelle, femme de Philippe IV. roi d'Eſpagne I. 90.
Italie I. 2. 25, 251. *& ſuiv.*
Juan (dom) d'Aûtriche I. 77.

K.

Kiuperli, grand-viſir I. 105. 125.
Konigſmarck (le comte de) général Suedois I. 70.

L.

Lavardin (le marquis de) ambaſſadeur de France à Rome, I. 194. *& ſuiv.*
Laumont du Châtelet (le comte de) I. 228.
Lauſun (le comte, depuis duc de) II. 33. 35. 36. 38. 39.
Laws (Jean) I. 356. II. 221.
Léopold (l'empereur) I. 42. 72. 84. 105. 150. 186. 241. 251.

Léopold, duc de Lorraine, I. 236.
Leſdiguieres (le connétable) II. 172.
Lingendes (jean de) II. 126. 127.
Lockhart, ambaſſadeur de Cromwel. 79. 91.
Lorraine (le chevalier de) II. 44.
Lorraine (la) I. 43. *& ſuiv.* 90. 134. 236.
Londres I 107. II. 185.
Longueville (le duc de) I. 51. 55. 136.
Longueville (la ducheſſe de) I. 55. II. 208. 209.
Lorges (de) général Français I. 164. 169. 225.
Louis XIII. roi de France I. I. 29 *à* 36. II. 173.
Louis XIV. roi de France : troubles durant ſa minorité I. 36 *à* 68. eſt majeur, 66. maître du roiaume 71. tombe malade 85. ſon mariage 89. II. 7. perd Mazarin & le pleure I. 93. gouverne par lui-même 96. obtient le pas ſur l'Eſpagne 100. 101. humilie le pape 102. achette Dunkerque & Mardick 103. fait fortifier Dunkerque 103. obtient Marſal 104. ſecourt l'empereur, *ibid.* les Portugais 105. & les Hollandais 106. 107. Ses conquêtes en Flandre 110. 111. *& ſuiv.* 221. en Franche-comté 118. 154. 155. ſa paix à Aix-la-chapelle 120. 121. ſon traité ſecret avec l'Angleterre 128. & avec les ennemis des Hollandais 129. ſon paſſage ſur le Rhin 137. ſes conquêtes en Hollande 137. 138. ſon entrée triomphale dans Utrecht 138. perd la Hollande & revient en France 144. 146. 153. ſes négociations auprès de tous les princes 149. convoque l'arriere-ban 165. ſes avantages ſur mer 174. 175. ſa paix à Nimegue 179. reçoit le nom de *grand* 180. ſes acquiſitions en tems de paix 182, 183. ſe venge d'Alger 189. & de Gênes, *ibid.* reçoit une ambaſſade de Siam 191. humilie le pape 194. protege le roi d'Angleterre 201. 205. 208. fait ſa paix à Riſwick 236. ſes prétentions à la couronne d'Eſpagne 240. 249. ſes revers en Allemagne 278. *& ſuiv.* 303. *& ſuiv.* en Eſpagne 289. *& ſuiv.* 303. *& ſuiv.* il demande la paix 318. 326. 337. ſes affaires ſont rétablies 340, *& ſuiv.* ſa paix ſignée à Utrecht 344. ordre qu'il établit dans ſa maiſon II. 27. bâtimens & établiſſemens qu'il fait 91. 94. réforme les loix 92. abolit les duels 94. diſcipline ſes armées 94. *juſqu'à* 94. idée de ſes forces de mer, I. 96. 150. II. 99. de ſes forces de terre, I. 153. 212. II. 96. ſes libéralités envers les ſavans, II. 20. établiſſemens en leur faveur 121. ſon mariage, I. 89. II. 247. ſes amours, II. 2, 19. ſes liaiſons avec madame de Maintenon 55. *& ſuiv.* ſa poſtérité légitime 80, 247, 248. ſes enfans naturels & légitimés

times 68, 80. 248, 249. sa maladie 68, *& ſuiv.* ſes dernieres paroles, 70, 71. ſa mort, *ibid.* ſon portrait 17. ſon caractere 25, 72. *à* 74, 76, 90. dettes qu'il laiſſe à ſa mort 113. ſes dépenſes 115.
Louis XV. roi de France, I. 367. II. 71.
Louvois, miniſtre d'état I. 110, 140, 147, 168, 183, 186, 190, 226. II. 35, 60, 183.
Luines (le connêtable de) II. 172.
Lulli, II. 145.
Lunéville, I. 237.
Luxembourg (le maréchal de) I. 117, 131, 148, 166, 171, 172, 179, 217, 220, 221, 224.

M

Mademoiſelle, I. 65, 80. II. 35, 38.
Malgrot miſſionnaire, II. 241, 245.
Mailli archevêque de Rheims, II. 221.
Maine (le duc du) II. 52, 57, 68, 248.
Maintenon (madame de) I. 256, 285. II. 40, 49, 51, 55, *à* 57, 59, 60, 61, 216.
Mancini (Marie) II. 2.
Manſard, II. 90, 92.
Mardick, I. 43, 103, 347.
Marie-Louiſe reine d'Eſpagne, II. 47.
Marie-Thereſe, épouſe de Louis XIV. I. 89, 92. II. 247.
Marivaux, lieutenant-général, II. 74.
Marine : ſous Mazarin, I. 31, 71. II. 97.—ſous Colbert, I. 150, 186. II. 97. *à* 99.—retombe dans ſon premier état, I. 290, 369. —eſt rétablie, II. 99.
Marleborough (comte & enſuite duc de) favori du roi Jâques, l'abandonne, I. 200. eſt déclaré général des troupes Anglaiſes & Hollandaiſes, 269. ſes ſuccès en Flandre 271, 272, 278. eſt fait duc 272. ſa victoire à Donavert, 279. à Blenheim, 282. *à* 284. ſes récompenſes, 286. défait les Français à Ramillies, 295. veut continuer la guerre 320. contribue à la victoire de Malplaquet, 322. eſt diſgracié, 334. & privé de ſes emplois, 337. ſon caractere, 269, 270, 331, 332, 333.
Marli, II. 60.
Marſan (le comte de) II. 44.
Marſin (le maréchal de) I. 281, 300.
Martinet, I. 132.
Maſſillon, II. 129.
Maurice de Saxe, maréchal de France, I. 370.
Mazarin (le cardinal) premier miniſtre, I. 45. eſt obligé de quitter la France 56. revient, 57. eſt proſcrit par le parlement, 58. ſort une ſeconde fois de France 67. eſt rappellé 68. conclut la paix de Weſtphalie 69. veut s'attribuer l'honneur de la victoire d'Arras 73. continue la guerre d'Eſpagne 73. fait alliance avec Cromwel 75. remet Dun-

Dunkerque à ſon ambaſſadeur 79. ſe brouille avec Turenne 79. veut faire Louis XIV. empereur 84. fait la paix avec l'Eſpagne & obtient l'infante pour Louis XIV. 86, 87, 88. ramene à Paris le roi & la nouvelle reine 91. état de la marine ſous ſon miniſtere 31, 71. II. 97. ſa mort marquée par un établiſſement mémorable I. 93. honneurs rendus à ſa mémoire 93. ſon caractere 46, 74, 79, 93, & 95.

Médavy-Grancey (le comte de) I. 302.

Médicis (les) I. 86.

Mello (don Francisco de) général Eſpagnol I. 38.

Merci, général des Autrichiens I. 41, 42.

Méthuen (le chevalier) ambaſſadeur d'Angleterre auprès du duc de Savoi, I. 301.

Milice ſous Louis XIV. II. 96.

Militaire (le) avant Louis XIV. I. 30, 31. ſous Louis XIV. II. 94 & 97.

Modene (le duc de) I. 192.

Moliere, II. 11, 25, 139, 140.

Molina, jéſuite Eſpagnol, II. 196.

Morillon, grand vicaire de Louvain, II. 196.

Monaldeſchi écuïer de la reine Chriſtine, I. 83.

Monſeigneur, fils unique du roi. I. 213, 225, 339. II. 247.

Monſieur, frere du roi, I. 173. II. 8, 49.

Montécuculi, général de l'empereur, I. 152, 161, 164, 166, 167.

Monterey, gouverneur des païs-bas, I. 144, 147, 169.

Monteſpan (madame de) II. 34, 39, 40, 49, 53.

Montpeſat, archevêque de Toulouſe, II. 159, 160.

Mont-revel (comte de) I. 118. II. 189.

Mortemar, duc de Vivonne, général des galeres, I. 174, 176, 190, 364.

Mortemar (l'eſprit des) II. 39.

Moſcovie (la) I. 27.

Motte-houdart (la) II. 142.

Muley-haſſein, roi de Maroc I. 269.

Munſter (l'évêque de) I. 107, 129.

N

Navailles (le maréchal de) I. 173. II. 32.

Némond, I. 204.

Nitard, jéſuite, premier miniſtre d'Eſpagne, I. 111.

Noailles Louis Antoine de) II. 218, 220, 223, 230.

Noailles (Gaſton Louis de) II. 165.

Noailles (le maréchal de) I. 225.

O

Ollvarès, miniſtre Eſpagnol, I. 16, 29.

Orange (le prince d') capitaine-général des forces de terre de Hollande, I. 183. eſt fait ſtathouder, 139, 140, ſauve la Hollande 144. ſes négociations auprès des puiſſances, *ibid.* fait tête aux

aux Français 147, 151. ſes conquêtes 153. combat à Sénef 159. eſt battu à Montcaſſel 173. donne le combat de Saint-Denis 179. détrône le roi Jâques 200. eſt fait roi d'Angleterre ſous le nom de *Guillaume* trois 201. combat à la journée de la Boine & y eſt bleſſé 205. eſt défait à Steinkerque 221. & à Nerwinde 224. reprend Namur 227. eſt reconnu roi par la France 235. ſa mort 252. ſon caractere 133.

Orange (les princes de) rendent les Hollandais de bons ſoldats, I. 18, 19. ſont au rang des plus grands généraux 29.

Orknay d'Hamilton (my lord) I. 284.

Orléans (Philippe duc d') I. 300, 308, 329, 353. II. 67, 220.

Ormond (le duc d') I. 338.

Ouvrier (d') antiquaire II. 20.

Oxenſtiern (le comte d') I. 29.

P

Païs-bas, I. 10.

Palatin (l'électeur) I. 158.

Palatinat (le) I. 11. 158, 215.

Paris (l'abbé) II. 222.

Paris. I. 31. II. 89, 90, 106.

Parme (le duc de) I. 25, 102.

Paſcal, II. 205.

Patru (Olivier) II. 128.

Pavillon, évêque d'Alet, II. 158, 159, 206.

Pélliſſon, I. 133. II. 10, 177, 178, 180.

Pelletier (le) miniſtre d'état II. 110.

Perès (Antonio) II. 156.

Périgni, précepteur de Louis XIV. II. 3.

Perrault (Claude) II. 7, 91.

Perrier (mademoiſelle) II. 204.

Perron (le cardinal du) II. 155.

Péterborough (le comte de) I. 291, 308.

Péters, jéſuite, confeſſeur du roi Jâques, I. 199.

Phalk-Conſtance miniſtre du roi de Siam 191, 192.

Philippe II. roi d'Eſpagne, I. 15.

Philippe III. roi d'Eſpagne, I. 16.

Philippe IV. roi d'Eſpagne, I. 16, 17, 73, 109.

Philippe V. roi d'Eſpagne, I. 287, 292, 306, 307, 327, 331, 354, 359.

Picart, II. 122.

Picolomini, I. 29.

Pie V. pape II. 195.

Pierre, roi de Portugal, I. 268.

Pierre Alexiowitz czar de Ruſſie, I. 240, 358.

Plélo (le comte de) I. 362.

Pointis, chef d'eſcadre, I. 230.

Polignac (l'abbé depuis cardinal de) I. 238, 326.

Pologne, I. 27, 238.

Pontchartrain, miniſtre d'état, I. 209. II. 112.

Pontichéri, colonie Françaiſe, I. 229.

Portocaréro (le cardinal) I. 245.

Portugal, I. 10.
Potier miniſtre d'état, I. 45. *et ſuiv.*
Pouſſin (le) II. 147.
Prâlin (le marquis de) I. 265.

Q

Quênel (le pere) II. 211. *et ſuiv.*
Quinaut, II. 8, 28, 139, 141.

R

Racine, II. 28, 53, 59, 62. 138.
Ragotſki (le prince) I. 278. 328.
Ranucci (le nonce) I. 193.
Régale (affaire de la) II. 157. *et ſuiv.*
Renaud d'Eliſagaray, I. 186, 188.
Rêts (le coadjuteur depuis cardinal de) I. 47, 55, 67.
Ricci (Matthieu) jéſuite miſſionnaire, II. 239.
Richelieu (le cardinal de) premier miniſtre de Louis XIII. I. 5, 29, & 31, 33, 36. 39. II. 136, 173, 174.
Richelieu (le maréchal de) I. 370.
Riencourt, I. 37.
Ripperda, miniſtre d'Eſpagne, I. 355.
Robert (l'intendant) I. 153.
Rochefort (le maréchal de) I. 165.
Rochefort, I. 185. II. 98.
Rochefoucault (le duc de la) II. 128, 140.
Rohan (le duc de) II. 172, *et ſuiv.*
Rome, I. 22. *et ſuiv.*
Rouillé, miniſtre de France à Utrecht, I. 341.
Roupli Perſan, II. 93, 94.
Rouſſeau, II. 142, *et ſuiv.*
Rouſſillon (le) I. 16, 29, 44, 88.
Ruiter, amiral Hollandais, I. 106, 141, 143, 144, 174, *et ſuiv.*
Ruſſel, amiral Anglais, I. 209.

S.

Sà, frere de l'ambaſſadeur de Portugal en Angleterre, I. 74.
Sage (le) II. 46.
Saint-amour (le comte de) I. 117.
Saint-cyr (la maiſon de) II. 60. 92.
Saint-hilaire, lieutenant-général de l'artillerie, I. 162. & *ſuiv.*
Saint-Domingue colonie Françaiſe. I. 229.
Saint-évremont, II. 16. & *ſuiv.*
Saint-olon, ambaſſadeur de France à Gênes, I. 190
Saint-réal (l'abbé de) II. 135.
Santerre, II. 147.
Sara Jennings, ducheſſe de Marleborough, I. 333, 334.
Scarron (Paul) II. 56.
Schomberg (le maréchal) I. 105, 169.
Séguier (le chancelier) II. 93.
Seignelai (le marquis de) I. 190, 205, 209. II. 53.
Serres, prophete Cévennois, II. 187.
Sicile, I. 173, 174. 353.
Siecles remarquables dans l'hiſtoire du monde, I. 1, 2, 3. II. 107.
Soanin, évêque de Sénès, II. 223.

Soiſſons

Soiſſons (la comteſſe de) II. 2, 46.
Sourdac (le marquis de) II. 8.
Sourdis, archevêque de Bordeaux, I. 30.
Spectacles en France, II. 5.
Stanhope, général Anglais, I. 331.
Staniſlas, roi de Pologne, I. 360, *& ſuiv.* 366, *& ſuiv.*
Starsmberg (Gui de) vice-roi d'Eſpagne, I. 327, 331.
Stafford (les comtes de) I. 337.
Styrum (le comte de) I. 276.
Suede, I. 27.
Sueur (le) II. 147.
Suiſſes (les) I. 27, 154.

T.

Tallard (le maréchal de) I. 277, 279, 281.
Tellier (le) chancelier de France, II. 178, 184.
Tellier (le pere le) II. 215, 219, 220.
Temple (le chevalier) I. 119.
Terre-neuve I. 230.
Teſſé (le comte de) I. 232, 290, 292.
Thou (de) II. 126.
Tilly, général des impériaux I. 13.
Toll-huis, I. 135, 137.
Torci-Colbert, miniſtre de France, I. 318, 321.
Toris (le parti des) I. 333.
Torſtenſon, général Suédois, 38, 44.
Teſcane, I. 320.
Toulon, I. 184, 309. II. 98.
Toulouſe (le comte de) amiral-général de France, I. 290, 292. II. 68, 248.
Tournefort, II. 122.
Tournan (Thomas Maillard de) patriarche d'Antioche, II. 243, *et ſuiv.*
Tourville, vice-amiral de France, I. 204, 209, II. 99.
Traité de Weſtphalie, I. 69. — des Pirénées, 88. — d'Aix-la-chapelle, 120. — de Nimegue, 178, 179. — d'Augſbourg, 197. — de Lorette, 233. — de Riſwick, 233. — de Carlovitz, 239. — d'Utrecht, 346. — d'Aix-la-chapelle, 370.
Treves (l'électeur de) I. 43.
Trianon, II. 52.
Tripoli, I. 189.
Tromp (l'amiral) I, 71.
Tunis, I, 189.
Truaumont (la) I. 105.
Turcs, I, 28, 104, *et ſuiv.* 124, 125, 186, 188, 239, 354.
Turenne (le maréchal de) I, 41, 43, *et ſuiv.* 54, 60, 64, 72, 77, 110, 131, 147, 152, 156, *à* 158, 161, *à* 164. II. 43.
Turin (ſiege de) 297.

V.

Valbelle (le chevalier de) I. 274.
Valette (le cardinal de la) I. 30.
Valiere (mademoiſelle de la) II. 19.
Valſtein (le général) I. 12, 29.
Vanbeuning, miniſtre de Hollande en France, I. 121. *et ſuiv.*
Vardes (le comte de) II. 32. *et ſuiv.*
Varin, II. 148.

Vauban (le maréchal de) I. 113, *et ſuiv.* 131, 152, *et ſuiv.* 169, 214, 235, 297, 306. *et ſuiv.*
Vaubrun, lieutenant-général, I. 164.
Vaugelas II. 127.
Vaux-le-vicomte, II. 10.
Veimar (le duc de Saxe) I. 29, 37.
Vendôme (le duc de) I. 222, 233, *et ſuiv.* 266, *et ſuiv.* 293, 295, 312, *et ſuiv.* 330, *et ſuiv.* 339.
Vendôme (le grand prieur de) I. 222.
Veniſe, I. 26.
Verſailles, II. 21, 79.
Vert (Jean de), 29.
Victor-Amédée, duc de Savoie I. 218, 232, 308, 359, *et ſuiv.* II. 56.
Villars (le duc depuis maréchal de) I. 272, *et ſuiv.* 277, 287, 293, 322, 341, 345, 364, II. 190.
Villeroi (le maréchal de) gouverneur de Louis XIV. II. 3. ſon fils, auſſi maréchal, I. 228. 234, 262, 263, 278, 279, 293, *et ſuiv.* II. 44.
Villes priſes ou cédées; Aloſt, I. 183. Armentieres, 112, Arnheim, 137. Ath, 112. Bailleul, 177. Barcelone, 290, 349. Beſançon, 117. 155. Bommel, 137. Bonne, 278. Bouchain, 168, 173. Briſac 157, 235. Bruges, 314. Cambrai, 77, 168, 177. Candie, 125. la Capelle, 77. Carmagnol, 261. Carpi, 219, 299. Cartagene, 230. Caſal 69, Caſſel, 177. Caſtro, 102, Charlemont, 177, Charleroi, 112, 177. Commachio, 316. Condé, 168, 173, 177. Corbie, 29. Corrégio, 299. Courtrai, 43, 112. 188. Crémone, 263. Crevecœur 137. Dantzig, 362. Dixmuide, 188. Doeſbourg, 137. Dole, 117. Douai, 112. Dunkerque, 42, 69. Franckendal, 214. Fribourg, 172. Friedlingen, 274. Furnes, 112. Gand, 171, 177, 314. Gibraltar, 289. Gironne, 225. Gravelines, 43. Gueldres, 138. Haguenau, 166. Heidelberg, 214. Hui, 278. Kehl, 172. 235. Landau 43, 286. Lérida, 308. Lille, 112, 313. Limbourg, 177, Limerick, 208, Luxembourg, 187, Maience, 214, 216. Manheim, 214. Marſal, 103. Maſtricht, 151, 172, Maubeuge, 177, Menin 89. Meſſine, 174. Mons, 235. Montalban, 219. Naerden, 138, 152. Namur, 220. Nanci, 90, 178. Naples, 44, 224. Nerwinde, 308. Nimegue, 137. Nice, 219. Noſembourg, 137. Oppenheim, 131. Orſoi, 214. Oudenarde 89, 177. Paſſau, 279. Philipſbourg, 42, 156, 172, 214. Piegaia 26. Piémont, 119. Popering, 177. Prague, 70. Quénoi 341. Ratiſbone, 275. Reggio, 134. Rhinberg, 299. La Rochelle II. 172. Roncilione I. 102. Saint Omer, 89, 177. Salins. 117. Saverne, 242. Sintzheim, 156. Skenck,

137. Spire, 214. Straſbourg, 183, 186. Swamerdam, 148. Suze, 219. Thionville, 40. Tollhuis, 135, 137. Tournai, 112. Trarbach, 286. Treves, 166, 188, 214. Turin, 298. Valenciennes, 77, 168, 173, 177. Veilllane. 219. Veldentz, 182. Ville-franche, 219. Utrecht, 138. Weſel 134. Worms, 214. Ypres, 89. 172. Zutphen, 137.
Viviani II. 28, 29, 78.
Vivonne, *voiez* Mortemar.
Voiſin, miniſtre d'état I. 317, II. 219.
Voiſin (la) II. 46. *et ſuiv.*
Voiture, II. 127.
Voſſius, II. 28.
Uxelles (le marquis d') I. 216, 326.

W

Waldeck (le prince de) I. 217, 220.
Walpole (Robert) premier miniſtre d'Angleterre, I. 358.
Watteville, *voiez* Batteville.
Whigs (le parti des) I 334.
With (Jean de) I. 119. *et ſuiv.* 141. ſon frere, *ibid. et ſuiv.*
Wrangel (le général) I. 70

Y

Yorck (le duc d') I. 77.

Z

Zampiere (le marquis) II. 29.

75760705

OXFORD UNIVERSITY

ST. GILES', OXFORD OX1 3NA

V7. S. 1752 (7)